

République Tunisienne

**Ministère de l'Agriculture, des Ressources
Hydrauliques et de la Pêche**

**Projet Annuel de performance des
programmes des missions agriculture,
ressources hydrauliques et pêche**

Année 2020

Sommaire

Premier axe : Présentation générale de la mission du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	3
1. Présentation de la stratégie du secteur et de la mission	4
Politique de développement agricole.....	4
2. Présentation des programmes de la mission :	8
3. Les objectifs et indicateurs de la mission.....	11
Deuxième axe : Présentation des Programmes de la Mission de l'Agriculture, les Ressources Hydrauliques et la Pêche.....	26
I. Programme 1 : La production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agro-alimentaires	26
1. Présentation du programme et sa stratégie :.....	28
2. Objectifs et indicateurs de mesure de la performance spécifique au programme	31
3. Dépenses du programme	40
II. Programme 02 : La pêche et Aquaculture.....	46
1. Présentation du Programme et de sa stratégie.....	47
2. Objectifs et indicateurs de performance du programme	52
3. Dépenses du programme	59
III. Programme 03 : Eaux	64
1. Présentation du programme et sa stratégie :.....	66
2. Objectifs et indicateurs de mesure de performance du programme :	75
1. Les dépenses du programme	89
IV. Programme Forêts et aménagement des terres agricoles.....	98
1. Présentation du programme et de sa stratégie :.....	98
2. Les objectifs spécifiques et indicateurs de performance du programme	109
3. Dépenses programme :	121
V. Programme 05 : Enseignement supérieur, recherche, formation et vulgarisation agricole.....	127
1. Présentation du programme de la stratégie	128
2. Objectifs et indicateurs de mesure de la performance du programme.....	130
3. Les dépenses du programme	146
VI. Programme 09: Leadership et soutien.....	152
1. Présentation du programme et de son stratégie :.....	153
2. Présentation des activités du programme	161
3. Les dépenses du programme	164
ANNEXES : Fiches d'indicateurs de mesure de performance des objectifs stratégiques et fiches des acteurs publics.....	170

Premier axe :

Présentation générale de la mission du
Ministère de l'Agriculture, des Ressources
Hydrauliques et de la Pêche

1. Présentation de la stratégie du secteur et de la mission

Politique de développement agricole

Le projet annuel d'aptitude à la performance pour l'année 2020 du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche est considéré comme étant l'une des réformes majeures des finances publiques. En effet, le budget de l'Etat de la mission agriculture, ressources hydrauliques et pêche axé sur les résultats, sera présenté pour la première fois, sur la base de l'égalité entre hommes et femmes et l'égalité des chances et ce, en se basant sur le plan de développement 2016-2020 qui comprend des objectifs conformes à ce principe d'égalité, ainsi que sur l'autonomisation économique des femmes conformément à l'article 18 de la loi organique du budget n° 2019-15 de l'année 2019.

Trois programmes opérationnels ont été choisis pour être soumis et présentés sous modèle GBO et en respect du principe de l'égalité des sexes et des chances. Il s'agit des programmes de la pêche et l'aquaculture, des eaux, des forêts et de l'aménagement des terres agricoles. La généralisation de ces outils sur les autres programmes dans le projet annuel de la capacité de performance se fera à partir de l'année prochaine.

Il s'agit d'un moment exceptionnel dans le nouveau plan de développement de la Tunisie qui se base sur l'intégration dans le budget de l'Etat, du principe d'égalité des chances entre hommes et femmes en général et entre toutes les catégories de la société sans discrimination

Cette démarche s'appuie également sur les principes fondamentaux des droits de l'Homme, sur les prérequis de la nouvelle constitution de l'année 2014 et sur la volonté claire de l'Etat de promouvoir cette orientation, à travers la nouvelle loi organique du budget et à travers les décrets gouvernementaux pris en son application.

Ainsi, la présente version du projet annuel de performance du ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche incarne la transition réelle dans la détermination et l'exécution des politiques publiques basées sur l'égalité entre les deux sexes, sur la justice et l'égalité du genre permettant de fournir aux femmes ainsi qu'aux hommes les conditions adéquates pour jouir pleinement de leurs droits de l'homme et pour participer au processus de développement.

Il convient de noter que la Tunisie s'est engagée à atteindre les 17 objectifs de développement durable fondés sur les principes des droits de l'homme dans leur acception universelle en tant que droits indivisibles. Compte tenu de la nature horizontale du principe de l'égalité des sexes, le Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche a œuvré à intégrer ces principes dans la détermination de la plupart des politiques publiques du secteur.

Ainsi, la politique de développement sera basée sur la complémentarité entre les dimensions économique et sociale tout en garantissant les équilibres environnementaux dans le but de parvenir à un développement durable et d'offrir des conditions de vie satisfaisantes à tous les citoyens. Par ailleurs, cette stratégie vise également à atteindre le principal objectif stratégique de la sécurité alimentaire en Tunisie. Ceci étant, il est important de rappeler les autres effets positifs attendus et ce d'une manière non exhaustive :

* des améliorations durables du niveau de vie en tirant pleinement profit des contributions de l'agriculture et de la pêche dans le développement économique et rurale et la réduction de la pauvreté ;

* la réalisation d'une forte valeur ajoutée et d'une compétitivité importante pour le secteur afin d'assurer un revenu pour les agriculteurs et les pêcheurs, tout en préservant la durabilité des ressources naturelles pour les générations futures en tenant compte des risques du changement climatique.

Par ailleurs, il est à noter que les terres agricoles représentent 62% de la superficie totale du pays, c'est l'équivalent de plus de 10 millions d'hectares répartis comme suit :

- Superficies cultivées : 5,25 millions d'hectares soit 32% de la superficie totale du pays ;
- Pâturages naturels et prairies : 4,8 millions d'hectares ;
- Forêts : environ 1,6 million d'hectares.

L'agriculture du type exploitation familiale et les jeunes agriculteurs dominent le secteur agricole puisque 75% des terres agricoles ne dépassent pas les 10 hectares par exploitation.

Le secteur agricole emploie environ 15% de la main d'œuvre. Il offre aussi de nombreux emplois saisonniers et joue un rôle social respectable puisqu'il assure un revenu permanent à environ 470 mille agriculteurs qui contribuent à leur tour à la stabilité de la population rurale représentant 35% de la population totale. Les femmes, dans ce cadre, occupent 35% de la main d'œuvre agricole.

Le secteur agricole contribue à hauteur de 9% du Produit Intérieur Brut (PIB), représente 7,5% du total des investissements, 8% des importations et 9% des exportations totales.

De ce fait, les défis futurs fixés dans le cadre de la politique globale de développement dans le cadre d'une nouvelle vision basée sur les priorités du Ministère au niveau économique et social sont définis comme suit :

1.1. Développement des ressources naturelles et garantir de leur durabilité

- ✓ Poursuite de l'achèvement des deux barrages collinaires al-Halloufa et Al-Dumaym en attendant le règlement des situations foncières des terres expropriées pour continuer la réalisation des autres barrages collinaires et la mobilisation continue des ressources traditionnelles en eaux ainsi que leur gestion intégrée quel que soient ses différentes sources (eaux de surface, nappes phréatiques, eaux traitées et eaux marginales) .
- ✓ Renforcer la surveillance du domaine public hydrique, en particulier au niveau des nappes souterraines surexploitées et rationalisation de leur gestion en faisant participer les bénéficiaires dans la gestion, l'exploitation et le paiement des frais prévus par le Code des Eaux,
- ✓ Veiller au maintien et à la protection et de la durabilité de la richesse forestière et soutenir son rôle de développement en revoyant l'aspect institutionnel du secteur et en soutenant les structures locales afin d'améliorer le rendement des forêts et des pâturages et afin de permettre au secteur privé l'exploitation des produits forestiers.
- ✓ Veiller à la bonne exécution du projet de la gestion intégrée des paysages dans les régions moins développées en Tunisie. Ce programme d'un montant de 100 millions de dollars, financé par la Banque Mondiale vise l'amélioration de la gestion des paysages naturels et à fournir aux communautés rurales ciblées des opportunités économiques, en particulier dans les gouvernorats de Bizerte, Beja, Jendouba, El Kef, Siliana, Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid,.
- ✓ Mettre en place un système efficace de bonne gouvernance pour la gestion des ressources de la mer en préservant l'équilibre entre l'activité de pêche et le potentiel d'exploitation des ressources de la mer dans différentes régions. Ce système est décliné en plusieurs actions dont la poursuite de l'exécution de

divers programmes et projets, tels qu'une réglementation plus stricte des saisons de pêche, le contrôle et la maîtrise du développement de la flotte, l'amélioration de la performance des différentes institutions et structures administratives et professionnelles actives dans le domaine.

1.2. Traitement des situations foncières, lutte contre la dispersion de la propriété et amélioration de l'exploitation des terres domaniales agricoles

- Bonne gouvernance des terres agricoles et réaffectation des fermes domaniales récupérées, encadrement des exploitants diplômés de l'enseignement supérieur et ceux non diplômés et location d'une partie de ces terres en dehors du programme de mise en valeur des terres agricoles domaniales.

- Prolonger au 31 Décembre 2020, la validité des dispositions exceptionnelles relatives aux procédures de changement de vocation des terres agricoles et du domaine public forestier, et aménagement des terres non couvertes par des plans d'aménagement et destinées à la réalisation du programme de construction de logements sociaux et de zones industrielles.

1.3. Promouvoir le système agricole, renforcer sa compétitivité et assurer sa durabilité

- Les programmes de développement spécifiques se poursuivront au cours de l'année 2020, en particulier les programmes stratégiques, et ce en coordination avec les parties prenantes.
- Compte tenu des risques sérieux qui menacent les systèmes de production tels que les maladies et épidémies agricoles, divers programmes nationaux continueront d'être mis en œuvre, en particulier, la campagne de lutte contre les mouches méditerranéennes des fruits, les acariens et la mouche de l'olivier.

Cependant, sur le plan de la lutte contre les charançons rouges du palmier, les opérations de contrôle sur le terrain et de surveillance continueront pour surveiller les palmiers dans les gouvernorats du Grand Tunis, Bizerte et Nabeul. Actuellement, les interventions se font par le traitement avec du papier ou parentéral

- Au niveau de la protection de la santé animale, la mise en œuvre de diverses campagnes nationales se poursuivra dans le cadre de la prévention et du contrôle des maladies infectieuses lors de l'exportation et de l'importation.

1.4. Promotion des investissements et financement de l'activité agricole

- La nouvelle loi d'investissement de 2017 continuera à régir les investissements agricoles en attendant son éventuel ajustement en fonction de l'actualité et de l'évolution économique et financière relative aux diverses activités et ce sur la base des résultats des opérations d'évaluation en cours de préparation.
- L'activation du Fonds d'Indemnisation des Dégâts Agricoles Causés par les Calamités Naturelles pour réparer les dommages causés par les calamités naturelles et le développement de ses sources de financement, de ses interventions, et facilitation des mécanismes d'utilisation de ce Fonds.

1.5. Promouvoir les petites exploitations agricoles familiales et renforcer le rôle de l'agriculture dans le développement rural

- Mettre fin à l'isolement des habitants des régions rurales, leur fournir des financements et améliorer leurs conditions de vie en mettant à leur disposition des infrastructures et des moyens de production et œuvrer à limiter les impacts du changement climatique.
- Mise en œuvre des lois et programmes relatifs au soutien social et économique et à la couverture sociale au profit des femmes rurales et l'amélioration des conditions de transport au profit des agriculteurs.
- Révision du cadre juridique régissant les sociétés coopératives et poursuivre les programmes de sensibilisation sur l'importance de l'adhésion à ces sociétés coopératives pour pouvoir bénéficier des services agricoles qu'elles assurent.
- Formulation d'une stratégie de promotion de l'économie sociale et solidaire et de ses institutions dans le secteur agricole.

1.6. Développement du système de production et de diffusion des connaissances

- Concernant la recherche scientifique agricole et l'orientation de ses résultats au profit du secteur agricole, les recommandations de la consultation organisée avec les acteurs, les professionnels, les structures de la recherche et développement, seront exécutées en vue de redéfinir les orientations et les besoins du secteur à l'horizon 2030 en adoptant une approche participative où l'agriculteur et les structures professionnelles figureront parmi les acteurs principaux et actifs de la révision des priorités de la recherche agronomique.
- Les travaux se poursuivront également pour mettre en place un système de qualité dans les établissements d'enseignement supérieur et organiser des sessions de formation pour soutenir les compétences des enseignants chercheurs en pédagogie, qualité et formation à distance, lancement d'un projet d'auto-évaluation des établissements d'enseignement supérieur agricole et révision de la carte d'enseignement supérieur agricole.
- Dans le domaine de la formation et de la vulgarisation dans le secteur de l'agriculture et la pêche, au cours de l'année 2020, le programme d'activités de vulgarisation au public et aux femmes rurales, continueront d'être mis en œuvre.

1.7. Donner des moyens aux femmes rurales à travers l'économie sociale et solidaire

Dans l'objectif d'intégrer davantage les femmes rurales dans des programmes de développement agricole en respectant le principe d'égalité, 611,5 Mille Dinars ont été alloués au titre de l'année 2020 contre 307 Mille Dinars en 2019.

1.8. Rationalisation de la gouvernance du secteur de l'agriculture et de la pêche

Au cours de l'année 2020, les travaux se poursuivront pour simplifier davantage les procédures relatives aux services administratifs fournis par les services rattachés au Ministère de l'Agriculture, des

Ressources Hydrauliques et de la Pêche et pour renforcer le droit du citoyen à un accès facile aux informations publiques.

Dans le domaine de la production d'information statistique du secteur, et parallèlement à l'achèvement du programme annuel de statistiques agricoles pour l'année 2020, la réalisation du recensement agricole se poursuit. Les opérations sur le terrain devraient être achevées et les résultats seront publiés au cours de l'année 2020.

Pour atteindre ces défis, les axes stratégiques et les objectifs nationaux, sectoriels et régionaux spécifiques au Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche ont été ajustés dans le cadre du plan quinquennal 2016-2020, en réservant aux femmes rurales et pour la première fois, un axe stratégique au sein du projet annuel de performance pour l'année 2020.

- Développer les ressources naturelles, assurer leur durabilité et limiter les impacts du changement climatique ;
- Faire face aux problèmes fonciers, lutter contre la dispersion de la propriété des terres agricoles et mieux contrôler l'utilisation des terres domaniales agricoles ;
- Promouvoir les systèmes de production, renforcer leur compétitivité et assurer leur durabilité ;
- Encourager les investissements et financer les activités agricoles ;
- Promouvoir la micro- agriculture et l'agriculture familiale et renforcer le rôle de l'agriculture dans le développement rural ;
- Produire et diffuser les connaissances ;
- Une meilleure gouvernance du secteur de l'agriculture et de la pêche :

Ces orientations stratégiques versent dans une vision stratégique globale qui vise la restructuration du secteur de l'agriculture et la pêche pour en faire une priorité dans la politique de développement économique et social, un secteur producteur, exportateur, attractif à l'investissement, concurrentiel et durable.

2. Présentation des programmes de la mission :

1.2 Structuration de la mission en fonction des programmes et sous-programmes :

En s'appuyant sur la méthodologie de gestion du budget par objectifs (GBO) et à l'arrêté n ° 2238 du 24 juin 2014, les programmes du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Ressources Hydrauliques, ont été fixés à cinq programmes opérationnels et un programme de soutien comme suit :

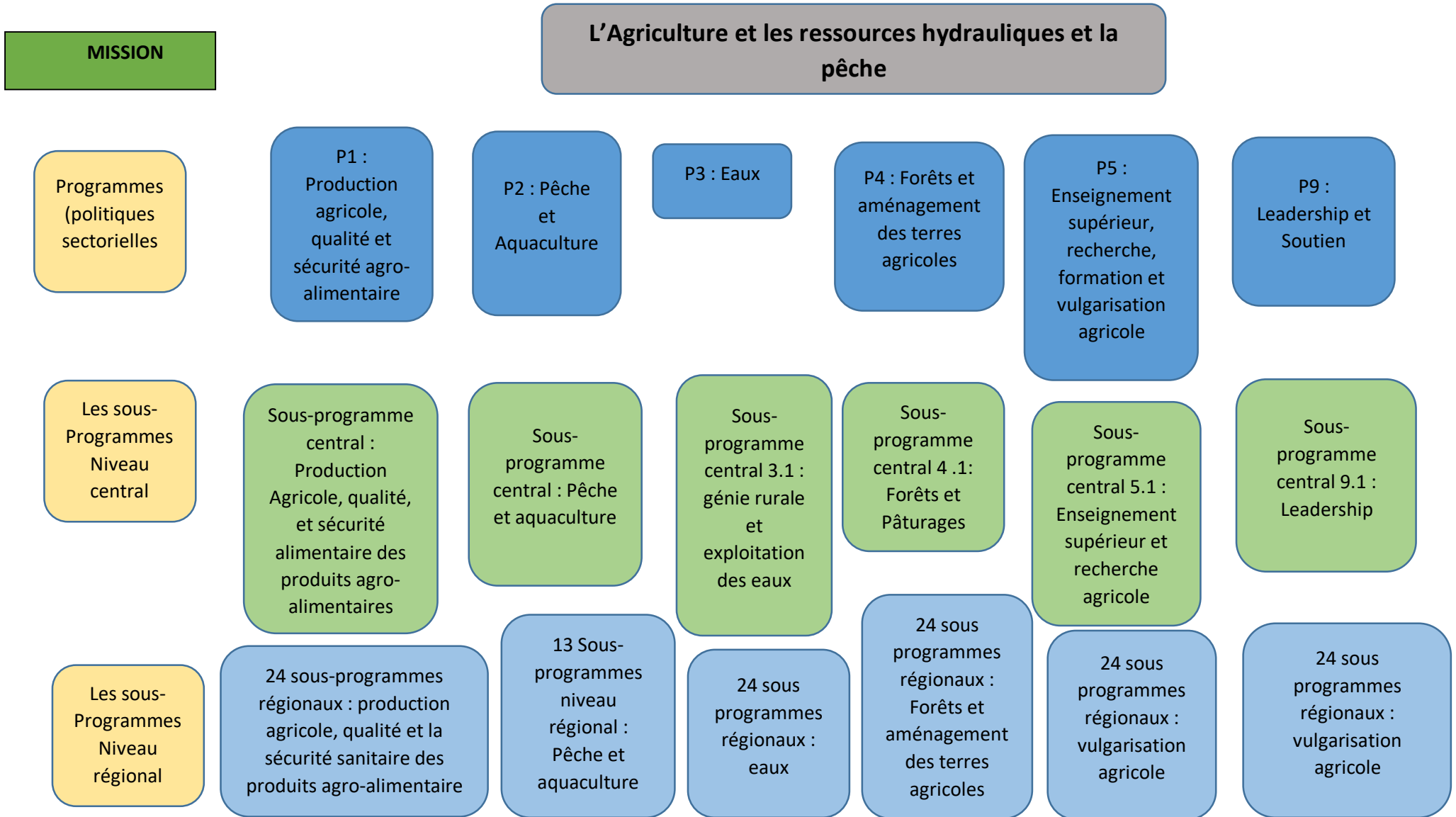
- **Production agricole, qualité et salubrité des produits agricoles et alimentaires ;**
- **Pêche et aquaculture ;**
- **Eau ;**

- **Forêts et revalorisation des terres agricoles ;**
- **Enseignement supérieur, recherche, formation et vulgarisation agricole ;**
- **Leadership et soutien.**

Pour l'année 2020, la mission de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche comprend six (6) programmes, 143 sous-programmes, 42 activités, 14 objectifs stratégiques, 28 indicateurs de mesure de performance des objectifs stratégiques, 19 acteurs publics qui contribuent à leurs réalisations.

Les programmes et sous-programmes sont répartis comme indiqué dans la structure suivante

Structure du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche selon les programmes et sous programmes



L'opérationnalisation des programmes a conduit à la détermination des unités fonctionnelles et des activités au niveau central et régional ainsi que les acteurs publics pour chacun des programmes comme indiqué dans le tableau suivant :

Programmes	Nombre des programmes annexes		Nombre d'unités opérationnels		Nombre d'activités	Nombre d'acteurs publics
	Central	Régional	Au niveau des programmes annexes centraux	Au niveau des programmes annexes régionaux		
Programme 1 : La production agricole, qualité et salubrité des produits agro-alimentaires	1	24	4	24	10	8
Programme 2 : Pêche et Aquaculture	1	13	1	13	7	1
Programme 3 : Eaux	2	24	4	24	8	3
Programme 4 : Forêts et Revalorisation des terres agricoles	2	24	4	24	4	2
Programme 5 : Enseignement supérieur, recherche, formation et conseils agricoles	2	24	2	24	7	3
Programme 9 : Soutien et Leadership	2	24	5	24	6	2
Total	10	133	20	133	42	19

3. Les objectifs et indicateurs de la mission

Pour chaque programme, des objectifs stratégiques et des indicateurs de performance ont été identifiés pour évaluer les résultats pouvant être atteints, répartis selon les deux tableaux suivants :

Programmes	Nombre d'activités	Nombre d'objectifs stratégiques	Nombre d'indicateurs de mesure de performance des objectifs stratégiques
Programme 1 : La production agricole, la qualité et la salubrité des produits agro-alimentaire	10	2	4
Programme 2 : Pêche et Aquaculture	7	2	5
Programme 3 : Eaux	8	3	5
Programme 4 : Forêts et Revalorisation des terres agricoles	4	2	6
Programme 5 : Enseignement supérieur, la recherche, formation et conseils agricoles	7	2	4
Programme 9 : Soutien et Leadership	6	3	4
Total	42	14	28

Tableau 01 : Résumé des objectifs de la mission et des indicateurs de mesure de la performance

Programme	Objectifs stratégiques	Indicateurs de mesure de performance
Programme 1 : La production agricole, qualité et la salubrité des produits agro-alimentaires	Objectif 1.1 : Développement des systèmes de production agricole pour assurer la sécurité alimentaire	Indicateur 1.1.1 : Amélioration du rendement des cultures irriguées (régional) : Céréales, Pommes de terre et Tomates
	Objectif 1.2 : Soutien du système de qualité et contrôle sanitaire des produits agricoles et alimentaires conformément aux exigences des marchés domestiques et extérieurs	Indicateur 1.2.1 : Taux de couverture sanitaire (animaux) (régional)
		Indicateur 1.2.2 : Taux des échantillons analysés dans le cadre des programmes de recherche de résidus (Central)
Programme 2 : Pêche et aquaculture	Objectif 2.1 : Préservation des ressources halieutiques et développement durable de la pêche	Indicateur 1.2.3 : Nombre des produits ayant obtenu la marque de qualité
		Indicateur 2.1.1 : Proportion de zones protégées par l'installation de quais artificiels (régional)
		Indicateur 2.1.2 : Nombre d'unités de pêche pour chaque poste de garde maritime (régional)
	Objectif 2.2 : Développement du secteur de la pêche et l'aquaculture	Indicateur 2.1.3 : Le ratio des bateaux de plus de 15 mètres de long, munis d'équipements périphériques (régional)
Indicateur 2.2.1 : part de l'activité de pisciculture dans la production totale de la pêche et de la pisciculture (régional)		
Programme 3 : Eaux	Objectif 3.1 : Gestion de la demande en eau	Indicateur 2.2.2 : Taux cumulé de la réalisation des projets du Plan directeur reçus provisoirement (Central)
		Indicateur 3.1.1 : Taux de d'installation d'équipements d'économie d'eau dans les zones irrigables (régional)
	Objectif 3.2 : Répondre aux besoins en eau potable des zones rurales	Indicateur 3.1.2 : Taux d'exploitation des eaux recyclées dans l'irrigation (régional)
		Indicateur 3.2.1 : Taux d'approvisionnement en eau potable (régional)
	Objectif 3.3 : Soutenir la mobilisation des ressources en eau de surface	Indicateur 3.3.1 : Ratio de mobilisation des ressources en eau de surface (régional)
Programme 4 : Forêts et		Indicateur 4.1.1 : taux de couverture forestière par rapport à la superficie totale du pays 16 millions Ha (régional)

Revalorisation des terres agricoles	Objectif 4.1 : Développement des emplois et services dans le secteur forestier et contribution au développement économique et social	Indicateur 4.1.2 : Proportion de forêts réhabilitées (représenté par la proportion de forêts réhabilitées et en exploitation) (régional)
		Indicateur 4.1.3 : Pourcentage d'utilisation des produits forestiers (pourcentage des ventes et d'exploitation des produits forestiers par rapport aux capacités) (central)
		Indicateur 4.1.4 : Surface brûlée pour chaque incendie (mesure la vitesse d'intervention pour réduire les superficies brûlées) (régional)
	Objectif 4.3 : Réduction des superficies menacées par l'érosion et conservation des sols	Indicateur 4.2.1 : Proportion de terres protégées et renforcées (par rapport au total d'intervention contre l'érosion (2001- 2011) et estimés de 641 milles d'hectares) (régional)
		Indicateur 4.2.2 : Proportion des zones irriguées suivies et évaluées (régional)
Programme 5 : Enseignement supérieur, la recherche et formation et conseil agricole	Objectif 5.1 : Améliorer la qualité de la formation, de la recherche, de l'innovation et du transfert technologique pour le développement du secteur agriculture et pêche	Indicateur 5.1.1 : Encadrement des étudiants de l'enseignement supérieur agricole (central)
		Indicateur 5.1.2 : Proportion d'enseignants-chercheurs ayant au moins une recherche publiée dans une revue avec comité de lecture au cours de l'année écoulée (central)
	Objectif 5.2 : Le développement des qualifications des agriculteurs et des travailleurs de l'agriculture et de la pêche	Indicateur 5.2.1 : Niveau qualitatif d'encadrement et de formation : le nombre de formateurs de la catégorie A1 et A2 / le nombre total de formateurs (central)
		Indicateur 5.2.2 : La proportion d'adoption des techniques de production (régionale)
Programme 9 : Soutien et Leadership	Objectif 9.1 : Mettre les compétences nécessaires à la disposition des départements pour sécuriser la mise en œuvre d'autres programmes	Indicateur 9.1.1 : Taux d'encadrement (Central et régional)
	Objectif 9.2 : Meilleure gestion des moyens matériels	Indicateur 9.2.1 : La consommation moyenne de carburant des véhicules (central + régional)
		Indicateur 9.2.2 : Le coût moyen de réparation, d'entretien et d'entretien du transport
	Objectif 3.9 : Améliorer la qualité des services	Indicateur 9.3.1 : Taux de connexion Internet aux niveaux central et régional

Il convient de noter que dans le cadre de lancement de l'approche respectant l'égalité et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes ainsi que toutes les catégories sociales, des objectifs et des indicateurs ont été inclus pour 3 programmes au cours de l'année 2019 tels qu'indiqué ci-dessous :

Programmes	Objectif visant le principe de l'égalité et de l'égalité des chances	Indicateurs de mesure de la performance
Programme 2 : Pêche et aquaculture	Améliorer des moyens et des conditions de travail des femmes travaillant dans le ramassage des crustacés	Indicateur : Proportion de femmes détenant une carte de pêcheur professionnel
Programme 3 : Eaux	Améliorer le rôle des femmes dans la gestion de l'eau en milieu rural	Indicateur : Le taux de participation des femmes dans les conseils d'administration des groupements de gestion de l'eau potable dans le milieu rural et en tant que superviseurs techniques (directrices techniques)
Programme 4 : Forêts et Revalorisation des terres agricoles	Soutenir le rôle des femmes dans la gestion des systèmes forestiers	Indicateur : pourcentage de représentation des femmes dans les conseils d'administration des groupements de développement actifs dans le secteur forestier

4. Budget et programmation des dépenses à moyen terme de la mission :

4.1. Présentation du budget de la mission pour l'année 2020

Conformément aux orientations de la circulaire du Chef du Gouvernement N ° 09 de 2019 daté du 29 mars 2019 relative à la préparation du budget de l'État et au cadre de la performance des politiques publiques pour l'année 2020, le projet de budget du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche pour l'année 2020 a été préparé selon la méthodologie de Gestion par Objectifs et l'implémentation opérationnelle des programmes.

➤ Méthodologie de préparation du projet du budget du Ministère pour l'année 2020 selon la perspective programmatique et l'implémentation opérationnelle :

a. Cadre de capacité de performance

Les objectifs stratégiques de chaque programme et ses indicateurs de mesure de performance ont été fixés conformément à la méthodologie d'implémentation de la performance, qui consiste à mettre en œuvre les objectifs du programme du niveau central vers le niveau régional,

b. Nouvelle classification du budget :

Conformément aux dispositions des articles **15, 16 et 18 de la nouvelle loi organique du budget n° 15 du 13 février 2019**, l'ancienne classification du budget en Titre I et Titre II a été abandonnée et une nouvelle classification des dépenses a été adoptée conformément aux classifications internationales en se basant sur la nature économique de la dépense et en écartant les sources de financement comme critère de classement des dépenses.

La nouvelle classification se base sur une approche programmes, missions, sous-programmes et activités ainsi que sur la classification budgétaire selon la nature économique de la dépense répartie en sept sections :

- Dépenses de rémunérations
- Dépenses des moyens de services
- Dépenses d'interventions
- Dépenses d'investissement
- Dépenses des opérations financières
- Dépenses de financement
- Autre dépenses non affectées

Les réalisations budgétaires pour les années 2016, 2017 et 2018 ont été calculées en se référant aux données du système « ADEB centrale ».

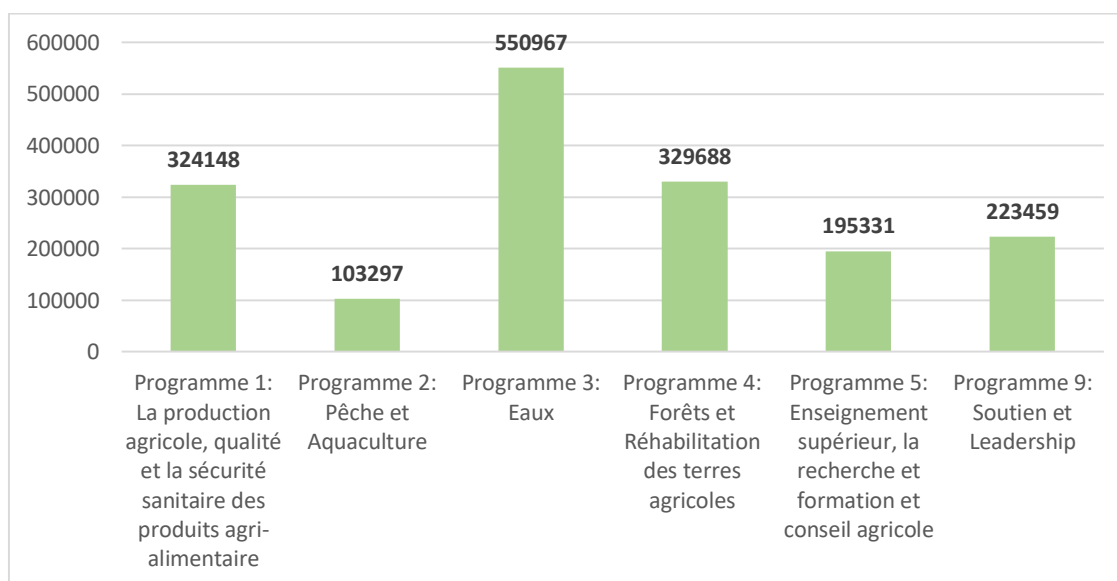
Tableau 02 : Répartition du budget de la mission pour 2020 selon les programmes et la nature des dépenses (crédits de paiement). **Unité : Mille Dinars**

Sections	Dépenses de rémunérations	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'interventions	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Total
Programme 1 : La production agricole, la qualité et la salubrité des produits agro-alimentaires	62674	1717	236375	23382		324148
Programme 2 : Pêche et Aquaculture	6021	680	63226	33370		103297
Programme 3 : Eaux	54112	1292	126809	284754	84000	550967

Programme 4 : Forêts et Revalorisation des terres agricoles	202354	911	3912	122511		329688
Programme 5 : Enseignement supérieur, recherche, formation et conseils agricoles	164371	11128	10011	9821		195331
Programme 9 : Soutien et Leadership	148627	17964	16170	40698		223459
Total	638159	33692	456503	514536	84000	1726890

Remarque : Le budget pour l'année 2020 sans tenir compte des ressources propres des établissements, des Fonds de Concours et les dons

Figure 1 : Répartition du budget de la mission pour 2020 selon les programmes (crédits de paiement)



Les crédits de paiement du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche ont été fixés sur la base des ressources de l'État pour l'année 2020 dans la limite de **1 726 890 Mille Dinars**, soit un taux de croissance de **(21,7%)** par rapport à la loi de finances de 2019 (**418 930 Mille dinars**) répartis comme suit (en tenant compte des Fonds du Trésor)

Dépenses de rémunérations : 638 159 Mille Dinars.

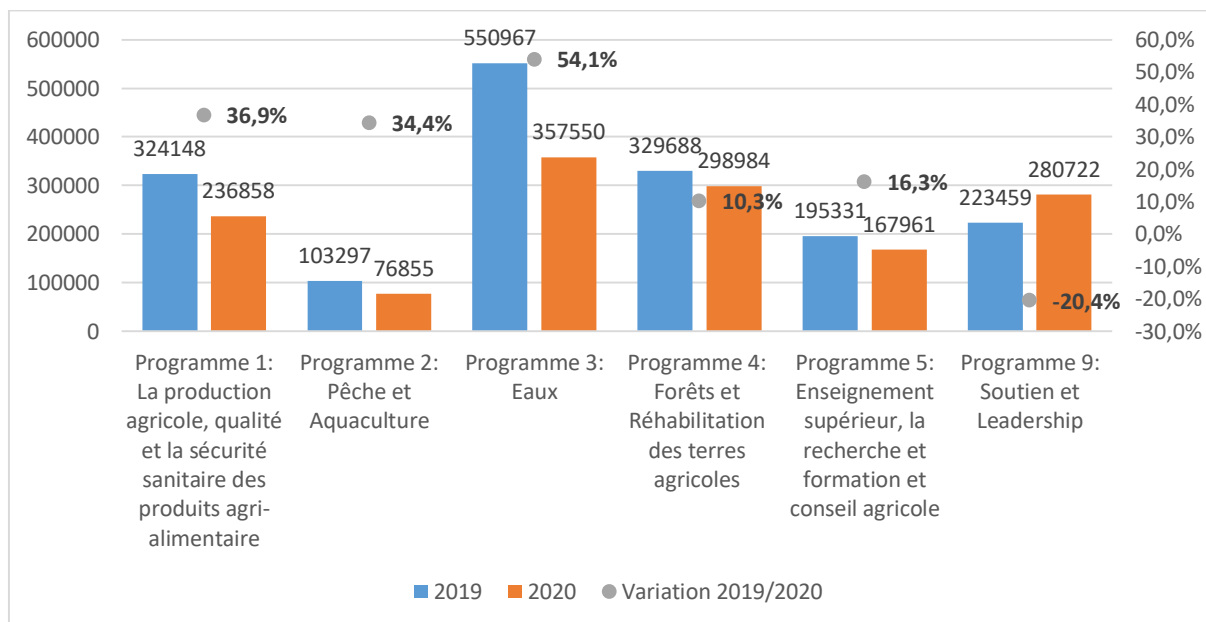
Dépenses de gestion : 33 692 Mille Dinars

Dépenses d'intervention : 456 503 Mille Dinars

Dépenses d'investissement : 514 536 Mille Dinars

Dépenses d'opérations financières : 84 000 Mille Dinars

Figure 2 : Evolution du budget du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche selon les programmes (2020-2019)



Répartition des dépenses de mission pour l'année 2020 par programmes, divisions et sources de financement

Sections/Programmes/sources de financement		Dépenses de rémunérations	Dépenses Moyens des services	Dépenses d'interventions	Dépenses d'investissements	Dépenses des opérations financières	Total
Programme 1 : La production agricole, qualité et la salubrité des produits agro-alimentaires	Ressources du budget général	62674	1717	207305	22293		293989
	Emprunts étrangers affectés				224		224
	Fonds du Trésor			29070	865		29935
	Ressources d'État	62674	1717	236375	23382		324148
	Ressources propres des établissements publics	3732	4311	788			8831
	Fonds de Concours		7346				7346
	Total du programme Fonds de Concours compris	66406	13374	237163	23382		340325
	Total du Programme Fonds de Concours non compris	66406	6028	237163	23382		332979
Programme 2 : Pêche et Aquaculture	Ressources du budget général	6021	680	53941	33320		93962
	Emprunts extérieurs affectés						
	Fonds du Trésor			9285	50		9335
	Ressources de l'État	6021	680	63226	33370		103297
	Ressources propres des établissements publics						
	Fonds de Concours						
	Total du programme	6021	680	63226	33370		103297
Programme 3 : Eaux	Ressources du budget général	54112	1292	122140	186097	84000	447641

	Emprunts extérieurs affectés			4669	98657		103326
	Fonds du Trésor						
	Ressources de l'État	54112	1292	126809	284754	84000	550967
	Ressources propres des établissements publics	4960	6647	397			12004
	Fonds de Concours						
	Total du programme	59072	7939	127206	284754	84000	562971
Programme 4 : Forêts et revalorisation des terres agricoles	Ressources du budget général	202354	911	3912	114959		322136
	Emprunts étrangers affectés				7552		7552
	Fonds du Trésor						
	Ressources de l'État	202354	911	3912	122511		329688
	Ressources propres des établissements publics	5415	4345	156			9916
	Fonds de Concours						
	Total du programme	207769	5256	4068	122511		339604
Programme 5 : Enseignement supérieur, la recherche et formation et conseil agricole	Ressources du budget général de l'État	164371	11128	1902	8200		185601
	Emprunts étrangers affectés						
	Fonds du Trésor			8109	1621		9730
	Ressources d'État	164371	11128	10011	9821		195331
	Ressources propres des établissements publics	125	9617	91			9833
	Fonds de Concours						
	Total du programme	164496	20745	10102	9821		205164

Programme 9 : Soutien et Leadership	Ressources du budget général	148627	17964	16170	22293		205054
	Emprunts étrangers affectés				18405		18405
	Fonds du Trésor						
	Ressources de l'État	148627	17964	16170	40698		223459
	Ressources propres des établissements publics		25657	169			25826
	Fonds de Concours						
	Total du programme	148627	43621	16339	40698		249285
Total mission du Ministère de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de la Pêche							
	Ressources du budget général	638159	33692	405370	387162	84000	1548383
	Emprunts étrangers affectés			4669	124838		129507
	Fonds du Trésor			46464	2536		49000
	Ressources d'État	638159	33692	456503	514536	84000	1726890
	Ressources propres des établissements publics	14232	50577	1601			66410
	Fonds de Concours		7346				7346
	Total du programme Fonds de Concours compris	652391	91615	458104	514536	84000	1800646
	Total du Programme Fonds de Concours non compris	652391	84269	458104	514536	84000	1793300

4.2. Présentation du cadre des dépenses à moyen terme de la mission (2020-2022)

Le cadre de dépenses à moyen terme a été élaboré pour la mission de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche (2020-2020) dans les limites des plafonds fixés par le Ministère de Finances :

Année 2020	Année 2021	Année 2022
1576925 comme premier plafond puis révisé après discussion pour devenir 1726890 mille dinars	1631516 mille dinars comme premier plafond puis révisé après discussion pour devenir 1 810 982 mille dinars	1725199 comme premier plafond puis révisé après discussion 1 938 174 mille dinar

Tableau N°3 : Cadre de dépenses à moyen terme (2020-2022) pour la mission de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche selon la nature de la dépense et des sources de financement (Crédits de paiement)

	Sources de financement	Réalizations		LF 2019 Classification nouvelle	Prévisions		
		2017	2018		2020	2021	2022
Dépenses de rémunérations	Ressources du budget de l'Etat	524676	503038	571123	638159	648060	664856
	Ressources des Fonds du Trésor	17000	17721				
	Ressources de l'Etat	541676	520759	571123	638159	648060	664856
	Ressources propres des Etablissements Publics	12183	12183	12441	14232	14513	15238
	Total de la section	553859	532942	583564	652391	662573	680094
Dépenses Moyens des services	Ressources du budget de l'Etat	44450	40828	31944	33692	34345	36583
	Ressources des Fonds du Trésor	3000	3028				
	Ressources de l'Etat	47450	43856	31944	33692	34345	36583
	Ressources des Fonds de Concours	1053	1625	1239	7346	3181	3171
	Ressources propres des Etablissements publics	45127	44215	47313	50577	53410	56081
	Total de la section	93630	89696	80496	91615	90936	95835
Dépenses d'interventions	Ressources du budget de l'Etat	245170	324448	336380	405370	421507	463500
	Emprunts Extérieurs affectés	6618	10069	18000	4669	48000	55000
	Ressources des Fonds du Trésor	31993	44344	46594	46464	49348	52214
	Ressources d'Etat	283782	378861	400974	456503	518855	570714

	Ressources propres des Etablissements publics	1059	1066	1169	1601	1681	1765
	Total du programme	284841	379927	402143	458104	520536	572479
Dépenses d'investissement	Ressources du budget de l'Etat	355045	357261	324946	387162	396070	423235
	Emprunts Extérieurs affectés	123705	95943	87537	124838	127000	155000
	Ressources des Fonds du Trésor	2400	2461	2406	2536	2652	2786
	Ressources de l'État	481151	455665	414889	514536	525722	581021
	Total section	481151	455665	414889	514536	525722	581021
Dépenses des opérations financières	Ressources du budget de l'Etat				84000	84000	85000
	Ressources de l'État				84000	84000	85000
	Total section				84000	84000	85000
Total des dépenses de la mission	Ressources du budget de l'Etat	116934 2	122557 5	1264393	154838 3	158398 2	167317 4
	Emprunts Extérieurs affectés	130324	106012	105537	129507	175000	210000
	Ressources des Fonds du Trésor	54393	67554	49000	49000	52000	55000
	Ressources de l'État	135405 9	139914 1	1418930	172689 0	181098 2	193817 4
	Ressources des Fonds de Concours	1053	1625	1239	7346	3181	3171
	Ressources propres des Etablissements publics	58369	57464	60923	66410	69605	73084
	Total du programme Fonds de Concours compris	141348 1	145823 0	1481092	180064 6	188376 8	201442 9
	Total du Programme Fonds de Concours non compris	141242 8	145660 5	1479853	179330 0	188058 7	201125 8

Tableau N° 4 : Cadre de dépenses à moyen terme (2020-2022) pour la mission de l'agriculture, des ressources en eau et de la pêche selon les programmes et les sources de financement (Engagements de paiement)

	Sources de financement	Réalisations 2017	Réalisations 2018	LF 2019	Prévisions	Prévisions	Prévisions
				classification	2020	2021	2022
Programme 1 : Production agricole, qualité, et salubrité des produits agro-alimentaires	Ressources du budget de l'Etat	233382	245853	235858	293989	297087	314897
	Emprunts extérieurs affectés			1000	224		
	Ressources des Fonds du Trésor				29935	32417	35047
	Ressources de l'État	233382	245853	236858	324148	329504	349944
	Ressources des Fonds de Concours	1053	1625	1239	7346	3181	3171
	Ressources propres des Etablissements publics	7401	7362	8096	8831	9272	9735
	Total des dépenses du programme 1 compte tenu des Fonds de Concours	241836	254840	246193	340325	341957	362850
	Total des dépenses du programme 1 compte non tenu des Fonds de Concours	240783	253215	244954	332979	338776	359679
Programme 2 : Pêche et Aquaculture	Ressources du budget de l'Etat	68078	93219	75855	93962	101290	111770
	Emprunts extérieurs affectés			1000			
	Ressources des Fonds du Trésor				9335	9405	9641
	Ressources de l'État	68078	93219	76855	103297	110695	121411
	Total des dépenses du programme 2	68078	93219	76855	103297	110695	121411
Programme 3 : Eaux	Ressources du budget de l'Etat	256964	294827	270128	447641	461850	496758

	Emprunts extérieurs affectés	94847	83041	87422	103326	148000	180000
	Ressources de l'État	351811	377868	357550	550967	609850	676758
	Ressources propres des Etablissements publics	8715	10075	10294	12004	12604	13234
	Total des dépenses du programme 3	360526	387943	367844	562971	622454	689992
Programme 4 : Forêts et Revalorisation des terres agricoles	Ressources du budget de l'Etat	278356	273035	291484	322136	325639	337151
	Emprunts extérieurs affectés	12240	4492	7500	7552	8000	10000
	Ressources de l'État	290595	277527	298984	329688	333639	347151
	Ressources propres des Etablissements publics	7217	7240	7380	9916	8470	8893
	Total des dépenses du programme 4	297812	284767	306364	339604	342109	356044
Programme 5 : Enseignement supérieur, recherche, formation et conseils agricoles	Ressources du budget de l'Etat	158199	154493	167961	185601	189931	198577
	Ressources des Fonds du Trésor				9730	10178	10312
	Ressources d'État	158199	154493	167961	195331	200109	208889
	Ressources propres des Etablissements publics	8728	9226	9172	9833	10325	10841
	Total des dépenses du programme 5	166927	163719	177133	205164	210434	219730
Programme 9 : Soutien et Leadership	Ressources du budget de l'Etat	228757	231702	272107	205054	208185	214021
	Emprunts Extérieurs affectés	23238	18479	8615	18405	19000	20000
	Ressources d'État	251995	250181	280722	223459	227185	234021
	Ressources propres des Etablissements publics	26308	23561	25981	25826	28934	30380

	Total des dépenses du programme 9	278303	273742	306703	249285	256119	264401
Total mission du Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche	Ressources du budget de l'État	1223735	1293129	1313393	1548383	1583982	1673174
	Emprunts Extérieurs affectés	130324	106012	105537	129507	175000	210000
	Ressources des Fonds du Trésor				49000	52000	55000
	Ressources de l'État	1354059	1399141	1418930	1726890	1810982	1938174
	Ressources des Fonds de Concours	1053	1625	1239	7346	3181	3171
	Ressources propres des Etablissements publics	58369	57464	60923	66410	69604	73084
	Total des dépenses du programme 1 compte tenu des Fonds de Concours	1413481	1458230	1481092	1800646	1883767	2014429
	Total des dépenses du programme 1 compte non tenu des Fonds de Concours	1412428	1456605	1479853	1793300	1880586	2011258

Deuxième axe :

Présentation des Programmes de la
Mission de l'Agriculture, les Ressources
Hydrauliques et la Pêche



I. Programme 1 : La production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agro-alimentaires

Programme annuel de la capacité de performance pour l'année 2020

BUDGET :
crédits de
paiement
(mille
dinars)

324148
(18% du budget
du Ministère)

**Dépenses de
rémunération :**
62674

**Dépenses Moyens
des services :**
1717

**Dépenses
d'interventions :**
236375

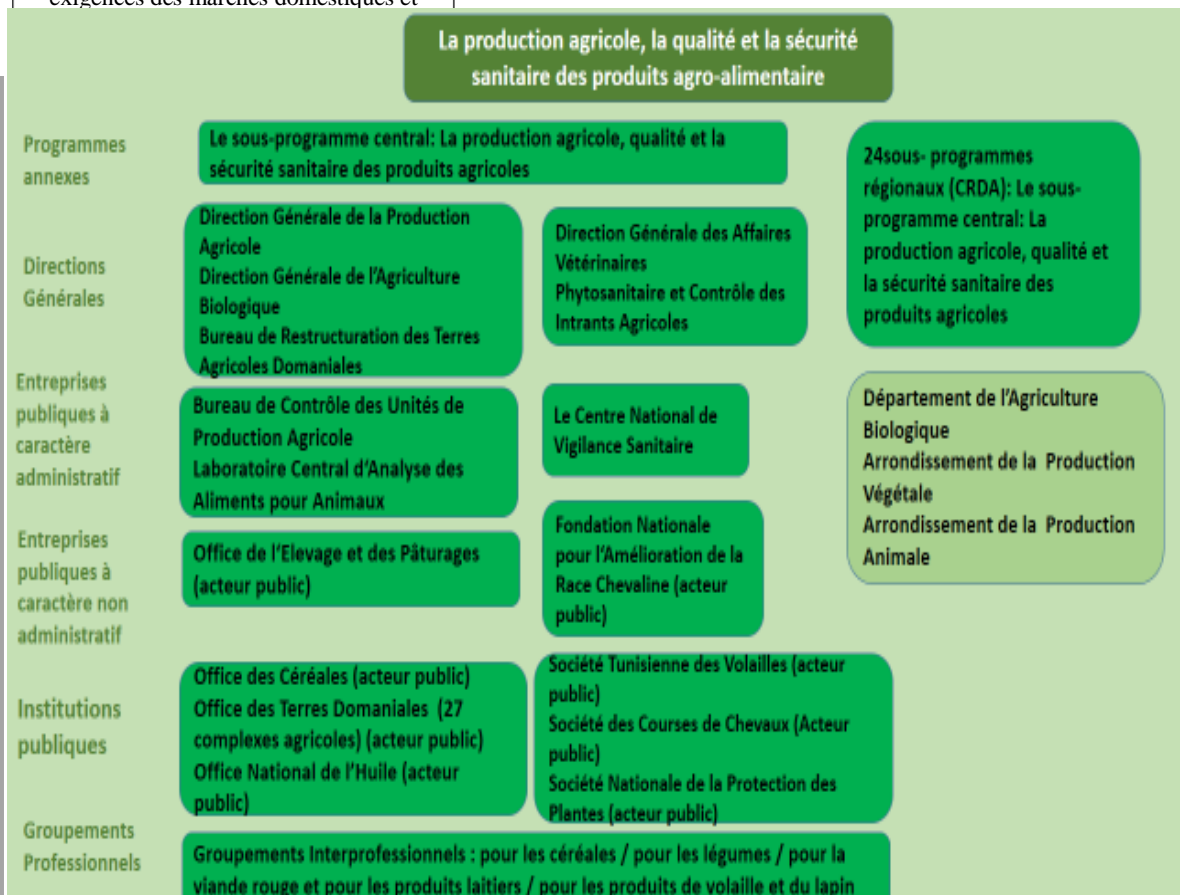
**Dépenses
d'investissement
: 23382**

Président du
programme: Ezzedine
Chalghaf

Directeur général de la
production agricole

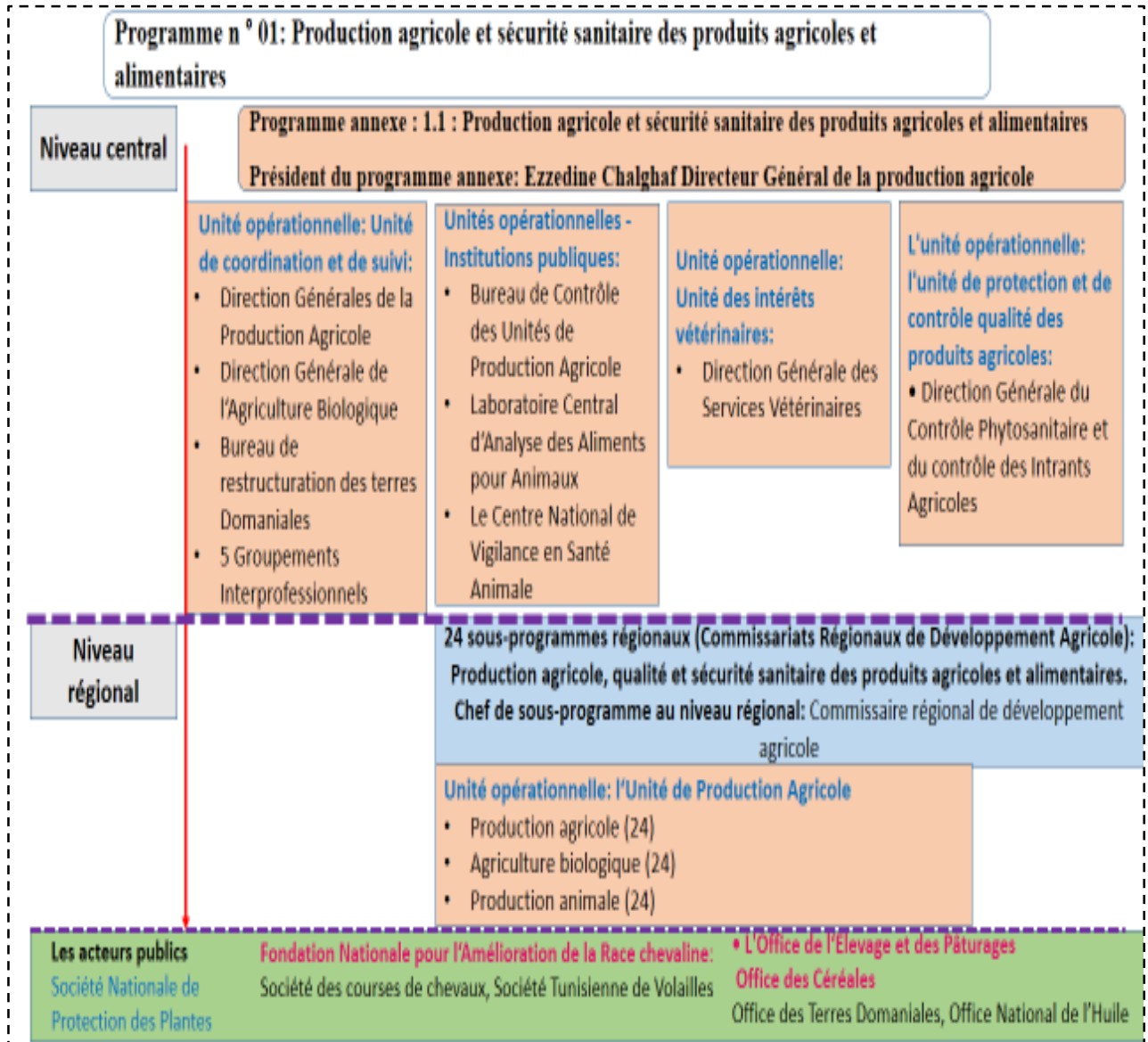
A partir de l'année 2018

Objectifs stratégiques	Indicateurs de mesure de performance
Objectif 1.1 : Développement des systèmes de production agricole pour garantir la sécurité alimentaire	Indicateur 1.1.1 : Amélioration du rendement des cultures irriguées (régional) : Céréales, Pommes de terre et Tomates
Objectif 1.2 : Soutien du système de qualité et contrôle sanitaire des produits agricoles et agro- alimentaires conformément aux exigences des marchés domestiques et	Indicateur 1.2.1 : Taux de couverture sanitaire (animaux) (régional)
	Indicateur 1.2.2 : Taux des échantillons analysés dans le cadre des programmes de recherche de recherche des résidus (Central)



1. Présentation du programme et sa stratégie :

Plan d'implémentation du programme n° 01 : Production agricole et salubrité des produits agricoles et agro-alimentaires



Le secteur de la production agricole vise l'amélioration de la productivité et le renforcement de la compétitivité des produits agricoles en mettant à jour diverses stratégies sectorielles et en assurant la disponibilité des outils et intrants de production nécessaires dans les meilleures conditions.

Cette amélioration passe aussi par ainsi l'utilisation des technologies modernes résultant des expériences de manière à garantir le succès des saisons agricoles et la réalisation des objectifs fixés en améliorant le déroulement des différentes saisons agricoles et en renforçant la coordination avec les Ministères compétents dans le domaine du suivi des systèmes agricoles aux différents niveaux de production, de transformation et de commercialisation.

Dans le domaine de la santé et de la sécurité des ressources végétales et de la richesse animale et leur protection contre les maladies et les pandémies, les travaux se poursuivent pour préparer des textes juridiques visant à les prévenir et à mieux les adapter aux normes internationales. Par ailleurs, un certain nombre de programmes continuent d'être mis en œuvre pour lutter contre certaines maladies des plantes et des animaux enregistrés dans notre pays.

Sur un autre plan, le secteur de la production agricole est appelé, au cours de la période à venir, à contribuer principalement au renforcement de la sécurité alimentaire en termes de quantité et de qualité, tout en préservant la pérennité des ressources naturelles et la protection de la santé. L'atteinte de ces objectifs est tributaire de la poursuite de l'exécution des programmes de développement au profit de diverses activités agricoles tels que le secteur de l'élevage, le secteur oléicole, les secteurs des céréales et du fourrage, et le secteur de l'agriculture biologique etc...L'exécution des plans nationaux de protection des végétaux, la lutte contre les ravages et les maladies, la protection sanitaire du bétail ainsi que l'amélioration de la qualité des produits agricoles et agro-alimentaires (l'enregistrement des indicateurs géographiques, la traçabilité, l'encouragement de l'agriculture biologique, promotion des investissements privés dans les domaines de l'emballage et du conditionnement ...).

1-1-Les problèmes :

Malgré le développement de la production agricole et l'amélioration des taux de l'autosuffisance, le déficit persiste toujours dans la fourniture de certains produits de base, tels que les céréales, du fait des changements climatiques intersaisons, ainsi que de l'exploitation arbitraire des ressources naturelles disponibles.

De ce fait, le secteur de la production agricole s'efforce de poursuivre les mesures visant à augmenter le taux de croissance du secteur et à utiliser les connaissances et les technologies à

haute productivité pour atteindre l'autosuffisance dans la plupart des produits agricoles de base. Ceci contribuera à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer la compétitivité et à booster les exportations en améliorant les rendements et la qualité.

1-2-Thèmes stratégiques :

Outre sa participation à l'amélioration du taux de la croissance économique, le programme de production agricole, de la qualité et de la salubrité des produits agricoles et agro-alimentaires veille également à assurer la sécurité alimentaire et ce en atteignant l'autosuffisance dans de nombreux produits de base et en stimulant le soutien au système de qualité des produits agricoles ainsi qu'en encourageant les exportations.

Pour atteindre ces objectifs, les thèmes stratégiques suivants ont été fixés :

- La mise en place et l'exécution d'un plan dédié aux produits agricoles de base visant le développement de la production afin d'atteindre une autosuffisance durable
- La mise en place et l'exécution d'un plan de promotion de la qualité au niveau de tous les maillons de la chaîne de production agricole, en adéquation avec les exigences des marchés internes et externes
- La diversification de la production tout en établissant les mécanismes nécessaires pour relier les particularités des produits agricoles aux spécificités naturelles et humaines dans les zones géographiques dans laquelle ils sont produits en adoptant les certifications « produits du terroir » ou « appellation d'origine ».
- Le renforcement du système de surveillance, de protection et de la salubrité des produits agricoles et alimentaires.

Le tableau suivant montre l'évolution de la production, le rythme des exportations et les superficies cultivées pour les produits agricoles les plus importants :

	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Evolution de la production								
Blé dur	Millions Q	8.1	9.5	9.6	12	12	12	12
Huile d'olive	1000 tonnes	140	100	325	140	250	250	250
Tomates saisonnières	1000 tonnes	980	850	900	1000	1100	1100	1100
Lait	Millions litres	1428	1424	1310	1350	1377	1400	1420
Evolution des surfaces								
Agrumes	1000 Hectares	27	27	28	28	28.3	28.5	28.8
Fourrages	1000 Hectares	321	317	302	310	320	320	320
Agriculture géothermique	Hectares	241	234	248	253	255	257	260
Cultures biologiques	1000 Hectares	236	270	336	390	400	450	450
Evolution des exportations de produits agricoles								
Huile d'olive	1000 tonnes	98	85	215	120	180	180	180
Dattes		87	100	127	110	120	120	120
Agriculture géothermique		13	11	16	18	20	22	24
Cultures biologiques	Millions Dinars	300	430	680	500	550	550	600

1.3. Les priorités

Les priorités du programme « production agricole, qualité et salubrité des produits agricoles et alimentaires » sont :

- Atteindre l'autosuffisance en de nombreux produits de base tels que les céréales, le lait et la viande rouge ;
- Développement des exportations des produits agricoles à travers la diversification des produits exportés et l'augmentation de la valeur ajoutée ;
- Soutenir le système de qualité des produits agricoles ;
- Renforcement du système de surveillance, de contrôle, de protection, de vigilance et de salubrité des produits agricoles et alimentaires.

2. Objectifs et indicateurs de mesure de la performance spécifique au programme

2.1. Présentation des objectifs et indicateurs de mesure de la performance du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Développement des systèmes de production agricole pour assurer la sécurité alimentaire ;
- Soutien au système de qualité, de contrôle et de salubrité des produits agricoles et alimentaires conformément aux exigences des marchés intérieurs et extérieurs.

Calendrier des indicateurs de mesure des objectifs stratégiques

Objectifs stratégiques	Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
			2016	2017	2018		2020	2021	2022
Objectif 1.1 : Développement des systèmes de production agricole pour assurer la sécurité alimentaire	Indicateur 1.1.1 : Amélioration du rendement des cultures irriguées (régional)								
	Céréales	Q/ha	33	34	32	38	40	42	44
	Pommes de terre	Tonnes/ha	20	21	24	24	24	25	25
	Tomates	Tonnes/ha	63	63	67	70	70	75	75
Objectif 1.2 : Soutien du système de qualité et contrôle sanitaire des produits agricoles et agro-alimentaires conformément aux exigences des marchés domestique et extérieur	Indicateur 1.2.1 : Taux de couverture sanitaire (animaux)	%	50.7	60.7	57.5	80	85	85	85
	Indicateur 1.2.2 : Taux des échantillons analysés dans le cadre des programmes de recherche des résidus	%	63	60	80	90	90	90	90
	Indicateur 1.2.3 : Nombre des produits ayant obtenu la marque de qualité	Nombre	13	13	14	18	22	23	25

Objectif stratégique 1.1 : Développer les filières de production agricole pour

assurer la sécurité alimentaire

❖ **Présentation de l'objectif** : Atteindre la sécurité alimentaire requiert l'exécution des stratégies sectorielles visant une meilleure promotion de la production, l'amélioration de la productivité et le renforcement de la compétitivité des produits à travers le soutien aux agriculteurs et la fourniture d'équipements et intrants nécessaires à la production dans les meilleures conditions ce qui permettra la réussite des saisons agricoles et une meilleure exploitation des saisons agricoles. Pour une bonne mise en œuvre des stratégies et des plans de développement de la production agricole, le Ministère veillera à encourager l'utilisation des résultats des recherches dans le domaine de la production dans le but de les valoriser et d'adopter les nouvelles technologies. Les efforts se poursuivront pour l'exécution d'un plan pour l'amélioration de la participation du secteur irrigué dans la production globale.

❖ **Référence de l'objectif** : les stratégies sectorielles

❖ **Justifications de l'adoption de l'indicateur de l'objectif** : l'amélioration de la productivité et du rendement des cultures irriguées peut réduire les fluctuations de production et fournir des semences nationales pour des secteurs stratégiques tels que les céréales. Les importantes cultures d'irrigation choisies qui sont les suivants :

- Les Céréales : considérées comme l'un des ingrédients de base du repas quotidien du citoyen tunisien, ce qui nous appelle à exploiter tout le potentiel disponible pour les cultures céréalières que ce soit dans les zones irriguées, que ce soit dans les zones humides et/ou semi- humides.
- La pomme de terre : agriculture d'importance économique et sociale qui occupe une place distinguée dans les traditions alimentaires tunisiennes puisqu'elle intervient dans la composition nutritionnelle tout au long de l'année.
- La tomate : agriculture transformatrice sur laquelle se base un tissu industriel important (28 unités industrielles et une capacité de transformation de 35 000 tonnes / jour). Elle emploie environ 8 000 personnes et contribue à la dynamisation de nombreux secteurs, en particulier le transport de marchandises.

Calendrier des indicateurs de l'objectif 1

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Indicateur 1.1.1 : Amélioration du rendement des cultures irriguées (régional)								
Céréales	Q/ha	33	34	32	38	40	42	44
Pommes de terre	Tonne/ha	20	21	24	24	24	25	25
Tomates	Tonne/ha	63	63	67	70	70	75	75

Objectif stratégique 1.2 : Soutien du système de la qualité et du contrôle sanitaire des produits agro-alimentaires conformément aux exigences des marchés intérieurs et extérieurs

❖ **Présentation de l'objectif** : Cet objectif vise à soutenir le système de qualité, du contrôle sanitaire et les programmes de protection des produits agricoles et alimentaires

❖ **Référence de l'objectif** : les stratégies sectorielles

❖ **Justification de l'adoption des indicateurs spécifiques à l'objectif** : Ces indicateurs mesurent la forte et étroite corrélation entre ces indicateurs et le système de qualité des produits agricoles et agro-alimentaires et la pertinence du contrôle et du niveau de la protection sanitaire des végétaux.

Calendrier des indicateurs de l'objectif 1.2

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Indicateur 1.2.1 : Taux de couverture sanitaire (animaux)	%	50.7	60.7	57.5	80	85	85	85
Indicateur 1.2.2 : Taux des échantillons analysés dans le cadre des programmes de recherche des résidus	%	63	60	80	90	90	90	90
Indicateur 1.2.3 : Nombre des produits ayant obtenu la marque de qualité	Nombre	13	13	14	18	22	23	25

Il convient de noter que les objectifs opérationnels et les indicateurs adoptés dans le programme annuels de la performance des dernières années seront intégrés lors de la préparation du programme d'implémentation du cadre de la capacité de performance et de la charte de gestion :

Objectif	Indicateur	Unité
Développement des systèmes de production agricole	Indicateur 1.1.1 : Suivi technique des saisons agricoles	Le nombre de visites sur le terrain pour chaque technicien
Protection et vigilance phytosanitaires et zoonitaires	Indicateur 1.2.2.1 : Nombre de réseaux de surveillance de la santé vétérinaire	Nombre
	Indicateur 1.2.2.4 : Nombre de réseaux achevés et opérationnels	Nombre
	Indicateur 1.2.2.5 : Le nombre de campagnes de protection phytosanitaire	Nombre
	Indicateur 1.2.3.2 : Ratio d'institutions certifiées	%
	Indicateur 1.3.3.3 : Le taux d'évaluation des apports des pesticides	%
	Indicateur 1.3.3.4 : Nombre d'analyses de contrôle réalisés	Nombre
	Indicateur 1.3.3.5 : Taux d'évaluation des intrants des semences et plants	%
Développement du secteur biologique	Indicateur 1.1.4.1 : Le pourcentage de bénéficiaires des sessions de formation	%
	Indicateur 1.1.4.2 : Le nombre de journées d'informations dédiées à l'introduction du secteur de l'agriculture biologique	Nombre
	Indicateur 1.1.4.3 : Surveiller la performance des structures de surveillance et de certification	Nombre

2.2- Activités du programme pour l'année 2020

Activités du programme

Dans le cadre de l'implémentation du programme de production agricole, de la qualité et de la salubrité des produits agro-alimentaires, 10 activités ont été identifiées et réparties comme suit

:

- 6 activités auxquelles contribuent des sous-programmes (central et régional)
- 4 activités pour les acteurs publics

Code	Activité
1	Planification, organisation, encadrement, suivi et évaluation des saisons agricoles (sous-programme central + sous-programmes régionaux)
2	Incitations de l'État à investir dans le secteur agricole (sous-programme central)
3	Interventions de l'État pour la réparation des dommages causés par les calamités naturelles dans le secteur agricole (sous-programme central)
4	Organisation de la profession et régulation du marché des produits agro-alimentaires agricoles (sous-programme central)
5	Protection et contrôle de la santé animale (sous-programme central + sous-programmes régionaux)
6	Protection, certification et contrôle de la qualité des végétaux (intrants agricoles) (sous-programme central + sous-programmes régionaux)
7	Transfert des crédits pour l'Office de l'Elevage et du Pâturage (acteur public) au titre des activités : planification, organisation, encadrement, suivi et évaluation des saisons agricoles
8	Transfert de crédits à l'Office des Céréales (acteur public) au titre des activités : planification, organisation, encadrement suivi et évaluation des saisons agricoles.
9	Transfert des crédits au profit de la Fondation Nationale pour l'Amélioration de la Race Chevaline (Acteur Public) au le titre d'Activité : Protection et Contrôle de la Santé Animale
A	Transfert de crédits au profit de la Société Nationale de la Protection des Plantes (acteur public) au titre des activités : protection, certification et contrôle qualité des plantes (intrants agricoles)

Programme 1 : La production agricole, la qualité et la salubrité des produits agricoles et

agroalimentaires

Tableau N°6 : État des activités et des interventions du programme de la production agricole, de la qualité et de la salubrité des produits agricoles

Les objectifs stratégiques	Indicateurs de mesure de la performance	Unité	Prévisions	Interventions	Activités	Prévisions des engagements pour l'activité 2020
			2020			
Développement de systèmes de production agricole pour assurer la sécurité alimentaire	Indicateur 1.1.1: Amélioration du rendement des cultures irriguées (régional)			Révisions des prix des céréales à la production, compte tenu de l'évolution des coûts de production, pour assurer un prix valorisant pour l'agriculteur, et l'encourager à améliorer son rendement	-Planifier, organiser, encadrer, suivi et évaluation des saisons agricoles et assurer la coordination entre les différents secteurs de production de <u>céréales</u> : - Afin d'atteindre les résultats souhaités pour la production de céréales irriguées, des travaux sont en cours pour réhabiliter et restaurer les zones irriguées afin d'installer un réseau d'irrigation moderne pour valoriser l'eau, tout en continuant à mettre en œuvre des programmes de formation des agriculteurs et des techniciens sur l'économie d'eau utilisée dans l'irrigation des céréales et le bon usage de des packs techniques pour les cultures irriguées. Poursuivre la coordination avec la recherche agricole l'orientation vers la sélection de variétés de céréales adaptées aux zones irriguées, tout en améliorant les variétés au regard de leur résistance aux maladies et aux	24205
	- Céréales	K/Ha	40			
	- Pommes de terre	K/Ha	24			
	- Tomates	K/Ha	70			

					<p>ravages, en améliorant les packs techniques appropriés et en évaluant le rendement.</p> <p>100676</p> <p>10282</p> <p><u>Concernant les pommes de terre saisonnières :</u> -L'introduction des technologies modernes pour comprimer le coût et améliorer la qualité, tel que le développement de la mécanisation agricole -Réduire la superficie totale et éviter les agrandissements, en particulier pour les zones à problèmes de sol et à pénurie d'eau.</p> <p><u>Pour les tomates saisonnières destinées à la transformation :</u> - Travaux de renouvellement des équipements d'irrigation goutte-à-goutte pour 2500 ha/ an afin de réaliser une économie d'eau d'irrigation de 3% d'ici 2020 par rapport à la situation actuelle -Élargir la mécanisation des différents processus techniques de la culture de la tomate depuis la préparation du sol et la culture jusqu'à la récolte -Rationaliser l'utilisation d'engrais et de pesticides et maîtriser les coûts de production -Encouragements de l'Etat à investir dans le secteur agricole. Interventions de l'État pour réparer les dommages causés par les</p>	
--	--	--	--	--	---	--

					<p>calamités naturelles dans le secteur agricole</p> <p>Transférer les crédits à l'Office de l'Elevage et des Pâturages (acteur public) au titre de des activités : Planifier, organiser, encadrer, surveiller et évaluer les saisons agricoles.</p> <p>Transférer les crédits à l'Office des Céréales (acteur public) au titre des activités : Organisation, encadrement, suivi et évaluation des saisons agricoles</p>	
Soutenir le système de contrôle de la qualité et de la santé des produits agricoles et alimentaires conformément aux exigences des marchés intérieurs et externes	Indicateur 1.2.1: Pourcentage de couverture sanitaire (animale) (régional)	%	85	Œuvrer pour l'approbation du programme national de contrôle de la fièvre aphteuse	<p>Protection et contrôle de la santé animale</p> <p>-Mise en Œuvre d'études de faisabilité pour diverses stratégies de santé animale</p> <p>-Mise en place des systèmes d'élevage dans le cadre de l'approbation de la santé vétérinaire pour des secteurs stratégiques tels que les vaches et les veaux</p> <p>-Révision du cadre juridique pour la création du Fonds de la Santé Animale et soutenir les programmes d'indemnisation des éleveurs et d'éradication des maladies, par ordre de priorité</p> <p>Transférer les crédits à la Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline (Acteur public) au titre d'activité : Protection et contrôle de la santé animale!</p>	42254
	L'indicateur. 1.2.2 :				<p>Protection et contrôle de la santé animale!:</p> <p>- Continuer le programme de</p>	4507

	Pourcentage d'échantillons analysés dans le cadre de programmes de recherche de résidus (central)	%	90		recherche de résidus médicamenteux au niveau des abattoirs et des unités de transformation et continuation des analyses et contrôle à l'occasion d'Aid el Idha. - Continuer le programme de recherches de résidus médicamenteux, des polluants au niveau des viandes blanches, des œufs du lait et du miel -Continuer les campagnes de sensibilisation au profit d'éleveurs, des vétérinaires, des privés et des responsables publics pour un usage rationnel des médicaments vétérinaires	
	L'indicateur. 1.1.3 : nombre de produits ayant le label qualité (central)	Nombre	22	Œuvrer pour la mise en place de structures d'authentification afin de valoriser les produits ayant le label de qualité	Protection, certification et contrôle de la qualité des plantes - Continuer à mener des projets de coopération technique pour la promotion de la valeur ajoutée du produit agricole en participant aux foires et expositions pour faire connaître ces produits Transfert de crédits à la Société Nationale de la Protection des Plantes (acteur public) au titre des activités: protection, certification et contrôle qualité des plantes (intrants agricoles)	5962 2328

Concernant l'activité : les encouragements de l'Etat à l'investissement dans le secteur agricole, les crédits 2020 sont estimés à 75 500 mille dinars.

Les interventions de l'État pour réparer les dommages causés par les pandémies et les calamités naturelles dans le secteur agricole, les crédits estimés à 28 500 mille dinars ont été alloués pour l'année 2020.

3. Dépenses du programme

3.1 Budget du programme :

Les dépenses du programme « production agricole, qualité et sécurité des produits agro-alimentaires » pour l'année 2020, ont été fixés à **324 148** mille de dinars, contre **23 688** mille dinars pour l'année 2019, selon la nouvelle classification, soit une augmentation de **36,9%**.

Ces dépenses sont réparties comme suit :

Tableau N°7 : Budget du programme de production agricole, qualité et salubrité des produits agro-alimentaires pour l'année 2020, selon la nature des dépenses et les sources de financement

Unité : Milles Dinar

	Sources de financement	Réalisations	LF 2019	Prévisions	Ecart	%
		2018	Nouvelle classification	2020		
Dépenses de rémunérations	Budget de l'Etat	52245	54745	62674	7929	14,5%
	Ressources de l'État	52245	54745	62674	7929	14,5%
	Ressources propres des établissements	3130	3443	3732	289	8,4%
	Total de la section	55375	58188	66406	8218	14,1%
Dépenses Moyens des services	Ressources du budget de l'Etat	1629	1700	1717	17	1,0%
	Ressources des Fonds de Trésor					
	Ressources d'État	1629	1700	1717	17	1,0%
	Ressources des fonds de Concours	1625	1239	7346	6107	492,9%
	Ressources propres des établissements	3684	3958	4311	353	8,9%
	Total de la section	6938	6897	13374	6477	93,9%
Dépenses d'interventions	Ressources du budget de l'Etat	148146	159640	207305	47665	29,9%
	Emprunts extérieurs affectés		1000		-1000	(100,0%)
	Ressources des Fonds de Trésor			29070	29070	
	Ressources d'État	148146	160640	236375	75735	47,1%
	Ressources propres des établissements	548	695	788	93	13,4%

	Total du programme	148694	161335	237163	75828	47,0%
Dépenses d'investissement	Ressources du budget de l'Etat	43833	19773	22293	2520	12,7%
	Emprunts extérieurs affectés			224	224	
	Ressources des Fonds de Trésor			865	865	
	Ressources de l'État	43833	19773	23382	3609	18,3%
	Total section	43833	19773	23382	3609	18,3%
Total des dépenses pour le programme 1	Ressources du budget de l'Etat	245853	235858	293989	58131	24,6%
	Emprunts extérieurs affectés		1000	224	-776	-77,6%
	Ressources des Fonds de Trésor			29935	29935	
	Ressources d'État	245853	236858	324148	87290	36,9%
	Ressources des Fonds de Concours	1625	1239	7346	6107	492,9%
	Ressources propres des établissements	7362	8096	8831	735	9,1%
	Total du programme 1 Fonds de Concours compris	254840	246193	340325	94132	38,2%
	Total du Programme 1 Fonds de Concours non compris	253215	244954	332979	88025	35,9%

Figure N°2 : Répartition du projet de budget du programme « production agricole, de qualité et de salubrité des produits agricoles et agro- alimentaires » pour l'année 2020, selon la nature de la dépense

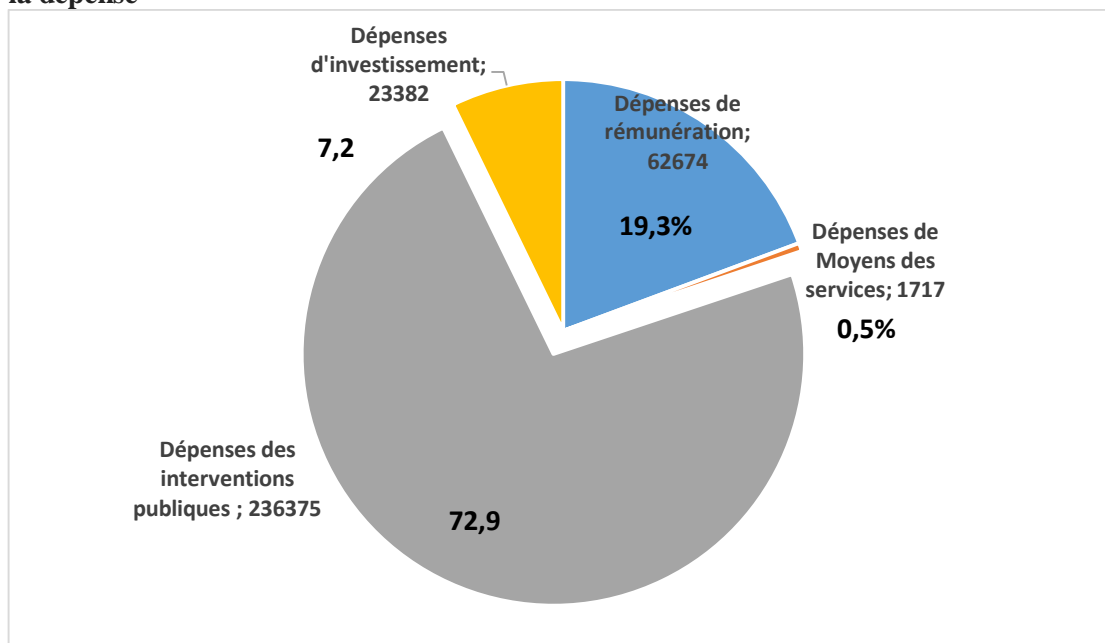


Tableau N° 8 : Tableau de répartition du budget du programme 1 : Production agricole, qualité et salubrité des produits agro- alimentaires agricoles par objectif et par des dépenses

« Par sous-programmes et activités »

Unité : Mille dinars

Nom du Programme	Activités	Réalisations 2018	LF 2019	Prévisions 2020	Evolution en %	
			-1	-2	Montant(2) (1)-	% (2)/(1)-(1)
Sous-programmes centraux	Activités centrales					
Un sous-programme central : Production agricole, qualité et salubrité des produits agricoles et alimentaires	1. Planifier, organiser, encadrer, surveiller et évaluer les saisons agricoles					
	2. Incitations de l'Etat à investir dans le secteur agricole					
	3. Interventions de l'État pour compenser les dommages causés par les pandémies dans le secteur agricole					
	4. Ajustement du marché					
	5. Protection et contrôle de la santé animale					
	6. Protection, certification et contrôle de qualité des plantes (intrants agricoles)					
Total sous-programmes et activités au niveau central						
Sous-programmes régionaux	Activités régionales					
24 Sous-programmes régionaux (Commissions régionales pour le développement agricole) : production agricole, qualité et la salubrité des produits agricoles et alimentaires	1. Planifier, organiser, encadrer, surveiller et évaluer les saisons agricoles					

	5. Protection et contrôle de la santé animale					
	6. Protection, certification et contrôle qualité des plantes (intrants agricoles)					
Total des sous-programmes régionaux et activités						
Acteurs publics et activités						
	Transfert des crédits pour le bureau d'élevage et attribuer un titre d'activité au pâturage : Planifier, organiser, encadrer, surveiller et évaluer les saisons agricoles					
	Transfert de crédits pour l'Office des Céréales au titre de l'activité : Organisation, encadrement et suivi et évaluation des saisons agricoles.					
	Transfert des crédits à la Société nationale pour l'amélioration des chevaux au titre des activités : Protection et contrôle de la santé animale					
	Transfert des crédits à la Société Nationale de protection des plantes au titre des activités : Protection, certification et contrôle de la qualité des plantes (intrants agricoles)					
Total, compte non tenu des ressources propres des entreprises				324148		

Remarque : Ce calendrier ne peut être préparé cette année en raison de la création d'une nouvelle structuration selon programmes.

3.2- Cadre de dépenses à moyen terme (2020) pour le programme 01 : Production agricole, qualité et la salubrité des produits agro-alimentaires :

Tableau N°9 : Cadre de dépenses à moyen terme (2020-2022) pour les produits agricoles et agro-alimentaires selon la nature des dépenses et les sources de financement

« Selon la nature de la dépense et les sources de financement »

	Sources de financement	Réalisations 2017	Réalisations 2018	LF 2019 : Nouvelle classification	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Dépenses de rémunérations	Sur les ressources du budget de l'Etat	54344	52 245	54 745	62 674	64 267	67 862
	Ressources d'Etat	54344	52 245	54 745	62 674	64 267	67 862
	Sur les ressources propres des établissements	3278	3 130	3 443	3 732	3 918	4 113
	Total de la section	57622	55 375	58 188	66 406	68 185	71 975
Dépenses Moyens des services	Sur les ressources du budget de l'Etat	1516	1 629	1 700	1 717	1 750	1 800
	Ressources de l'Etat	1516	1 629	1 700	1 717	1 750	1 800
	Sur les ressources des Fonds de Concours	1053	1 625	1 239	7 346	3 181	3 171
	Sur les ressources propres des établissements	3582	3 684	3 958	4 311	4 527	4 753
	Total de la section	6151	6 938	6 897	13 374	9 458	9 724
Dépenses d'interventions	Sur les ressources du budget de l'Etat	152586	148 146	159 640	207 305	208 000	220 000
	Sur des ressources des emprunts extérieurs affectés			1000			
	Sur les ressources des Fonds du Trésor				29070	31607	34196
	Ressources d'Etat	152586	148 146	160 640	236 375	239 607	254 196
	Sur les ressources propres des établissements	541	548	695	788	827	869
	Total de la section	153127	148 694	161 335	237 163	240 434	255 065

Dépenses d'investissement	Sur les ressources du budget de l'État	24936	43 833	19 773	22 293	23 070	25 235
	Sur les ressources des emprunts extérieurs affectés				224		
	Sur les ressources des Fonds du Trésor				865	810	851
	Ressources de l'État	24936	43 833	19 773	23 382	23 880	26 086
	Total section	24936	43 833	19 773	23 382	23 880	26 086
Total des dépenses pour le programme 1	Sur les ressources du budget de l'État	24936	245 853	235 858	293 989	297 087	314 897
	Sur les ressources des emprunts extérieurs affectés	0		1 000	224		
	Sur les ressources des Fonds du Trésor	0			29 935	32 417	35 047
	Ressources d'État	233382	245 853	236 858	324 148	329 504	349 944
	Sur les ressources des Fonds de Concours	1053	1 625	1 239	7 346	3 181	3 171
	Sur les ressources propres des établissements	7401	7 362	8 096	8 831	9 272	9 735
	Total du programme 1 Fonds de Concours compris	241836	254 840	246 193	340 325	341 957	362 850
	Total du Programme 1 Fonds de Concours non compris	240783	253 215	244 954	332 979	338 776	359 679

II. Programme 02 : La pêche et Aquaculture



Président du programme: Ridha Mrabet

Directeur Général de la Pêche et de l'Acquaculture

A partir de l'année 2015

**BUDGET :
paiement
(mille
dinars)**

103297

(6% du budget
du Ministère)

**Dépenses de
rémunération :
6021**

**Dépenses
Moyens de
services : 680**

**Dépenses
d'interventions :
63226**

**Dépenses
d'investissement
: 33370**

Objectifs stratégiques	Indicateurs de mesure de performance
Objectif 2.1 : Conservation des ressources halieutiques et développement durable de la pêche	Indicateur 2.1.1 : Pourcentage de zones protégées par la construction de quais artificiels (régional)
	L'indicateur. 2.1.2 : Pourcentage d'équipement de bateaux de plus de 15 mètres avec des terminaux (régional)
Objectif 2.2 : Développer le secteur de la pêche et de l'aquaculture	L'indicateur 2.2.1 : Contribution de l'activité piscicole à la production totale de la pêche et de la pisciculture (régional)
	L'indicateur. 2.2.2 : Pourcentage cumulé de l'achèvement des projets reçus provisoirement du plan directeur (central)
L'objectif respectant le principe d'égalité et égalité des chances : Amélioration des conditions des femmes qui ramassent les crustacés	Les Structures intervenant dans le programme N°2 L'indicateur 2.2.3 : Pourcentage de femmes détentrices de cartes de pêcheur professionnel

Sous programmes

Le sous programme central: La pêche et Aquaculture

13 sous programmes régionaux (CRDA): La pêche et Aquaculture

Directions Générales

Direction Générale de la Pêche

Entreprises publiques à caractère administratif

Commissariat Régional de Développement Agricole
Section de la Pêche

Entreprises publiques à caractère non administratif

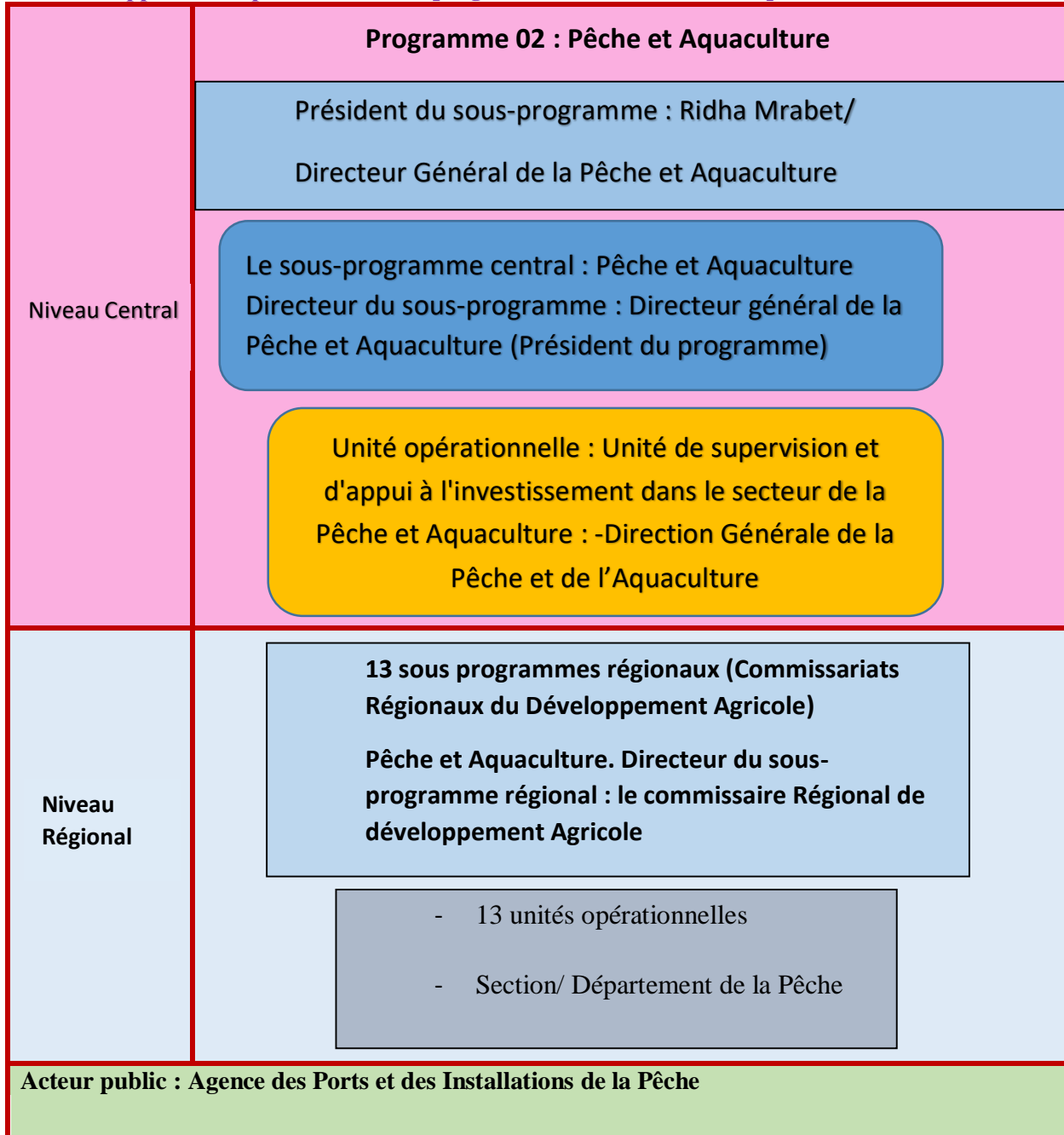
Agence des Ports et des Installations de Pêche

Groupements Interprofessionnels

Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche

1. Présentation du Programme et de sa stratégie

Plan d'application opérationnelle du programme n ° 02 : Pêche et Aquaculture



Le littoral de la Tunisie s'étend sur plus de 1300 km équipés de 31 ports de pêche côtière, 10 ports de pêche profonde. Les eaux maritimes tunisiennes se distinguent par la variété des espèces marines du fait des facteurs climatiques méditerranéens qui les caractérisent.

L'un des défis majeurs du secteur à l'heure actuelle est la lutte contre la pêche anarchique et la surpêche en raison de sa répercussion directe sur la disparition de la richesse nationale et ce grâce aux efforts concertés pour développer les chaînes de production, de commercialisation, organiser les saisons de pêche et contrôler le développement de la flotte maritime.

Par ailleurs, et pour développer et améliorer le secteur, plusieurs orientations ont été retenues et reposent sur :

- La bonne gestion de ressources halieutiques et de la pêche
- Assurer l'équilibre et les réserves biologiques

1-1. Les problèmes :

Dans le cadre de l'étude prospective du secteur de la pêche et de la pisciculture, les différentes analyses réalisées ont permis de mettre en évidence les grandes difficultés rencontrées qui peuvent se résumer aux points ci-après:

- Vieillesse des infrastructures et des installations portuaires, ce qui a affecté la qualité des services portuaires.
- Saturation de certains ports en raison de leur emplacement et de la disponibilité des équipements de travail spécifiques et nécessaires notamment au regard du développement des activités piscicoles. Cependant, certains autres ports demeurent inactifs pour des raisons techniques ou/et sociales, ce qui a conduit à un déséquilibre entre les activités portuaires et la capacité de certains ports à répondre aux besoins du secteur.
- Encadrement administratif à efficacité très limitée : il se caractérise notamment par le dédoublement des missions de certaines structures et la faible coordination entre les différents intervenants dans le secteur, ainsi que la grave pénurie de moyens humains et financiers (matériels) en l'absence de structure d'appui administratifs et techniques au niveau des administrations centrales qui supervisent le secteur.
- Les structures décentralisées sous tutelle des Commissariats Régionaux de Développement Agricole et non liées directement et hiérarchiquement aux structures en charge de la gestion du secteur d'où la lourdeur de prise de décisions, ainsi que le manque de moyens humains, financiers et matériels nécessaires pour ces structures.
- Un système d'information qui manque de précision et d'efficacité
- Une formation professionnelle sans vision stratégique bien définie

- Manque de simplification et de vulgarisation des résultats de la recherche
- Manque flagrant de ressources humaines et financières au niveau régional pour mener à bien les tâches relatives à aux opérations de débarquement dans les ports, la promotion du produit, le suivi de la gestion des carburants utilisés dans la pêche et le suivi des programmes et projets.

c. Au niveau de la pêche :

- L'état obsolète de la flotte
- Multiplication anarchique du nombre de bateaux
- Pénurie d'encadrement particulièrement des pêcheurs côtiers
- Persistance des infractions et violations, en particulier la pêche aux sacs et la pêche à faible profondeur
- L'épuisement continue des ressources maritimes de fond dans le golfe de Gabès en raison de l'exploitation intensive qui ne tient compte du rythme de renouvellement naturel de la richesse et la reproduction des réserves (repos biologiques).
- Faible exploitation des résultats des recherches d'exploration des ressources marines et du respect des cartes de répartition de poissons et des techniques sélectives de pêche y afférentes.
- Surexploitation excessive des richesses marines dans certaines zones et forte pression sur les ressources avec l'intensification de la pêche anarchique ainsi que l'utilisation des outils nuisibles aux ressources ;
- Etat obsolète des infrastructures des équipements portuaires, ce qui a impacté la qualité des services portuaires ;
- Saturation de certains ports en raison de leur emplacement et de la disponibilité des équipements de travail spécifiques et nécessaires notamment eu regard au développement des activités piscicoles .Dans le même temps, certains autres ports sont inactifs pour des raisons techniques ou/et sociales, ce qui a conduit à un déséquilibre entre les activités portuaires et la capacité de certains ports à répondre aux besoins du secteur ;
- Absence d'une structure spéciale en charge du suivi des activités ;
- Manque de contrôle de la qualité des produits ;
- Dégradation de l'environnement dans certaines zones ;

- L'absence d'une supervision, d'encadrement et d'une organisation adéquate au niveau de la transformation et de la commercialisation des produits ;
- Constatation d'une quasi-stabilité dans la production de pêche des poissons bleus au cours des dernières années. Cette production a été de l'ordre de 50 000 tonnes / an, en raison de nombreux facteurs liés à l'état des réserves, aux changements climatiques, à la densité des races, y ajoutant les conditions d'exploitation, l'obsolescence des équipements, la hausse des prix des intrants et l'influence limitée des professionnels dans le système d'écoulement de la production ;
- L'incapacité de l'Agence des Ports et des Installations de Pêche de faire face au coût des travaux d'entretien portuaire ce qui a entraîné le report de nombreuses interventions au niveau des ports. Cette situation a conduit à l'accumulation et à l'exacerbation des problèmes, et par conséquent à l'augmentation de leur coût (effondrement des barrières, fissuration et destruction des quais, obstruction des entrées des bassins portuaires et obsolescence des équipements) ;
- Grave pénurie de ressources humaines et financières au niveau régional pour assurer les tâches relatives aux opérations de déchargement dans les ports et le suivi de la gestion des carburants utilisés dans la pêche.

b. Au niveau de l'aquaculture :

- La faible représentativité de la structure qui veille sur le développement de l'activité aquacole par rapport aux exigences du secteur ;
- L'inadaptation du cadre législatif en vigueur avec l'évolution du secteur ;
- Absence de statistiques fiables et faiblesse des mécanismes de contrôle des opérations de déchargement dans les ports et la promotion du produit ;
- L'absence d'un système permanent de suivi des conditions environnementales des projets de la part de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement ;
- Absence d'un système de suivi sanitaire permanent et de santé animale "Zoo sanitaire" dans le but de faciliter les exportations vers les pays de l'Union Européenne ;
- Marché intérieur limité conjugué à une faible compétitivité du produit de l'aquaculture pour accéder aux marchés extérieurs ;
- L'accumulation des pandémies environnementales et climatiques (en particulier pour les espèces cochléaires) au cours des dernières années, ce qui a affecté la rentabilité des projets ;

Pour la pisciculture marine :

-Apparition des signes de baisse de rentabilité de l'activité, ce qui affecte la durabilité du secteur (semi-stabilité de la production, baisse des intentions d'investissements)

-Manque au niveau des ports, de surfaces consacrées pour les services d'appui aux projets d'aquaculture ;

-La proximité des piscicultures en mer les unes par rapport aux autres dans certaines zones, ce qui peut nuire à la situation environnementale et par conséquent aux pêcheries traditionnelles ;

-La dépendance des projets de pisciculture de l'approvisionnement en larves et aliments, des intrants importés, a impacté les coûts de production en raison de la hausse de prix de ces intrants (larves et aliments), qui représentent environ 80% du coût total par kg.

Pour l'élevage des crustacés :

- Enregistrement de plusieurs infractions et violations lors de l'installation des projets (dépassement de la surface autorisée, changement d'endroit sans autorisation préalable, expiration de la validité de la licence.) ;
- L'impact négatif de la situation environnementale du lac de Bizerte sur la qualité du produit, ainsi que l'accumulation des périodes de fermetures (Distribution sans licence surtout pendant les fermetures) ;

Pour l'élevage dans les barrages :

- L'activité d'élevage dans les nappes d'eau douce est limitée au modèle élargi.
- Exploitation anarchique des ressources halieutiques : à l'aide de filets interdits, durant les périodes interdites et sans permis ou autorisation.
- Manque ou indisponibilité de capacités humaines et financières des Commissariats Régionaux de Développement Agricole pour surveiller et contrôler les opérations de pêche et de déchargement et de distribution des produits dans les ports ;
- Une diminution significative de la quantité d'alevins d'élevage (mulets) en comparaison aux saisons précédentes, du fait de la pollution des oueds avec les eaux usées domestiques et industrielles et la recrudescence de la pêche au filet « ATTARAHA» et de la diminution enregistrée des quantités de pluies qui ont empêché le déversement des sebkhas et des oueds dans la mer, en plus de la difficulté d'accéder à certains lieux de pêche.

1-2- Thèmes stratégiques

Dans le cadre de l'évaluation de la capacité de performance du programme lors de deux séances de travail en présence de représentants des structures centrales et des services régionaux et suivant le plan stratégique de développement 2016-2020, les thèmes stratégiques les plus importants du programme de pêche et d'aquaculture mis à jour s'articulent autour des axes ci-après :

- Meilleure exploitation des ressources halieutiques et revalorisation des pêcheries en respectant les spécificités des femmes pêcheurs travaillant dans le secteur ;
- Développement des systèmes de production et augmentation de la compétitivité ;
- Le développement durable du secteur de l'aquaculture

1-3. Priorités :

- La bonne gestion des ressources halieutiques en fixant les règles d'une exploitation durable et en garantissant leur application ;
- Soutenir les activités aquacoles durables dans la mer, les lacs et les barrages ;
- Veiller à fournir un produit de haute qualité, que ce soit pour le consommateur et le producteur au niveau local, et garantir une compétitivité importante pour assurer les exportations.

1-4. Présentation des sous-programmes :

Le programme de pêche et d'aquaculture a été divisé, selon la nature de l'activité, en un sous-programme au niveau central et 13 sous-programmes au niveau régional :

- Un sous-programme central : pêche et aquaculture
- 13 sous-programmes régionaux (au niveau Commissariats Régionaux de Développement Agricole) : pêche et aquaculture

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme

2.1- Présentation des objectifs et indicateurs de mesure de performance du programme.

Les objectifs stratégiques du programme retenus après actualisation et évaluation du cadre de la capacité de performance sont les suivants :

Objectif stratégique 1 : Persévérance des ressources halieutiques et développement durable de la pêche.

Objectif stratégique 2 : Développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Dans le cadre de l'introduction d'une approche de budget respectant l'égalité des chances entre hommes et femmes et entre les diverses catégories sociales, l'objectif suivant a également été identifié :

Objectif 3 : respecter le principe de l'égalité et l'égalité des chances : Amélioration des méthodes et des conditions de travail des femmes qui travaillent dans le ramassage des crustacés.

Objectif stratégique 2.1 : préserver les ressources halieutiques et le développement durable de la pêche

❖ **Présentation de l'objectif :** Cet objectif se rapporte principalement au premier axe stratégique : Une meilleure exploitation des ressources halieutiques et préparation des pêcheries.

Cet objectif englobe 3 indicateurs de mesure de performance à savoir :

Indicateur 2.1 : pourcentage des surfaces protégées par l'installation de quais artificiels

Indicateur 2.2 : pourcentage d'équipement des bateaux de plus de 15 mètres de long avec des équipements périphériques (terminaux)

❖ **Référence de l'objectif :** plan de développement 2016-2020

❖ **Justificatifs pour l'adoption d'indicateurs spécifiques à l'objectif :** Indicateurs mesurables qui contribuent à l'atteinte de l'objectif.

Tableau N°5 : Chronogramme des Indicateurs de l'objectif 2.1 : conservation des ressources halieutiques et développement durable de la pêche (lutte contre à la pêche anarchique)

Objectifs stratégiques	Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
			2016	2017	2018		2020	2021	2022
Objectif 2.1 : Conservation des ressources halieutiques et développement durable de la pêche	Indicateur 2.1.1 : Pourcentage de superficies protégées par l'installation de quais artificiels (régional)	Km ²	1067	1067	1067	1440	1540	1640	1740
	Indicateur 2.1.2 : nombre d'unités de pêche pour chaque garde de pêche (régional)	Unité pêche	207	166	85	80	80	80	80

	L'indicateur. 3.1.2 : Pourcentage d'équipement des bateaux de plus de 15 mètres de long avec des terminaux (régional)		70	70	170	500	100 0	100 0	100 0
		Nombre							
		%	7	7	17	50	100	100	100

Objectif stratégique 2.2 : développer le secteur de pêche et de l'aquaculture

❖ **Présentation de l'objectif** : Cet objectif est lié au 3^{ème} axe stratégique représenté par le développement durable du secteur de l'aquaculture. Cet objectif possède un seul indicateur de mesure de performance qui est **2-2-1-1 : Contribution de l'activité piscicole à la production totale de la pêche**

❖ **Référence de l'objectif** : Plan de développement 2016-2020

❖ **Justifications de l'adoption d'indicateurs spécifiques aux objectifs** : Des indicateurs qui montrent d'une part l'étendue de la contribution de l'aquaculture dans la production totale de la pêche et de la pisciculture, et d'autre part le degré de progrès dans l'achèvement, l'expansion ou la revalorisation des ports à travers le suivi du taux cumulé des réalisations du plan directeur.

Tableau N°6 : Tableau des indicateurs de l'objectif 2.2 Le développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture

Objectifs stratégiques	Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
			2016	2017	2018		2020	2021	2022
			Objectif 2.2 : Développement per le secteur de la pêche et de l'aquaculture	L'indicateur 2.2.1 : Contribution de l'activité piscicole à la production générale de la pêche (régional)	Tonnes	16322	21870	21384	24940
	%	12,54		17	17	18,8	20	20,66	21
L'indicateur. 2.2.2 : Pourcentage cumulé de l'achèvement des projets du plan directeur reçus en à temps (central)	%	10		17	17	21	23	23	26

L'objectif respectant le principe d'égalité et égalité des chances : Améliorer les méthodes et les conditions de travail des femmes qui travaillent dans la collecte des crustacés.

❖ **Présentation de l'objectif** : Cet objectif concerne principalement le premier axe stratégique :

« Améliorer l'exploitation des ressources marines vivantes et préparation des pêcheries ».

A cet effet, un seul indicateur de mesure de performance a été retenu : **pourcentage de femmes titulaire d'une carte de pêcheur professionnel.**

❖ **Référence de l'objectif** : Plan de développement 2016-2020

❖ **Justification de l'adoption d'indicateurs spécifiques à l'objectif** : C'est un nouvel indicateur qui s'inscrit dans une approche budgétaire respectant l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Objectif visant le principe de l'égalité des chances	Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
			2016	2017	2018		2020	2021	2022
	Indicateur 3.2.2 : Proportion de femmes détenant une carte de pêcheur professionnel (central)	%				35	45	55	

2-2- Présentation des activités du programme

Dans le cadre de l'implémentation du programme de pêche et d'aquaculture, 7 activités ont été réparties comme suit :

- ❖ 5 activités auxquelles contribuent les sous-programmes (central et régional) comme indiqué dans le tableau.
- ❖ 1 activité pour le Groupement Interprofessionnel Commun des Produits de la Pêche.
- ❖ 1 activité pour l'acteur public, l'Agence des Ports et Equipements de la Pêche.

Il convient de noter que l'activité d'appui de ce programme concerne principalement la rémunération des structures impliquées dans le sous-programme au niveau central.

S'agissant des sous-programmes régionaux, la rémunération a été introduite dans l'activité de préservation des ressources marines et de promotion de la pêche et de l'aquaculture.

Code	Activité
1	Conservation des ressources marines et promotion de la pêche et de l'aquaculture (sous-programme central + sous-programmes régionaux)
2	Subventions des carburants (Sous-programme central)

3	Encouragement des investissements dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture et réparation des dommages (sous-programme central)
4	Appui et soutiens-(programme central)
5	Création, élargissement et revalorisation des ports de pêche (sous –programme central)
6	Organisation de la profession et régulation du marché des produits de la pêche (Groupement Interprofessionnel Commun des Produits de la Pêche) (sous-programme central)
7	Soutien de l'Agence des Ports et des Installations de la Pêche (Acteur public) au titre de la création, de l'agrandissement et de la revalorisation des ports de la pêche

Le tableau suivant résume les activités les plus importantes prévues pour l'année 2020 pour atteindre les objectifs du programme :

Objectifs stratégiques	Indicateurs de mesure de la performance	Unité	Estimations 2020 (Mille dinars)	Interventions	Les activités	Estimations des crédits de paiements 2020 (Mille dinar)
Objectif 2.1 : Conservation des ressources de la pêche et développement durable de la pêche	Indicateur 2.1.1 : Pourcentage des superficies protégées par l'installation de quais artificiels (central)	Km ²	1540		Conservation des ressources maritimes, promotion de la pêche et de l'aquaculture :	9521
	Indicateur 2.1.2 : nombre d'unité de pêche pour chaque gardien de pêche (central)	Unité de pêche	80		Protection du golfe de Gabes de la pêche anarchique :	
	Indicateur 2.1.3 : Taux d'équipement des bateaux mesurant plus de 15 mètres de long avec les terminaux périphériques (central)	Nombre	1000		Production et installations de quais artificiels dans les zones menacées. (projets en continuation et Nouveaux projets)	
		%	100		Finir le recrutement de gardes de pêche au cours 2020 sachant que 96 gardiens ont été recrutés au cours de 2018 (Décret ministériel Novembre 2015)	
					41000	
					11900	
					1391	

					<p>Suivi et contrôle de l'activité de la pêche à travers les satellites</p> <p>-Subventions des carburants -Encouragement de l'Etat aux investissements dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture et réparation des dommages -Soutien (rémunération) -Organisation de la profession et équilibrage du marché des produits de la pêche (Groupement Interprofessionnel Commun des Produits de Pêche)</p>	9335
Objectif 2.2 : Développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture	Indicateur 2.2.1 : Participation dans l'activité de la pisciculture dans la production totale de la pêche et aquaculture	Tonnes	26950		Protection des ressources halieutiques et promotion de la pêche et de l'aquaculture. Plan directeur de l'aquaculture. Ces activités concernent l'activité de Sous-direction de l'élevage de poissons plus les interventions menées par le Centre Technique de l'Aquaculture Encouragement de l'Etat aux investissements dans le secteur de la pêche et l'aquaculture et réparation des dommages	
		%	20			
	Indicateur 2.2.2 : Taux cumulé de la réalisation des projets du plan	%	23		Création, élargissement et réhabilitation des ports de la pêche :	29650

	directeur reçu provisoirement (central)				-Construction du Port Sidi Youssef -Protection du port de Gabes -Réparation du Port de Kelibia -Elargissement du port de Teboulba -Réparation et revalorisation du port de Mahdia -Protection du port de Kalaat el Andalous -Subventions du carburant dans le secteur de la pêche -Suivi de l'activité de la pêche du thon -Soutien de l'Agence des Ports et des Installations de la Pêche au titre de la création, agrandissement et revalorisation des ports de la pêche (Acteur public : Agence des Ports et des Installations de la Pêche)	500
	Indicateur 2.2.3 : Pourcentage des femmes ayant des cartes de pêcheur professionnel	%	45			

Les différentes activités mentionnées visent à :

- Assurer un niveau minimum de protection des ressources halieutiques en particulier dans les zones de faible profondeur qui constituent l'espace optimal pour la reproduction de poissons de toutes espèces. Ces zones constituent aussi les ressources essentielles pour l'alimentation de ces espèces ainsi que leur croissance, en particulier dans les premières périodes sensibles de leur vie avant de se déplacer dans les eaux profondes où la pêche est autorisée. Ceci est de nature à rassurer le grand nombre de pêcheurs, de préserver le plus grand nombre d'emplois et d'assurer la paix sociale entre les différentes catégories maritimes.

- Assurer la contribution du secteur dans le cycle de développement de l'économie nationale, notamment par la pérennisation des revenus en devises venant de l'exportation et par l'offre des matières protéiniques nécessaires à l'atteinte de notre sécurité alimentaire. Il y va de même pour le respect de nos engagements envers les organisations régionales méditerranéennes dont on est membre ce qui nous impose le respect du cadre juridique convenu et visant à maintenir la richesse halieutique afin qu'elle demeure une ressource pour les habitants de toute la région, sachant que chaque dommage qui atteint les pêcheries d'un pays se reflète sur les pêcheries des autres pays.

3. Dépenses du programme

Les dépenses allouées au programme de pêche et aquaculture pour l'année 2020 ont été fixées

à 103297 mille dinars réparties selon la nouvelle classification comme suit :

- Dépenses de rémunération 58% (6021 mille dinars)
- Dépenses de fonctionnement, 0.7% (680 mille dinars)
- Dépenses d'intervention (63226 mille dinars) 61.2%
- Dépenses d'investissement 33370 mille dinars 32.3%

Le programme a enregistré un taux de croissance de 34.4% par rapport au budget 2019 (76855 mille dinars)

Tableau N°7 : Budget du programme de pêche et d'aquaculture pour l'année 2020, selon la nature des dépenses et les sources de financement (Crédits de paiement)

Unité : Mille dinars

<i>En mille dinars</i>	Sources de financement	Réalisations 2018	LF 2019 Nouvelle Classification	Prévisions 2020	Ecart	%
Dépenses de rémunérations	Sur les ressources du budget de l'Etat	4677	5756	6021	265	4,6%
	Ressources d'État	4677	5756	6021	265	4,6%
	Total de la section	4677	5756	6021	265	4,6%
Dépenses de fonctionnement	Sur les ressources du budget de l'Etat	51	130	680	550	423,1%
	Sur les ressources des Fonds du Trésor					
	Ressources d'État	51	130	680	550	423,1%

	Total de la section					
Dépenses d'interventions	Sur les ressources du budget de l'Etat	64921	52836	53941	1105	2,1%
	Sur des ressources des emprunts extérieurs affectés		1000		-1000	-100,0%
	Sur les ressources des Fonds du Trésor			9285	9285	
	Ressources d'État	64921	53836	63226	9390	17,4%
	Total du programme	64921	53836	63226	9390	17,4%
Dépenses d'investissement	Sur les ressources du budget de l'Etat	23570	17133	33320	16187	94,5%
	Sur les ressources des emprunts extérieurs affectés					
	Sur les ressources des Fonds du Trésor			50	50	
	Ressources d'État	23570	17133	33370	16237	94,8%
	Total section	23570	17133	33370	16237	94,8%
Total des dépenses du programme 02	Sur les ressources du budget de l'Etat	93219	75855	93962	18107	23,9%
	Sur les ressources étrangères affectées		1000		-1000	-100,0%
	Sur les ressources des Fonds du Trésor			9335	9335	
	Ressources d'État	93219	76855	103297	26442	34,4%
	Total du Programme 02	93219	76855	103297	26442	34,4%

Répartition du projet de budget du programme « production agricole, qualité et salubrité des produits agricoles et alimentaires » pour l'année 2020, selon la nature de la dépense

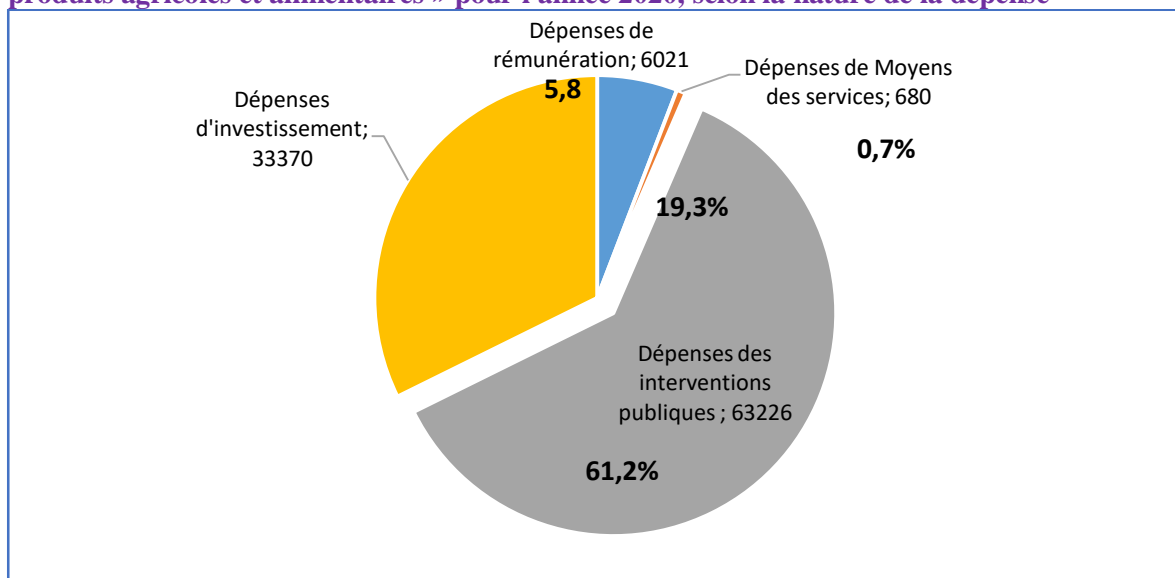


Tableau N°8 : répartition du budget du programme 02 : Pêche et Aquaculture par sous programmes et activités

En mille dinars

Nom du Programme	Activités	Réalisations 2018	Loi des Finances 2019	Prévisions 2020	Evolution en %	
			(1)	(2)	Montant (1)-(2)	% (1)/(1)-(2)
Sous-programmes centraux	Activités centrales					
Sous-programme 1 : Pêche et Aquaculture	1. Préservation des ressources halieutiques et promotion de la pêche et de l'Aquaculture					
	2. Subventions du carburant					
	3. Encouragement de l'Etat aux investissements dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture et réparation des dommages					
	4. Soutien (rémunération)					
	Création, élargissement et réhabilitation des ports de pêche					
	6. Organisation de la profession et équilibrage du marché des produits de la pêche (Groupement Interprofessionnel Commun des Produits de la Pêche)					
Total des sous-programmes centraux et les activités						
Sous-programmes centraux	Activités centrales					

13 Sous-programmes régionaux : Pêche et aquaculture	1. Préservation des ressources halieutiques et promotion de la pêche et de l'aquaculture					
Total des programmes régionaux et des activités						
Acteur public	7. Soutien de l'Agence des Ports et des Installations de la Pêche au titre de la création, élargissement et réhabilitation des ports de pêche					
Total du programme tenant compte des ressources propres des établissements			103297			

Remarque : Ce tableau ne peut pas être préparé cette année en raison de la création d'une nouvelle structure au niveau du programme.

3.2. Cadre des dépenses à moyen terme 2020-2022 du programme 2 : Pêche et aquaculture :

Tableau n°8 : Cadre de dépenses à moyen terme (2020-2022) pour la mission de l'agriculture, des ressources en eau et de la pêche

	Sources de financement	Réalizations		LF 2019	Prévisions		
		2017	2018	Nouvelle Classification	2020	2021	2022
Dépenses de rémunérations	Sur les ressources du budget de l'Etat	4543	4677	5756	6021	6040	6500
	Ressources d'État	4543	4677	5756	6021	6040	6500
	Total de la section	4543	4677	5756	6021	6040	6500
Dépenses Moyens des services	Sur les ressources du budget de l'Etat	51	51	130	680	250	270
	Ressources d'État	51	51	130	680	250	270
	Total de la section	51	51	130	680	250	270
Dépenses d'interventions	Sur les ressources du budget de l'Etat	40628	64921	52836	53941	60000	68000

	Sur des ressources des emprunts extérieurs affectés			1000			
	Sur les ressources des Fonds du Trésor				9285	9350	9583
	Ressources d'État	40628	64921	53836	63226	69350	77583
	Total du programme	40628	64921	53836	63226	69350	77583
Dépenses d'investissement	Sur les ressources du budget de l'État	22857	23570	17133	33320	35000	37000
	Sur les emprunts extérieurs affectés						
	Sur les ressources des Fonds du Trésor				50	55	58
	Ressources d'État	22857	23570	17133	33370	35055	37058
	Total section	22857	23570	17133	33370	35055	37058
Total des dépenses du programme 02	Sur les ressources du budget de l'État	68078	93219	75855	93962	101290	111770
	Sur les emprunts extérieurs affectés			1000			
	Sur les ressources des Fonds du Trésor				9335	9405	9641
	Ressources d'État	68078	93219	76855	103297	110695	121411
	Total des sections	68078	93219	76855	103297	110695	121411



Programme annuel de la capacité de performance pour l'année 2020

III. Programme 03 : Eaux

BUDGET :

Engagement
de paiement
(mille dinar)

324148

(31,9% du budget du
Ministère)

Dépenses de
rémunération :
54112

Dépenses Moyens
des services : **1292**

Dépenses
d'interventions :
126809

Dépenses
d'investissement :
284754

Dépenses des
opérations
financières
84000

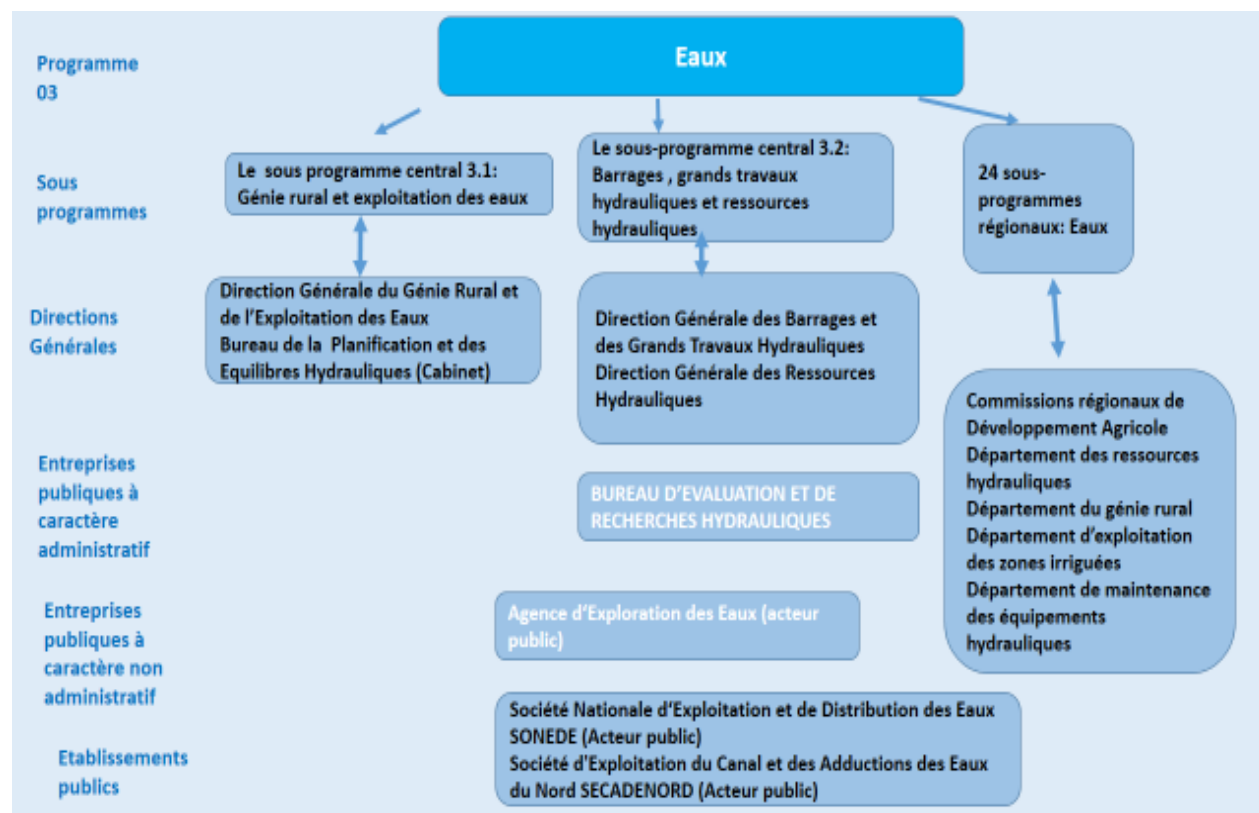
Président du
programme: Ridha
Kabbouj

Directeur général du
génie rural et de
l'exploitation de l'eau

A partir de l'année 2015

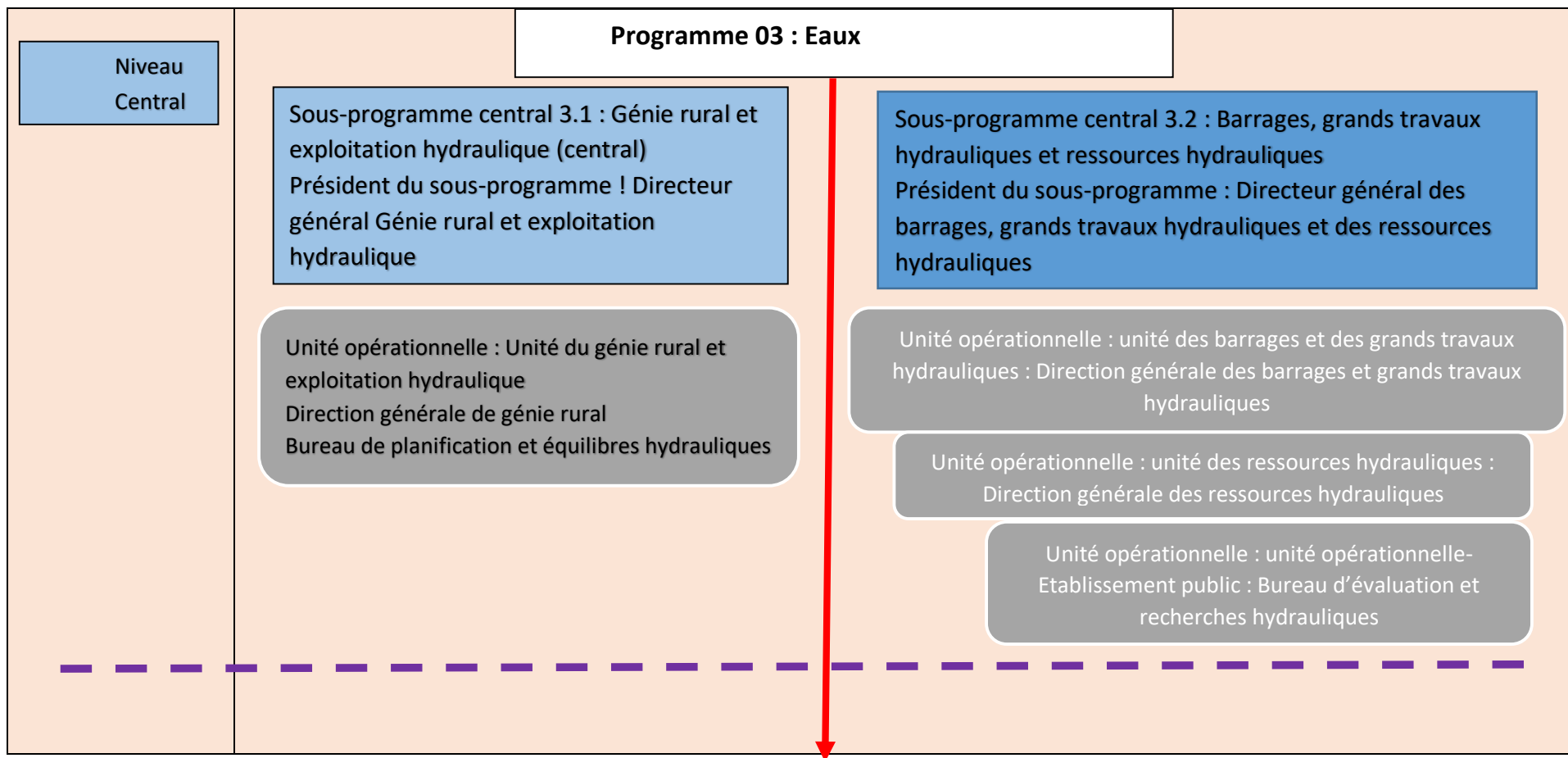
Objectifs stratégiques	Indicateurs de mesure de performance
Objectif 3.1 : La gestion de la demande en eau	Indicateur 3.1.1 : Taux d'équipement des zones irriguées avec des équipements en économie d'eau (régional)
	Indicateur 3.1.2 : Quantités d'eaux usées traitées utilisées pour l'irrigation agricole (régional)
	Indicateur 3.1.3 : Taux d'exploitation des ressources hydrauliques souterraines sans tenir compte des puits anarchiques (régional)
Objectif 3.2 : satisfaire les demandes en eau potable dans les régions rurales	Indicateur 3.2.1 : Taux de desserte en eau potable dans le milieu rural (régional)
Objectif 3.3 : Soutenir la mobilisation des ressources hydrauliques de surface	Indicateur 3.3.1 : Taux de mobilisation des ressources hydrauliques de surface (central)
L'objectif respectant le principe d'égalité des chances : amélioration du rôle de la femme dans la gestion des eaux dans les zones rurales	Indicateur : Taux de participation de la femme aux conseils d'administration des groupements privés d'eau potable dans les zones rurales en tant superviseurs techniques

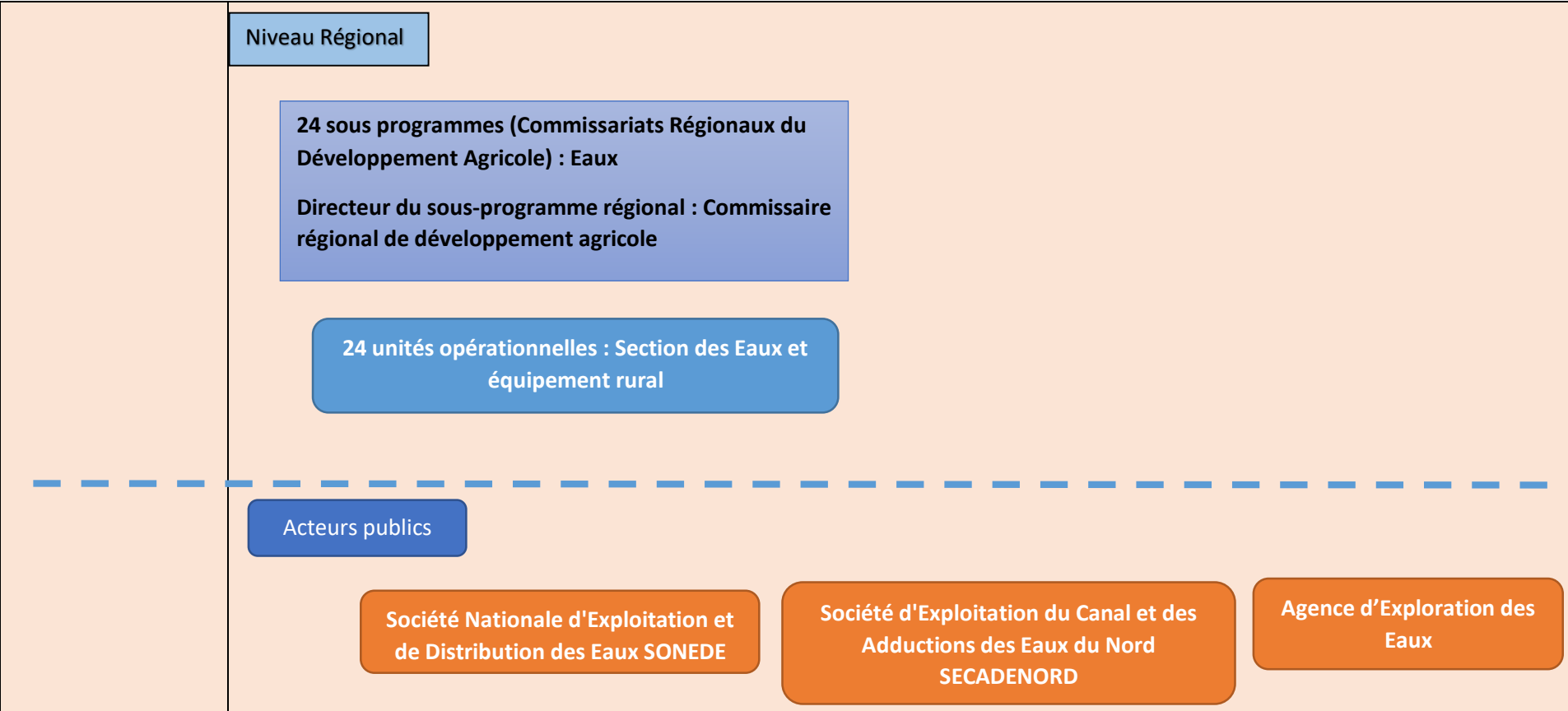
Structures intervenant dans le programme N°3 : eau



1. Présentation du programme et sa stratégie :

Plan d'opérationnalisation du programme N° 03 : les eaux





Les ressources hydrauliques représentent une composante essentielle du développement durable dans les secteurs économiques et sociaux. La politique hydraulique vise à garantir la sécurité de l'eau pour les générations présentes et futures et à maintenir l'équilibre hydrique entre l'offre et la demande dans tous les cas et particulièrement lors des périodes de sécheresse successive. Pour affronter l'évolution de la demande en eau, le futur plan du secteur hydraulique se présente comme suit :

❖ **Poursuivre la gestion des quantités d'eau :**

- ✓ Continuer à mobiliser les ressources en eaux traditionnelles, où le pourcentage de mobilisation a atteint 96 % de ressources en eau mobilisables jusqu'à l'année 2020.
- ✓ Sécuriser l'approvisionnement des zones de demande d'eau, en donnant la priorité à l'approvisionnement en eau potable, et ce en reliant les barrages entre eux et en installant les canaux et conduites canalisant les excès d'eau du nord vers les régions centrales et méridionales.
- ✓ Exploitation des eaux des inondations pour alimenter les nappes souterraines profondes.

❖ **Gestion de la demande en eau :**

- ✓ Valorisation des ressources en eau non conventionnelles, issues des eaux usées
- ✓ Traitement et dessalement des eaux saumâtres et semi saumâtres pour l'approvisionnement en eau potable en premier lieu et ensuite à d'autres fins agricoles.
- ✓ Développement de programmes d'économie d'eau et augmentation de l'efficacité de l'utilisation de l'eau, notamment au niveau des fermes
- ✓ Valorisation de l'exploitation des ressources en eaux disponibles tout en concevant des modèles agricoles qui s'adaptent aux changements climatiques.
- ✓ Protection de la qualité de l'eau contre les sources de pollutions.
- ✓ Renforcer l'implication des bénéficiaires dans la gestion des systèmes hydrauliques à travers l'introduction de plus de savoir-faire et la mise en place progressive d'un partenariat avec le secteur privé.

✓ Renforcer les compétences et la recherche scientifiques et développer les législations

1.1- Les problématiques :

❖ Rareté des ressources en eau : La Tunisie est caractérisée par la rareté des ressources en eau. La part individuelle est de 450 mètres cube par an, l'indice de pauvreté ; hydrique est de 1000 mètres cube par personne et par an et l'indice de sécheresse hydrique est de 500 mètres cubes par personne et par an ;

❖ Fréquence des sécheresses dues aux fluctuations climatiques ;

❖ Pollution des ressources hydrauliques ;

❖ Accumulation des sédiments dans les barrages ;

❖ Exploitation excessive de certaines ressources souterraines et le degré élevé de salinité de celles-ci ;

❖ Durabilité des systèmes hydrauliques en milieu rural ;

❖ Participation de la femme dans la prise de décision, notamment dans le domaine de gestion de l'eau en milieu rural.

1.2- Les axes stratégiques :

Les orientations les plus importantes du Ministère dans le secteur de l'eau sont les suivantes :

1- Réaliser des études prospectives pour le secteur de l'eau à l'horizon de 2050 :

- Elaborer un plan stratégique global et intégré pour l'eau, en mettant l'accent sur les aspects quantitatifs et qualitatifs, les dimensions économiques et technologiques ainsi que la recherche scientifique et ce, dans le but de garantir l'équilibre entre l'offre et la demande.

L'étude a été financée par la Banque Africaine de Développement, la Banque Allemande pour la Reconstruction et l'Agence Allemande de Développement pour une valeur de 2 655 mille Euros.

La réalisation de l'étude a été lancée en avril 2019 pour une période de 20 mois,

2. Poursuivre la réalisation de canaux de liaison des barrages entre eux et étudier le transfert des excédents d'eau : une étude est en une première étape déjà achevée ;

3. Poursuivre la mise en œuvre du programme national de dessalement de l'eau de mer et développer les techniques de contrôle ;
4. Développement des réseaux de mesures, de systèmes d'alerte précoce et des annonces d'inondations ;
5. Application des technologies modernes dans le domaine de la gestion des données et développement des bases de données à travers l'instauration des systèmes informatiques hydrauliques nationaux d'information ;
6. Développement de l'alimentation artificielle des nappes phréatiques souterraines à travers l'eau conventionnelle et non conventionnelle,
7. Continuer de mobiliser les ressources hydrauliques souterraines en intensifiant les puits d'exploration, en particulier dans les zones assoiffées ;
8. Valoriser les superficies publiques irriguées en se concentrant sur l'aspect institutionnel et sur les étapes post-production ;
9. Economiser l'eau d'irrigation :
 - Continuer à équiper les zones irriguées en matériel d'économie d'eau d'irrigation, tout en privilégiant les équipements d'irrigation in-situ,
 - Se focaliser sur la conduite des opérations d'irrigation au niveau des fermes
 - Elaboration d'un plan de travail des études d'évaluation réalisées sur le programme d'économie d'irrigation

Les thèmes stratégiques du programme eau sont les suivants :

- **Gestion intégrée et durable des ressources hydrauliques** : cette approche vise à donner une gouvernance rationnelle des ressources hydrauliques disponibles et ce en les mobilisant, en les valorisant, en les économisant et en les préservant de l'épuisement et de la pollution.
- Assurer l'approvisionnement en eau : continuer à réaliser des barrages programmés et à les surélever si besoin et soutenir le transport des eaux du nord vers d'autres régions.

- Gestion de la demande : cette approche vise à économiser et augmenter l'efficacité de l'utilisation de l'eau d'irrigation et la mobilisation ainsi que la valorisation des ressources en eau non-conventionnelles, l'évaluation et la gestion rigoureuse des systèmes d'eau.
- Se concentrer sur la durabilité des systèmes hydrauliques en milieu rural : en soutenant les réserves et groupements d'eau existants, en les redynamisant et en introduisant davantage de savoir-faire. Parallèlement, il y aura des solutions alternatives qui assureront l'implication du secteur privé dans la gestion des systèmes hydrauliques en milieu rural. L'amélioration du rôle de la femme dans la gestion de l'eau en encourageant sa participation aux conseils d'administration.
- Gérer les dangers plutôt que gérer les crises : en mettant en place un système de prévision climatique, une information précoce ainsi qu'un système national d'information sur les ressources en eau.
- Se concentrer sur la valorisation de zones irriguées publiques existantes, en fixant une stratégie à cet effet avec la participation de toutes les parties concernées, notamment au niveau des cycles post-production pour développer le taux d'exploitation et d'adaptation.
- Rationnalisation de l'exploitation des ressources hydrauliques souterraines : en continuant à modéliser les nappes d'eau souterraines connues pour mettre à jour leur bilan hydrique, ainsi qu'en poursuivant les programmes d'exploitation des nappes secondaires peu connues tout en les orientant vers des zones assoiffées et tout en préservant les ressources hydrauliques de la sur-exploration et en établissant une stratégie de communication basée sur des programmes de sensibilisation des usagers consommateurs en appliquant les prescriptions du Code des Eaux.

1.1- Les Priorités :

Les priorités du programme-eau sont les suivantes :

- ❖ Augmenter le pourcentage de mobilisation des ressources de surface et continuer à soutenir et sécuriser les ressources hydrauliques relatives à la région Cap-Bon, Sahel, Sfax,

❖ Développer l'utilisation de l'eau non conventionnelle comme le dessalement de l'eau de mer et des eaux saumâtres pour les besoins en eau potable et l'utilisation de l'eau traitée dans l'irrigation.

Dans ce contexte, des usines de dessalement seront achevées dans le sud du pays et d'autres stations seront programmées pour répondre aux besoins en eau potable.

❖ Préserver les ressources en eau de la surexploitation et de la pollution de toutes sortes.

❖ Mise en place d'une stratégie pour valoriser l'exploitation des zones irriguées existantes en révisant le cadre institutionnel, en prêtant attention aux cycles post-production et en s'appuyant sur les filières agricoles.

❖ Gestion durable des systèmes d'approvisionnement en eau en milieu rural en poursuivant l'élaboration des éléments de la stratégie préparée à cet effet.

❖ Valorisation maximale des ressources hydrauliques, conventionnelles et non conventionnelles

❖ **1.4-Présentation des sous-programmes :**

Le programme Eau a été divisé selon la nature de l'activité en 2 sous-programmes centraux et

24 sous-programmes régionaux :

✓ Sous-programme central 3.1 : génie rurale, exploitation hydraulique

✓ Sous-programme central 3.2 : barrages, grands ouvrages hydrauliques et ressources en eau

✓ 24 sous-programme régional : Eaux (au niveau des Commissariats Régionaux de Développement Agricole CRDAs)

1.4.1- sous-programme central : 3.1 : génie rurale et exploitation de l'eau :

Les principales missions assignées au sous-programme, **génie rural et exploitation d'eau** sont les suivantes :

➤ Prioriser et moderniser les zones publiques irriguées existantes en se concentrant sur les cycles post-production,

- Créer de nouvelles zones publiques irriguées pour soutenir le développement régional dans les régions de l'intérieur (discrimination positive) ;
- Soutenir les réseaux de canalisation des eaux usées et de séchage dans les zones irriguées existantes ainsi que dans les zones agricoles pluviales.
- Soutenir l'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation :
- Se concentrer sur les axes de collecte de l'eau pour assurer l'approvisionnement en eau potable des zones rurales.
- Soutenir les groupements d'eau opérationnels dans le domaine de l'eau potable et de l'irrigation afin d'améliorer leur performances en adoptant l'application des éléments de la stratégie nationale pour la durabilité des systèmes d'eau en milieu rural.
- Soutenir les programmes d'économie d'eau dans tous les secteurs agricoles et non agricoles.

Les principales orientations futures du sous-programme, « génie rurale et utilisation de l'eau », sont les suivantes :

- Gestion efficace et rationnelle des systèmes d'alimentation des communautés rurales en eau potable et d'irrigation en introduisant plus de savoir-faire et en engageant progressivement le secteur privé dans l'exploitation et la gestion des systèmes d'eau.
- Dans les futurs programmes, l'accent sera mis sur la valorisation des zones publiques irriguées existantes avec la participation de toutes les parties concernées (production agricole, vulgarisation, structures professionnelles, etc...) en mettant l'accent sur les cycles post-production.
- Soutenir l'utilisation des eaux traitées dans toutes les zones agricoles et non agricoles, avec la participation de tous les acteurs de terrain.
- Soutenir le programme d'économie d'eau dans tous les secteurs, en mettant l'accent sur le pilotage des opérations d'irrigation des champs.

- Soutenir les programmes de maintenance des installations et équipements d'eau pour assurer leur pérennité.
- Déterminer une politique tarifaire flexible pour l'eau d'irrigation qui permet de couvrir les dépenses d'exploitation et d'entretien dans une première étape et le renouvellement des équipements dans une deuxième étape.

1.4.2. Sous-programme central 3.2 : Barrages, grands travaux hydrauliques et ressources hydrauliques

Les principales activités du sous-programme sont :

- Continuer à mobiliser les ressources conventionnelles en eau de surface et souterraine pour soutenir le développement dans les régions de l'intérieur.
- Transfert de l'eau des zones d'abondance vers les zones de demande et d'exploitation en reliant les barrages entre eux.
- Soutenir l'alimentation artificielle des nappes phréatiques
- Soutenir les programmes d'entretien et de protection des principales installations d'eau.
- Gérer et soutenir les réseaux de surveillance des ressources en eau de surface et souterraine.
- Soutenir et réhabiliter les laboratoires d'analyse de l'eau
- Mettre en place un système national d'information sur les ressources en eau.
- Soutenir et activer davantage la surveillance et le maintien du domaine public hydrique, en particulier au niveau des nappes souterraines surexploitées.
- Assurer la bonne gestion des ressources en eaux souterraines en impliquant les bénéficiaires dans la gestion de l'exploitation et le respect des normes du Code des Eaux.

1.4.3. Les sous-programmes régionaux : 24 sous-programmes régionaux : eaux

Les plus importantes tâches assignées aux sous-programmes régionaux pour l'eau sont les suivantes :

- Travailler avec d'autres sous-programmes centraux pour préparer les grandes futures orientations du programme ;
- Accorder une priorité absolue à la mise en œuvre de la stratégie du programme eau ;
- Assurer la mise en œuvre des projets et activités programmés et travailler sur la réalisation des objectifs fixés.

2. Objectifs et indicateurs de mesure de performance du programme :

2.1. Présentation des objectifs et indicateurs de mesure de la performance du programme :

Les objectifs stratégiques du programme sont :

- **Objectif stratégique 3.1 : Gestion de la demande en eau.**
- **Objectif stratégique 3.2 : répondre aux besoins en eau potable dans le milieu rural.**
- **Objectif stratégique 3.3 : soutenir la mobilisation des ressources en eau de surface.**

Un nouvel objectif a été inclus au cours de l'année 2019. Il comprend une approche respectant l'égalité et l'égalité des chances pour les femmes et les hommes et toutes les catégories sociales.

- **Viser le principe de l'égalité et l'égalité des chances** : améliorer le rôle des femmes dans la gestion de l'eau en milieu rural.

Calendrier des indicateurs de mesure des objectifs stratégiques

Objectifs stratégiques	Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
			2016	2017	2018		2020	2021	2022
Objectif 3.1 : Gestion de la demande en eau	Indicateur 3.1.1 : Taux d'équipement des zones irriguées en équipements d'économie d'eau (régional)	%	91	92	93	94	94.5	95	95
	Indicateur 3.1.2 : Quantités des eaux traitées exploitées dans l'irrigation agricole (régional)	Million m3	14.5	13	14	15	17	18	19
	Indicateur 3.1.3 : Taux d'exploitation des ressources hydrauliques souterraines sans tenir compte des puits anarchiques (régional)	%	120	100.44	100	100	100	100	100
		Million m3	2630	2206.35	2196.5	2196.5	2196.5	2196.5	2196.5

Objectif 3.2 : Satisfaire les besoins en eau potable dans les zones rurales	Indicateur 3.2.1 : Taux d'approvisionnement en eau potable (régional)	%	92.9	93.6	94.1	94.9	95.5	96.1	96.5
Objectif 3.3 : Soutien de la mobilisation des ressources hydrauliques de surface (central)	Indicateur 3.3.1 : Taux de mobilisation des ressources hydriques de surface (central)	%	91.7	92	92	93	96	96	96
		Million m3	2294	2310	2310	2323	2410	2410	2410
L'objectif respect du principe d'égalité et d'égalité des chances : Amélioration du rôle de la femme dans la gestion des eaux dans les zones rurales	Indicateur : Taux de participation de la femme dans les conseils d'administration des groupements privés d'eau dans les zones rurales comme étant superviseur technique (Directrice/technicienne)	%			3	3	5	6	7

Objectif stratégique 3.1 : Gestion la demande en eau

Présentation de l'objectif :

Soutenir la gestion de la demande en eau pour une meilleure valorisation de l'exploitation des ressources en eau.

Référence de l'objectif : les rapports annuels

Justification de l'adoption d'indicateurs spécifiques aux objectifs : indicateurs mesurables et évolutifs

Objectifs stratégiques	Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
			2016	2017	2018		2020	2021	2022
Objectif 3.1 : Gestion de la demande en eau	Indicateur 3.1.1 : Taux d'équipement des zones irriguées par des équipements économiques en eau (régional)	%	91	92	93	94	94.5	95	95

	Indicateur 3.1.2 : Quantités des eaux traitées exploitées dans l'irrigation agricole (régional)	Million m3	14.5	13	14	15	17	18	19
	Indicateur 3.1.3 : Taux d'exploitation des ressources hydriques souterraines sans tenir compte des puits anarchiques (régional)	%	120	100.44	100	100	100	100	100
		Million m3	2630	2206.35	2196.5	2196.5	2196.5	2196.5	2196.5
		Million m3	2294	2310	2310	2323	2410	2410	2410

Objectif stratégique 3.2 : répondre aux besoins en eau potable en milieu rural

Présentation de l'objectif :

Approvisionner les régions urbaines et rurales en eau potable de façon durable.

Référence de l'objectif :

- Rapports statistiques (rapport sur les indicateurs d'infrastructures)
- Etudes prospectives

Justification de l'adoption d'indicateurs spécifiques aux objectifs : indicateurs mesurables et évolutifs.

Objectifs stratégiques	Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
			2016	2017	2018		2020	2021	2022
Objectif 3.2 : Satisfaire les besoins en eau potable dans les zones rurales	Indicateur 3.2.1 : Taux d'approvisionnement en eau potable (régional)	%	92.9	93.6	94.1	94.9	95.5	96.1	96.5

Le pourcentage de l'approvisionnement en eau potable est estimé à 98,1% à l'échelle nationale pour l'année 2018, dont 85% via la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux et 13,1% via le génie rural.

Quant aux zones rurales, il est prévu d'atteindre les 95,5% en 2020, et ce grâce à des projets de génie rurale ainsi qu'à des projets de la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution d'Eau. (Programmation et réalisation de 17 nouveaux projets au profit de 28 066 utilisateurs d'eau potable).

Les projets des grands axes programmés ou en cours de réalisation pour les régions de Béja, Jendouba et Bizerte permettront de développer les ratios d'approvisionnement dans ces régions et qui demeurent inférieurs à la moyenne nationale.

Objectifs stratégiques 3.3 : soutenir la mobilisation des ressources en eau de surface :

Présentation de l'objectif : Le taux de mobilisation des ressources en eau de surface représente le volume d'eau de surface dans les grands barrages rapporté à la quantité totale d'eau mobilisable.

Référence de l'objectif : La quantité d'eau de surface dans les grands barrages, rapports et études.

Justification de l'adoption d'indicateurs spécifiques aux objectifs : indicateurs
mesurables et évolutifs

Objectifs stratégiques	Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
			2016	2017	2018		2020	2021	2022
Objectif 3.3 : Soutien de mobilisation des ressources hydrauliques de surface (central)	Indicateur 3.3.1 : Taux de mobilisation des ressources hydrauliques de surface (central)	%	91.7	92	92	93	96	96	96
		Million m3	2294	2310	2310	2323	2410	2410	2410

Objectif 3.4 : Améliorer le respect du principe de l'égalité et de l'égalité des chances pour les femmes dans la gestion de l'eau en milieu rural.

Présentation de l'objectif : La participation de la femme en tant que membre du conseil d'administration ou en tant que directrice technique des groupements d'eau potable en milieu rural

Référence de l'objectif :

- Rapports statistiques (rapports sur les indicateurs d'infrastructure)
- Etudes prospectives

Justification de l'adoption d'indicateurs spécifiques aux objectifs : indicateurs mesurables et évolutifs

Analyse de l'indicateur

Objectif stratégique : amélioration du rôle de la femme dans La gestion des eaux dans le milieu rural.	: Indicateur : Le taux de participation des femmes dans les conseils d'administration des groupements d'eau potable dans les zones rurales.	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
			2016	2017	2018		2020	2021	2022
		%			3	3	5	6	7

Un nouvel indicateur a été ajouté concernant la participation des femmes en tant que membre de l'autorité de gestion et/ou directrice technique des groupements d'eau potable en milieu rural. Le taux de participation en 2019 s'élevait à environ 3% du total des groupements d'eau potable et devrait atteindre 5% en 20 ans.

Analyse de la situation actuelle :

Sur 1471 groupements d'eau potable, l'analyse des données a montré que la présence des femmes, notamment en tant que membre des conseils d'administration est très faible et ne représente que 1% du nombre total des réserves hydrauliques et 3% en tant que responsables techniques.

Gouvernorat	Nombre total des groupements d'eau potable	Nombre des femmes membres des conseils administratifs ou présidentes des groupements d'eau potable	Nombre de directrices techniques femmes dans les groupements d'eau potable	Pourcentage des femmes membres de conseils d'administration ou directrices techniques dans les groupements d'eau potable	Nombre des directeurs techniques dans les groupements d'eau potable
Ariana	17	0	0	0%	0%
Ben Arous	22	1	0	5%	0%
Manouba	41	2	4	5%	10%
Nabeul	48	0	7	0%	15%
Zaghouan	68	3	0	4%	0%
Bizerte	77	2	0	3%	0%
Beja	96	1	3	1%	3%
Jendouba	68	1	5	1%	7%
Kef	102	0	0	0%	0%
Siliana	103	1	1	1%	1%
Kairouan	150	0	1	0%	1%
Kasserine	192	0	6	0%	3%
Sidi Bouzid	118	0	4	0%	3%
Sousse	33	1	2	3%	6%
Mahdia	31	0	4	0%	13%
Sfax	99	0	1	0%	1%
Gafsa	97	0	0	0%	0%
Gabes	20	0	0	0%	0%
Médenine	56	0	0	0%	0%
Tataouine	33	0	0	0%	0%
Total	1471	12	38	1%	3%

Analyse des motifs :

Selon l'analyse de la situation actuelle et les différentes stratégies de l'Etat dans le secteur de l'eau, deux problèmes majeurs ont été identifiés :

- ✓ La faible participation des femmes au processus décisionnel dans la gestion de l'eau potable en milieu rural,
- ✓ Le faible taux de participation des femmes en tant que membres des conseils d'administration et responsables techniques dans les groupements d'eau potable en milieu rural.

1^{er} problème : faible participation de la femme dans le processus décisionnel dans la gestion de l'eau potable en milieu rural,

Impact à long terme	Absence d'amélioration suffisante de l'administration hydraulique
Impact à moyen terme	Disparition progressive des activités féminines
Impact direct	Accumulation insuffisante d'informations
	Absence d'amélioration dans l'administration hydraulique qui est le rôle des femmes
Problématique centrale	Manque de participation de la femme dans la prise de décision dans l'administration d'eau potable dans les zones rurales
Facteurs directs	Pourcentage des femmes dans les groupements d'eau potable en baisse ne dépassant pas 3% (environ 50 femmes)
Facteurs indirects	Problèmes d'intégration de la femme dans les opérations de prise de décision relatives à l'eau potable
	L'intégration de la femme dans la prise de décision est une orientation récente
Facteurs structurels	Les traditions et les coutumes qui empêchent les femmes de développer leurs compétences dans le domaine de gestion d'eau potable

2^{ème} problème : Baisse du taux de participation des femmes en tant que membre des conseils d'administration et/ou directrices techniques dans les groupements d'eau potable en milieu rural.

Impact à long terme	Amélioration insuffisante de la gouvernance dans les groupements d'eau potable
	Hausse du taux de chômage des femmes au niveau régional
Impact à moyen terme	Disparition progressive des activités féminines et manque de ressources de subsistances pour les femmes
Impact direct	Existence de problématiques dans la gestion des groupements d'eau potable

Problématique centrale	Faible participation de la femme comme membre du conseil d'administration et comme directrice technique dans les groupements d'eau potable dans les zones rurales
Facteurs directs	Refus de la plupart des groupements de la participation féminine
	Manque de participation des citoyens dans l'administration des eaux dans les zones rurales
Facteurs indirects	Les traditions et conservatisme social
Facteurs structurels	Manque de sensibilisation et de formation à cause du manque de moyens

Plan de travail :

1^{er} problème : faible participation de la femme dans le processus décisionnel dans la gestion de l'eau potable en milieu rural.

Actions programmées :

- Amélioration de la loi organique des groupements d'eau pour l'insertion des femmes.
- Sensibiliser les femmes rurales sur l'importance de l'économie de l'eau potable.
- Participation des femmes aux ateliers et séminaires liés à la gestion des ressources en eau.

Indicateur de mesure d'efficacité :

- Pourcentage de femmes ayant reçues une formation et ayant participé à des journées de sensibilisation.

2^{ème} problème : faible pourcentage de la participation de femmes en tant que membres des conseils d'administration et directrices techniques dans les groupements d'eau potable en milieu rural.

Action programmées :

- Mobiliser les femmes aux conseils d'administration des groupements d'eau
- Informer et sensibiliser les femmes sur le rôle des groupements d'eau.
- Appuyer le programme des groupements d'eau dans une approche genre.

Il convient de noter que le reste des objectifs opérationnels et des indicateurs approuvés dans le cadre de la direction du programme, qui ont été enregistrés dans les projets annuels de la capacité de performance des années passées, seront utilisés lors de la préparation de l'implémentation opérationnelle du cadre de la capacité de performance et de la charte de gestion.

Objectif	Indicateur de mesure de performance	Unité
Mobilisation des ressources hydrauliques	Indicateur 3.2.1.3 : Capacité de stockage dans les grands barrages	Million m3
	Indicateur 3.2.1.4 : Capacité de transfert hydraulique	Million m3
		%
Economie d'eau et durabilité des systèmes hydrauliques	Indicateur 3.3.2.2 : Pourcentage des groupements hydrauliques actifs	%
	Indicateur 3.3.2.3 : Modernisation des réseaux d'irrigation et revalorisation des zones irriguées	Hectare
Protection et maintenance des ressources hydrauliques et sa gestion durable	Indicateur 3.1.4.1 : Quantités d'eau stockées dans la nappe phréatique à travers l'alimentation artificielle	Million m3

Quelques notes :

- ✓ Le taux d'exploitation des eaux souterraines, puits anarchiques compris, a atteint 117% pour l'année 2017.
- ✓ Le taux d'exploitation, sans compter les puits anarchiques, était de 100,44% ; de ce fait, les puits anarchiques exploitent 17% des ressources totales, sachant que les chiffres d'exploitation de l'année 2018 ne sont pas encore publiés.
- ✓ Les quantités d'eau chargées dans la nappe phréatique à travers l'alimentation artificielle ont atteint 33 millions de mètres cubes en 2017 et la valeur de la réalisation de 2018 n'est pas encore disponible et ce, en raison de l'absence d'information.

Objectifs opérationnels et indicateurs adoptés dans la direction du programme et qui seront utilisés lors de la préparation de l'implémentation opérationnelle du cadre de la capacité de performance.

Objectif opérationnel : mobiliser les ressources en eau au cours de l'année 2020. A cet égard les projets ci-après ont été programmés :

- ✓ Poursuite de la construction de grands barrages et de barrages collinaires pour mobiliser les ressources en eau de surface. Au cours de l'année 2020, les barrages d'Al-Dwimis et Malag Al-Alawi seront achevés, permettant ainsi un taux de mobilisation de 96%.

La construction des réservoirs d'El Kalaa-Kobra et celui Al-Saida, du barrage de Tassa, de Khalled et Raghayou se poursuivront. 6 barrages de montagne (Al-Kahl, Al-Saquifah, Béja, Al Dumaym, Oued El-Halloufa, Hanitta de Sidi Bouzid, Sidi Boultan de Bizerte) et 3 barrages

de collinaires El Maar de Béja, Essamar de Bizerte, Erraml de Kairouan) se poursuivront également.

- ✓ Continuer à surélever la hauteur des barrages tels que le barrage de Sidi Saad ce qui permettra de fournir 100 millions de mètres cubes supplémentaires et d'augmenter la capacité du barrage de *Bouhartema* ;
- ✓ Soutenir l'alimentation des nappes d'eau souterraines ;
- ✓ Mener des campagnes périodiques de mesure des sédiments au niveau des barrages (au moins une fois tous les 3ans).
- ✓ Continuer le forage des puits d'exploitation pour alimenter les zones rurales en eau potable et d'irrigation, remplacer les anciens puits et réaliser des puits d'exploitation dans les zones assoiffées.
- ✓ Intensifier les puits de contrôle pour suivre le degré d'exploitation des ressources en eau et leur protection si nécessaire.
- ✓ Continuer la modélisation des nappes phréatiques pour auditer les ressources en eau et assurer leur exploitation durable.
- ✓ Intensifier les campagnes de sensibilisation sur la nécessité de conserver les ressources en eau.
- ✓ Moderniser, développer et maintenir divers réseaux de mesure des eaux de surface.
- ✓ Mettre à jour et développer des bases de données et des systèmes d'information.
- ✓ Réhabiliter les stations des eaux usées via l'Office National d'Assainissement, dans de nombreux gouvernorats (M'Msaken, Zawiat Sousse au gouvernorat de Sousse et Al-Hajjeb au gouvernorat de Sfax et Al-Aguila au gouvernorat de Gafsa, et Walfah-El-Khader à Médenine) pour améliorer la qualité de l'eau traitée et son exploitation ultérieure dans le domaine agricole, sachant que le nombre d'usines de traitement qui fonctionnent actuellement est 122 stations fournissant 265 millions de m³ /an
- ✓ Poursuivre les programmes de dessalement d'eau pour assurer l'approvisionnement en eau potable.

- ✓ Protection contre les inondations d'oued Medjerda.

Objectif opérationnel :

Mobilisation des ressources en eaux :

Au cours de l'année 2020, les programmes ci-après seront réalisés :

- ✓ Concernant le pourcentage d'installation d'équipement d'économie d'eau : Poursuivre la mise en œuvre du programme d'économie d'eau au niveau des fermes, où il est attendu que le taux d'installation en équipements d'économie d'eau atteindra 94,5% en 2020.
- ✓ Concernant le soutien des groupements d'eau : Le programme d'amélioration de la gestion des groupements d'eau se poursuit dans 5 gouvernorats .Ce programme financé par la Banque Allemande de Développement, a été lancé en avril 2018 et se poursuivra jusqu'à fin mars 2023. Il vise à soutenir l'efficacité des groupements d'eau (environ 163 groupements d'eau potable et irrigation agricoles) dans les gouvernorats de Kairouan (42) Kasserine (57) Sidi Bouzid (39) Sfax (20) Mahdia(5) avec la participation de petites et moyennes entreprises privées aux activités d'entretien des systèmes d'eau.
- ✓ Poursuite des plans d'approvisionnement e eau potable dans tous les gouvernorats en se concentrant sur tous les aspects qualitatifs liés à l'amélioration des performances des groupements d'eau (tenues des assemblées générales, les systèmes comptable et financier, élimination des adductions anarchiques, traitement de la dette, etc...)
- ✓ Soutenir les groupements d'eau dans le domaine de la maintenance des systèmes d'eau potable en allouant des crédits de 1,5 MD en 2020 pour mener les interventions urgentes.

Concernant la modernisation des réseaux d'adduction d'eau et la revalorisation des projets d'eaux :

- ✓ La modernisation des zones irriguées se poursuit dans le bassin inférieur de la Medjerda (deuxième étape) au gouvernorat de Manouba sur une superficie de 2750 hectares et Sidi Thabet du gouvernorat d'Ariana sur une superficie de 3200 hectares.
- ✓ Le projet de valorisation des zones publiques irriguées dans les gouvernorats de Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid a été lancé avec le financement de la Banque Africaine de Développement, pour réhabiliter 9000 hectares (ha) sur une période de 5 ans à partir de 2018.

✓ Lancement du projet d'intensification de l'agriculture irriguée en Tunisie, projet financé par la Banque Mondiale pour 23000 hectares, l'épurement et le drainage de 6300 hectares au cours des 6 prochaines années à partir de 2019.

Parallèlement aux projets de modernisation et de revalorisation, l'intervention continue pour améliorer les conditions d'exploitation des zones irriguées et réaliser les travaux de maintenance préventive des installations et des équipements hydrauliques (maintenance des stations de pompage, rénovation des réseaux d'irrigation pour réapprovisionner les puits, maintenance des réseaux d'évacuations des eaux...)

Objectif opérationnel : protéger et maintenir les ressources en eau et leur durabilité.

Observation : Les réalisations de 2018 sont approximatives du fait de non publication de l'annuaire 2017 jusqu'à présent. Au cours de l'année 2020 les projets suivants seront réaménagés :

Pour l'alimentation des nappes phréatiques :

- ✓ Poursuite des travaux d'alimentation de nappes phréatiques d'une capacité totale de 60 m³ /an compte tenu de la capacité des établissements d'alimentation existants (49 local de pompage répartis sur 21 nappes phréatiques).
- ✓ Soutenir les puits de contrôle au niveau de la nappe phréatique pour les suivre de près et prendre les dispositions nécessaires pour les protéger
- ✓ Activer la police de l'eau pour réduire l'exploration anarchique
- ✓ Soutenir la gestion participative des nappes phréatiques

Pour les eaux traitées

- ✓ Poursuivre la mise en œuvre des programmes de l'Office National de l'Assainissement relatifs à l'amélioration de la qualité des eaux traitées à valoriser dans le domaine de l'irrigation.
- ✓ Poursuivre la mise en œuvre du programme d'interventions urgentes pour développer l'exploitation de l'eau traitée dans le domaine agricole au cours des années 2018-2020. A cet effet, il est programmé l'irrigation d'environ 600 hectares des plantations, soit en créant de nouvelles superficies soit en intensifiant les superficies existantes, en plus de la réalisation de plusieurs interventions circonstancielles pour améliorer les conditions d'exploitation -avec la participation de toutes de les parties prenantes- tels que l'installation de filtres de sable, le nettoyage des réservoirs, la pose de canaux et la mise au point des équipements d'alerte précoce, etc..

2.2. Présentation des activités du programme pour l'année 2020

Dans le cadre de l'opérationnalisation du programme eau, 8 activités ont été identifiées et réparties comme suit :

- 6 activités auxquelles contribuent les sous-programmes centraux et régionaux, comme indiqué dans le tableau ci-joint
- 1 activité pour l'acteur public : la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux
- 1 activité pour l'acteur public : Agence d'Exploration de l'Eau

Code	Activité
1	Création, gestion et exploitation des réseaux d'eau potable dans les zones rurales (Sous-programme central 3.1+ sous-programmes régionaux)
2	Création, gestion et exploitation des zones irriguées (sous-programme central 3.1+sous-programmes régionaux)
3	Encouragements de l'Etat à l'investissement dans le secteur de l'eau (sous-programme central 3.1)
4	Maintenance des équipements hydrauliques (les sous-programmes centraux 3.1 et 3.2+les sous-programmes régionaux)
5	Soutien (rémunération) (sous-programmes centraux 3.1 et 3.2+ les sous-programmes)
6	Mobilisation et protection des ressources hydrauliques (Sous-programme central 3.2+ sous-programmes)
7	Transfert des crédits de paiement au profit de la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (acteur public) au titre de l'installation, de la gestion et de l'exploitation des réseaux eau potable dans les zones rurales
8	Transfert des crédits de paiements au profit de l'Agence d'Exploration d'Eau (acteur public) au titre de la mobilisation et de la protection des ressources hydrauliques

Tableau N°6 : État des activités et interventions du programme Eaux

Les objectifs stratégiques	Indicateurs de mesure de la performance	Unité	Prévisions 2020	Interventions	Activités	Prévisions des engagements pour l'activité 2020
Objectif 3.1 : Gestion de la demande en eau	Indicateur 3.1.1 : Taux d'équipement des zones irriguées avec les équipements d'économie d'eau	%	94.5	Equiper les exploitations agricoles irriguées avec des équipements d'économie d'eau	*Incitations de l'Etat à investir dans le secteur de l'eau *Création, gestion et exploitation des zones irriguées	27100 71051
	Indicateur 2.1.3 : Les quantités d'eaux usées traitées utilisées dans l'irrigation agricole (régional)	Million m3	17		*Mobilisation et protection des ressources en eau	111266
	Indicateur 3.1.3 : Pourcentage d'exploitation des ressources en eaux souterraines sans tenir compte des puits anarchiques (régional)	% Million m3	100 2196.5	*Achèvement des puits d'exploration et de surveillance. *Études générales sur l'eau : - Une étude sur l'exploitation des nappes souterraines en adoptant la technique d'imagerie satellite du bassin d'Al-Jafara - une étude de réservation du domaine public hydraulique sur environ 10 000 hectares Maintenance du réseau de mesure et de surveillance hydrologique	*Entretien des installations d'eau	27719
Objectif 3.2 : Répondre aux besoins en eau potable dans les zones rurales	Indicateur 3.2.1 : Proportion d'approvisionnement en eau potable (régional)	%	95.5	Création ou revalorisation de réseaux d'eau potable à la campagne Puits profonds pour l'approvisionnement en eau potable -Maintenance et création des réseaux d'adduction d'eau potable et maintenance des stations de	Création, gestion et exploitation de réseaux d'eau potable en milieu rural -Transfert de crédits à la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution d'Eau (acteur public) au	76078 183669

				pompage d'eau potable	titre de l'installation, de la revalorisation et exploitation des réseaux d'adduction d'eau potable en milieu rural. -Entretien des installations d'eau	
Objectif 3.3 Renforcer la mobilisation des ressources en eau de surface	Indicateur 1.3.3 : Proportion de mobilisation des ressources en eau de surface (centrale)	%		-Mobilisation et protection des ressources en eau Entretien des installations d'eau -Transférer des crédits au profit de l'Agence d'Exploration de l'Eau (Acteur Public) avec le titre de mobilisation et protection des ressources en eau	La construction des barrages d'Al-Dwimis et de Malak Al-Alawi. La construction du barrage - réservoir de KALAA KBIRA en cours. Le barrage - réservoir d'Al-Saidah se poursuit	Les prévisions sont inscrites dans le tableau ci-dessus
		Million m ³				Les prévisions sont inscrites dans le tableau ci-dessus

3. Les dépenses du programme

3.1. Budget du programme

Les dépenses du programme eau pour l'année 2020 ont été fixés dans la limite de : 550.967 mille dinars contre 357.550 mille de dinars pour l'année 2019 selon la nouvelle classification soit un taux de croissance de 54,1%. Elles sont réparties comme suit :

Budget du programme eau pour l'année 2020 selon la nature de la dépense et les sources de financement (Crédits de paiement), mille dinars

	Sources de financement	Réalisations 2018	LF 2019	Prévisions		
			Nouvelle Classification	2020	Ecart	%
Dépenses de rémunérations	Sur les ressources du budget de l'Etat	44997	48375	54112	5737	11,9%
	Ressources d'État	44997	48375	54112	5737	11,9%
	Sur les fonds propres des entreprises	3949	4034	4960	926	23,0%
	Total de la section	48946	52409	59072	6663	12,7%
Dépenses de fonctionnement	Sur les ressources du budget de l'Etat	9556	1190	1292	102	8,6%
	Ressources d'État	9556	1190	1292	102	8,6%
	Sur les fonds propres des entreprises	5869	6047	6647	600	9,9%
	Total de la section	15425	7237	7939	702	9,7%
Dépenses d'interventions	Sur les ressources du budget de l'Etat	87786	72138	122140	50002	69,3%
	Sur des ressources des emprunts extérieurs affectés	10069	16000	4669	-11331	-70,8%
	Sur les fonds propres des entreprises	257	213	397	184	86,3%
	Ressources d'État	97855	88138	126809	38671	43,9%
	Total de la section	98112	88351	127206	38855	44,0%
Dépenses d'investissement	Sur les ressources du budget de l'Etat	152488	148425	186097	37672	25,4%
	Sur les ressources des emprunts extérieurs affectés	72972	71422	98657	27235	38,1%
	Ressources d'État	225460	219847	284754	64907	29,5%
	Total section	225460	219847	284754	64907	29,5%
Les opérations financières	Sur les ressources du budget de l'Etat			84000	84000	

	Ressources d'État			84000	84000	
	Total section			84000	84000	
Total des dépenses du programme 03	Sur les ressources du budget de l'État	294827	270128	447641	177513	65,7%
	Sur les ressources des emprunts extérieurs affectés	83041	87422	103326	15904	18,2%
	Ressources d'État	377868	357550	550967	193417	54,1%
	Sur les fonds propres des entreprises	10075	10294	12004	1710	16,6%
	Total des dépenses du programme 03	387943	367844	562971	195127	%53,0

Répartition du projet de budget du programme de production agricole, de qualité et de salubrité des produits agricoles et alimentaires pour l'année 2020, selon la nature de la dépense

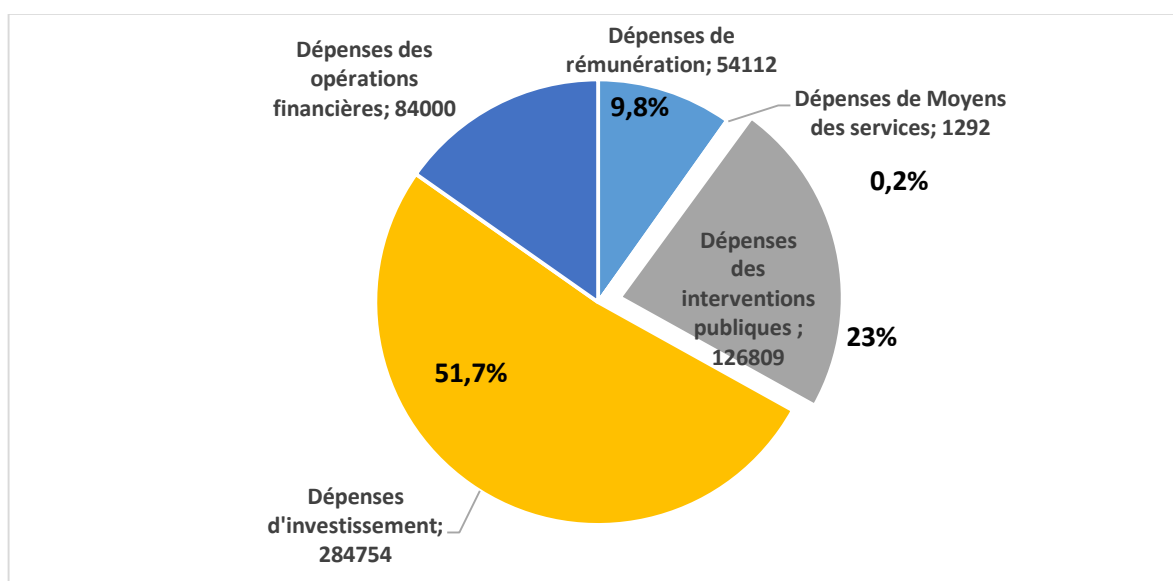


Tableau N°8 : Répartition du budget du programme Eau pour l'année 2020 en fonction de la destination de la dépense, par sous-programme et activités

Nom du Programme	Activités	Réalisations 2018	Loi des Finances 2019	Prévisions 2020	Evolution en %	
			(1)	(2)	Montant (1)-(2)	% (1)/(1)-(2)
Sous-programmes centraux	Activités centrales					
Sous-programme 1 : barrages, grands ouvrages hydrauliques et ressources en eau	1. Mobilisation et protection des ressources en eau					
	2. Entretien des installations d'eau					
Sous-programme 2 : génie rural et exploitation de l'eau	1. Création, gestion et exploitation des réseaux d'adduction d'eau potable dans le milieu rural					
	2. La création, gestion et exploitation des périmètres irrigués					
	3. Encouragement de l'Etat à l'investissement dans le secteur de l'eau					
	4. Entretien des installations d'eau					
	5. Soutien (rémunération)					
Total des sous-programmes centraux et des activités						
Sous-programmes centraux	Activités centrales					
Sous-programme régional : Eau	1. Création, gestion et exploitation des réseaux d'eau potable en milieu rural					
	2. La création, gestion et exploitation des zones irriguées					
	4. Entretien des					

	installations d'eau					
	5. Soutien (rémunération)					
	6. Mobilisation et protection des ressources en eau					
Total des sous-programmes et des activités						
Acteur public	7. Transfert de crédits à la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution d'Eau au titre de l'installation, exploitation de réseaux d'eau potable en milieu rural					
Acteur public	8. Transfert de crédits à l'Agence d'Exploration des Eaux, au titre de la « mobilisation et protection des ressources en eau »					
Programme total compte non tenu des ressources propres des entreprises					550967	

Remarque : Ce Tableau ne peut être préparé cette année en raison de la création d'une nouvelle structure au niveau du programme.

3.2. Cadre des dépenses à moyen terme (2020-2022) du programme eau :

Cadre des dépenses à moyen terme (2020-2022) pour le programme Eau : Répartition par nature de dépense et sources de financement

Mille Dinar	Sources de financement	Réalisations 2017	Réalisations 2018	LF 2019	Prévisions		
					Nouvelle Classification		
					2020	2021	2020
Dépenses de rémunérations	Sur les ressources du budget de l'Etat	48111	44997	48375	54112	56470	60358
	Ressources d'État	48111	44997	48375	54112	56470	60358
	Sur les fonds propres des entreprises	3900	3949	4034	4960	5208	5468
	Total de la section	52011	48946	52409	59072	61678	65826
Dépenses Moyens des services	Sur les ressources du budget de l'Etat	8808	9556	1190	1292	1380	1400
	Ressources d'État	8808	9556	1190	1292	1380	1400
	Sur les fonds propres des entreprises	4558	5869	6047	6647	6979	7328
	Total de la section	13366	15425	7237	7939	8359	8728
Dépenses d'interventions	Sur les ressources du budget de l'Etat	32107	87786	72138	122140	130000	150000
	Sur des ressources des emprunts extérieurs affectés	6618	10069	16000	4669	48000	55000
	Sur les fonds propres des entreprises	257	257	213	397	417	438
	Ressources d'État	38726	97855	88138	126809	178000	205000
	Total de la section	38983	98112	88351	127206	178417	205438
Dépenses d'investissement	Sur les ressources du budget de l'Etat	167938	152488	148425	186097	190000	200000
	Sur les ressources des emprunts extérieurs affectés	88228	72972	71422	98657	100000	125000

	Ressources d'État	256167	225460	219847	284754	29000 0	325000
	Total section	256167	225460	219847	284754	29000 0	325000
Les opérations financières	Sur les ressources du budget de l'Etat				84000	84000	85000
	Ressources d'État				84000	84000	85000
	Total section				84000	84000	85000
Total des dépenses du programme 03	Sur les ressources du budget de l'Etat	256964	294827	270128	447641	46185 0	496758
	Sur les ressources des emprunts extérieurs affectés	94847	83041	87422	103326	14800 0	180000
	Ressources d'État	351811	377868	357550	550967	60985 0	676758
	Sur les fonds propres des entreprises	8715	10075	10294	12004	12604	13234
	Total des dépenses du programme 03	360526	387943	367844	562971	62245 4	689992

Les crédits d'engagement au profit du programme pour les années à venir connaîtront une évolution attendue du fait de l'entrée en vigueur d'un certain nombre de projets et la poursuite d'un ensemble d'autres projets, dont les plus importants sont :

- Le projet d'intensification des zones d'irrigation financé par la Banque Mondiale ;
- Le projet de valorisation des zones irriguées financé par la Banque Africaine de Développement,
- Le projet d'approvisionnement des zones rurales en potable, la deuxième phase financé par la Banque Africaine de Développement
- Projet de gestion des systèmes d'eau financé par la Banque Allemande
- Projet des puits profonds financé par la Banque Européenne
- Projet du canal de transfert de *SAIDA BELLI*
- Réalisation du projet du barrage de *TASSA*
- Augmentation de la capacité du réservoir du barrage de *Bouhertma*.

- Projet de protection contre les inondations d'oued *Medjerda* pour la zone inférieure

Ceci s'ajoute à un certain nombre de projets importants de la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eau :

- Le projet d'amélioration de l'approvisionnement en eau potable dans le centre rural du gouvernorat de Bizerte, financé par le Fonds Saoudien de Développement.

Projet annuel de la capacité de performance pour 2020

Programme 04 : Forêts et réaménagement des terres



Budget :

Crédits de paiement

Mille dinars

329688

19% du budget du Ministère

Dépenses de rémunération

202354

Dépenses de fonctionnement

911

Dépenses d'intervention

3912

Dépenses d'investissement

122511

A partir de 2017

Directeur général des forêts

Président du programme : Mr Mohamed Boufroua

Objectifs stratégiques	Indicateur de mesure de performance
Objectif 4.1 : Développer les emplois et les services du secteur forestier et contribuer au développement économique et social	Indicateur 4.1.1 : proportion du couvert forestier par rapport à la superficie totale du pays 16 millions d'hectares (régional)
	Indicateur 4.1.2 : Pourcentage de forêts réaménagées (représentées par la proportion de forêts réaménagées et en exploitation) (régional)
	Indicateur 4.1.3 : Pourcentage d'utilisation des produits forestiers (pourcentage des ventes et de l'exploitation des produits forestiers par rapport aux capacités) (central)
	Indicateur 4.1.4 : surface incendiée pour chaque incendie (mesure la vitesse d'intervention pour réduire le taux de zones incendiées) (régional)
Objectif 4.2 : Réduire les zones menacées d'érosion, de conservation et gestion des sols	Indicateur 4.2.1 : Pourcentage de terres qui ont été protégées et renforcées (sur le total des zones objet d'interventions contre l'érosion (2011-2001), estimées à 841 000 hectares) (régional)
	Indicateur 4.2.2 : Pourcentage de zones irriguées suivies et évaluées (régional)
Principe de l'égalité et de l'égalité des chances : soutenir le rôle des femmes dans la gestion des systèmes forestiers	Indicateur : pourcentage de représentation des femmes dans les conseils d'administration des groupements de développement actifs dans le secteur forestier

Programme
04

Forêts et réaménagement des terres agricoles

Sous
programmes

Sous-programme central 4.1: Forêts
et pâturages

Sous-programme central 4.2:
Réaménagement et protection des
terres agricoles

24 Sous-programme
régional: Forêt et
réaménagement des
terres agricoles

Administration
générale

Administration générale des
Forêts

Administration générale de
réaménagement et protection des
terres agricoles

Sociétés
publiques à
caractère
administrative

Agence d'exploitation des
forêts

Agence des équipements et
traitement des terres
agricoles وكالة المعدات لتسوية
الأراضي

Les Commissions
régionales du
développement agricoles:
Département du
boisement et de la
protection des terres
-Département des forêts
-Département des sols
-Département de
protection des eaux et des
sols

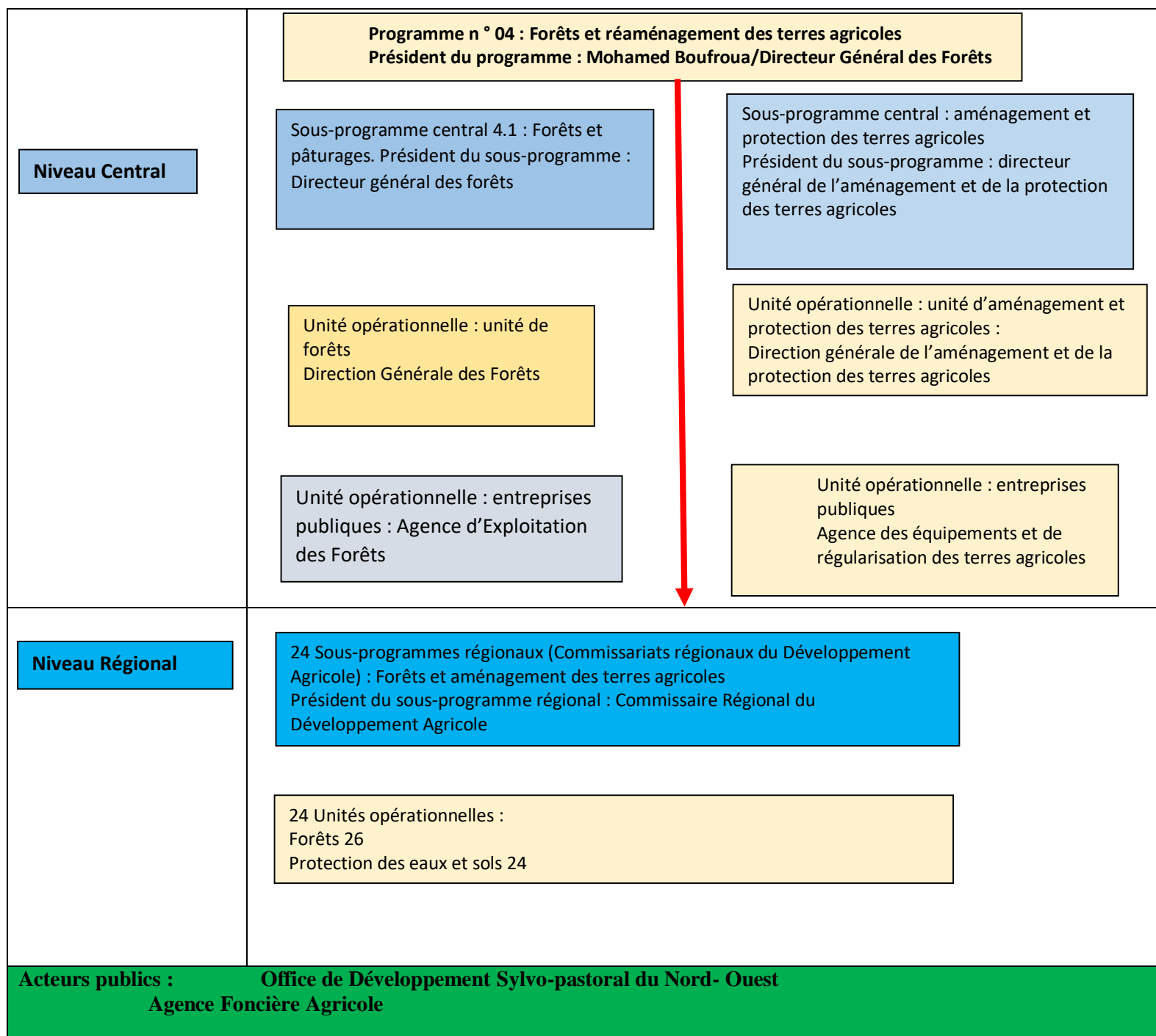
Sociétés
publiques à
caractère non
administrative

Office de Développement Sylvo-Pastoral du Nord-
Ouest (acteur public)
Agence Foncière Agricole (acteur public)

IV. Programme Forêts et aménagement des terres agricoles

1. Présentation du programme et de sa stratégie :

Plan d'opérationnalisation du programme N°4 : Forêts et aménagement des terres agricoles



Les forêts, les pâturages et les terres agricoles occupent une place importante dans les composantes de la richesse naturelle et jouent un rôle socio-économique et environnemental important.

Par ailleurs, et en raison de sa situation géographique notre pays est sujet à des changements climatiques méditerranéens arides et semi-arides, affectant négativement les terres pastorales, ainsi que les terres agricoles (phénomène d'érosion, désertification, faible fertilité)

1.1. Les problèmes :

Les problèmes les plus importants qui ont empêché la réalisation des objectifs sont les suivantes :

- Le problème structurel du secteur, en particulier au niveau régional, représenté par un déséquilibre entre les tâches, les pouvoirs et les possibilités de mise en œuvre assignées
- La complexité des problèmes fonciers, l'absence de délimitations des propriétés forestières de l'Etat ainsi que les violations du domaine forestier de l'Etat au cours de la période récente et qui nécessite l'accélération de la délimitation du domaine forestier de l'Etat et la prise de mesures nécessaires pour l'application des décisions de justice relatives aux domaines annexés illégalement par les privés.
- Absence de résolutions concernant des terres boisées conformément aux dispositions des décrets de fixation des dunes de sable, qui sont devenues soumises au système forestier. En effet les plaintes des propriétaires fonciers est en augmentation et les nombreux travaux de protection réalisés contre l'invasion du sable sont menacés à cause de la complexité de ces situations.
- Non adaptation de la législation des marchés publics avec les capacités matérielles et humaines des groupements de développement qui sont dans l'impossibilité de concourir pour les contrats de réalisation de travaux.
- Les critères adoptés par le Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières pour les concessions du domaine public forestier ne sont pas à la hauteur des attentes des concessions.
- Près de deux tiers des plans d'aménagement sont complètement dépassés.
- L'exploitation des produits forestiers est restée inférieure à la capacité de production, en raison d'un manque de fonds et de la faible supervision technique
- Difficulté à traiter avec les bénéficiaires peu convaincus de l'utilité d'améliorer les pâturages des terres collectives.
- Réduction des superficies des pâturages en raison de leur exploitation par le labourage pour les cultures des céréales, ou la plantation d'arbres fruitiers, en particulier pendant les années pluvieuses
- Des difficultés liées au climat, à la détérioration de la qualité des terres ainsi qu'au manque de ressources en eau et de pistes agricoles, qui sont une composante importante pour l'amélioration des pâturages.
- Faiblesse des crédits alloués pour l'amélioration et l'exploitation des pâturages.

- L'absence quasi-totale de conseils régionaux de gestion pour faciliter l'intervention, notamment pour les terres collectives soumises au régime forestier, ainsi que les groupements régionaux de développement agricole et des comités régionaux chargés de délimiter les terres collectives classées dans le domaine forestier.
- Manque d'encouragement à la création, par le biais d'initiatives privées, de petits projets agricoles intégrés ou non-agricoles, tel que l'écotourisme pour atténuer la pression sur le milieu naturel, notamment sur les champs d'alpha.
- Manque de spécialistes dans le domaine de l'amélioration et de la préparation des pâturages dans les départements forestiers.
- Non publication des textes relatifs aux concessions du domaine forestier et l'insuffisance de certains textes non spécifiques en vigueur.
- Interruption du projet de révision du code d'investissement portant encouragements et incitations aux activités forestières.
- Certains articles du Code des Forêts et des lois en vigueur relatifs aux concessions du domaine forestier ne permettent pas l'implication des habitants des forêts dans la gestion des richesses forestières et des pâturages pour le développement du partenariat public / privé ainsi que le développement des investissements forestiers.
- Par ailleurs, les plaintes déposées par les propriétaires des terres arborisées soumises au statut des domaines forestiers conformément aux dispositions des arrêtés de fixation des dunes de sable sont devenues un obstacle à l'administration pour accomplir ses missions et menacent la survie de ces régions à l'état naturel. De ce fait il est impératif de trouver les solutions radicales pour ces forêts soit en les expropriant pour cause d'utilité publique, soit en rendant ces terres à leurs propriétaires pour leur exploitation conformément aux dispositions du Code des Forêts en vigueur. Dans ce cadre, il est à noter que des réunions de travail avec toutes les parties concernées pour statuer sur cette situation ont été organisées. A cet égard, il est mentionné que l'administration est en train d'achever les procédures pour rendre la forêt de *Henchir Hmada* à *Bechater* à ses propriétaires et le déclassant du régime de fixation des dunes de sable, et ce sur proposition du Commissariat Régional du Développement Agricole de Bizerte, et après engagement des propriétaires de préserver la nature forestière du titre foncier et de payer le reste de leur dette.
- Aggravation, après la révolution, du problème des terres privées boisées par l'Etat en raison du nombre de demandes de restitution de ces terres par leurs propriétaires qui a augmenté en particulier après la multiplication de leur valeur foncière en raison de leur proximité de la mer ou des régions urbaines dans la plupart des cas.
- Les objectifs fixés au niveau de la valorisation et de la préservation des terres agricoles sont encore loin d'être réalisables, notamment au niveau des travaux mécaniques et ceci revient à plusieurs raisons :
 - Le développement remarquable du niveau du salaire journalier pour les ouvriers des chantiers ;
 - Augmentations des coûts unitaires des travaux ;

○ Implantation d'un grand nombre de chantiers dans les régions afin de résoudre le problème des familles démunies sans égard au composant développement, à éviter dans le future, en s'appuyant sur les études de planification et en limitant les travaux aux régions prioritaires.

1.2. Les thèmes stratégiques :

Les thèmes stratégiques les plus importants des forêts, des terres agricoles et des pâturages sont ceux-ci-après :

- ✓ Augmentation des taux de couverture forestière ;
- ✓ Préserver les forêts et les ressources naturelles et augmenter le pourcentage des superficies protégées par rapport à la superficie forestière totale ;
- ✓ Réduire l'érosion des sols et maintien de la fertilité ;
- ✓ Réduire la perte des eaux de ruissellement et leur mobilisation pour les utiliser dans les opérations de mise en valeur.

1.3- Les priorités :

La Direction Générale des Forêts a préparé un nouveau plan décennal pour le développement et la gestion durable des forêts et des pâturages 2015-2024 en se basant sur l'évaluation de la stratégie décennale 2001-2011 et sur les acquis et l'équilibre entre les réalisations et les moyens disponibles ainsi que sur les nouvelles orientations et attentes pour le secteur des forêts et des pâturages en Tunisie.

Par ailleurs, un plan opérationnel qui fixe le cadre d'emploi des capacités et la programmation de diverses activités a été préparé pour atteindre les objectifs suivants :

- ✓ Adéquation du cadre institutionnel et juridique du secteur et renforcement de ses capacités ;
- ✓ Contribution optimale des forêts et des pâturages au développement économique et social ;
- ✓ Protection des forêts, maintien de leur productivité et de leur diversité biologique et préservation des ressources naturelles ;
- ✓ Préservation des services environnementaux des ressources forestières et pastorales et leur développement ;
- ✓ Stabilisation et promotion de la couverture forestière et pastorale.

Pour ce faire, la Direction Générale des Forêts a commencé la préparation de projets qui seront financés par le biais de divers mécanismes de financement, que ce soit à travers la coopération bilatérale internationale dans le domaine de la promotion du secteur forestier et pastoral, ou à travers les accords internationaux sur les changements climatiques, ou encore à travers la Banque Mondiale, l'Agence Allemande de Coopération Internationale, l'Agence Japonaise pour la Coopération Internationale JICA et d'autres organisations.

Les priorités de ces programmes sont comme suit :

-Continuer à travailler dans le cadre de la charte pour une Tunisie verte lancée par la Direction Générale des Forêts sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, des ressources Hydrauliques et de la Pêche le 5 novembre 2014 à l'occasion de la fête nationale de l'arbre. Il s'agit d'une initiative qui vise à impliquer tous les acteurs (intervenants) de la société tunisienne, y compris les citoyens, les institutions publiques et privées, les structures professionnelles, les organisations nationales ainsi que les organisations de la société civile dans la préservation, le développement et la valorisation des écosystèmes forestiers et des pâturages à travers la mise en œuvre de projets qui comprennent les axes suivants :

✓ Reboisement et développement des pâturages, lutte contre la désertification, développement durable des forêts, création de parcs nationaux et de réserves naturelles, soutien des activités de loisirs et de l'écotourisme ;

✓ Exploitation efficiente des produits forestiers boisés et non boisés et leur valorisation afin d'intégrer les habitants des forêts dans le développement et créer des opportunités d'emploi qui amélioreront leur niveau de vie et valoriseront le patrimoine cognitif et culturel local.

Depuis le lancement de l'initiative, un certain nombre d'accords de partenariat ont été conclus pour mettre en œuvre des projets dans ce cadre. Parmi ces projets on cite :

✓ Projet d'aménagement d'un point d'eau potable dans la zone forestière de *Jabal-Al-Masid*, de la délégation de *Nefza* du gouvernorat de Béjà. Ce projet a été achevé et le point d'eau est en exploitation par les habitants de cette région forestière.

✓ Projet de plantation de 500 000 arbres dans les écoles primaires en partenariat avec le Ministère de l'Education.

✓ Plantation d'un million d'arbres dans et autour d'un certain nombre d'institutions et espaces sportifs et de jeunesse et ce en partenariat avec le Comité National Olympique Tunisien.

✓ Projet « Tunisie Verte » pour la plantation d'un million d'arbres en Tunisie en partenariat avec l'Association pour le Développement «Madania». Dans ce cadre, 187 ha ont été plantés dans les gouvernorats de Sousse et Zaghuan jusqu'à présent.

Instaurer l'égalité du genre :

Conformément aux dispositions du premier axe de la stratégie nationale de développement forestier 2015-2024, portant sur le respect du principe de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, la Direction Générale des Forêts, en partenariat avec l'Agence Allemande de la Coopération Internationale, a préparé un plan d'action visant à institutionnaliser l'égalité des sexes au sein de l'institution forestière avec ses différentes structures. Dans ce cadre, des contrats ont été signés avec des experts en sociologie pour accompagner et cadrer les efforts de la Direction Générale des Forêts dans ce domaine.

Les étapes de préparation de ce plan sont résumées comme suit :

- ✓ Diagnostiquer l'état de gestion des ressources humaines au niveau central et régional,
- ✓ Préparer un plan de travail basé sur les points d'intervention les plus importants pour atteindre les objectifs souhaités. Ce plan comprend les points suivants :
 - Formuler et sensibiliser les cadres dans le genre social selon les exigences des postes de travail ;
 - Prendre des mesures immédiates pour instaurer l'égalité des sexes dans les tâches quotidiennes de l'administration ;
 - Soutenir le partenariat entre les différentes institutions liées au secteur et préparer des programmes communs à cet effet ;
 - Exécution du programme de formation au profit des cadres de la Direction Générale des Forêts au niveau central et régional ;
 - Renforcer la communication, domaine dans lequel Direction Générale des Forêts a été pionnière au sein du Ministère en ayant mis en place depuis 2013, une cellule de communication ;
 - Elargir le partenariat entre la Direction Générale des Forêts et les organisations et les institutions actives dans le secteur forestier ;
 - Lancement d'un nouveau projet de développement en coopération avec la Banque Mondiale et différents partenaires tels que la Direction Générale de l'Aménagement et la Protection des Terres

Agricoles afin d'éviter la dispersion des efforts et des domaines d'interventions pour garantir des résultats satisfaisants. (Huit(8) régions représentant les trois filières de liège, le pin d'Alep et l'alpha ont déjà été choisies).

Le projet vise à :

- ✓ Soutenir la gestion participative des ressources forestières et pastorales ;
- ✓ Renforcer le partenariat entre l'Administration et la société civile ;
- ✓ Soutenir les efforts d'adaptation aux changements climatiques et réduire leur impact ;
- ✓ Valoriser les expériences acquises grâce aux projets et études précédents.

Le projet qui est entièrement compatible avec les orientations futures de la stratégie nationale de développement 2015-2024 a retenu l'attention de la Banque Mondiale ainsi que des décideurs publics en raison de sa conformité avec les projets de l'Etat dans le domaine de la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles et du soutien de l'emploi dans les régions marginalisées ;

✓ Recherche de fonds d'appui sous forme de dons ou de prêts bonifiés et facilités. L'accent a été mis sur 3 mécanismes de financement pouvant soutenir le projet de la Banque Mondiale, comme suit :

- Financement sous forme de dons par le biais du Fonds de l'Environnement Mondial (GEF 6) d'un montant de 6 millions de dollars au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (point de contact du FEM),
- Financement sous forme de prêt concessionnel par le biais du Fonds Mondial de l'Environnement évalué à 13 millions de dollars.
- Double financement sous forme de don et de prêt à taux réduit via le Fonds d'Investissement Climatique. La Direction Générale des Forêts a déposé « une manifestation d'intérêt » pour rejoindre le programme d'investissement forestier et ce le 6 mars 2015, en préparant un document avec le soutien des experts de la mission de la Banque Mondiale, présents en Tunisie, dans le cadre de la préparation du projet de gestion des forêts et des ressources pastorales.

Le programme d'investissement forestier représente une opportunité de financement fournie par le Fonds d'Investissement Climatique pour soutenir le développement forestier et l'appui à l'atteinte des objectifs du mécanisme de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation

de forêts dans les pays en développement (+REDD) .Il accorde des subventions et des prêts avec intérêts provenant des banques de développement multilatérales. Ces subventions et prêts visent à lutter contre les causes de la déforestation et la dégradation des forêts dans les régions à l'intérieur et à l'extérieur du secteur forestier, afin d'atteindre un triple objectif de réduction de la pauvreté, d'atténuation des effets du changement climatique et de stimulation de la capacité de résilience.

La Tunisie peut bénéficier d'un don important et d'un prêt à taux réduit pour le programme d'investissement forestier dans le cadre des projets financés par la Banque Mondiale, à condition de préparer son plan d'investissement dans un court délai (1 année au plus).

✓ **Le plan d'investissement forestier tunisien** : Le programme de l'investissement forestier international pour le développement forestier représente une opportunité de financement, par le Fond d'Investissement Climatique, afin de développer les forêts et de réduire des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+). Ce programme accorde des subventions et des prêts à taux réduits à travers des banques multilatérales de développement. Ces dons et prêts sont destinés à lutter contre les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les régions, afin d'atteindre un triple objectif de réduction de la pauvreté, d'atténuation des effets du changement climatique et de stimulation des capacités d'adaptation et de résilience.

Dans le cadre de la recherche de financement pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable des forêts et pâturages 2015-2024 sous forme de subventions ou de prêts à taux réduits, la Direction Générale des Forêts a déposé le 6 mars 2015 une « manifestation d'intérêt » pour rejoindre le programme d'investissement forestier. En conséquence, le 25 mai 2015, les fonds d'investissement pour le climat ont informé la Direction Générale des Forêts que la Tunisie avait été choisie avec 9 pays pour recevoir un don de 250 000 dollars destinés à financer la formulation du plan d'investissement forestier.

Dans ce contexte, la Direction Générale des Forêts en coopération avec les banques de développement multilatérales a sélectionné un bureau d'études pour mener à bien la mission, et ce à partir de février 2016.

Le programme d'investissement forestier tunisien a été rédigé et présenté devant un sous-comité du programme d'investissement forestier à Washington le 7 décembre 2016, où il a été approuvé à l'unanimité, ce qui a ouvert la voie à son financement en juin 2017.

✓ Préparer un plan d'action pour la gestion durable des pâturages couvrant une superficie de 4,4 millions d'ha et qui contribuent à couvrir entre 10% et 25% des besoins alimentaires fourragers selon les années (production qui oscille entre 450 et 1200 millions d'unités fourragères par an).Ce pourcentage s'élève à plus de 40 % dans les régions du sud de la Tunisie. Le reste des unités

fourragères provient des restes de produits agricoles, de cultures, de forêts, des arbustes fourragers et des aliments nutritifs concentrés.

Les pâturages naturels contribuent au développement de la production nationale de viande rouge et fournissent une source de revenus aux habitants. Selon l'étude économique des pâturages naturels et des forêts en Tunisie, la valeur des produits et services fournis est estimée à plus de 1 milliard de dinars par an, répartis comme suit :

- Entre 48% et 71% pour la conservation d'eau et du sol et la lutte contre la désertification,
- Entre 7% et 23% pour les ressources de fourrage,
- Entre 11% et 20% pour les services et autres produits.

En ce qui concerne les interventions dans les terres agricoles, les tendances et réformes les plus importantes s'articulent autour des actions ci-après :

- ✓ Implication effective des exploitants agricoles à toutes les étapes de la mise en œuvre des projets de conservation de l'eau et des sols (conception, études, exécution) ;
- ✓ Organisation professionnelle et sociale des exploitants dans le cadre des groupements de développement pour contribuer à l'encadrement des exploitants dans la réalisation des travaux de conservation des eaux et des sols, la valorisation et l'exploitation, ainsi que l'entretien des installations ;
- ✓ Intensifier les opérations de valorisation dans les régions préparées en leur donnant la priorité dans les programmes de développement ;
- ✓ Intensifier l'exploitation des eaux collectées dans les lacs et ce en continuant d'équiper tous les lacs prêts à l'exploitation agricole ;
- ✓ Encourager la création d'entrepreneuriat privé pour suivre la mise en œuvre des programmes de conservation des eaux et des sols ;
- ✓ Mise en œuvre de la valorisation totale des déversoirs pour plus d'efficacité aux projets réalisés et éviter l'effritement des efforts ;

✓ Mise en œuvre de trois(3) programmes d'aménagement, de valorisation territoriale intégrée dans chaque gouvernorat et ce dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale de conservation des sols et des eaux

En ce qui concerne les interventions de l'Office de Développement Sylvo-Pastoral du Nord-Ouest : La priorité de l'Office est l'amélioration des conditions économiques et sociales des habitants dans les régions montagneuses et forestières du nord-ouest, tout en assurant la conservation et la gestion durable des ressources naturelles et ce à travers :

✓ Le renforcement des capacités institutionnelles des structures de base de l'Office et de ses partenaires ;

✓ La diversification et l'amélioration de la productivité agricole et des activités génératrices de revenus en dehors des exploitations agricoles ;

✓ L'augmentation du pourcentage de la couverture forestière et assurer une gestion durable des ressources naturelles ;

✓ L'amélioration des infrastructures.

Quant à l'intervention de l'Office des Equipements pour la régularisation des terres agricoles :

A partir de 2014, la priorité de l'Office est axée sur le renforcement de son parc d'équipement afin de sauvegarder l'établissement et sa pérennité pour qu'il puisse contribuer au développement agricole et au programme national d'emploi .En effet, l'Office contribue à la réalisation d'une partie de la stratégie nationale pour la conservation des eaux et des sols et participe efficacement en cas de catastrophes naturelles (inondations, incendies, neige etc...) Par ailleurs, l'Office soutient plus de 130 familles.

1.4- Présentation des sous-programmes :

Le programme des forêts et aménagement des terres agricoles selon la nature de l'activité, ont été divisés en 2 sous-programmes centraux et 24 sous-programmes régionaux répartis comme suit :

✓ Sous-programme central : 4.1 : forêts et pâturages

✓ Sous-programme central : 4.2 : aménagement et protection des terres agricoles

✓ 24 sous-programmes régionaux : forêts et aménagements des terres agricoles (CRDA)

Sous-programme central 4.1 : forêts et pâturages

Les forêts et les pâturages représentent une richesse naturelle d'intérêt majeur pour son rôle important dans le développement de l'économie du pays, à travers les produits boisés et non boisés manufacturiers, des opportunités d'emploi, d'importants revenus en devises qu'il procure en plus de son rôle dans la stabilisation de l'équilibre environnementale et biologique, la réduction des impacts du changement climatique, la résistance à la désertification et la préservation de la nature.

Le secteur forestier et pastoral fournit également de multiples services sociaux pour près de 800 mille à un million d'habitants tunisiens, soit environ 8% de la population du pays vivant dans les forêts ou autour de l'espace forestier en leur procurant des revenus .

Les forêts et les pâturages naturels couvrent près d'un tiers de la superficie totale du pays et s'étendent sur une superficie estimée à 5,7 millions d'ha, dont 1,3 million d'ha de forêts et orées et environs 4.4 millions d'ha de pâturages naturels. Les principales composantes du sous-programme des forêts et pâturages sont comme suit :

- ✓ Appliquer les dispositions du Code des Forêts ;
- ✓ Préparer et mettre en œuvre des procédures liées à la préservation des plantes et des animaux sauvages et à la protection de la nature ;
- ✓ Assurer la bonne gestion des domaines forestiers de l'Etat ainsi que les domaines soumis au régime forestier objet de contrats de reboisement, de travaux de fixation de dunes de sable ;
- ✓ Contribuer au développement de la chasse à des fins touristiques ;
- ✓ Création et aménagement de parcs nationaux et de réserves naturelles à des fins scientifiques, culturelles, touristiques et de loisirs ;
- ✓ Préparation des plans de développement forestier et leur mise en œuvre ;
- ✓ Programmer l'exploitation des ressources forestières et assurer le suivi ;
- ✓ Préparer des études spécifiques pour l'aménagement des pâturages situés sur les terres domaniales et les terres collectives et contribuer à leur mise en vigueur ;
- ✓ Programmer des projets de réserves fourragères et améliorer les pâturages tout en assurant leur suivi ;
- ✓ Préparation et suivi des plans d'aménagement des steppes d'alpha
- ✓ Conception et mise en œuvre de méthodes de lutte contre la désertification ;

Sous-programme central : 4.2 : Forêts et aménagement des terres agricoles :

Les principales composantes du sous-programme consistent à aménager et protéger les terres agricoles sont les suivantes :

- ✓ Préparation de plans et stratégies pour conserver les ressources naturelles tels que les sols, les eaux, les plantes et les terres agricoles ;
- ✓ Suivi de l'évolution des terres agricoles sous les différents régimes d'exploitation ;
- ✓ Evaluation des ressources du sol et mener des recherches sur la science des sols ;
- ✓ Protection des terres agricoles et contribution à la préparation des plans d'aménagement.

24 sous-programmes régionaux : Forêts et aménagement des terres agricoles (Commissariats Régionaux de Développement Agricole)

2. Les objectifs spécifiques et indicateurs de performance du programme

2.1- Présentation des objectifs et indicateur de mesure de performance spécifique au programme

Sur la base de la nouvelle approche de travail sur l'opérationnalisation du cadre de performance du programme, 2 objectifs stratégiques ; **6 indicateurs de performance** ont été identifiés :

Objectif stratégique 4.1 : développer les emplois et les services du secteur forestier et contribuer au développement économique et social ;

Objectif stratégique 4.2 : réduire les superficies menacées par l'érosion, conservation et gestion des ressources en sols.

Il a été introduit au cours de l'année 2019, un objectif adoptant une approche qui prend en considération l'égalité et l'égalité des chances entre femme et hommes et toutes les catégories sociales en vue de **Soutenir le rôle de la femme dans la gestion des filières forestières.**

Tableau n° 5 : chronogramme des indicateurs de mesure de performance des objectifs stratégiques

Objectifs stratégiques	Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
			2016	2017	2018		2020	2021	2022
Objectif 4.1 : Développer les emplois et les services du secteur forestier et contribuer au développement Économique et social	Indicateur 4.1.1 : proportion de la couverture forestière par rapport à la superficie totale du pays 16 Millions Ha (régional)	%	8.33	8.35	8.39	8.43	8.47	8.51	8.55
	Indicateur 4.1.2 : Pourcentage de forêts aménagées (représentées par la proportion de forêts aménagées et en exploitation) (régional)	%	35.5	35.5	26	31	41	42	54
	Indicateur 4.1.3 : Pourcentage d'utilisation des produits forestiers (pourcentage de ventes et d'exploitation des produits forestiers par rapport aux capacités) (central)	%	56	49	80	85	85	85	85

	Indicateur 4.1.4 : Superficie incendiée pour chaque incendie (mesure la vitesse d'intervention pour réduire la superficie incendiée moyenne) (régional)	Ha	4.6	27.86	6.31	1.5	3	3	3
Objectif 4.2 : Réduire les superficies menacées d'érosion, conservation et gestion des ressources en sols	Indicateur 4.2.1 : Proportion de terres protégées et renforcées (sur le total des superficies d'intervention contre l'érosion 2001-2011 estimé à 641 milliers d'hectares) (régional)	%	30,95	36.23	41,41	47,40	52,58	57,75	62,93
	Indicateur 4.2.2 : Pourcentage des superficies irriguées suivies et évaluées (régional)	%	16.73	10.12	16.76	27.68	27.06		
Viser le principe de l'égalité et de l'égalité des chances : soutenir le rôle des femmes dans la gestion des systèmes forestiers	Indicateur : pourcentage de représentation des femmes dans les conseils d'administration des groupes de développement actifs dans le secteur forestier	%		43	L'indicateur est nouveau et les données seront mises à jour. L'objectif est d'atteindre 50% en 2020				

Objectifs stratégique 4.1 : développer les emplois et les services du secteur forestier et contribuer au développement économique et social :

Présentation de l'objectif : Cet objectif comprend principalement le développement des emplois et de services pour le secteur forestier et pastoral à travers la protection des forêts contre les destructions, les incendies, la surveillance de la chasse sauvage, la protection de la faune, la gestion des réserves naturelles, la valorisation des produits boisés et non boisés, l'encouragement du privé à investir dans le secteur forestier en adoptant des modèles d'aménagement participatif intégrant les forêts qui contribueront à leur tour au développement économique et social.

Référence de l'objectif : Stratégie du développement des forêts et pâturages 2015-2024

Justificatif de l'adoption de l'indicateur : Indicateurs directes et mesurables avec possibilité d'accès et d'analyse des données.

Indicateurs de mesure de performance de l'objectif stratégique 4.1 : Développer les emplois et les services du secteur forestier et contribuer au développement économique et social stratégiques	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indicateur 4.1.1 : proportion du couvert forestier par rapport à la superficie totale du pays 16 millions d'hectares (régional)	%	8.33	8.35	8.39	8.43	8.47	8.51	8.55
Indicateur 4.1.2 : Pourcentage de forêts aménagées (représentées par la proportion de forêts aménagées et en exploitation) (régional)	%	35.5	35.5	26	31	41	42	54
Indicateur 4.1.3 : Pourcentage d'utilisation des produits forestiers (pourcentage des ventes et de l'exploitation des produits forestiers par rapport aux capacités) (central)	%	56	49	80	85	85	85	85
Indicateur 4.1.4 : Superficies incendiées pour chaque incendie (mesure la vitesse d'intervention pour réduire le taux de zones brûlées) (régional)	Ha	4.6	27.86	6.31	1.5	3	3	3

Objectifs stratégique 4.2 : Réduire les superficies menacées par l'érosion, conservation et gestion des ressources des sols

Présentation de l'objectif : L'objectif est de réduire les terres menacées d'érosion en protégeant et en consolidant les terres qui ont été aménagées, en conservant et en gérant les ressources du sol, en surveillant et en évaluant les régions irriguées.

Référence de l'objectif : Le plan national de conservation des eaux et des sols : le plan de développement 2016-2020 mis à jour suite à la présentation du plan du Ministère de l'agriculture à l'assemblée constituante puis son approbation, ce qui explique les changements au niveau des estimations.

Justificatif de l'adoption des indicateurs : Les indicateurs de mesure de performance déterminent les progrès dans la mise en œuvre de l'objectif stratégique

Indicateurs de mesure de performance de l'objectif stratégique 4.2 : Réduction des superficies menacées d'érosion, gestion et conservation du sol	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
		Indicateur 4.2.1 : Pourcentage de terres qui ont été protégées et renforcées (sur le total des superficies qui ont fait l'objet d'interventions contre l'érosion 2001-2011 et estimés à 841 mille hectares (régional))	%	30,95	36,23	41,41	47,40	52,58
Indicateur 4.2.2 : Pourcentage des superficies irriguées suivies et évaluées (régional)	%	16,73	10,12	16,76	27,68	27,06		

L'objectif de l'égalité des chances entre homme et femmes : renforcement du rôle de la femme dans la gestion de la filière forestière.

Présentation de l'objectif : cet objectif vise une participation effective des habitants des forêts dans l'exploitation des produits forestiers en contre partie de la fourniture de services afférents à la conservation des filières forestières.

Références de l'objectif : le programme national de la conservation des eaux et des sols : le plan de développement 2016-2020 tel modifié et adopté par l'Assemblée Constituante.

Justification de l'adoption de l'indicateur : un indicateur direct et mesurable avec disponibilité de données et possibilité de leur analyse

Indicateurs de mesure de performance de l'objectif d'égalité des chances : Soutenir le rôle des femmes dans la gestion des filières forestières	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Indicateur : pourcentage de représentation des femmes dans les conseils d'administration des groupements de développement actifs dans le secteur forestier	%		43		L'indicateur est nouveau et les données seront mises à jour. L'objectif est d'atteindre 50% en 2020			

Il est à noter que les autres objectifs opérationnels et les indicateurs retenus dans le pilotage du programme et qui sont repris dans les projets annuels d'aptitude à la performance (PAP) précédents seront considérés dans le projet d'opérationnalisation du PAP et dans la charte de gestion.

Objectifs	Indicateurs de mesure de performance	Unité
Objectif : Améliorer la gouvernance des systèmes forestiers et pastoraux	Indicateur 4.1.2.3 : Proportion de pâturages aménagés (sur la base d'une superficie totale de 4,5 millions d'hectares)	%
Objectif : conserver les forêts et les ressources naturelles	Indicateur 4.1.3.2 : Nombre de zones protégées et aménagées du total des réserves naturelles et des parcs nationaux créés et qui sont au nombre de 44	unité
	indicateur 4.1.3.3 : longueur des haies construites pour lutter contre le sable	Km
Objectif : Réduire les superficies menacées d'érosion	Indicateur 4.2.4.1 : Pourcentage de zones aménagées contre l'érosion (sur le total des superficies menacées d'érosion, estimé à 3,5 millions d'Ha en 2020)	%
Réduire la perte des eaux de ruissellement et leur utilisation dans les opérations de mise en valeur	Indicateur 4.2.5.1 : rapport entre la capacité de stockage des lacs de montagne créés et la capacité de stockage programmée durant 2012-2021 estimés à 50 millions m3	%
Objectif : Conserver et gestion des soles	Indicateur 4.2.6.1 : Le pourcentage de terres cernées et étudiées	%
	Indicateur 4.2.6.3 : le rapport de la superficie des terres agricoles dont les plans cartes de protection ont été mises à jour sur le total des terres agricoles	%

2.2. Présentation des activités programme de l'année 2020 :

Dans le cadre de l'opérationnalisation du programme « forêts et aménagement des terres agricoles », 4 activités ont été identifiées et réparties comme suit :

- ✓ 1 activité à laquelle contribue le sous-programme central : Forêts et pâturage et 24 sous-programmes régionaux : forêts et aménagement des terres agricoles au niveau des commissariats régionaux de développement agricole.
- ✓ 1 activité à laquelle contribue le sous-programme central : aménagement et protection des terres agricoles et 24 sous-programmes régionaux : forêts et aménagement des terres agricoles au niveau des commissariats régionaux de développement agricole .
- ✓ 1 activité réservée à l'acteur public : l'Office de Développement Sylvopastoral du Nord-Ouest.
- ✓ 1 activité pour l'acteur public : Agence Foncière Agricole

Code	Activité
1	Développement et conservation des ressources forestières et pastorales et diversité biologique (sous-programme central + sous-programmes régionaux)
2	Conserver l'eau et le sol (Sous-programme central + sous-programmes régionaux)
3	Transférer des crédits l'Office de Développement Sylvopastoral du Nord-Ouest (acteur public) au titre de "Développement et conservation des ressources forestières et pastorales et de la biodiversité"
4	Transférer des crédits au profit de l'Agence Foncière Agricole (acteur public) au titre de l'aménagement des terres agricoles.

Les objectifs stratégiques	Indicateurs de mesure de la performance	Unité	Prévisions 2020	Interventions	Activités	Prévisions des engagements pour l'activité 2020
<p>Objectif 4.1 : Développer les emplois et les services du secteur forestier et contribuer au développement économique et social</p>	<p>Indicateur 4 1.1.1. : Ratio de couvert forestier par rapport à la superficie totale du pays 16 millions d'hectares (régional)</p>	<p>%</p>	<p>8.47</p>	<p>Préparer des programmes de boisement dans les zones forestières, en particulier pour les forêts qui ont subi des dommages et des destructions</p>	<p>-Développement et conservation des ressources forestières et pastorales et de la diversité biologique ; *Plantation réalisées par l'administration *Implantation réalisées par les entreprises *Fixation à travers les plantations, les brises vents, *Plantation des bas-côtés des routes, *Allègement et entretien des plantations, *Collecte de semences, *Aménagement des pépinières etc... -Préparation d'études d'aménagement participatives et intégrées de développement forestier -Augmentation du taux d'exploitation du produit forestier de 70% en 2012 à 85% comme taux optimal -Protéger les forêts contre les incendies en</p>	<p>204516</p>

					tenant compte des exigences d'intervention pour lutter contre les incendies de forêt (acquisition d'équipement, entretien, mise à disposition des besoins logistiques) pour lutter contre les incendies. -Ouverture de pistes coupe-feu, et leur maintenance, lutte contre les incendies, création des miradors de surveillance et maintenance des tours d'observation	
	Indicateur 4.1.2.1 : Pourcentage de forêts aménagées (représentées par la proportion de forêts aménagées et en exploitation) (régional)	%	41			
	Indicateur 4.1.2.2 : Pourcentage d'utilisation des produits forestiers (pourcentage des ventes et de l'exploitation des produits forestiers par rapport aux capacités) (central)	%	85			
	Indicateur 4.1.3.1 :	hectare	3		-Transférer des crédits au profit	12058

	Superficie incendiée pour chaque incendie (mesure la vitesse d'intervention pour réduire le taux de superficie incendiée) (régional)				de l'Office de Développement Sylvo-pastoral du Nord-Ouest (acteur public) au titre de "Développement et conservation des ressources forestières et pastorales et de la biodiversité	
Objectif 4.2 : Réduire les zones menacées d'érosion, de conservation et d'élimination des ressources en sols	Indicateur 4.2.6.2 : Pourcentage de zones irriguées suivies et évaluées (régional)	%	27.06			
	Indicateur 4.2.4.2 : Pourcentage de terres protégées et renforcées (du total des superficies objets d'interventions contre l'érosion 2001-2011 estimés 841 mille hectares (régional)	%	52,58		<ul style="list-style-type: none"> -Conserver l'eau et le sol -Intensifier les opérations de revalorisation dans les zones préparées en leur donnant la priorité dans les programmes de développement -Intensification des analyses <ul style="list-style-type: none"> • Suivi et évaluation des périmètres irrigués (mise en place d'un réseau biométrique pour le suivi des nappes phréatiques et de la salinité des sols) •Réalisation de deux campagnes en hiver et au printemps. 	106554

					<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de l'état du réseau d'assainissement • Trouver les solutions techniques pour lutter contre la salinité du sol • Transférer des crédits au profit de l'Agence Foncière Agricole (acteur public) au titre de l'aménagement des terres agricoles 	
	Indicateur 4.2.6.2 : Pourcentage des zones irriguées déjà contrôlées et évaluées (régional)	%	27.06			6560

État des activités et interventions pour le programme « forêts et aménagement des terres agricoles »

Principales activités programmées pour l'année 2020 qui contribuent à la réalisation des objectifs opérationnels

Objectif	Indicateur de mesure de la performance	Prévisions 2020	Principales activités programmées 2020
Amélioration de la gestion des filières forestières et pastorales	Indicateur 4.1.2.3 : Proportion de pâturages aménagés (sur la base de la superficie totale de 4,5 millions d'hectares)	19.5%	Réalisation des programmes d'amélioration des pâturages, plantation de buissons pastoraux, et de figuiers de barbaries préparation des pâturages
Conservation des forêts et ressources naturelles	Indicateur 4.1.3.2 : nombre de zones aménagées et protégées du total de 44 parcs nationaux et réserves naturelles	26	Parcs nationaux, réserves naturelles, zones humides
	Indicateur 4.1.3.3 longueur des haies plantées pour lutter contre la désertification	1097 km	*Construction de haies *Elévation des haies
Réduction des zones menacées par l'érosion.	Indicateur 4.2.4.2 : Pourcentage de terres protégées et renforcées (sur la totalité des zones objets d'interventions contre l'érosion 2001-2011, estimées à 841 000 hectares)	52,58 %	Intensifier les opérations de mise en valeur dans les zones aménagées en leur donnant la priorité dans les programmes de développement
La lutte contre les pertes d'eau	Indicateur 4.2.5.1 : pourcentage de la capacité de stockage dans les lacs de montagne achevés par rapport à la capacité de stockage programmée entre 2012-2021 soit 50 million mètre au cube	11,63 %	S'orienter vers l'achèvement de ces installations dans les grands projets de développement, en raison de leur coût élevé. Intensifier l'exploitation des eaux collectées dans les lacs, en continuant d'équiper tous les lacs susceptibles d'exploitation agricole.
Conservation et gestion des sols	Indicateur 4.2.6.2 : pourcentage de surfaces irriguées déjà suivies et évaluées	27.06%	Intensification des analyses • Suivi et évaluation des zones irriguées (installation d'un réseau biométrique

			pour surveiller la nappe phréatique et la salinité du sol) <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de deux campagnes en hiver et au printemps. • Évaluation de l'état du réseau de drainage • Trouver des solutions techniques pour réduire la salinité du sol
	Indicateur 4.2.6.3 : proportion de la superficie des terres agricoles dont les cartes de protection ont été mises à jour par rapport au total des terres agricoles	99,27	Mise à jour des cartes pour la protection des terres agricoles

1. Dépenses programme :

3.1. Budget programme de l'année 2020 :

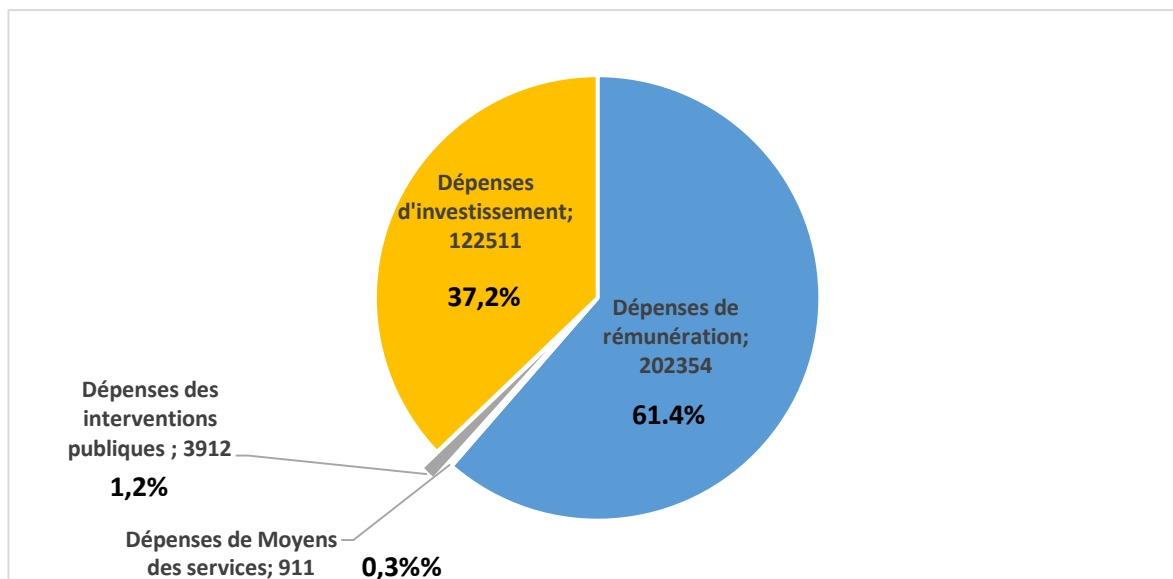
Les dépenses pour le programme forestier et l'aménagement des terres agricoles pour l'année 2020 ont été fixées dans la limite de 329 688 mille dinars contre 298 984 mille dinars dans la loi de finances de 2019, enregistrant ainsi un taux d'évolution de 10,3%. Ces dépenses sont distribuées comme suit :

Budget-programme : développement des forêts et des terres agricoles pour l'année 2020, Selon la nature de la dépense et les sources de financement (crédits de paiement)

	Sources de financement	Réalisations 2018	LF 2019	Prévisions		
			Nouvelle Classification	2020	Ecart	%
Dépenses de rémunérations	Sur les ressources du budget de l'Etat	156251	177 850	202 354	24 504	13,8%
	Ressources d'État	156251	177 850	202 354	24 504	13,8%
	Sur les fonds propres des entreprises	4499	4 464	5 415	951	21,3%
	Total de la section	160750	182 314	207 769	25 455	14,0%
	Sur les ressources du budget de l'Etat	716	858	911	53	6,2%

Dépenses de fonctionnement	Ressources d'État	716	858	911	53	6,2%
	Sur les fonds propres des entreprises	2676	2 851	4 345	1 494	52,4%
	Total de la section	3392	3 709	5 256	1 547	41,7%
Dépenses d'interventions	Sur les ressources du budget de l'Etat	3876	1 819	3 912	2 093	115,1%
	Sur les emprunts étrangers affectés					?
	Ressources d'État	3876	1 819	3 912	2 093	115,1%
	Sur les fonds propres des entreprises	65	65	156	91	140,0%
	Total de la section	3941	1 884	4 068	2 184	115,9%
Dépenses d'investissement	Sur les ressources du budget de l'Etat	112192	110 957	114 959	4 002	3,6%
	Sur les emprunts étrangers affectés	4492	7 500	7 552	52	0,7%
	Ressources d'État	116684	118 457	122 511	4 054	3,4%
	Total section	116684	118 457	122 511	4 054	3,4%
Total des dépenses du programme 04	Sur les ressources du budget de l'Etat	273035	291 484	322 136	30 652	10,5%
	Sur les emprunts étrangers affectés	4492	7 500	7 552	52	0,7%
	Ressources d'État	277527	298 984	329 688	30 704	10,3%
	Sur les fonds propres des entreprises	7240	7 380	9 916	2 536	34,4%
	Total des dépenses du programme 03	284767	306 364	339 604	33 240	10,8%

Graphique N°2 : Répartition d'un projet de programme budgétaire pour les forêts et préparation des terres agricoles pour l'année 2020 en fonction de la nature de la dépense



Répartition du projet de programme budgétaire pour les forêts et préparation des terres agricoles pour l'année 2020 selon la destination de la dépense par sous-programmes et activités

Nom du Programme	Activités	Réalisations 2018	Loi des Finances 2019	Prévisions 2020	Evolution en %	
			(1)	(2)	Montant (1)-(2)	% (1)/(1)-(2)
Sous-programmes centraux	Activités centrales					
Sous-programme 1 : Forêts et pâturages	1. Développement et conservation des ressources forestières et pastorales et diversité biologique					
Sous-programme 2 : Réaménagement et conservation des terres agricoles	2. Conservation de l'eau et le sol					
Total des sous-programmes centraux et des activités						

Sous-programmes centraux	Activités centrales					
24 Sous-programmes régional : Eau	1. Développement et conservation des ressources forestières et pastorales et diversité biologique					
	2. Conservez l'eau et le sol					
Total des sous-programmes et des activités						
Acteur public : Transfert de crédits à Office de Développement Sylvopastoral du Nord-Ouest au titre de Développement et conservation des ressources forestières et pastorales et de la diversité biologique						
Transfert de crédits à l'Agence Foncière Agricole, au titre de "aménagement des terres". Agricole						
Programme total sans égard aux ressources propres des institutions				329688		

3.2. Cadre des dépenses à moyen terme 2020-2022 du programme forêts et aménagement des terres agricoles :

Cadre des dépenses à moyen terme (2020-2022) pour le programme Forêts et réaménagement des terres agricoles selon la nature de la dépense et les sources de financement

	Sources de financement	Réalisations 2017	Réalisations 2018	LF 2019	Prévisions		
					Nouvelle Classification	2020	2021
Dépenses de rémunérations	Sur les ressources du budget de l'Etat	159696	156 251	177 850	202 354	204 600	206 560
	Ressources d'État	159696	156 251	177 850	202 354	204 600	206 560
	Sur les fonds propres des entreprises	4400	4 499	4 464	5 415	5 256	5 519
	Total de la section	164096	160 750	182 314	207 769	209 856	212 079
Dépenses Moyens des services	Sur les ressources du budget de l'Etat	664	716	858	911	1 039	1 091
	Ressources d'État	664	716	858	911	1 039	1 091
	Sur les fonds propres des entreprises	2752	2 676	2 851	4 345	3 050	3 203
	Total de la section	3416	3 392	3 709	5 256	4 089	4 294
Dépenses d'interventions	Sur les ressources du budget de l'Etat	1532	3 876	1 819	3 912	4 000	4 500
	Sur des ressources étrangères affectées						
	Ressources d'État	1532	3 876	1 819	3 912	4 000	4 500
	Sur les fonds propres des entreprises	65	65	65	156	164	172
	Total de la section	1597	3 941	1 884	4 068	4 164	4 672
Dépenses d'investissement	Sur les ressources du budget de l'Etat	116464	112 192	110 957	114 959	116 000	125 000

	Sur les ressources étrangères affectées	12240	4 492	7 500	7 552	8 000	10 000
	Ressources d'État	128703	116 684	118 457	122 511	124 000	135 000
	Total section	128703	116 684	118 457	122 511	124 000	135 000
Total des dépenses du programme 04	Sur les ressources du budget de l'Etat	278356	273 035	291 484	322 136	325 639	337 151
	Sur les ressources étrangères affectées	12240	4 492	7 500	7 552	8 000	10 000
	Ressources d'État	290595	277 527	298 984	329 688	333 639	347 151
	Sur les fonds propres des entreprises	7217	7 240	7 380	9 916	8 470	8 893
	Total des dépenses du programme 04	297812	284 767	306 364	339 604	342 109	356 044

Programme annuel de la capacité de performance pour l'année 2020

V. Programme 05 : Enseignement supérieur, recherche, formation et vulgarisation agricole



BUDGET :
Engagement de paiement (mille dinars)

195331

(11,3% du budget du Ministère)

Dépenses de rémunération : 164371

Dépenses Moyens des services : 11128

Dépenses d'interventions : 10011

Président du programme: Mahmoud Ilyes Hamza

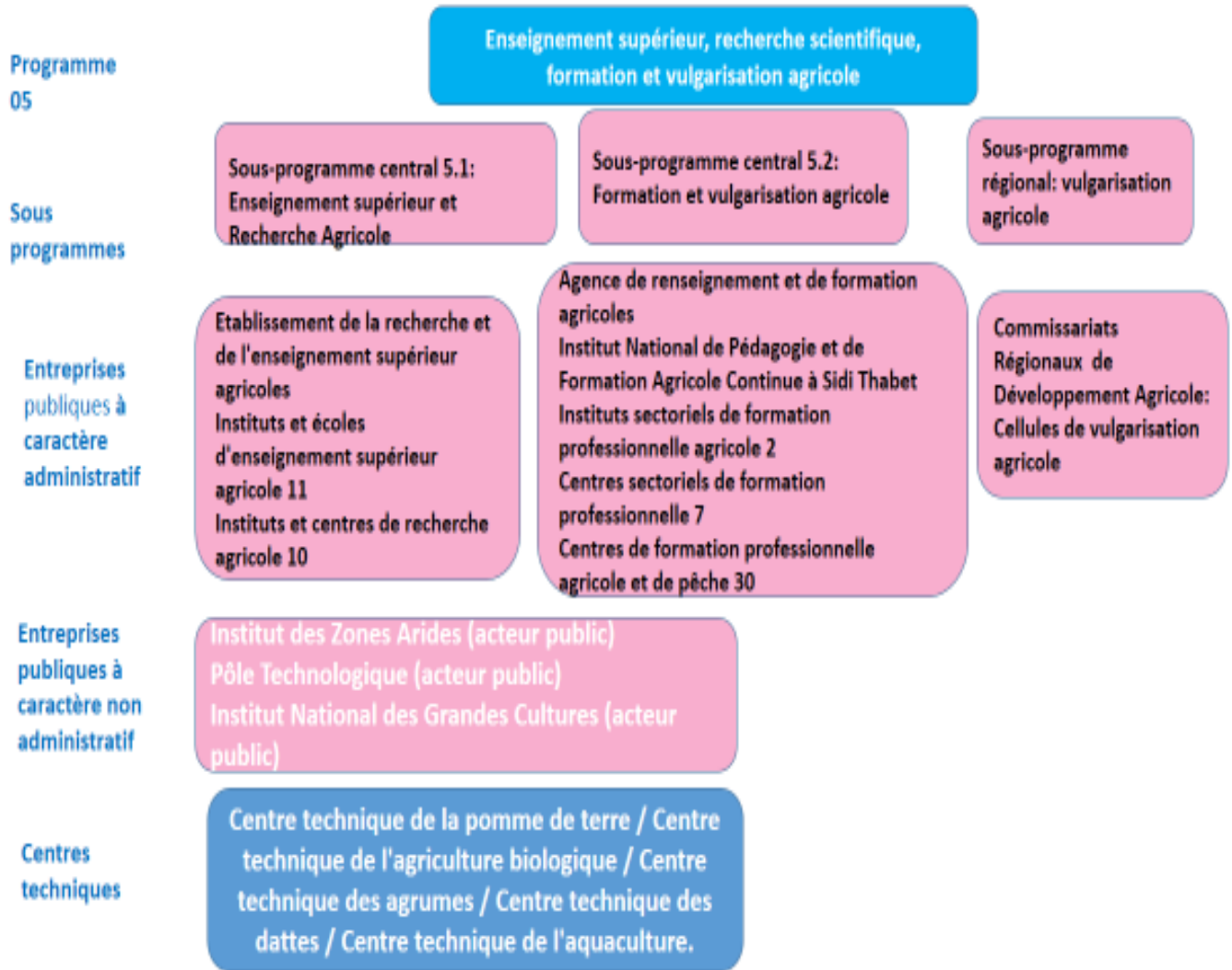
Président de l'établissement pour la recherche agricole et l'enseignement supérieur

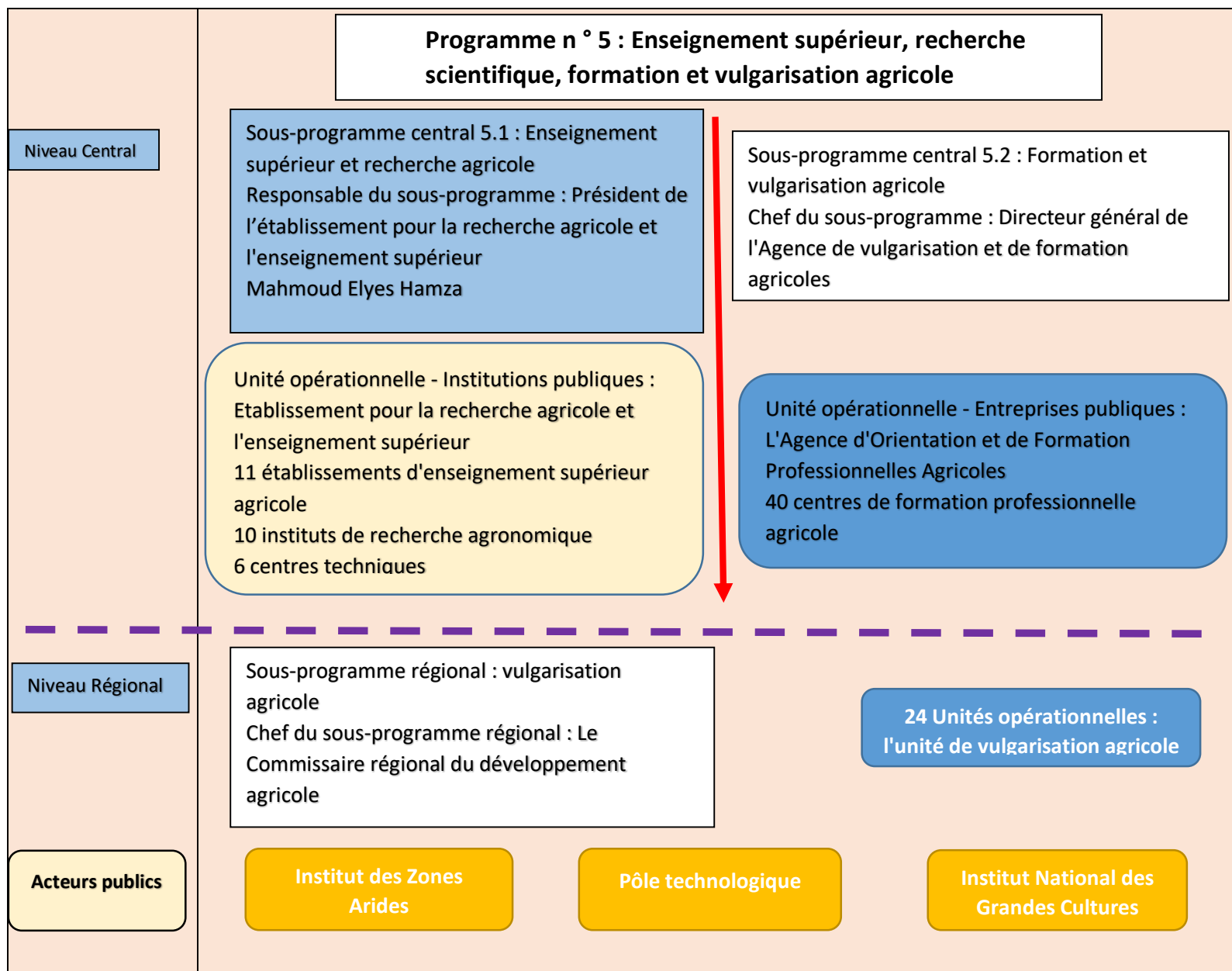
A partir de l'année 2017

Objectifs stratégiques	Indicateurs de mesure de performance
Objectif 5.1 : Améliorer la qualité de la formation, de la recherche, de l'innovation et du transfert technologique pour le développement du secteur de l'agriculture et de la pêche (central)	Indicateur 5.1.1 : Encadrement des étudiants de l'enseignement supérieur agricole (central)
	Indicateur 5.1.2 : Proportion d'enseignants-chercheurs ayant au moins une recherche publiée dans une revue au cours de la dernière année (central)
Objectif 5.2 : Développer les qualifications des agriculteurs et des travailleurs du secteur de l'agriculture et de la pêche	Indicateur 5.2.1 : Niveau qualitatif de supervision et de formation : le nombre de composants A1 et A2, le nombre total de composants (central)
	Indicateur 5.2.2 : Le taux d'adoption des techniques de production (régional)

1. Présentation du programme de la stratégie

Les structures intervenant au programme n ° 5 : Enseignement supérieur, recherche scientifique, formation et orientation agricole





2. Objectifs et indicateurs de mesure de la performance du programme

2.1. Présentation des objectifs et des indicateurs de mesure de performance du programme

Dans le cadre d'une meilleure adaptation de la formation et de l'enseignement supérieur agricoles aux exigences du marché du travail, de la promotion de la recherche et développement agricoles et de l'évaluation de ses résultats, du renforcement du rôle de la vulgarisation agricole dans le développement des qualifications des producteurs et de leur capacité à innover, le programme N°5 "Enseignement supérieur, recherche, formation et vulgarisation agricole" est composé de deux sous-programmes au niveau central et 05 activités,

Basé sur l'implémentation opérationnelle de la capacité de réalisation du programme, 2 objectifs stratégiques et quatre indicateurs de performance ont été identifiés ;

Tableau N°5 : Chronogramme des indicateurs de mesurer performance des objectifs stratégiques

Objectifs stratégiques	Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
			2016	2017	2018		2020	2021	2022
Objectif 5.1 : Amélioration de la qualité de la formation, de la recherche, de l'innovation et du transfert technologique pour le développement du secteur de l'agriculture et de la pêche	Indicateur 5.1.1 : Encadrement des étudiants de l'enseignement supérieur agricole (central)	Enseignant pour chaque nombre d'étudiants	1/11.35	[1/10]	[1/8.9]	[1/10]	[1/10]	[1/10]	[1/10]
	Indicateur 5.1.2 : Proportion d'enseignants-chercheurs ayant au moins une recherche publiée dans une revue au cours de la dernière année (central)	%			50	50	55	60	65
Objectif 5.2 : Développer les qualifications des agriculteurs et des travailleurs du secteur de l'agriculture et de la pêche	Indicateur 5.2.1 : Niveau qualitatif de supervision et de formation : le nombre de formateurs de la catégorie A1, A2 / nombre total des formateurs (central)	%	72	74	76	80	85	87	88

	Indicateur 5.2.2 : Le taux d'adoption des techniques de production (régional)	%	43,5%	67,81	49,8	55,4	57,6	58,5	59,6
--	--	---	-------	-------	------	------	------	------	------

Objectif stratégique 5.1 : Améliorer la qualité de la formation, de la recherche, de l'innovation et du transfert technologique pour le développement du secteur de l'agriculture et de la pêche :

Présentation de l'objectif : soutenir la qualité de l'enseignement supérieur, développer le nombre de diplômés dans des spécialités prometteuses et mettre en place un système de recherche et d'innovation dans le secteur agricole, générateur de valeurs ajoutées.

Référence de l'objectif : le plan du développement et les orientations stratégiques de la recherche scientifique agricole à l'horizon 2030.

Les justifications de l'adoption des indicateurs : Des indicateurs ont été adoptés pour soutenir la qualité de l'éducation et de la formation sur le terrain, assurer le suivi des publications des enseignants chercheurs appartenant aux établissements d'enseignement supérieur et de la recherche agronomique, et créer une dynamique parmi les chercheurs aux niveaux national, régional et international.

Objectifs stratégiques	Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
			2016	2017	2018		2020	2021	2022
Objectif 5.1 : Amélioration de la qualité de la formation, de la recherche, de l'innovation et du transfert technologique pour le développement du secteur de l'agriculture et de la pêche	Indicateur 5.1.1 : Encadrement des étudiants de l'enseignement supérieur agricole (central)	Enseignant pour chaque nombre d'étudiants	1/11.35	[1/10]	[1/8.9]	[1/10]	[1/10]	[1/10]	[1/10]
	Indicateur 2.1.5 : Proportion d'enseignants-chercheurs ayant au moins une recherche	%			50	50	55	60	65

	publiée dans une revue au cours de la dernière année (central)							
--	--	--	--	--	--	--	--	--

Objectif stratégique 5.2 : Développer les qualifications des agriculteurs et des travailleurs du secteur de l'agriculture et de la pêche :

Présentation de l'objectif : développer les qualifications des producteurs et améliorer leurs capacités d'innovation

Cet objectif contribue au développement des qualifications des producteurs et à l'amélioration des performances du système de vulgarisation agricole à travers les actions ci après :

- Garantir l'encadrement des exploitations agricoles et des unités de pêche dans le cadre d'un système national, qui comprend des structures et des institutions administratives, professionnelles et privées, tout en assurant la coordination entre elles.
- Progression d'un encadrement d'ordre général vers un encadrement ciblé selon des packs techniques en se concentrant sur les exploitations et les unités de pêche susceptibles d'évolution et en donnant la priorité aux secteurs stratégiques.
- Élargir les domaines d'intervention pour inclure les éléments de gestion, de qualité, de traçabilité, de coût, de conservation des ressources naturelles et d'organisation des producteurs.
- S'appuyer sur des méthodes et des approches d'encadrement diverses et efficaces tels que les écoles pratiques, l'animation rurale et les parcelles témoins.
- Dynamisation du rôle des structures professionnelles et des privés dans le système de conseil et encadrement.
- Mise en place d'un système d'information scientifique, technique et économique (local).

Référence de l'objectif : Le plan de développement économique et social et le plan glissant 2009_2014

Les Justifications de l'adoption des indicateurs : Les indicateurs ont été adoptés pour :

- Intensifier la sensibilisation des agriculteurs et améliorer la qualité des services ;

- Motiver les agriculteurs à participer aux activités de vulgarisation ;
- Motiver les agriculteurs à appliquer des pratiques saines de production.

Objectifs stratégiques	Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
			2016	2017	2018		2020	2021	2022
Objectif 5.2 : Développer les qualifications des agriculteurs et des travailleurs du secteur de l'agriculture et de la pêche	Indicateur 5.2.1 : Niveau qualitatif de supervision et de formation : le nombre de formateurs de la catégorie A1, A2 / nombre total des formateurs central)	%	72	74	76	80	85	87	88
	Indicateur 5.2.2 : Le taux d'adoption des techniques de production (régional)	%	43,5%	67,81	49,8	55,4	57,6	58,5	59,6

Il convient de noter que le reste des objectifs opérationnels et des indicateurs considérés dans la conduite du projet de performance et retenus dans les projets annuels de performance pour des années passées, seront retenus lors de la préparation du programme d'opérationnalisation du cadre d'aptitude à la performance et de la charte de conduite :

- Objectif : Soutenir la qualité de la formation pour une meilleure employabilité des diplômés.
- Objectif : Un système de recherche et d'innovation dans le secteur agricole, qui génère des valeurs ajoutées
- Objectif : Soutenir le réseau AGRINET et les médias scientifiques.
- Objectif : Améliorer la qualité de la formation professionnelle en agriculture et pêche.

Objectif	Indicateurs de mesure de la performance	Unité
Soutenir une formation de qualité pour un meilleur emploi des diplômés	Qualité de l'encadrement : proportion d'enseignants de classe A	%
Système de recherche et d'innovation dans le secteur agricole, générateur de valeur ajoutée	le pourcentage d'enseignants-chercheurs participant à des programmes de recherche financés à l'échelle internationale	%
Soutenir le réseau AGRINET et les médias scientifiques	Réseau à haut débit	Méga Bite
	Indice standard (taux de réussite par rapport à l'objectif)	%
Améliorer la qualité de la formation professionnelle dans l'agriculture et la pêche	Revalorisation des établissements de formation	%
	Capacité d'absorption	%

2.2. Présentation des activités du programme pour l'année 2020

Dans le cadre de l'opérationnalisation du programme de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la formation et de vulgarisation agricole, 7 activités ont été identifiées :

- (3) activités auxquelles contribue le sous-programme central 5.1 : l'enseignement supérieur et la recherche agricole.
- (1) Activité à laquelle participe le sous-programme central 5.2 : la formation et la vulgarisation agricole.
- Activité à laquelle participe le sous-programme central 5.2 : la formation et la vulgarisation agricole et les sous-programmes régionaux (24) : la vulgarisation agricole.
- (1) activité pour l'agent public : Institut des Zones Arides, au titre de recherche agronomique
- (1) activité pour l'acteur public : le Pôle Technologique du Sud, intitulée recherche agronomique.

–

Code	Activité
1	Enseignement supérieur agricole (sous-programme central 5.1)
2	Recherche scientifique agricole (sous-programme central 5.1)
3	Valorisation des résultats de la recherche agricole (sous-programme central 5.1)

4	Formation professionnelle agricole (sous-programme central 5.2)
5	Vulgarisation agricole (sous-programme central 5.2 + sous-programmes régionaux)
6	Transfert de crédits à l'Institut des Zones Arides de Médenine (acteur public) au titre de recherche agronomique
7	Transfert de crédits au Pôle Technologique du Sud (acteur public) au titre de recherche agronomique

Pour atteindre les objectifs du programme N°5 et les indicateurs de mesure de performance programmés pour l'année 2020, de nombreuses activités directement ou indirectement liées à ces indicateurs, ont été programmées. Ces indicateurs se concentrent principalement sur l'amélioration des conditions de travail en termes d'infrastructures, de réhabilitation des bâtiments, de disponibilité des équipements et de gestion administrative. Le total des activités à réaliser au cours de l'année 2020 est le suivant :

Les objectifs stratégiques	Indicateurs de mesure de la performance	Unité	Prévisions 2020	Interventions	Activités	Prévisions des engagements pour l'activité 2020
5.1 Améliorer la qualité de la formation, de la recherche, de l'innovation et du transfert technologique pour le développement du secteur de l'agriculture et de la pêche	5.1.1 : Encadrement des étudiants de l'enseignement supérieur agricole (central)	Un enseignant pour chaque nombre d'élèves	1/10		Enseignement supérieur agricole *Préparer des référentiels pour les métiers et les compétences de d'ingénieur agronome ; *Revoir la carte de l'enseignement supérieur agricole et revoir les programmes de formation des ingénieurs en fonction des références des métiers et des compétences ; *Organisation de cours de formation pour soutenir les compétences des enseignants en pédagogie, formation à la qualité et à distance. *Suivi du programme d'auto-évaluation dans les établissements d'enseignement supérieur agricole et développement de mécanismes d'amélioration continue de la qualité. *Développement d'une plateforme d'information pour l'enseignement supérieur agricole.	54829
	Indicateur 5.1.2 : Proportion d'enseignants-chercheurs ayant au moins une recherche publiée dans	%	55		Recherche agronomique • Continuer à financer la réalisation de 20 projets de recherche à impact dans les structures de recherche	43278

	une revue au cours de la dernière année (central)				<p>agronomique et d'enseignement supérieur acceptées dans le cadre des appels d'offres annoncé au mois de novembre 2018. Achèvement sur quatre ans, à partir de 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancement de financements pour la mise en œuvre de 05 projets de recherche développement orientés vers les pôles régionaux de recherche agronomique des régions (04 pôles régionaux de recherche agronomique et un pôle régional de recherche développement agricole au Kef) dans le cadre des priorités de recherche agronomique à l'horizon 2030 <p>-Valorisation des résultats de la recherche agricole -Transfert de crédits à l'Institut des zones arides de Médenine (acteur public), intitulé recherche agronomique</p> <p>-Transfert de crédits au Pôle technologique du Sud (acteur public), intitulé Recherche agronomique</p>	<p>9730</p> <p>14677</p> <p>712</p>
--	---	--	--	--	---	--

5.2 : Développer les qualifications des agriculteurs et des travailleurs du secteur de l'agriculture et de la pêche	5.2.1 : Niveau qualitatif de formation et formation : nombre / formateurs A1, A2, nombre total Des formateurs (central)	%	85		Formation professionnelle agricole *Soutenir les capacités humaines en nombre et en spécialisation *Ouverture des concours de recrutement et de promotion	33398
	5.2.2 Le taux d'adoption des techniques de production (régional)				Vulgarisation et renseignement agricoles <u>Au niveau de l'agence</u> -Organiser des visites sur le terrain au profit des commissariats régionaux de développement agricole et des structures professionnelles afin d'identifier les problèmes identifiés et proposer des solutions ; - Encadrement technique des conseillers et techniciens des institutions professionnelles de base afin de suivre les évolutions de la recherche agronomique scientifique à travers la programmation de : *30- Journées d'information dans les domaines de la production végétale et animale et du génie rural, *17 visites sur le terrain dans les gouvernorats de Beja, Séliana, le Kef, Jendouba, Gabes,	38706

					<p>Sfax, Kébili, Médenine, Tozeur, Tataouine, Kasserine, Sidi Bouzid, Kairouan, Monastir, Mahdia, Gafsa et Bizerte afin de suivre les activités d'orientation sur le terrain et de découvrir les problèmes soulevés par les techniciens de terrain,</p> <p>*Ateliers spéciaux sur la préparation d'un programme de conseil et de supervision dans le secteur des olives, des légumes et de l'élevage du bétail</p> <p>*02- Réunions régulières pour les coordinateurs du mentorat</p> <p>* programmation de sept nouvelles émissions de télévision et cinq documentaires,</p> <p>*Actualisation des spots publicitaires qui ne sont plus diffusés, en raison de la qualité d'image ou du son ; ou pour non compatibilité avec les nouveaux messages sur les saisons agricoles ou encore pour introduire les résultats de la recherche agronomique,</p> <p>- Continuer à diffuser des flashes télévisés à raison de deux flashes par jour tout au long de la semaine, une bande documentaire sur le développement de l'entrepreneuriat</p>	
--	--	--	--	--	---	--

					<p>et de l'initiative privée, une bande documentaire sur les expériences dans le cadre de projets de la coopération internationale, un documentaire sur la présentation des institutions de formation avec des témoignages des personnes ayant reçu la formation.</p> <p>*Un documentaire sur les succès d'une société coopérative de services agricoles.</p> <p>*Réalisation de spots sur les thèmes suivants : pêche du crabe de mer, utilisation de l'eau traitée pour l'agriculture et la sécurité maritime.</p> <p>*Continuer à diffuser le programme de discussion sur la radio nationale à raison de 35 leçons pour 2019</p> <p>* Intensifier l'utilisation de la radiocommunication en coordination avec les structures administratives et professionnelles du Ministère de l'agriculture.</p> <p>30 Communications radio seront émises au cours de l'année 2019</p> <p>*Préparation de supports écrits : 04 brochures, 07 dépliants, 02 affiches et 03fiches.</p> <p>*Utilisation de la messagerie pour diffuser des informations techniques sur les</p>	
--	--	--	--	--	---	--

				<p>téléphones portables des encadreurs au cours de l'année 2019.</p> <p><u>Au niveau des commissariats régionaux de développement agricole CRDA :</u></p> <p>- Organisation de rencontres avec les agriculteurs pour déterminer leurs besoins en matière de formation et d'orientation, puis constitution de groupes d'agriculteurs en fonction des préoccupations et des besoins et ce pour la préparation des programmes d'activités de vulgarisation</p> <p>3444 activités de vulgarisation ont été programmées au niveau des CRDA (2185 journées d'information, 978 leçons pratiques, 135 parcelles témoins et 146 visites organisées). Environ 152 mille activités informatives individuelles ont été organisées. 74 programmes au niveau national ont été réservés aux priorités régionales, 0,85% de stratégie et 25,2% pour soutenir des projets régionaux.</p>	
--	--	--	--	--	--

Les autres activités qui participent à la réalisation des objectifs du programme et relatives aux objectifs et indicateurs inscrits dans le tableau de bord du programme

Les objectifs stratégiques	Indicateurs de mesure de la performance	Prévisions 2020	Interventions	Activités	Crédits de paiement pour 2020 (MD)
<p>Objectif : Soutenir La qualité de de la formation pour une meilleure employabilité des diplômés.</p> <p>Objectif : une filière recherche et développement agricoles produisant de la valeur ajoutée</p> <p>Objectif : Soutien du réseau AGRINET et des médias scientifiques</p>	<p>Taux d'enseignants de la catégorie A</p> <p>Taux d'enseignants Chercheurs participant à des recherches financées à l'échelle internationale</p> <p>Réseau à haut débit</p>	<p>34%</p> <p>13%</p> <p>1000 MB/s</p>		<p>*Continuer les recherches sur le projet eaux « Water Works 2017 » qui s'inscrit dans le cadre du projet européen « horizon 2020 » et qui dure trois années 2019-2022 ;</p> <p>*Continuer le projet Arimnet II qui s'inscrit dans le cadre du réseau d'appui aux recherches agricoles en méditerranée (3eme partie). Dans ce cadre l'institution de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique assure la coordination de dix travaux de recherche menées par des enseignants chercheurs.</p> <p>*Habiller le fournisseur de services Internet, s'assurer que l'audit, la sécurité des informations et la maintenance sont effectués.</p> <p>*Exploitation de la salle d'hébergement des serveurs du fournisseur</p>	

			<p>d'internet « Data Center » en cours de réalisation conformément aux normes internationales « TIA 942 » et « ISO 27001 »</p> <p>*Acquisition des équipements nécessaires pour la salle d'administration et de supervision au centre des données de l'entreprise « Data Center » du fournisseur internet</p> <p>*Améliorer la capacité de stockage de la nouvelle technologie des « serveurs Cloud » pour l'hébergement des sites Web et ce pour la rendre à la disposition du secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur agricole</p> <p>*Continuer à habilitier le réseau informatique dans les établissements de la recherche et de l'enseignement supérieur agricole</p> <p>*Soutenir les chercheurs et les professeurs avec des ordinateurs pour l'échange des données scientifiques, leurs traitements, analyses et exploitation d'internet</p> <p>*Equiper les salles d'enseignement de l'informatique avec des ordinateurs</p> <p>*Poursuivre le programme de l'administration électronique</p> <p>*Poursuivre la connexion (internet, les applications du Centre National d'informatique, centrales téléphoniques, visioconférence)</p> <p>*Poursuivre la formation et l'accompagnement des utilisateurs internet</p>	650
--	--	--	---	------------

	Indicateur : nomenclature unifiée (pourcentage de réalisation par rapport à l'objectif)	100%		<p>*Poursuivre la réhabilitation des sites Web des établissements de la recherche et de l'enseignement supérieur agricole</p> <p>*Poursuivre la mise à jour du portail de l'établissement et son développement conformément aux normes internationales en encourageant l'approche participative dans la production du contenu</p> <p>*Poursuivre la généralisation de la bibliothèque des ressources scientifiques agricoles de la recherche scientifique agricole en veillant à l'enrichissement du contenu et son développement</p> <p>*Poursuivre l'exploitation et le développement des programmes spécifiques</p> <p>*Conception et réalisation d'une application de suivi et d'évaluation des activités de recherche en préparant une base de données pour le suivi des projets de recherche</p> <p>*Poursuivre le soutien et le développement des programmes de formation à distance</p> <p>*Amélioration et développement des services</p>	
Objectif : la formation agricole	Indicateur : réhabilitation des établissements de formation : (nombre de centres habilités/ nombre total des centres)	80		<p>*Modernisation de 04 établissements de formation professionnelle agricole (ALIA, BOUROUISS, TAKELSA, TESTOUR, GABES PECHE MARITIME) pour augmenter la capacité d'hébergement et l'amélioration des conditions et les études</p> <p>*Modernisation du centre de formation professionnelle de la pêche maritime (SFAX) pour augmenter la capacité et les conditions d'hébergement avec un</p>	

				<p>montant total de 200 mille dinars</p> <p>*Poursuivre la modernisation de 03 centres de formation dans l'agriculture et la pêche maritime (GHAR EL MELH, SBITLA, ZERKINE) pour augmenter la capacité d'hébergement ainsi que les conditions d'études avec un montant total de 510 mille dinars</p> <p>*Finir la modernisation de 04 centres de formation professionnelle agricole (SIDI THABET élevage des vaches, SIDI BOU ZID, GAFSA et FJA) pour augmenter la capacité d'hébergement et l'amélioration des conditions d'études</p> <p>*Poursuivre la création des centres (KEF, MANOUBA, KEBILI)</p> <p>*Modernisation des centres de SIDI SALEM</p>	
	<p>Indicateur ; capacité d'hébergement (nombre des stagiaires/capacité hébergement totale)</p>	45		<p>*Soutien de 21 centres de formation professionnelle pour l'amélioration des conditions d'hébergement et des études</p> <p>*Réaménagement et maintenance des espaces pédagogiques des 07 centres de formation professionnelle de la pêche maritime pour améliorer les conditions d'hébergement</p> <p>*Équipement et maintenance des centres de la pêche maritime de TABARKA</p> <p>*Équipement de 07 centres de formation professionnelle de pêche maritime en équipements pédagogiques nécessaires et maintenance des bateaux de formation pour améliorer les séances de travaux pratiques</p>	

3. Les dépenses du programme

1.3. Budget du programme pour 2020

Les dépenses, affectées au programme d'enseignement supérieur, de recherche, de formation et de vulgarisation agricole pour l'année 2020, ont été fixées dans la limite de 195 331 mille dinars. Elles sont réparties entre les dépenses de rémunération 164371 mille dinars (84,1%), les dépenses de gestion 11128 mille dinars (5,7%), les dépenses d'intervention 10011 mille dinars (5,1%) et les dépenses d'investissement 9821 mille dinars (5%) soit une augmentation de 16% par rapport à la loi de finances 2019 (167961 mille dinars).

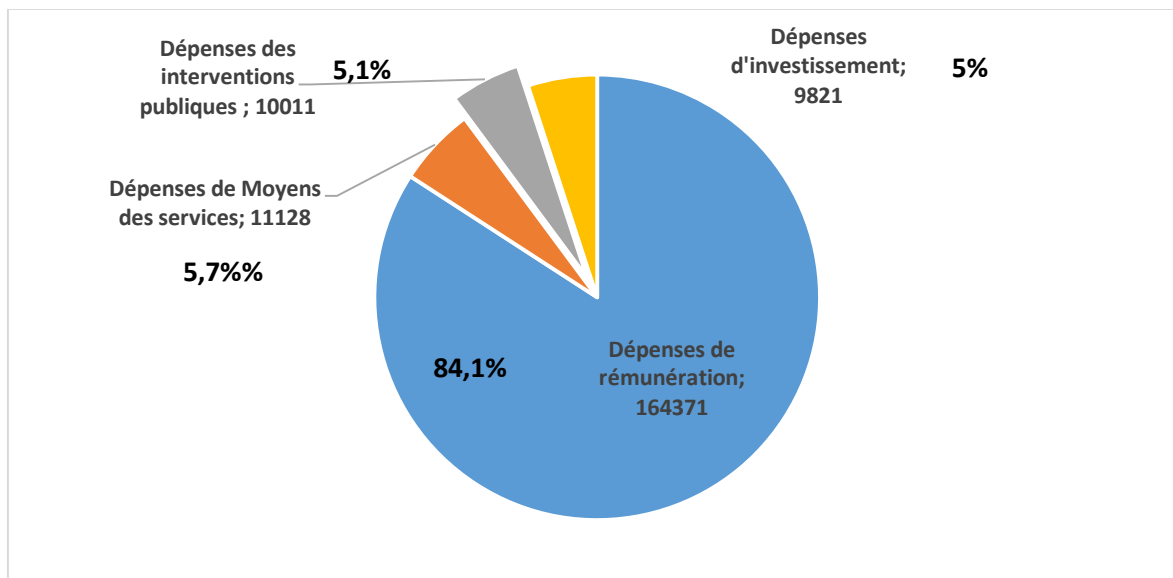
Tableau N°7 : Budget du programme d'enseignement supérieur, de recherche, de formation et de vulgarisation agricole pour l'année 2020, Selon la nature de la dépense et les sources de financement (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

	Sources de financement	Réalisations 2018	LF 2019	Prévisions		
			Nouvelle Classification	2020	Ecart	%
Dépenses de rémunération	Sur les ressources du budget de l'Etat	133975	146 961	164 371	17 410	11,8 %
	Ressources d'État	133975	146 961	164 371	17 410	11,8 %
	Sur les fonds propres des entreprises	125	20	125	105	525,0 %
	Total de la section	134100	146 981	164 496	17 515	11,9 %
Dépenses Moyens des services	Sur les ressources du budget de l'Etat	11027	10 883	11 128	245	2,3%
	Sur les ressources des Fonds de Trésor					
	Ressources d'État	11027	10 883	11 128	245	2,3%
	Sur les fonds propres des entreprises	9010	9 061	9 617	556	6,1%
	Total de la section	20037	19 944	20 745	801	4,0%
Dépenses d'interventions	Sur les ressources du budget de l'Etat	1992	2 240	1 902	-338	- 15,1 %
	Sur les emprunts extérieurs affectés					

	Sur les ressources des Fonds de Trésor			8109	8109	
	Ressources d'État	1992	2 240	10 011	7 771	346,9 %
	Sur les fonds propres des entreprises	91	91	91		
	Total de la section	2083	2 331	10 102	7 771	333,4 %
Dépenses d'investissement	Sur les ressources du budget de l'Etat	7499	7 877	8 200	323	4,1%
	Sur les ressources étrangères affectées					
	Sur les ressources des Fonds de Trésor			1621	1621	
	Ressources d'État	7499	7 877	9 821	1 944	24,7 %
	Total section	7499	7 877	9 821	1 944	24,7 %
Total des dépenses du programme 05	Sur les ressources du budget de l'Etat	154493	167 961	185 601	17 640	10,5 %
	Sur les emprunts extérieurs affectés					
	Sur les ressources des Fonds de Trésor			9 730	9 730	
	Ressources d'État	154493	167 961	195 331	27 370	16,3 %
	Sur les fonds propres des entreprises	9226	9 172	9 833	661	7,2%
	Total des dépenses du programme 05	163719	177 133	205 164	28 031	15,8 %

Répartition du projet de budget du programme d'Enseignement supérieur, recherche, formation et orientation agricole selon la nature de la dépense 2020



Le projet de budget du programme N°5 "Enseignement supérieur, recherche, formation et vulgarisation agricole" pour l'année 2020, s'inscrit dans le cadre de la concrétisation des orientations et des objectifs généraux du secteur.

En concrétisation de ces options et scénarios futurs, le projet du budget 2020 pour ce programme, donne la priorité aux projets et programmes en cours de finalisation, en resserrant la sélection de nouveaux projets et en les classant par priorité, dans le cadre d'une répartition équitable entre les gouvernorats.

Le projet de budget 2020 pour ce programme tient également compte des objectifs quantitatifs et qualitatifs, qui devraient être atteints grâce à la gestion du budget par objectifs, en prenant en considération les options et les orientations générales définies par les notes circulaires des ministres des Finances et de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche concernant la préparation du projet de budget de l'État pour 2020. Les méthodes de préparation du projet de budget et du PAP 2020 du Ministère de l'Agriculture est basé sur la coordination entre les différentes structures liées au programme afin de mieux cerner les prévisions pour atteindre les objectifs et les programmes et ce en partant de la situation actuelle et en prenant en considération les développements attendus des différents services.

Tableau N°8 : Répartition du budget du Programme d'enseignement supérieur, de recherche, de formation et de vulgarisation agricole pour l'année 2020 en fonction de la destination de la dépense et selon les sous-programmes et activités (crédits de paiement)

Nom du Programme	Activités	Réalisations 2018	Loi des Finances 2019	Prévisions 2020	Evolution en % 2019-2020	
			(1)	(2)	Montant (1)-(2)	% (1)/(1)-(2)
Sous-programmes centraux	Activités centrales					
Sous-programme 1 Enseignement supérieur et recherche agricole	1. Enseignement supérieur agricole					
	2. Recherche agricole					
	3. Valorisation des résultats de la recherche agricole					
Sous-programme 2 Formation et vulgarisation agricoles	4. Formation professionnelle agricole					
	5. Vulgarisation agricole					
Total des sous-programmes centraux et activités						
Sous-programmes régionaux	Activités régionales					
24 sous-programmes régionaux : vulgarisation agricole	5. Vulgarisation agricole					
Total des sous-programmes régionaux et activités						

Acteur public	6. Transfert de crédits à l'Institut des Zones Arides de Médenine, au titre "Recherche agronomique".					
Acteur public	7. Transfert de crédits au Pôle Technologique du Sud, au titre de Recherche agronomique					
Total du programme sans tenir compte des ressources propres des entreprises				195331		

NB : Ce tableau ne peut être préparé cette année en raison de la nouvelle structure au niveau du programme

1.2. Le cadre des dépenses à moyen terme (2020-2022) pour le programme « d'enseignement supérieur, de recherche, de formation et de vulgarisation agricole » :

Tableau N°9 : Cadre de dépenses à moyen terme 2020-2022 pour le programme de l'enseignement supérieur, recherche, formation et vulgarisation agricole
Selon la nature de la dépense et les sources de financement (Crédits de paiement) en mille dinars

	Sources de financement	Réalisations 2017	Réalisations 2018	LF 2019	Prévisions		
					2020	2021	2022
				Nouvelle Classification			
Dépenses de rémunérations	Sur les ressources du budget de l'Etat	141341	133 975	146 961	164 371	166 498	170 055
	Ressources d'État	141341	133 975	146 961	164 371	166 498	170 055
	Sur les fonds propres des entreprises	125	125	20	125	131	138
	Total de la section	144466	134 100	146 981	164 496	166 629	170 193
Dépenses Moyens des services	Sur les ressources du budget de l'Etat	9780	11 027	10 883	11 128	11 926	13 522
	Ressources d'État	9780	11 027	10 883	11 128	11 926	13 522

	Sur les fonds propres des entreprises	8512	9 010	9 061	9 617	10 098	10 603
	Total de la section	18292	20 037	19 944	20 745	22 024	24 125
Dépenses d'interventions	Sur les ressources du budget de l'Etat	1613	1992	2240	1902	2507	3000
	Sur emprunts extérieurs affectés						
	Sur les ressources des Fonds de Trésor				8109	8391	8435
	Ressources d'État	1613	1992	2240	10011	10898	11435
	Sur les ressources propres des entreprises	91	91	91	91	96	100
	Total de la section	1704	2083	2331	10102	10994	11535
Dépenses d'investissement	Sur les ressources du budget de l'Etat	5465	7499	7877	8200	9000	12000
	Sur les Emprunts extérieurs affectés						
	Sur les ressources des Fonds de Trésor				1621	1787	1877
	Ressources d'État	5495	7499	7877	9821	10787	13877
Total des dépenses du programme 05	Sur les ressources du budget de l'Etat	158199	154493	167961	185501	189931	198577
	Sur les emprunts extérieurs affectés						
	Sur les ressources des Fonds de Trésor				9730	10178	10312
	Ressources d'État	158199	154493	167961	195331	200109	208889
	Sur les fonds propres des entreprises	8728	9226	9172	9833	10325	10841
	Total des dépenses du programme 05	166927	163719	177133	205164	210434	219730

VI. Programme 09: Leadership et soutien

BUDGET
:
Engagem
ent de
paiemen
t (milles
dinar)

223459

(12,9% du
budget du
ministère)

Dépenses de
rémunération :
148627

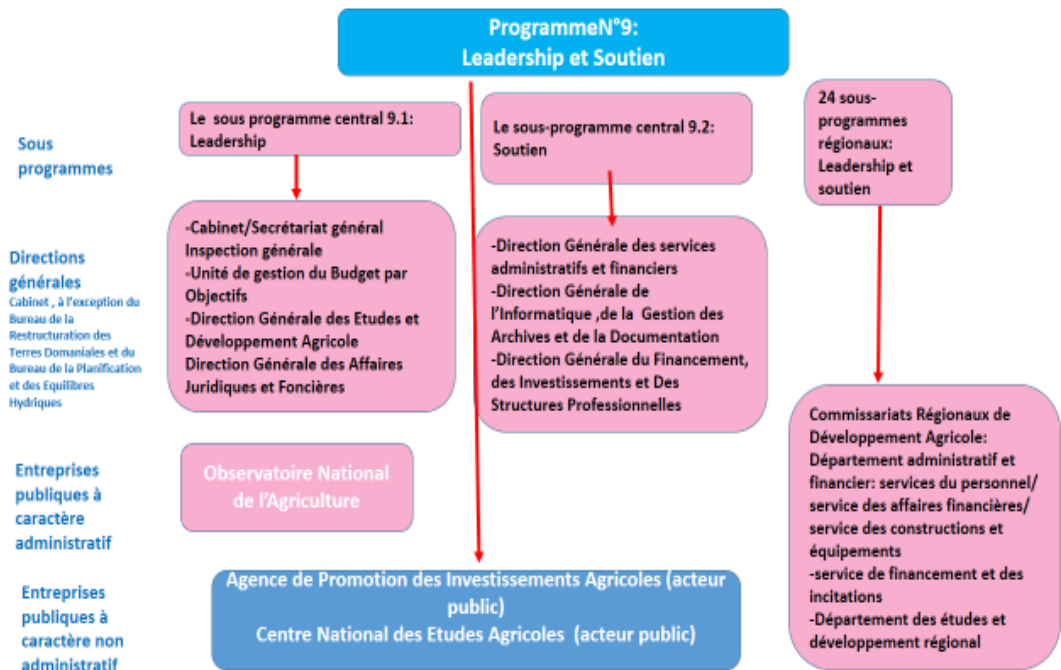
Dépenses
Moyens des
services :
17964

Dépenses
d'interventions
: **16170**

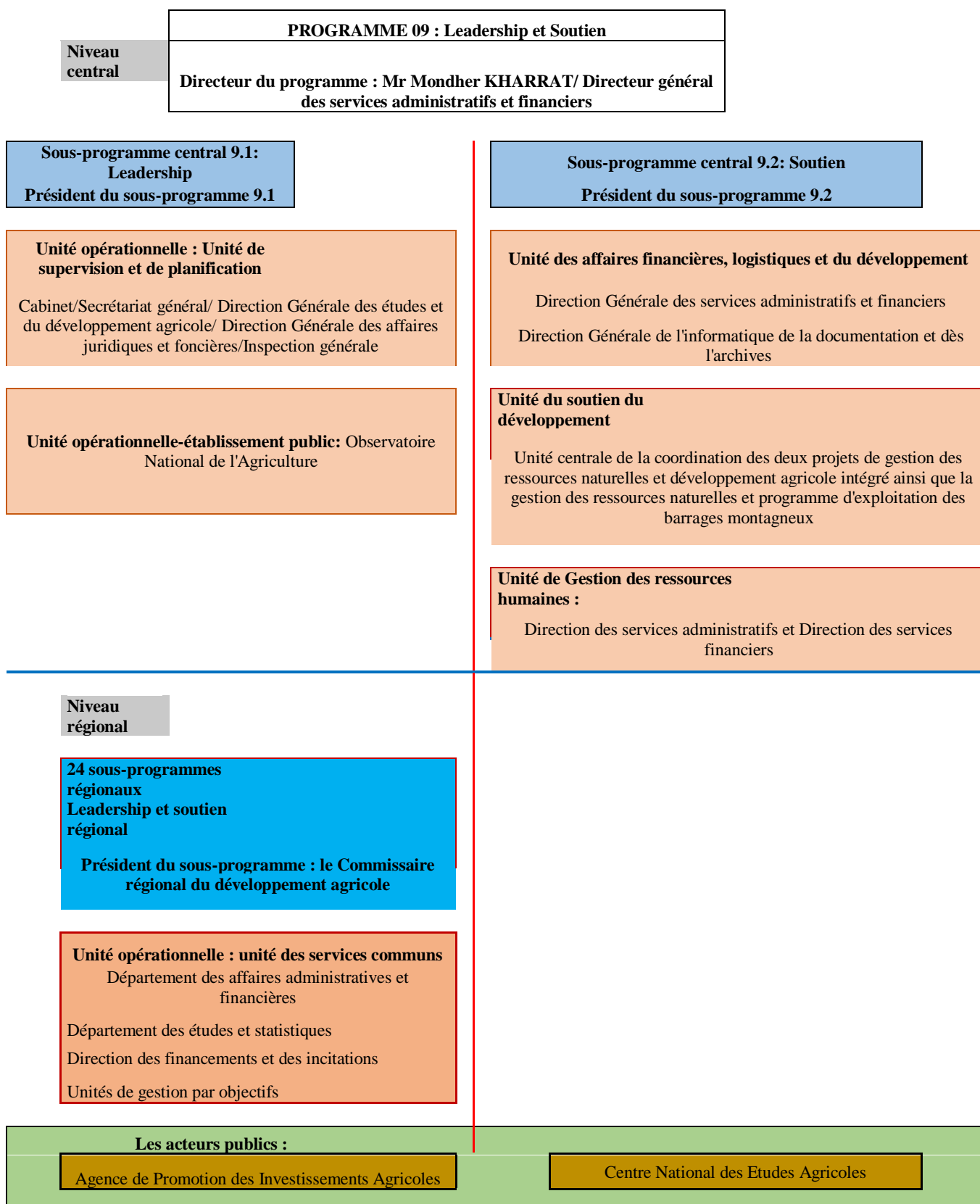
Dépenses
d'investissemen
t : **40698**

Président du programme: Mondher Kharrat	Directeur général des services administratifs et financiers	A partir de l'année 2018
Objectifs stratégiques		Indicateurs de mesure de performance
Objectif 9.1 : Mettre les compétences nécessaires à la disposition des départements pour assurer la mise en œuvre des autres programmes		Indicateur 9.1.1 : Pourcentage de cadrage (central + régional)
Objectif 9.2 : Meilleure gestion des moyens matériels		Indicateur 9.2.1 : le taux de consommation de carburant des véhicules des services (central + régional) Indicateur 9.2.2 : Coût moyen de réparation, d'entretien et d'entretien des moyens de transport (central + régional)
Objectif 3.9. Améliorer la qualité des services		Indicateur 9.3.1 : taux de connexion à Internet aux niveaux central et régional (central + régional)

Les structures impliquées dans le programme 9 : leadership et soutien



1. Présentation du programme et de son stratégie :



Le travail administratif au sein du ministère de l'agriculture revêt une importance particulière dans le soutien des structures du ministère pour atteindre les objectifs retenus. Ce programme intervient horizontalement, afin de fournir un soutien matériel, administratif et technique aux autres programmes et d'assurer la coordination entre eux. À cet égard, et afin de stimuler le rythme de croissance du secteur agricole, des travaux sont en cours pour mettre en place une structure administrative moderne, caractérisée par l'introduction des technologies modernes notamment des moyens et des logiciels et leur mise à la disposition des différents acteurs du secteur.

1.1. Les problèmes :

Le secteur agricole occupe une position privilégiée dans le cadre de la stratégie globale de développement du pays, en raison de son importance aux niveaux économique et social et de son rôle important dans la consolidation d'un développement équilibré et durable et dans le soutien des orientations nationales. Cette importance a nécessité la prise de nombreuses mesures pour pousser davantage les politiques agricoles sectorielles, en particulier avec le développement du volume des investissements.

Afin de soutenir l'évolution en cours dans le secteur agricole et compte tenu de la suspension des recrutements pour la troisième année consécutive, il a été décidé de développer davantage les moyens techniques pour l'échange d'informations entre les cadres au sein de l'administration et à assurer davantage d'efficacité du suivi sur le terrain.

1.2. Axes stratégiques :

Les services de leadership et de soutien interviennent horizontalement et jouent un rôle de coordination entre les divers autres programmes et travaillent pour fournir le soutien nécessaire, en employant des ressources humaines et financières à mettre à la disposition des programmes afin d'atteindre les objectifs fixés. Les axes stratégiques du programme de leadership et d'accompagnement sont :

- La mise en place d'une structure moderne,
- Soutenir les ressources humaines,
- Introduire les technologies modernes, y compris les moyens et les logiciels, et les mettre à la disposition des intervenants dans le secteur.

1.3. Les priorités

Les priorités du programme de leadership et de soutien sont les suivantes :

- Amélioration du taux d'encadrement au sein de l'administration.
- Amélioration de l'échange d'information, en utilisant des technologies modernes par tous les cadres.

1.4. Présentation des sous-programmes :

Le programme de leadership et de soutien a été divisé en 26 sous-programmes répartis ainsi :

2 sous-programmes centraux : Sous-programme central 9.1 : Leadership, sous-programme 9.2 : Appui et 24 sous-programmes régionaux : Leadership et appui avec les commissariats régionaux le développement agricole.

1.4.1. Sous-programme 9-1 : Leadership (central)

Le sous-programme Leadership concerne une seule activité :

- La supervision, les études et la législation

Les structures impliquées dans l'activité (le cabinet, le secrétariat général, la Direction Générale des Etudes et du Développement Agricole, la Direction Générale des Affaires Juridiques, et Foncières, l'Inspection Générale et l'Observatoire National de l'Agriculture).

Les aspects les plus importants du sous-programme leadership sont les suivants :

- Mener à bien toutes les tâches de suivi et de recherche en matière administrative, financière ou technique, visant notamment à assurer la légalité des actes de cession, à évaluer la qualité de la gestion et à améliorer les modalités et les méthodes de travail des services du Ministère, afin de réduire les coûts de gestion.
- Préparer et rédiger les textes législatifs et réglementaires relatifs aux activités du Ministère en collaboration avec les services concernés.
- Etudier les aspects juridiques des futurs enjeux du secteur.

- Traiter l'ensemble du contentieux, impliquant le Ministère ou les structures sous tutelle en coordination avec les services du Contentieux de l'Etat.
- Réalisation, exploitation et publication des statistiques et des enquêtes agricoles,
- Suivi de la conjoncture économique agricole à travers différents indicateurs.
- Préparation d'analyses économiques liées aux politiques de développement agricole.
- Réalisation des études et des analyses liées aux conditions et enjeux, visant à assurer le développement du secteur agricole.
- Préparation des budgets économiques agricoles, réalisation de recherches, des données et des enquêtes sur l'agriculture et l'emploi dans le secteur agricole et leur analyse.

1.4.2. Sous-programme 9-2 : Appui (central)

Le sous-programme d'appui concerne quatre activités :

- L'appui financier et logistique
- Soutien du développement
- La gestion des ressources humaines
- Le soutien (rémunération)

Les structures impliquées dans les activités (la Direction Générale des Services Administratifs et Financiers, la Direction Générale de Financement, des Investissements et des Structures Professionnelles et l'unité Centrale de Coordination entre les deux projets de la gestion des ressources naturelles et de développement rural intégré et de la gestion des ressources naturelles et le programme d'exploitation des barrages de montagnes).

Les principaux sous-programmes de soutien sont :

- Informer le Ministre de l'activité générale du ministère ;
- Coordonner entre les différentes structures du Ministère ;
- Soutenir le travail des différents services administratifs et techniques, assurer la coordination entre eux, suivre leurs interventions et améliorer leurs performances ;

- La préparation et le suivi du budget du Ministère ;
- La gestion de toutes les affaires administratives et financières du Ministère ;
- Le contrôle financier des institutions administratives publiques sous la tutelle du Ministère ;
- La gestion et l'entretien des bâtiments administratifs, des moyens de transport et des biens meubles du Ministère ;
- La préparation et la mise en œuvre du programme de gestion des documents créés ou obtenus par les services du Ministère dans l'exercice de leurs activités, en collaboration avec les Archives Nationales.
- Assurer la préparation et l'achèvement du plan directeur de l'information du Ministère
- La supervision et le suivi de tous les plans médiatiques et les travaux au niveau de l'établissement et des institutions publiques ;
- Assurer une utilisation et une maintenance appropriées des équipements et des logiciels informatiques ;
- La préparation d'un programme de formation en bureautique et en informatique ;
- La préparation des calendriers pour la conservation des documents du Ministère et travailler à la mise en œuvre des dispositions qui y sont contenues ;
- Collecter, organiser et conserver les archives intermédiaires dans des magasins spécialement conçus à cet effet,
- Organiser l'accès à l'archive intermédiaire, l'exploiter et transfère l'archive finale vers l'Archive Nationale.

Objectifs stratégiques	Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
			2016	2017	2018		2020	2021	2022
Objectif 9.1. Mettre les compétences nécessaires à la disposition des services pour assurer la mise en œuvre des autres programmes	Indicateur 9.1.1 : taux d'encadrement (central et régional)	%	22	22.1	21.4	21.2	21	20.7	20.5
Objectif. 9.2 : Meilleure gestion des moyens matériels	Indicateur 9.2.1 : la consommation moyenne de carburant des véhicules de services (central et régional)	Litre/100km ²	8%	8%	8,2%	8,2%	8,2%	8%	8%
	Indicateur 9.2.2 : Coût moyen de réparation, d'entretien et d'entretien des moyens de transport (central + régional)	Mille dinars	540	530	722	520	518	517	518
Objectif 9.3. Améliorer la qualité des services	Indicateur 9.3.1 : Taux de connexion Internet aux niveaux central et régional (central + régional)	%	94,9	93,1	89,5	84,2	81,7	78,1	73

1.4.3. Les sous-programmes régionaux : 24 sous-programmes régionaux : leadership et soutien :

Le sous-programme « leadership et soutien » (niveau régional) s'intéresse aux quatre activités suivantes :

- L'appui financier et logistique ;
- L'appui au développement ;
- La gestion des ressources humaines ;
- Le soutien (rémunération).

Les structures impliquées dans les activités (Département des affaires administratives et financières, département des études et des statistiques et département des financements et des subventions.

1. Les objectifs et les indicateurs de mesure du rendement du programme

2.1. Présentation des objectifs et des indicateurs de mesure du rendement du programme :

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Mettre les compétences nécessaires à la disposition des départements pour assurer l'exécution des autres programmes ;
- Gérer au mieux les moyens matériels ;
- Améliorer la qualité des services.

Tableau N°5 : Chronogramme des indicateurs de mesure de performance des objectifs stratégiques

Objectif 9.1 : Mettre les compétences nécessaires à la disposition des services pour assurer la mise en œuvre des autres programmes.

Présentation de l'objectif : Cet objectif se rapporte au premier axe stratégique : améliorer le taux d'encadrement au sein de l'administration.

Référence de l'objectif : une étude stratégique sur le personnel du Ministère de l'Agriculture.

Justifications de l'adoption de l'indicateur lié à l'objectif : en liaison avec la qualité de gestion

Objectifs stratégiques	Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
			2016	2017	2018		2020	2021	2022
Objectif 9.1 Mettre les compétences nécessaires à la disposition des services pour assurer la mise en œuvre des autres programmes	Indicateur 9.1.1 : taux d'encadrement (central et régional)	%	22	22.1	21.4	21.2	21	20.7	20.5

Le tableau ci-dessus montre que le taux d'encadrement a atteint 21,2% en 2019 enregistrant ainsi une augmentation relative. Il atteindrait 21% en 2020 en raison des promotions et de régularisations des situations administratives et non en raison de nouveaux recrutements, compte tenu de gel des recrutements en 2017 et 2018 et la stabilité relative de l'évolution du nombre total d'employés du Ministère.

Le Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche a connu une baisse relative du taux d'encadrement au cours des trois dernières années. Ce taux est passé de 22% en 2016 à 21,4% en 2018.

Objectif 9.2 : Meilleure gestion des moyens matériels

Présentation de l'objectif : L'objectif est notamment de réduire les coûts de consommation de carburant et d'entretien des moyens de transports.

Référence de l'objectif : Les orientations du Ministère vers la rationalisation de la consommation d'énergie et la maintenance des moyens de transport selon les fonds approuvés pour assurer la bonne mise en œuvre des programmes et leur suivi.

Justifications de l'adoption de l'indicateur lié à l'objectif : Compte tenu du montant des allocations pour le carburant des véhicules de service, la réparation et l'entretien des moyens de transport.

Objectifs stratégiques ;	Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations				Prévisions		
			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif. 9.2 : Meilleure gestion des moyens matériels	Indicateur 9.2.1 : la moyenne de consommation moyenne de carburant des véhicules de services (central et régional)	Litre/100km₂	8%	8%	8,2%	8,2%	8,2%	8%	8%
	Indicateur 9.2.2 : Coût moyen de réparation, d'entretien et d'entretien des moyens de transport (central + régional)	Mille dinars	540	530	722	520	518	517	518

Objectif 9.3 : Amélioration de la qualité des services

Présentation de l'objectif : Développer l'échange de données et soutenir une exploitation pérenne des liaisons et connexions

Référence de l'objectif :

Justifications de l'adoption de l'indicateur lié à l'objectif : un indicateur de nature quantitative permettant de déterminer le taux de liaison en référence aux exigences à respecter pour atteindre ce qui est souhaité :

Objectifs stratégiques	Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
			2016	2017	2018		2020	2021	2022
Objectif 9.3 Améliorer la qualité des services	Indicateur 9.3.1 : Taux de connexion Internet aux niveaux central et régional (central + régional)	%	73	78,1	81,7	84,2	89,5	93,1	94,9

2. Présentation des activités du programme

Dans le cadre de l'opérationnalisation programme de leadership et de soutien, 6 activités ont été identifiées :

- (2) activités auxquelles contribue le sous-programme central 9.1 : Leadership et 24 sous-programmes régionaux : leadership et soutien.
- (3) Activités à laquelle participe le sous-programme central 9.2 : Soutien et 24 sous-programmes régionaux : leadership et soutien.
- (1) Activité spécifique de l'agent public : l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles.

Code	Activité
1	Supervision, études et législation (Sous-programme central 9.1)
2	Appui financier et logistique (sous-programme central 9.2 + sous-programmes régionaux)
3	Soutien au développement (sous-programme central 9.2 + sous-programmes régionaux)

4	Gestion des ressources humaines (sous-programme central 9.2 + sous-programmes régionaux)
5	Soutien (rémunération) (sous-programme central 9.2 + sous-programmes régionaux)
6	Transfert de crédits à l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (Acteur public) au titre : Encouragement de l'investissement

Tableau N°6 : Activités et interventions du programme soutien et leadership

Les objectifs stratégiques	Indicateurs de mesure de la performance	Prévisions 2020	Interventions	Activités	Prévisions des engagements pour l'activité 2020(mille dinars)
Objectif 9.1 : Mettre les compétences nécessaires à la disposition des services pour assurer la mise en œuvre des autres programmes	Indicateur 9.1.1.1 : taux d'encadrement	21		Supervision, études et législation Gestion des ressources humaines *promotions et régularisation des situations administratives *Œuvrer pour un bon usage des cadres administratifs	6067 12347

Objectif. 9.2 : Meilleure gestion des moyens matériels	Indicateur 9.1.2.1 : La consommation moyenne de carburant des véhicules de services	8,2 litre/km		<u>Appui financier et logistique</u> Renouveler la flotte de transport - Rationaliser l'utilisation de la voiture afin de réduire le coût de la consommation de carburant - Plus de suivi de la flotte de transport et approche des taux enregistrés avec les données du fabricant - Généraliser le système de surveillance par satellite. - Plus de formation et de sensibilisation pour une meilleure utilisation des transports - Utiliser des cartes à puce pour fournir du carburant	30633
	Indicateur 9.1.2.2 : Le coût moyen de réparation, d'entretien et d'entretien des transports	518		<u>Appui financier et logistique</u> Cibler les mécanismes de maintenance modernes. Renouveler le parc de transport Plus de formation et de sensibilisation pour une meilleure utilisation des transports	
Objectif 9.3 : Objectif 9.3 Améliorer la qualité des services	Indicateur 9.2.3.1 : taux de connexion Internet aux niveaux central et régional	81.7		<u>Appui financier et logistique</u> Revalorisation et maintenance du réseau d'information - fourniture de matériel d'information et continuité de ses travaux.	

Quant à l'activité : Soutenir le développement, 23580 mille dinars ont été alloués en 2020

Soutien et rémunération, 139 178 mille dinars ont été alloués en 2020

Virement de crédits à l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles, au titre des incitations à l'investissement

3. Les dépenses du programme

1.3. Budget du programme pour l'année 2020

Les dépenses pour le programme de leadership et de soutien pour l'année 2020 ont été fixées à 223459 mille dinars, soit une baisse de 20,4% par rapport à la loi de finances 2019, dont les allocations étaient de 280722 mille de dinars.

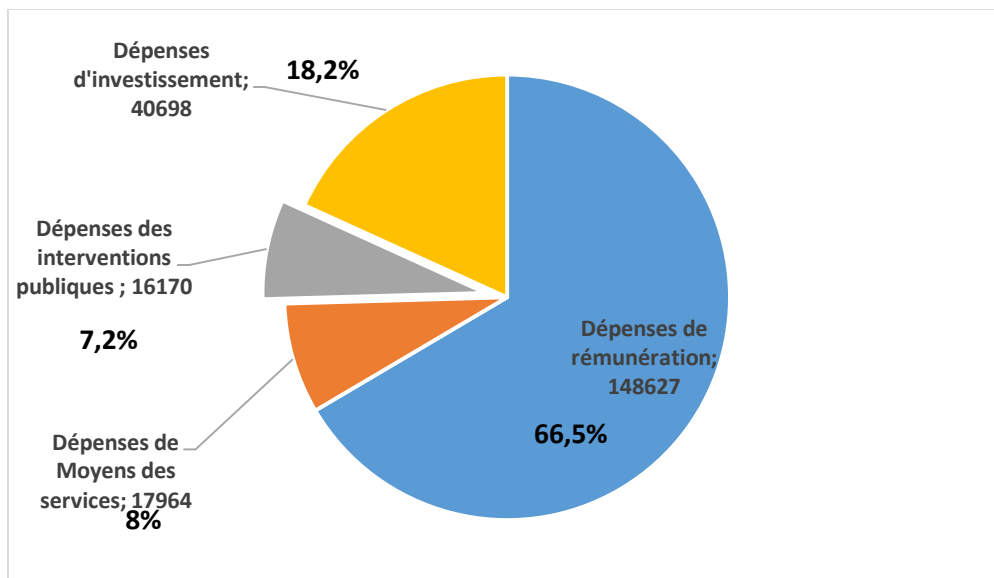
Elles sont réparties comme suit :

Tableau N°7 : Budget du programme Leadership et Soutien pour l'année 2020, selon la nature de la dépense et les sources de financement (crédits de paiement) en milles dinar

Sources de financement		Réalisations 2018	LF 2019	Prévisions			
		Nouvelle Classification			2020	Ecart	%
Dépenses de rémunérations	Sur les ressources du budget de l'Etat	110893	137 436	148 627	11 191	8,1%	
	Sur les ressources des Fonds de Trésor	17721					
	Ressources d'État	128614	137 436	148 627	11 191	8,1%	
	Sur les fonds propres des entreprises	480	480		-480	-100,0%	
	Total de la section	129094	137 916	148 627	10 711	7,8%	
Dépenses Moyens des services	Sur les ressources du budget de l'Etat	17849	17 183	17 964	781	4,5%	
	Sur les ressources des Fonds de Trésor	3028					
	Ressources d'État	20877	17 183	17 964	781	4,5%	
	Sur les fonds propres des entreprises	22976	25 396	25 657	262	1,0%	
	Total de la section	43853	42 579	43 621	1 043	2,4%	
	Sur les ressources du budget de l'Etat	17727	47 707	16 170	-31 537	-66,1%	

Dépenses d'interventions	Sur emprunts extérieurs affectés					
	Sur les ressources des Fonds du Trésor	44344	46 594			
	Ressources d'État	62071	94 301	16 170	-78 131	-82,9%
	Sur les fonds propres des entreprises	105	105	169	64	61,0%
	Total de la section	62071	94 406	16 339	-78 067	-82,7%
Dépenses d'investissement	Sur les ressources du budget de l'Etat	17679	20 781	22 293	1 512	7,3%
	Sur les emprunts extérieurs affectés	18479	8 615	18 405	9 790	113,6%
	Sur les ressources des Fonds de Trésor	2461	2 406			
	Ressources d'État	38619	31 802	40 698	8 896	28,0%
	Total section	38619	31 802	40 698	8 896	28,0%
Total des dépenses du programme 03	Sur les ressources du budget de l'Etat	164148	223 107	205 054	-18 053	-8,1%
	Sur les emprunts extérieurs affectés	18479	8 615	18 405	9 790	113,6%
	Sur les ressources des Fonds de Trésor	67554	49 000			
	Ressources d'État	250181	280 722	223 459	-57 263	-20,4%
	Sur les fonds propres des entreprises	23561	25 981	25 826	-155	-0,6%
	Total des dépenses du programme 09	273742	306 703	249 285	-57 417	-18,7%

Répartition du projet de budget du programme d'Enseignement supérieur, recherche, formation et orientation agricole selon la nature de la dépense 2020



Répartition du budget du programme Leadership et Soutien pour l'année 2020 en fonction de la destination de la dépense, en fonction des sous-programmes et activités

Nom du Programme	Activités	Réalisations 2018	Loi des Finances 2019	Prévisions 2020	Evolution en %	
			(1)	(2)	Montant (1)-(2)	% (1)/(1)-(2)
Sous-programmes centraux	Activités centrales					
Sous-programme 1 : leadership	1. Supervision, études et législation					
Sous-programme 2 : Soutien	2. Appui financier et logistique					
	3. Soutenir le développement					
	4. Gestion des ressources humaines					
	5. Soutien (rémunération)					
Total des sous-programmes centraux et des activités						
Sous-programmes centraux	Activités centrales					

24 sous-programmes régionaux : Leadership et soutien	2. Appui financier et logistique					
	3. Soutenir le développement					
	4. Gestion des ressources huma					
	5. Soutien (rémunération)					
Total des sous-programmes et des activités						
Acteur public	6. Transfert de crédits à l'Agence pour la promotion de l'investissement agricole, au titre de : Encourager l'investissement					
Programme total sans ressources propres des institutions				223459		

Remarque : Ce tableau ne peut être servi cette année en raison de la création d'une nouvelle structure au niveau du programme.

Tableau N°9 : Cadre des dépenses à moyen terme 2020-2022 pour le programme Leadership et Soutien, selon la nature de la dépense et les sources de financement (Crédits de paiement) en milles dinar

	Sources de financement	Réalizations 2017	Réalizations 2018	LF 2019	Prévisions		
					Nouvelle Classification	2020	2021
Dépenses de rémunérations	Sur les ressources du budget de l'Etat	116642	110893	137436	148627	150185	153521
	Ressources d'État	116642	110893	137436	148627	150185	153521
	Sur les fonds propres des entreprises	480	480	480			
	Sur les ressources des fonds de trésor	17000	17721				
	Total de la section	480	129094	137916	148627	150185	153521
Dépenses Moyens des services	Sur les ressources du budget de l'Etat	23632	17849	17183	17964	18000	18500
	Sur les ressources des fonds de trésor	3000	3028				
	Ressources d'État	23632	20877	17183	17964	18000	18500
	Sur les fonds propres des entreprises	25723	22976	25396	25657	28757	30195
	Total de la section	49355	43853	42579	43621	46757	48695
Dépenses d'interventions	Sur les ressources du budget de l'Etat	16705	17727	47707	16170	17000	18000
	Sur des ressources des emprunts étrangers affectés						
	Sur les ressources des Fonds du Trésor	31993	44344	46594			
	Ressources d'État	16705	62071	94301	16170	17000	18000
	Sur les ressources	105	105	105	169	177	186

	propres des entreprises						
	Total de la section	16810	62176	94406	16339	17177	18186
Dépenses d'investissement	Sur les ressources du budget de l'Etat	17385	17679	20781	22293	23000	24000
	Sur les ressources des emprunts étrangers affectés	23238	18479	8615	18405	19000	20000
	Sur les ressources des Fonds du Trésor	2400	2461	2406			
	Ressources d'État	43023	38619	29396	40698	42000	44000
	Total Section	43023	38619	29396	40698	42000	44000
Total des dépenses du programme 09	Sur les ressources du budget de l'État	174364	164148	223107	205054	208185	214021
	Sur les ressources des emprunts étrangers affectés	23238	18479	8615	18405	19000	20000
	Sur les ressources des Fonds du Trésor	54393	67554	49000			
	Ressources d'État	251995	250181	280722	223459	227185	234021
	Sur les fonds propres des entreprises	26308	23561	25981	25826	28934	30381
	Total des dépenses du programme 09	278303	273742	306703	249285	256119	264402

**ANNEXES : Fiches d'indicateurs de
mesure de performance des objectifs
stratégiques et fiches des acteurs
publics**

**Fiches d'indicateurs de mesure de
performance pour les objectifs
stratégiques du programme n ° 1 :
production agricole, qualité et salubrité
des produits agricoles et alimentaires**

Fiches d'indicateur

Code de l'indicateur : 1.1.1

Nom de l'indicateur : améliorer la rentabilité des plantations irriguées

Date de mise à jour de l'indicateur : 31 janvier 2019

I. Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. Le programme auquel se réfère l'indicateur : production agricole, qualité et salubrité des produits agricoles et alimentaires
2. Sous-programme auquel se réfère l'indicateur : les sous-programmes régionaux
3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur : développer les systèmes de production agricole pour assurer la sécurité alimentaire ;
4. Présentation de l'indicateur : l'amélioration du rapport coût-efficacité des plantations irriguées à travers l'intensification et l'utilisation optimale des techniques de production et l'examen attentif des problèmes identifiés en essayant de trouver les solutions techniques nécessaires peut réduire les fluctuations de production
5. Type d'indicateur : indicateur de résultats
6. Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité
7. Déclinaisons : selon les plantations et les gouvernorats

II. Détails techniques de l'indicateur

1. Méthodologie de calcul de l'indicateur : effectuer une enquête
2. Unité d'indicateur : nombre
3. Données de base pour le calcul de l'indicateur :
4. Méthode de collecte des données de référence pour le calcul des indicateurs : résultats d'enquêtes pour l'estimation de la production à travers les moyens de mesure objectifs
5. Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur : résultats de l'enquête annuelle avec estimation de production à travers une mesure objective des plantations stratégiques choisies, qui sont les céréales, les pommes de terre saisonnières et les tomates saisonnières
6. Date de disponibilité de l'indicateur (fréquence) : annuel
7. Valeur cible : varie selon les plantations
 - Pour les céréales : 55 s/ha au cours de l'année 2025
 - Pour les pommes de terres saisonnières : 26 Tonne /ha d'ici l'année 2025
 - Pour les tomates saisonnières : 75 Tonne /ha d'ici l'année 2022
8. Responsable de l'indicateur : département des statistiques de la Direction Générale des Etudes Agricoles

III.Lecture des résultats de l'indicateur :

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques de l'indicateur :

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Indicateur 1.1.1 : Amélioration du rendement des cultures irriguées (régional)								
Céréales	K/ha	33	34	32	38	40	42	44
Pommes de terre	Tonnes/ha	20	21	24	24	24	25	25
Tomates	Tonnes/ha	63	63	67	70	70	75	75

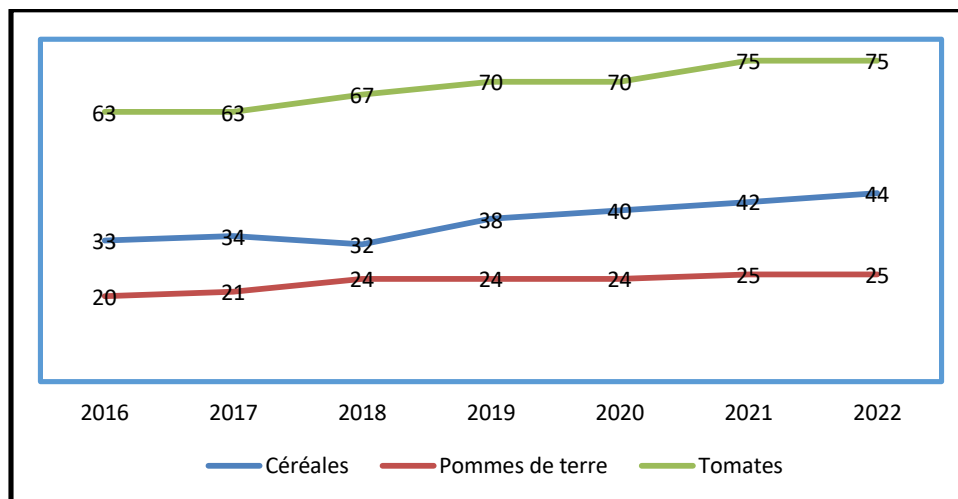
2. Analyse des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

- **Pour les céréales** : les résultats enregistrés pour les périmètres irrigués restent inférieurs aux prévisions puisque le taux de production n'a pas dépassé 2,4 million/q par an avec un rendement de 34 q/ha contre des prévisions de l'ordre de 55 q/ha au minimum. Cela est dû à plusieurs considérations, dont la diminution des superficies annuelles irriguées qui sont passées de 100 000 ha en 2010 à 63 000 ha en 2019. Ceci est également dû à l'affectation des sources d'irrigation par les sécheresses enregistrées dans plusieurs régions au cours de ces dernières années, le manque de maîtrise des recommandations techniques, l'adoption de l'irrigation complémentaire et des méthodes traditionnelles d'irrigation ainsi que la concurrence d'autres types de cultures irriguées qui sont plus rentables.

- **Pour les pommes de terre saisonnières** : Pour les saisons 2016 et 2017, les objectifs fixés ont été atteints. Concernant la saison 2018, un taux de croissance des rendements a été enregistré à environ 9% par rapport à l'objectif fixé compte tenu des facteurs climatiques favorables à la production des pommes de terre qui ont caractérisé la saison 2018. En ce qui concerne la saison 2020, le rendement devrait être au même niveau que la saison 2019 et atteindre 25 tonnes/ha pour les saisons 2021-2022 et 2023.

- **Pour les tomates saisonnières** : le rendement a augmenté de 6% en 2018 par rapport à 2017 avec les mêmes superficies actuellement allouées à la plantation de tomates, soit 15 mille hectares. L'objectif visé pour arriver au niveau de 70 tonnes /ha n'a pas été atteint pour les saisons 2020-2021-2022. Il est attendu que le rendement soit amélioré de 2% par an pour atteindre le niveau de 75 t /ha à la saison de 2022.

3. Diagramme d'évolution de l'indicateur



4. Les plus importantes activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

✓ Pour les céréales

Concernant les cultures céréalières irriguées, et afin d'atteindre les résultats souhaités, des travaux sont en cours pour réhabiliter et restaurer les périmètres irrigués en installant un réseau d'irrigation moderne. Cela permettra la valorisation de l'eau et la rationalisation de sa consommation. Simultanément, des programmes de formation des agriculteurs et techniciens sur la bonne gestion de l'irrigation et l'application des packs techniques des cultures irriguées.

Ceci s'ajoute à la révision des prix, compte tenu de l'évolution des coûts de production pour assurer un prix valorisant et suffisamment motivant pour que l'agriculteur améliore la rentabilité.

• Pour la pomme de terre saisonnière

- Introduire une technologie moderne pour réduire les coûts et améliorer la qualité en plus de développer la mécanisation des cultures.
- Réduire la superficie totale et éviter les extensions notamment dans les régions qui ont des problèmes de sol et une pénurie d'eau.

Programme 1 : La production agricole, la qualité et la sécurité sanitaire des productions agricoles et alimentaires

• Pour la tomate saisonnière de transformation

- Augmentation de la production d'autres dérivés (tomates pelées, tomates séchées)
- Renouvellement des équipements d'irrigation goutte à goutte pour 2500 ha en un an afin de contribuer à l'économie d'eau d'irrigation de 3% d'ici 2020 par rapport à l'état actuel.
- Elargir le processus de mécanisation des différentes étapes techniques de la culture des tomates dès la préparation du sol et de la culture jusqu'à la récolte.

- Rationaliser l'utilisation d'engrais et de pesticides et maîtriser les coûts de production.

5. Identification des plus importantes lacunes de l'indicateur :

- **Pour les céréales :**

- Fournir de nouvelles sources d'eau pour l'irrigation (lacs montagneux, barrages, puits...)
- Rationalisation de la gestion de l'irrigation et contrôler les expansions des superficies irriguées.

- **Pour la pomme de terre saisonnière :**

- Manque d'encadrement au stade de la production
- Limitation de la production à un nombre réduit de catégories
- Effet du changement climatique sur la réponse des plantes.
- Difficultés d'accès aux sources de financement à cause de l'endettement.

- ✓ **Pour la tomate saisonnière de transformation**

- La difficulté de généraliser l'application des packs techniques liés à la production de tomate de saison destinée à la transformation dans toutes les régions de production.
- Le double usage des tomates pour la consommation fraîche et la transformation et utilisation du même pack technique, ce qui ne permet pas d'améliorer la qualité des tomates destinées à la transformation.
- Le manque de main-d'œuvre dans le secteur agricole (étapes de culture et de récolte) représente un problème structurel dans la filière des tomates.

Fiche d'indicateur

Code de l'indicateur : 1.2.1

Nom de l'indicateur : taux de couverture sanitaire (animale)

Date de mise à jour de l'indicateur : 31 janvier 2020

I. Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. Le programme auquel se réfère l'indicateur :

La production agricole, la qualité et la sécurité sanitaire des productions agricoles et alimentaires 2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur : sous-programmes régionaux

3. Objectif auquel se réfère l'indicateur : soutenir le système de qualité, du contrôle et de sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires conformément aux exigences des marchés intérieur et extérieur.

4. Présentation de l'indicateur : le pourcentage de couverture sanitaire permettant l'évaluer l'efficacité et l'étendue des campagnes nationales de vaccination animale contre les maladies infectieuses.

5. Type d'indicateur : indicateur de résultat

6. Nature de l'indicateur : un indicateur d'efficacité

7. Déclinaisons : par maladie et par gouvernement

II. Détails techniques de l'indicateur

1. **La méthode de calcul de l'indicateur** : taux de couverture sanitaire = la moyenne des taux de couverture sanitaire des animaux (au nombre de 7)

$$= (A/B+C/D+E/F+G/H+I/J+K/L+M/N)/7*100$$

A : nombre d'animaux vaccinés contre la fièvre aphteuse (Ovine et caprine)

B : nombre d'animaux cibles (ovins et caprins)

C : nombre d'animaux vaccinés contre les fièvres aphteuses (bovins)

Programme 1 : La production agricole, la qualité et la sécurité sanitaire des productions agricoles et alimentaires

D : nombre d'animaux cibles (bovins)

E : nombre d'animaux vaccinés contre la rage

F : nombre d'animaux cibles

G : nombre d'animaux vaccinés contre la variole (ovins)

H : nombre d'animaux cibles (ovins)

I : nombre d'animaux vaccinés contre la langue bleue

J : nombre d'animaux cibles

K : nombre d'animaux vaccinés contre l'avortement gastrique (bovin)

L : nombre d'animaux cibles (bovin)

M : nombre d'animaux vaccinés contre la fièvre Maltaise (ovin et bovin)

N : nombre d'animaux cibles (ovin et caprin)

2. Unité de l'indicateur : pourcentage

3. Données de base pour le calcul de l'indicateur :

– nombre d'animaux vaccinés

– nombre d'animaux cibles

– nombre total d'animaux

4. Méthode de collecte des données de bases pour le calcul des indicateurs :

Le calcul de l'indicateur se fait par la collecte des données et le suivi continue pendant la conduite de la campagne jusqu'à sa fin.

5. Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur :

Rapports mensuels et annuels reçus à partir de Commissariats Régionaux de Développement Agricoles.

6. Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement

7. Valeur cible :

Atteindre un taux de couverture sanitaire de l'ordre de 80% du nombre total d'animaux par an

8. Responsable de l'indicateur : Roukaya KHORCHANI Email : khorchaniroukaya@yahoo.fr

III. Lecture des résultats de l'indicateur :

1. Série de résultats (réalisations) et prévisions spécifiques de l'indicateur :

Taux de couverture sanitaire animale							
	Réalisations			2019	Prévisions		
	2016	2017	2018		2020	2021	2020
Indicateur National	50.7	60.7	57.5	80	85	85	85

2. Analyse et diffusion des résultats et prévision des réalisations de l'indicateur :

Depuis le début de l'année 2017, un réexamen de la stratégie nationale de lutte contre la maladie de la langue bleue a eu lieu en abandonnant les campagnes de vaccination exhaustives. La nouvelle stratégie de lutte contre la maladie de la langue bleue se base sur les composantes suivantes :

- **Détection et alerte précoces** : Les éleveurs et les agents de santé animale, ainsi que les laboratoires de diagnostic devraient immédiatement prendre l'initiative de signaler les cas suspects de la langue bleue à l'autorité vétérinaire compétente.

- **Surveillance des animaux témoins** : l'utilisation d'un groupe témoin d'animaux est l'une des formes de surveillance ciblée basée sur un protocole de prévisions. Il s'agit de la meilleure stratégie de surveillance des maladies chez les ovins. Ces groupes d'animaux ne doivent pas être exposés aux virus et doivent être stabilisés dans un lieu fixé. Parmi ces groupes des prélèvements d'analyses sont effectués périodiquement afin de découvrir toute nouvelle propagation du virus.

- **Surveiller les insectes porteurs de maladie** : Le premier objectif de la surveillance des animaux porteurs de virus est :

- la capacité d'identifier les régions présentant des risques graves, moyens ou faibles ;
- la capacité d'obtenir des informations détaillées locales sur les indicateurs saisonniers en identifiant les différentes espèces d'insectes présentes dans une région spécifique, les périodes de leurs apparitions pendant les saisons de l'année ainsi que le nombre de chaque type ;
- vacciner les moutons se trouvant dans les régions dangereuses en raison de l'apparition de la maladie de la langue bleue.

3. Les plus importantes activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

Depuis 2006 un programme de mandat sanitaire a été mis en œuvre qui a autorisé dans sa première phase d'essai pilote six gouvernorats à avoir 10 médecins vétérinaires privés à détenir ce mandat. Les objectifs du programme sont :

- augmenter le pourcentage de couverture sanitaire ;
- impliquer plus le secteur privé dans la mise en œuvre des campagnes ;
- la contribution à l'effort national de recrutement des diplômés du supérieur ;
- faciliter l'installation des médecins vétérinaires privés dans les régions d'élevage bovins ;

- permettre aux agents publics de se consacrer aux travaux de contrôle et de suivi.

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche a soutenu ce programme, en allouant chaque année des fonds supplémentaires qui seront consacrés à l'ouverture des nouvelles régions pour les gouvernorats prioritaires. Le nombre de régions d'intervention est donc passé à 245 en 2016.

Il serait question de revoir le système de mandat sanitaire et d'évaluer ses résultats afin de parvenir à améliorer les services fournis par les vétérinaires privés et augmenter ainsi les taux de couverture sanitaire.

Les activités suivantes ont également été programmées :

- instaurer un système d'étude de faisabilité des diverses stratégies de santé animale ;
- mettre en place des systèmes d'éducation dans le cadre de l'approbation de la santé vétérinaire pour les secteurs stratégiques tels que le système d'élevage des vaches et des veaux ;
- renforcement des programmes de lutte contre les maladies transmissibles entre l'homme et l'animal telles que la rage, la tuberculose et la fièvre Maltaise ;
- habiliter le cadre juridique pour la création d'un fonds de la santé animale, soutenir les programmes d'indemnisation des éleveurs et l'éradication des maladies par ordre de priorité ;
- veiller à obtenir l'approbation du programme national de surveillance, de contrôle et de résistance à la fièvre aphteuse ;
- mettre à jour le recensement national de la répartition géographique des chiens selon les régions rurales et urbaines du pays afin d'ajuster le plan national de lutte contre la rage.

4. Identification des plus importantes lacunes de l'indicateur :

- la multiplicité des campagnes nationales de vaccination tout au long de l'année sans rupture ;
 - le non-respect du calendrier de vaccination programmé par les services régionaux à cause du manque des capacités logistiques mises à disposition des équipes de protection de la production animale et de l'insuffisance des compétences en ressources humaines. En effet, aucun agent ni technicien n'a été affecté aux services vétérinaires régionaux.
-
- insuffisante coopération des éleveurs avec les services vétérinaires régionaux et réticence de certains contre la vaccination.
 - manque de sensibilisation des éleveurs avant le lancement de chaque campagne ;
 - il y a souvent une irrégularité de la distribution des vaccins vétérinaires aux CRDA par la pharmacie centrale de la Tunisie ;
 - aucun nouveau domaine n'a été ouvert pour le mandat sanitaire ;
 - le manque des ressources humaines et de la logistique a contribué à l'échec de la réalisation de l'objectif visé ;
 - difficulté à estimer le nombre total d'animaux dans certaines régions.

Fiches d'indicateur

Code de l'indicateur : 1.2.2

Nom de l'indicateur : taux du prélèvement d'analyses dans le cadre des programmes de recherche sur les sédiments

Date de mise à jour de l'indicateur : 31 mars 2020

I. Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1. Programme auquel se réfère l'indicateur** : La production agricole, la qualité et la sécurité sanitaire des productions agricoles et alimentaires
- 2. Sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : sous-programme central
- 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : Soutenir le système de qualité, du contrôle et de la sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires conformément aux exigences des marchés intérieur et extérieur.
- 4. Présentation de l'indicateur** : détecter l'utilisation illégale de substances interdites et l'utilisation excessive des médicaments vétérinaires dans les aliments d'origine animale.
- 5. Type d'indicateur** : indicateur d'activité
- 6. Nature de l'indicateur** : un indicateur d'efficacité
- 7. Déclinaisons** : selon les régions

II. détails techniques de l'indicateur :

- 1. La méthode de calcul de l'indicateur** : nombre de prélèvements en cours ou effectués / nombre de prélèvement envisagés
- 2. Unité de l'indicateur** : pourcentage
- 3. Données de base pour le calcul de l'indicateur** :
 - nombre de prélèvements en cours ou effectués
 - nombre de prélèvements envisagés
- 4. Méthode de collecte des données pour le calcul des indicateurs** : fiches de résultats des analyses de laboratoire
- 5. Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur** : rapports et fiches des analyses de laboratoire reçus des différents laboratoires spécialisés dans ce domaine et les rapports des Commissariats Régionaux de Développement Agricole.
- 6. Date de disponibilité de l'indicateur** : annuellement
- 7. Valeur cible** : un taux de 90% est atteint pour assurer la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale afin de protéger le consommateur.

8. Responsable de l'indicateur : Amira NACHI MKAOUAR/ Responsable des programmes de recherche de sédiments et de suivi des laboratoires. Email : amira.nachi@iresa.agrinet.tn

III. lecture des résultats de l'indicateur :

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques de l'indicateur :

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de prélèvements d'analyses en cours ou réalisés	Nombre	570	600	800	900	900	920	920
Le nombre de prélèvements envisagés	Nombre	900	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Le pourcentage de prélèvements d'analyses dans le cadre des programmes de recherche sur les sédiments	%	63	60	80	90	90	90	90

2. Analyse des résultats et prévisions des réalisations de l'indicateur :

En ce qui concerne les programmes de recherche de sédiments chimiques, au cours de l'année 2018, 800 prélèvements sur 1000 programmés ont été analysés afin de trouver des sédiments de médicaments vétérinaires et polluants océaniques dans les denrées alimentaires d'origine animale. Le taux de réalisation de 80% de ce programme est considéré satisfaisant notamment pour les produits alimentaires d'origine animale à savoir les poissons d'élevage, le lait, les produits de volaille, les viandes rouges et le miel.

Pour rappel, le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques a depuis 1999 établi un plan national pour la recherche de sédiments dans les produits animaux suivants : viande de volaille, œufs de consommation, poissons d'élevage, autruche et oiseaux sauvages. Ce plan appliqué par la Direction Générale des Services Vétérinaires vise à assurer la qualité des produits alimentaires nationaux et protéger la santé du consommateur Tunisien des effets nocifs et dangers des sédiments, des médicaments et des pesticides.

Le plan a été préalablement approuvé par l'Union Européenne. La mise en œuvre de ce plan et le respect de ses différentes phases ont permis de renouveler la validation de la Tunisie pour qu'elle soit membre des pays autorisés à exporter des oiseaux sauvages, la viande des volailles et le poisson d'élevage. Cela contribue à promouvoir les exportations vers les pays de l'Union Européenne.

3. Les plus importantes activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

- Développer les capacités des cadres chargés de ce programme par la formation continue et le recyclage.
- Conseils dans le domaine de l'utilisation des médicaments vétérinaires et des pesticides.
- Analyser les risques résultant des médicaments vétérinaires et des polluants océaniques.

4. Identification des plus importantes lacunes liées à l'indicateur :

- L'une des lacunes les plus importantes de cet indicateur est repérée au niveau des analyses des laboratoires. Il y a une insuffisance dans le nombre, la qualité et la réactivité nécessaires pour la mise en œuvre convenable de ce programme.
- L'obligation de réaliser certaines analyses de laboratoire dans le domaine du contrôle des produits d'origine animale dans des laboratoires étrangers accrédités afin de préserver l'accès aux marchés européens.
- L'absence d'appui juridique consacré à l'application des programmes de recherche de sédiments dans les denrées alimentaires d'origine animale.
- Le coût élevé des analyses.

Fiches d'indicateur

Code de l'indicateur : 1.2.3

Nom de l'indicateur : nombre de produits ayant obtenu la certification de la qualité spécifique (Bénéfice d'Appellation d'origine contrôlée et Indications de Provenance)

Date de mise à jour de l'indicateur : 8 mai 2019

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur :** La production agricole, qualité et la sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires.
- 2. Sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** sous-programme central
- 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** soutenir le système de qualité, de contrôle et de la sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires conformément aux exigences des marchés intérieur et extérieur.
- 4. Présentation de l'indicateur :** valorisation des produits agricoles en mettant en avant la valeur ajoutée de ces normes en plus du développement local autour de l'appellation d'origine contrôlée indiquant la source tout en préservant l'héritage des connaissances et les habitudes de production.
- 5. Type d'indicateur :** indicateur du produit
- 6. Nature de l'indicateur :** un indicateur d'efficacité
- 7. Déclinaisons :**

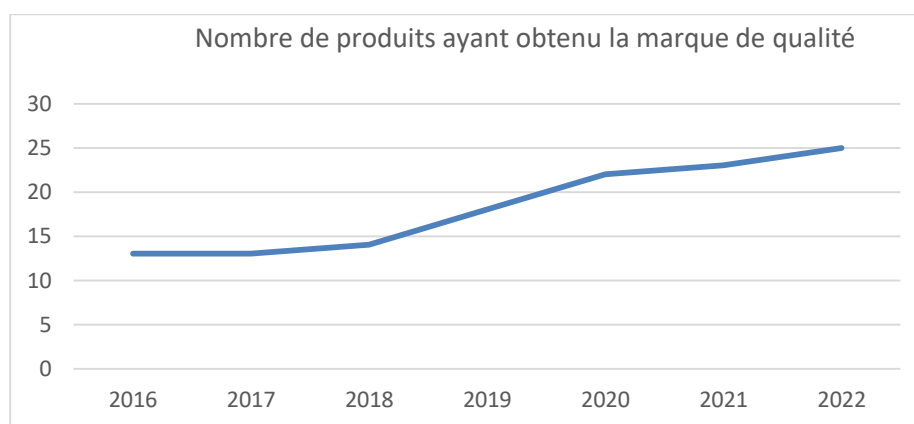
II. Détails techniques de l'indicateur :

- 1. La méthode de calcul de l'indicateur :** Nombre de produits ayant obtenu la certification des normes de qualité.
- 2. Unité de l'indicateur :** le nombre
- 3. Données de base pour le calcul de l'indicateur :** les données disponibles à l'administration générale de la production agricole (le registre et les PV du comité technique consultatif de l'appellation d'origine contrôlée concernant les produits qui ont obtenus les marques de qualité.)
- 4. Méthode de collecte des données de référence pour le calcul des indicateurs :** suivi des travaux du comité consultatif technique de l'appellation d'origine contrôlée et la publication au journal officiel.
- 5. Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur :** le journal officiel
- 6. Date de disponibilité de l'indicateur (fréquence) :** annuellement
- 7. Valeur cible :** 25 produits à l'horizon de 2022
- 8. Responsable de l'indicateur :** Direction des arbres fruitiers et des légumes.

III. Lecture des résultats de l'indicateur :

- 1. Série de résultats (réalisations) et les prévisions spécifiques de l'indicateur :**

Indicateur de mesure de la performance de l'objectif	Unité	Réalisations			Prévisions			2022
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Nombre de produits ayant obtenu la marque de qualité	Nombre	13	13	14	18	22	23	25



2. Analyse des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur : les indicateurs géographiques d'origine végétale ont connu une évolution dans les réalisations. Concernant les indicateurs d'origine animale, l'évolution enregistrée est réalisée grâce aux soutiens des projets de coopération internationale. En effet, 14 produits ont obtenu la certification de la qualité jusqu'à 14 juin 2018 :

Sept appellations d'origine contrôlée des produits des vignobles : AOC Mornag, AOC grand Cu Mornag, AOC côteau de Tebourba, AOC Kébilia, AOC Côteau d'Utique, AOC Sidi Salem, AOC Thiba

- Appellation d'origine contrôlée « Figue Dejba »
- Appellation d'origine contrôlée « huile d'olive Teboursouk »

Cinq références d'origine :

- Indications de Provenance : « Pomme Sbiba »
- Indications de Provenance : « Grenade de Gabès »
- Indications de Provenance : « Deghlet ennouur Tunisienne »
- Indications de Provenance : « huile de Monastir »
- Indications de Provenance : « menthe El Ferch »

Suite à la réunion du comité consultatif technique du 8 mai 2018, les cahiers de charge concernant les nomenclatures certifiées des produits suivants ont été approuvés :

- Huile de Dioecious (الضرو) Khemir et Mougad

- Miel de Bruyère de Khmir
- Deglet « Ennour » Nefzaoua
- Grenade de Gabès

Et ils seront publiés dans le journal officiel fin 2019.

3. Les plus importantes activités programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur :

- Envisager l'instauration d'une sous-direction au sein de la Direction Générale de la Production Agricole qui s'occupe de la supervision et du développement des normes de qualité et des normes géographiques.
- Le comité consultatif technique a approuvé que L'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle soit la structure de certification des produits et ce afin de valoriser les produits qui ont obtenus la marque de qualité « Indications de Provenance ».

4. Identification des plus importantes lacunes liées à l'indicateur :

- Faible organisation des agriculteurs au sein des structures professionnelles et manque de la valorisation des produits agricoles et de « l'Indications de Provenance ».
- Absence d'étude qui montre l'impact économique de la marque « Indications de Provenance » sur les prix de ventes des produits concernés.
- Manque de structure de certification d'approbation pour valoriser les produits qui ont obtenus des marques de qualité.

Fiche N°1 : Office des Terres Domaniales

1. Programme incluant les entreprises publiques : Programme 1 : production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires

I : Présentation

1. **Activité principale** : production agricole
2. **Nature juridique** : Entreprise publique
3. **Classement de l'établissement** : classe K
4. **Référence de création** : Décret n° 15 de 1961 du 30 septembre 1961, approuvé par la loi n°58 de 1961 du 1 décembre 1961
5. **Référence d'organisation administrative et financière** : Décret N° 82 de l'année 2001 du 5 janvier 2001
6. **Date de signature du dernier contrat de programme ou objectif entre le Ministère et l'établissement/société** : 20 février 2010

II- Cadre de la capacité de performance

1. Stratégie générale :

- L'utilisation la plus efficace de toutes les capacités de production disponibles
- Adoption des technologies nouvelles et modernisation des outils et des moyens de travail
- Renforcer la position des secteurs stratégiques
- Insister sur les avantages comparatifs de chaque unité de production et agir pour l'élargissement de la base de production, en particulier des produits à forte valeur ajoutée
- Insister sur l'amélioration de la qualité et la maîtrise des coûts afin de doter les produits de l'Office d'une forte compétitivité.
- Améliorer la conduite de la politique commerciale

2. Déterminer la contribution des objectifs du programme : une contribution directe

3. Les propriétés et objectifs les plus importants :

- Concentrer davantage sur le secteur de la production animale pour augmenter ses performances et rendements.
- Fournir les soins nécessaires au secteur des grandes cultures.
- Habilitation du secteur des oliviers et promotion du secteur de l'arboriculture à haute valeur ajoutée.
- Plus d'attention aux industries agroalimentaires.

4. Indicateurs des mesures de performance et principales activités :

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Blé dur (Quintal/ha)	25,96	36,01	34,92
Blé tendre (Quintal/ha)	26,35	33,26	32,75
Huile d'olive (mille tonnes)	4,286	63,332	12,147
Huile végétale (tonnes)	162	815	665
Produits laitiers (million de litres)	22,6	22,7	25,8
Viandes (tonnes)	4264	4695	4959
Œufs (million d'œufs)	119,035	110	113,754

5. Mesures d'accompagnement :

III – BUDGET :

Présentation générale du budget de l'entreprise/établissement publics de l'année financière 2019

Libellé	Prévisions de la saison 2018/2019		
	Volume des dépenses	Sources de financement	Montant
Exploitation	196.238.240 DTN	Ressources propres	196.238.240 DTN*
		Budget de l'Etat	-
		Prêts	-
		Autres financement	-
Investissement	46.033.448 DTN	Ressources propres	19.235.328 DTN
		Budget de l'Etat	
		Prêts	15.342.950 DTN
		Autres financement (subventions investissement)	11.455.170 DTN

(*) DTN : dinar tunisien

Fiche N°2 : Office des Céréales

1. Programme incluant l'entreprise publique : Programme 1 : production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires

I. Présentation

1. **Activité principale** : Achat et vente des céréales

2. **Nature juridique** : entreprise publique

3. **Classement de l'établissement** : classe K

4. **Référence de création** : Décret-loi n°10 de l'année 2016 datée de 3 avril 1962 concernant la création de l'Office des Céréales et légumineuses alimentaires et autres produits, approuvé par la loi n°97 de 1970, daté du 26 septembre 1970

5. **Référence d'organisation administrative et financière** : Décret n° 2578 de l'année 2000 datée du 11 novembre 2000

6. **Date de signature du dernier contrat de programme ou objectif entre le Ministère et l'établissement/institution** : 10 juin 2010

II. Cadre de la capacité de performance :

1. Stratégie générale :

- Garantir l'approvisionnement du pays en céréales.
- Contrôle de la qualité des céréales.

2. **Déterminer la contribution aux objectifs du programme** : une contribution directe

3. Les propriétés et objectifs les plus importants :

- Augmenter la rapidité de déchargement des navires.
- Améliorer la rentabilité des silos.
- Soutenir le transport ferroviaire.
- Rationalisation de l'utilisation de l'énergie dans les silos.
- Développer le système local de contrôle de la qualité du blé dur.
- Développer un système étranger de contrôle de la qualité des céréales (blé dur).
- Donner plus d'efficacité aux résultats des tests émis par les laboratoires de l'Office.

4. Indicateurs des mesures de performance et principales activités :

Indicateur	2017	2018	2019
Taux d'exploitation de la capacité de stockage %	79	79	82
La part des quantités transportées par chemins de fer %	10	10	15

3. Les mesures d'accompagnement :

III. Budget :

Présentation générale du budget des institutions/établissements publics pour l'exercice 2019 :

<i>Mille dinar</i>	Prévisions 2019 (milles dinar)	
	Volume des dépenses	Sources de financement
Exploitation	2.715.242	Ressources propres
Investissements	48.860	3.860 mille dinars sur ressources propres
		45000 milles dinar sur ressources extérieures

Fiche N°3 : Office Nationale de l'Huile

2. Programme incluant l'entreprise publique : Programme 1 : production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires

I : Présentation

1. **Activité principale** : l'achat de l'huile d'olive à la production et l'exporter par le biais de l'office national de l'huile et assurer l'activité de l'huile végétale subventionnée par l'Etat.
2. **Nature juridique** : Entreprise publique
3. **Classement de l'établissement** : classe M
4. **Référence de création** : Décret-loi n° 24 de l'année 1962 datée du 30 Août 1962
5. **Référence d'organisation administrative et financière** : Décret n° 2579 de l'année 2000 du 11 novembre 2000, révisé par le Décret n° 4798 de l'année 2011 du 10 décembre 2011
6. **Date de signature du dernier contrat de programme ou objectif entre le Ministère et l'entreprise/Etablissement** : le 5 octobre 2010

II- Cadre de la capacité de performance :

1. Stratégie générale :

2. Déterminer la contribution aux objectifs du programme : participation directe

3. Les principales propriétés et objectifs :

- Intervenir dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie de l'huile.
- Garantir l'approvisionnement du pays en huiles végétales subventionnées.
- Production et vente des plans d'olives.
- Garantir l'achat de l'huile d'olive à la production et l'exporter à travers l'entreprise totalement exportatrice.
- Valoriser l'huile d'olive tunisienne et contrôler la qualité par les laboratoires de l'Office.

4. Indicateurs des mesures de performance et principales activités :

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Taux de traitement des forêts d'oliviers	67	71	90
Pourcentage de ceux ayant réussi aux ateliers de formation de taille des oliviers	66	74	76
Pourcentage de vente des plans d'oliviers	91	86	80
Taux d'habilitation des laboratoires	0	33	66
Accès à de nouveaux marchés étrangers (nombre)	1	1	2

5. Les mesures d'accompagnement :

III –Budget :

Engagements	Prévisions 2018/2019
Budget Général de gestion et de fonctionnement	17.597.412 DTN
Budget prévisionnel pour l'activité d'huile végétale subventionnée	420.326.942 DTN
Budget d'intervention dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie d'huile	2.000.000 DTN
Budget général d'investissement	1.944.080 DTN

Fiche N°4 : Société Tunisienne de Volaille

1. Programme incluant l'établissement public : Programme 1 : production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires

I : Présentation

1. Activité principale : production et commercialisation d'œuf d'incubation, des poussins de chair et des œufs.

2. Nature juridique : entreprise publique

3. Classement de l'établissement : classe A

4. Référence de création : assemblée générale constituante tenue le 18 mai 1981

5. Référence d'organisation administrative et financière : le contrat constituant

6. Date de signature du dernier contrat de programme ou objectif entre le Ministère et l'établissement/institution : 7 février 2010

II- Cadre de capacité de performance :

1. Stratégie générale :

- Habilitation et amélioration de la qualité
- Utilisation optimale des moyens de production
- Maîtrise des coûts

2. Déterminer la contribution aux objectifs du programme : (contribution indirecte)

3. Les propriétés et objectifs les plus importants :

- Aménagement des poulaillers
- Mécanisation des opérations de l'éclosion des poulets de chair
- Généralisation de la vaccination des poussins de chair contre la propagation des maladies épidémiques
- Adoption de contrats de programmes avec les unités de production de l'entreprise
- Préparer une étude sur le positionnement de l'entreprise dans le secteur, développer ses activités et restructurer son capital.

4. Indicateurs des mesures de performance et principales activités :

		Réalisations	Prévisions
--	--	--------------	------------

Objectifs	Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Développement de la production des œufs prêts à l'incubation et des poussins âgés d'un jour pour la race des poulets de chair	Taux d'atteinte des résultats des catalogues de races pour la quantité des œufs de production de chair incubés par chaque poulet (%)	90.98	95.5	104.95	96.7	96.2	97.5
	Taux de consommation additionnelle du fourrage pour chaque œuf incubé de production de chair en comparant aux résultats des catalogues de race %	11.02	8.75	-3.42	6.46	4.56	2.66
	Taux d'atteinte des résultats de catalogues de races par rapport au nombre des poussins à production de chair pour chaque poulet %	87.48	92.21	107.24	94.08	94.74	95.39
	Taux d'éclosion des œufs à chair incubés (%)	79.83	80.09	84	81.25	81.36	81.69
Promotion de la production des œufs d'incubation des poussins d'âge un jour pour la race des poulets pondeuses	Indicateur du taux de mortalité des mères pondeuses en période d'élevage (%)	7.6	8	6.88	5.5	5.3	5
	Taux de consommation additionnelle du fourrage par rapport aux résultats des catalogues des races pour chaque poule pondeuse (%)	11.01	0.08	2.51	2.23	1.69	1.12
	Taux de pondaison moyen en %	91.5	90.84	88.23	91	91.2	91.5
	Taux d'éclosion des œufs incubés	39.05	40.53	40.3	40.6	40.7	41

6. Les mesures d'accompagnement

III – Budget :

Présentation générale du budget institution / établissement public de l'exercice 2019

- **Budget d'exploitation** 17 000 mille dinars
- **Budget d'investissement** 2 550 mille dinars
- **Dépenses d'investissement reportées** 9 615 mille dinars

Fiche N°5 : Société Nationale de Protection des Végétaux

2. 1. Programme incluant l'établissement public : Programme 1 : production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires

I : Présentation

1. **Activité principale** : réalisation de tous les types d'études et la lutte contre les ravageurs agricoles par voies aériennes et terrestres.

2. **Nature juridique** : entreprise publique

3. **Classement de l'établissement** : classe B

4. **Référence de création** : loi n° 14 de 1969 du 28 février 1969, révisée par la loi n°14 de 1971 du 9 mars 1971

5. **Référence d'organisation administrative et financière** : loi n° 14 de 1969 du 28 février 1969, révisée par la loi n°14 de 1971 du 9 mars 1971

6. **Date de signature du dernier contrat de programme ou objectif entre le Ministère et l'établissement/institution (le cas échéant)** :

II- Cadre de la capacité de performance :

1. **Stratégie générale** : la stratégie générale de l'entreprise s'inscrit dans le cadre des interventions aériennes pour combattre les ravageurs agricoles avec les méthodes efficaces.

2. **Déterminer la contribution aux objectifs du programme** : (contribution directe ou indirecte)

3. **Les propriétés et objectifs les plus importants** :

- Combattre les mauvaises herbes et les parasites dans les grandes cultures
- Combattre la mouche des oliviers et les muqueuses et les pucerons
- Combattre la mouche des agrumes
- Combattre les moustiques
- Effectuer tous les autres services/occasionnels (combattre les criquets du Sahara)

4. **Indicateurs des mesures de performance et principales activités** : il n'y a aucun indicateur

5. **Les mesures d'accompagnement** : (Soutien financier, ratification de certains textes réglementaires, renforcement de la structure avec les ressources humaines nécessaires ...)

III – Budget :

Présentation générale du budget institution/établissement public de l'exercice 2019

<i>En mille dinar</i>		Crédits d'engagement
Dépenses d'exploitation	Dépenses de rémunération	1786
	Moyens des services	953
Dépenses d'équipement	Sur le Budget de l'Etat	400
	Emprunts extérieurs	1000
	Ressources propres	-

Fiche N°6 : Office de l'élevage et des pâturages

3. Programme incluant l'établissement public : Programme 1 : production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires

I : Présentation

1. **Activité principale** : développement de la productivité du bétail et des ressources fourragères
2. **Nature juridique** : Etablissement public à caractère non administratif
3. **Classement de l'établissement** : Classe A
4. **Référence de création** : Décret-loi n°2 de 1966 du 24 septembre 1966 approuvé par la loi n° 69 de 1966 du 28 novembre 1966, telle que révisée par la loi n°23 de 1993 du 8 mars 1993.
5. **Référence d'organisation administrative et financière** : loi n°69 de 1966 du 28 novembre 1966 telle que révisée par la loi n° 23 de 1993 de 8 mars 1993
6. **Date de signature du dernier contrat de programme ou objectif entre le Ministère et l'établissement/institution (le cas échéant)** :

II- Cadre de la capacité de performance :

1. **Stratégie générale** : la stratégie générale de l'office de l'élevage et des pâturages consiste à développer des filières de productions agricoles.

2. **Déterminer la contribution des objectifs au programme** : (contribution directe et indirecte)

3. **Les propriétés et objectifs les plus importants** :

Les objectifs de l'office sont :

- développer des ressources fourragères et pastorales par l'amélioration des pâturages, et la promotion des plantations fourragères et la valorisation des déchets agricoles et industriels dans le cadre de la réduction de la carence en fourrage ;
- améliorer les races d'élevage ;
- augmenter les taux d'encadrement des éleveurs.

4. **Indicateurs des mesures de performance et principales activités** :

- Espaces pastoraux améliorés grâce à l'amélioration des pâturages avec des techniques de plantation de figes lisses, des arbustes pastoraux et des coupe-feux.
- Quantités de semences fourragères produites et collectées dans les domaines de l'office à travers des contrats de production et puis la distribution aux agriculteurs au début de la saison.
- Développement de la production de fourrage vert et ce à travers le développement de cultures fourragères.

- Nombre d'animaux numérotés moyennant la numérotation de tous les types de bovins y compris les vaches et chameaux et les petits ruminants.
- Nombre de vaches inséminées artificiellement dans le cadre de l'amélioration de la productivité des races.
- Contrôler la productivité des vaches laitières
- Surveiller la croissance des petits ruminants.
- Nombre de vaches laitières contrôlées à travers l'encadrement des petits, des moyennes et des grands éleveurs des vaches laitières.
- Nombre d'apiculteurs et d'éleveurs de petits animaux accompagnés et ce à travers le suivi et la prévoyance technique intensive (lapins, cailles, escargots et poulets de ferme), et la promotion et l'amélioration des conditions d'élevage.

5. Les mesures d'accompagnement :

III – Budget :

Présentation générale du budget de l'entreprise/établissement public de l'exercice 2019 (en mille dinars)

En mille dinar		Crédits d'engagement
Dépenses d'exploitation	Dépenses de rémunération	12630
	Moyens des services	1449
	Dépenses d'intervention	80
Dépenses d'équipement	Sur le Budget de l'Etat	8000
	Ressources propres	1480
Dépenses des unités de production	Sur le Budget de l'Etat	-
	Ressources propres	7780
Subventions et incitations du secteur	Sur le Budget de l'Etat	58000

Fiche N°7 : Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline

4. Programme incluant l'établissement public : Programme 1 : production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires

I : Présentation

1. **Activité principale** : superviser le secteur de l'élevage de chevaux
2. **Nature juridique** : établissement public à caractère non administratif
3. **Classement de l'établissement** : classe G
4. **Référence de création** : la loi n° 82 de 1988 du 11 juillet 1988
5. **Référence d'organisation administrative et financière** : décret n° 1631 de 2003 du 16 juillet 2003
6. **Date de signature du dernier contrat de programme ou objectif entre le Ministère et l'établissement/institution** : 2010

II- Cadre de la capacité de performance :

1. Stratégie générale :

- Préparer, mettre en œuvre et accompagner les programmes de développement du secteur d'élevage de chevaux.
- Encadrer et encourager les éleveurs.
- Identification, réalisation et suivi des processus d'alimentation génétique.
- Tenir des registres de généalogie des chevaux.
- Organiser et contrôler l'amélioration des chevaux pour le public.
- Contribuer au développement du sport d'équitation.
- Représenter le secteur auprès d'organisations nationale et internationales.

2. Déterminer la contribution des objectifs du programme : (contribution directe et indirecte)

3. Les propriétés et objectifs les plus importants de l'année 2019 :

Dans le cadre de l'exécution des missions, l'entreprise veillera à mettre en œuvre les programmes suivants :

- Activation du programme de développement du secteur de l'élevage des chevaux de race pure.
- Continuer la généralisation de la présentation complémentaire des chevaux et implanter le badge électronique.
- Continuer d'améliorer les services pour aider les éleveurs.
- Construire et mettre en activité le centre de production des semences dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de partenariat Tuniso-Italien.
- L'acquisition d'étalons pour remplacer ceux devenus incapables de procréer.

- Contribuer à l'achèvement de la formation du premier groupe des formés dans les professions des chevaux, en coopération avec l'Agence Tunisienne de la Vulgarisation et la Formation Agricole et ce dans le cadre de l'exécution de la coopération Tuniso-Italienne dans les domaines de l'agriculture et le développement rural.
- Promouvoir l'équitation traditionnelle, encourager les sports d'équitation et développer l'équitation touristique.
- Une meilleure utilisation des terrains agricoles.
- Une campagne de communication sur le secteur en établissant des liens entre les organisations internationales spécialisées et la participation aux foires internationales.

III – Budget :

Budget d'exploitation pour l'année 2019 (loi de finances 2019)

Le budget d'exploitation est estimé à 5747 mille dinars contre 5587 mille dinars en 2018 enregistrant ainsi une augmentation de 62 mille dinars soit 2,90% répartis comme suit :

En mille dinars

Libellé	Prévisions 2018	Prévisions 2019	Ecart	
I-Dépenses	5585	5747	+162	+ 2,90%
1-Dépenses de rémunération	3675	3547	- 128	- 3,48 %
2-Dépenses spécifiques et de fonctionnement ordinaire	1425	1615	+ 190	+ 13,33%
3- Dépenses d'intervention	485	585	+ 100	+ 20,61%
II-Ressources	5585	5747	+ 162	+2,90%
1- Ressources propres y compris :	1910	2200	+ 290	13,18%
Ressources provenant de l'Agence Tunisienne de Solidarité	950	1120	+ 170	+ 17,89%
2-Subvention d'équilibre au titre de rémunération	3675	3547	- 128	- 3,48%

Budget d'investissement de l'année 2019 (loi de finance 2019)

Projet	Budget 2018	Budget 2019
Equipements et installations :	350	310
Acquisition des équipements vétérinaires	25	20
Programme : Réglementation du secteur des chevaux de race berbère	40	60
Acquisition d'étalon de race berbère	70	60
Acquisition d'étalon de race pure arabe	-	70
Acquisition des équipements agricoles	45	35
Informatique	30	30
Acquisition des équipements de bureau	30	15
Promotion de l'équitation traditionnelle	30	20
Réhabilitation et maintenance des constructions	100	90
Construction d'un centre d'insémination artificielle et congélation des semences	100	20
Maintenance des écuries et les centres régionaux		70
Total	450	400

Fiche N°8 : Entreprise publique : Société des Courses Hippiques

1. Programme incluant l'établissement public : Programme 1 : production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires

I. Présentation

1. **Activité principale** : l'organisation des festivals des courses hippiques et la gestion des hippodromes.
2. **Classement de l'établissement** : classe B
3. **Référence de création** : le décret n° 177 de 1970 du 26 mai 1970.
4. **Référence d'organisation administrative et financière** : décret n°3665 du 2009 de 2 décembre 2009.
5. **Date de signature du dernier contrat de programme ou objectif entre le Ministère et entreprise/institution** : le dernier contrat de programme pour 2010-2011 a été approuvée le 9 septembre 2010.

II. Cadre de la capacité de performance :

1. **Stratégie générale** : la promotion du secteur de l'élevage des chevaux et des courses hippiques.
2. **Déterminer la contribution des objectifs du programme** : contribution indirecte
3. **Les propriétés et objectifs les plus importants** :
 - Développer les courses hippiques.
 - Garantir la sécurité sanitaire des chevaux participant aux courses hippiques.
 - Promouvoir la participation aux courses hippiques internationales.
4. **Indicateurs des mesures de performance et principales activités** :
 - La promotion des courses hippiques.
 - Plus de sensibilisation des vétérinaires aux chevaux de course.
 - Ouverture sur l'extérieur et intensification des participations aux courses hippiques internationales.
 - Accorder plus d'attention à l'infrastructure, à l'équipement technique et à l'installation de services de réception et ce en allouant d'important crédits dans les dépenses de gestion pour les opérations d'entretien et de réparation des infrastructures de base :
 - Entretien et réparation hippodromes (40 mille dinars)
 - Entretien et réparation de l'infrastructure de base (45 mille dinars)
 - Entretien et réparation des paddocks et écuries (10 mille dinars)

Libellé	Taux de réalisation au cours des trois dernières années	Objectif pour l'année 2019	Remarques
---------	---	----------------------------	-----------

Nombre de tournois de courses hippiques	76	Développement des courses tunisiennes	L'objectif principal de l'entreprise est de développer les courses en augmentant d'une année à l'autre le nombre de courses et le nombre de chevaux participant, ce qui nécessite la mise à disposition des crédits d'engagements de dépenses nécessaires à cet effet (pas moins de 60).
Nombre de courses hippiques	474		
Nombre de chevaux participant aux courses	4287		
Nombre de chevaux dans les écuries	506	Soutien vétérinaire des chevaux et maintien du troupeau de chevaux en bonne santé	L'un des objectifs de l'entreprise est d'améliorer les conditions d'hygiène dans les écuries des chevaux afin de préserver la santé du troupeau et de réduire au maximum les contagions en cas de maladies infectieuses.
Le nombre d'infections par contagion	57		
Nombre de prélèvement biologiques	496	Lutter contre le phénomène de l'utilisation de substances interdites	La réduction la plus possible du pourcentage de cas positifs.
Nombre de cas positifs	7		
Nombre de courses hippiques internationales en Tunisie	1	Développement de courses internationales	L'entreprise aspire à être promue dans des courses internationales reconnues par les autorités hippiques.
Nombre d'hippodromes éligibles pour accueillir des courses hippiques	4	Améliorer le taux de réhabilitation des pistes de courses hippiques	L'entreprise aspire à qualifier les hippodromes en adéquation avec les exigences des professionnelles

5. Les mesures d'accompagnement : (Soutien financier, approbation de certains textes réglementaires, renforcement de la structure en ressources humaines nécessaires...)

III – Budget :

Présentation générale du budget de l'entreprise/établissement public pour l'exercice 2019

Le projet de budget estimatif d'exploitation et d'équipement pour l'année 2019 a été préparé sur la base d'un ensemble de données objectives qui ont été constatées à travers les événements que l'entreprise a vécu dans le cadre de sa fonction durant les 3 dernières saisons. En plus des mesures qu'il faut prendre pour répondre au développement attendu sur le plan d'activité durant la prochaine saison (2019)

Libellés	Prévisions 2019		
	Volume des dépenses	Sources de financement	Montant
	10 135 000 Dinar	Ressources propres	440 000 Dinars

Dépenses d'exploitation		Ressources provenant de l'Agence Tunisienne de Solidarité (Part de la SOCIETE DES COURSES HIPPIQUES du total des paris hippiques	9 695 000 Dinars
Dépenses d'équipement		Ressources propres	-
		Ressources provenant de l'Agence Tunisienne de Solidarité (Part de la SOCIETE DES COURSES HIPPIQUES du total des paris hippiques	-

**Fiches des indicateurs de performance des
objectifs stratégiques du programme N°
02 :
Pêche et aquaculture**

Fiches d'indicateur

Code de l'indicateur : 2.1.1

Nom de l'indicateur : Construction des quais artificiels (pourcentage de superficies protégées à travers la construction de quais artificiels)

Date de mise à jour de l'indicateur : septembre 2019

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur** : La pêche et l'aquaculture
- 2. Sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : sous-programme de la pêche et l'aquaculture
- 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur 2.1**: préservation des ressources halieutiques et développement durable de la pêche.
- 4. Présentation de l'indicateur** : déversement de barrières artificielles dans les régions marines qui sont menacées par une exploitation excessive à protéger et à promouvoir.
- 5. Type d'indicateur** : indicateur de mesure d'activité
- 6. Déclinaisons** : selon les régions

II. Détails techniques de l'indicateur :

- 1. La méthode de calcul de l'indicateur** : nombre de quais artificiels installés * la taille des chaussées
- 2. Unité de l'indicateur** : km²
- 3. Données de base pour le calcul de l'indicateur** : nombre de quais artificiels à installer – taille des chaussées – surface couverte – superficie totale cible
- 4. Méthode de collecte des données de base pour le calcul des indicateurs** : Direction Générale de la Pêche et de la Pisciculture (Administration de la conservation des ressources halieutiques), des études d'impact des travaux réalisés)
- 5. Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Direction Générale de la Pêche et de la Pisciculture (Administration de la conservation des ressources halieutiques)
- 6. Date de disponibilité de l'indicateur (fréquence)** : annuellement
- 7. Valeur cible** : (100 km² pour chaque année jusqu'à l'année 2020)
- 8. Responsable de l'indicateur** : Donia Sohlobji (statut : ingénieur en chef, directeur de la conservation des ressources halieutiques) Email : doniasohloji@gmail.com Tel : ligne directe : 71.890.784 Poste 5202

III. Lecture des résultats de l'indicateur :

- 1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques de l'indicateur :**

	Réalisations		Prévisions
--	--------------	--	------------

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indicateur 2.1.1: Installation des quais artificiels dans les zones prioritaires du littoral (Km²)	1170	1067	1067	1440	1540	1640	1740

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

- Au cours de l'année 2016, des quais artificiels (de grande taille) ont été construits et placés sur les côtes de Houmt-souk de l'île de Djerba sur une superficie de 11 km² et les côtes d'Ezzahra au gouvernorat de Gabes sur une superficie approximative de 5 km²
- Les quais ont été inondés de façon condensée, avec un espacement d'environ 70 mètres.

Il convient de noter également que le projet a obtenu des résultats positifs en luttant contre la pêche anarchique dans les régions protégées par les quais artificiels, en plus de l'amélioration de l'état de la biodiversité et le retour de la reproduction massive des poissons.

3. Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur : en raison de la réticence des entreprises à participer à l'appel d'offres pour achever le projet des quais ; à la suite de l'instabilité d'ordre sécuritaire que traverse le pays, le projet sera achevé dans le cadre d'un accord avec les services du Ministère de la Défense Nationale afin d'atteindre les objectifs mentionnés.

4. Les plus importantes lacunes liées à l'indicateur :

Fiches d'indicateur

Code de l'indicateur : 2.1.2

Nom de l'indicateur : nombre d'unités de pêche pour chaque agent de la garde maritime

Date de mise à jour de l'indicateur : septembre 2019

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. **Le programme auquel se réfère l'indicateur** : pêche et aquaculture
2. **Sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : sous-programme de la pêche et de l'aquaculture.
3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur 2.1** : préserver les ressources halieutiques et durabilité de la pêche.
4. **Présentation de l'indicateur** : Nombre d'agent de garde marines assermentés et portant l'uniforme officiel et en activité et qui sont chargés de verbaliser les infractions de la pêche lors du débarquement et d'assurer toutes les opérations de contrôle.
5. **Type d'indicateur** : indicateur de mesure d'activité
6. **Déclinaisons** : selon les régions

II. Détails techniques de l'indicateur :

1. **La méthode de calcul de l'indicateur** : (nombre de gardes de pêche actifs/nombre d'unités de pêche)
2. **Unité de l'indicateur** : garde de pêche
3. **Données de base pour le calcul de l'indicateur** : (nombre de gardes de pêche actifs – nombre d'unités de pêche) pour chaque circonscription
4. **Méthode de collecte des données de référence pour le calcul des indicateurs** : Statistiques des arrondissements des pêches dans les régions +statistiques de l'Administration Générale de Pêche et la Pisciculture.
5. **Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur** : arrondissement de pêche dans la région
6. **Date de disponibilité de l'indicateur (fréquence)** : (indicateur périodique) : annuellement
7. **Valeur cible** : 80 unités de pêche pour chaque agent de garde de pêche au 2020
8. **Responsable de l'indicateur** : Donia Sohlobjii (statut : ingénieur chef/directeur de la conservation des ressources halieutiques) Email : doniasohlji@gmail.com Tél : ligne directe : 71.890.784 poste 5202

III. lecture des résultats de l'indicateur :

1. **Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques de l'indicateur** :

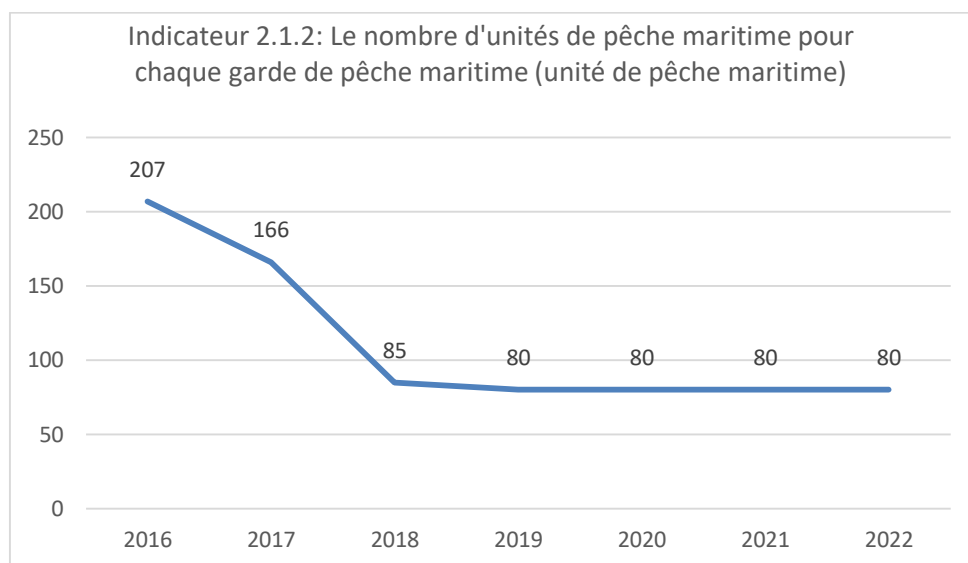
	Unité	Réalizations			Prévisions			
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indicateur 2.1.2: Le nombre d'unités de pêche pour chaque garde de pêche	<i>Unité de pêche</i>	207	166	85	80	80	80	80

1. Analyse des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

2. Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur :

3. Identification des plus importantes lacunes liées à l'indicateur :

Le nombre des agents de garde de pêche au niveau central et régional comprend : Le personnel administratif et les fonctionnaires (les agents assermentés), aux plans régional et central alors qu'un agent de garde de pêche ne doit se consacrer qu'au travail de terrain et de contrôle direct.



Fiches d'indicateur

Code de l'indicateur : 2.1.3

Nom de l'indicateur : pourcentage d'équipement des bateaux de plus de 15 mètres avec des systèmes périphériques

Date de mise à jour de l'indicateur : octobre 2018

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. **Le programme auquel se réfère l'indicateur** : pêche et aquaculture
2. **Sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : pêche
3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur 2.1** : préservation des ressources halieutiques et durabilité de la pêche
4. **Présentation de l'indicateur** : le nombre d'unité de pêche équipées d'un système GPS
5. **Type d'indicateur** : indicateur de mesure d'activité
6. **Déclinaisons** : selon les régions

II. détails techniques de l'indicateur :

1. **La méthode de calcul de l'indicateur** : le nombre d'unité de pêche équipée de système de suivi/le nombre total d'unité de pêche ciblées.
2. **Unité de l'indicateur** : une unité de pêche équipée d'un système de suivi par satellite
3. **Données de base pour le calcul de l'indicateur** : nombre d'unités de pêche équipées – nombre total d'unités de pêche ciblés.
4. **Méthode de collecte des données de référence pour le calcul des indicateurs** : statistique de l'administration générale de la pêche et de la pisciculture
5. **Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Administration générale de pêche et de la pisciculture
6. **Date de disponibilité de l'indicateur** (indicateur périodique) : annuellement
7. **Valeur cible** : 1000 bateaux à l'horizon de 2020
8. **Responsable de l'indicateur** : Donia Sohlobjii (statut : ingénieur chef/directeur de la conservation des ressources halieutiques) Email : doniasohlji@gmail.com

III. lecture des résultats de l'indicateur :

1. **Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques de l'indicateur** :

	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022

Indicateur 2.1.3: Pourcentage d'équipement de bateaux de plus de 15 mètres avec des systèmes périphériques	Unité de pêche	70	66	500	1000	1000	1000	1000
	%	7	6,6	50	100	100	100	100

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

3. Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur :

4. Identification des plus importantes lacunes à l'indicateur :

Fiches d'indicateur

Code de l'indicateur : 2.2.1

Nom de l'indicateur : contribution de l'activité pisciculture dans la production globale de la pêche et de la pisciculture.

Date de mise à jour de l'indicateur : juin 2019

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur** : la pêche et aquaculture
- 2. Sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : pêche et aquaculture
- 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur 2.2** : développement du secteur de pêche et de l'aquaculture
- 4. Présentation de l'indicateur** : la contribution de l'activité pisciculture à la production générale de la pêche et de la pisciculture en adoptant l'année 2012 comme année de référence
- 5. Type d'indicateur** : indicateur de mesure de produit
- 6. Déclinaisons** : selon les régions

II. Détails techniques de l'indicateur :

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur** : production de l'aquaculture /production total du secteur de la pêche et de l'aquaculture pour la même année
- 2. Unité de l'indicateur** : pourcentage
- 3. Données de base pour le calcul de l'indicateur** : production aquaculture – production totale du secteur de la pêche et aquaculture
- 4. Méthode de collecte des données de référence pour le calcul des indicateurs** : statistiques de l'administration générale de la pêche et aquaculture
- 5. Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Direction Générale de la Pêche et de la Pisciculture
- 6. Date de disponibilité de l'indicateur** : annuellement
- 7. Valeur cible** : 20,66% durant l'année 2021
- 8. Responsable de l'indicateur** : Naoufel ROMDHANE (statut : ingénieur en chef/vice-président de pisciculture), Email : naoufelromdhane@yahoo.fr (ligne directe : 71.782.635/ poste 5217)

III. Lecture des résultats de l'indicateur :

- 1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques de l'indicateur :**

		Réalisations		Prévisions
--	--	--------------	--	------------

		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
L'indicateur. 1.2.2: La contribution de la pisciculture à la production générale de la pêche et de la pisciculture	Tonnes	16322	21870	21384	24940	26950	28000	29700
	% de participation	13	16	18	18,8	20	20,66	21.5

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

3. Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur

: la filière pisciculture est considérée l'activité la plus importante qui permettra d'atteindre les quantités estimées jusqu'à 2020

Pour assurer la pérennité de l'activité, il faut :

Améliorer la gouvernance :

- Réalisation d'une étude « un plan directeur pour développer l'aquaculture à la mer et sur sol) » dans le but d'identifier et de consacrer des endroits spécifiques pour l'aquaculture ZAA, en tenant compte des variétés et des techniques utilisables.
- Préparation d'un guide contenant les règles de bonnes pratiques pour toutes les filières d'aquaculture et mise en place d'un logiciel informatique à cet effet.
- Etablir un cadre institutionnel et législatif pour l'aquaculture en tant qu'activité nationale prioritaire et stratégique.
- Créer un fonds de réparation des dommages pandémiques spécifiques aux activités d'aquaculture.
- Travailler avec les services du Ministère de l'environnement et des affaires locales pour activer le réseau officiel de surveillance et de contrôle environnemental.
- Prendre en considération les projets de pisciculture lors des projets d'aménagement, d'extension et de réparation des ports
- Renforcement du système d'incitation et d'encouragement au profit des structures professionnelles dans le domaine de l'aquaculture

Amélioration de la productivité :

- Soutenir et encourager les initiatives visant à créer des écloséries d'aquacultures et à diversifier les variétés et les technologies éducatives tout en activant le partenariat entre les secteurs public et privé
- Revoir le taux d'intérêt au niveau de la banque centrale pour appliquer un taux d'intérêt préférentiel en faveur de l'activité.
- Prolongation de l'exonération des impôts sur les bénéfices, en ajoutant 10 années supplémentaires
- Achever l'étude d'évaluation des stocks de poissons dans les barrages et les classer en fonction de leurs particularités

Soutien à la promotion et à la commercialisation :

- Mettre en place un système national de lutte contre les maladies aquatiques soumises aux procédures et conforme aux normes de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE)

- Mise en place d'un programme de classement sanitaire des sites de production (coquillage, plans d'eau douce ...)
- Améliorer la qualité et la valorisation des produits aquacoles et travailler à établir une marque de qualité mondiale pour les produits aquacoles tunisiens à l'instar de la marque ASC et la maîtrise des circuits de distribution.
- Travailler pour la concrétisation des accords conclus entre les pays d'Afrique du Nord concernant les échanges commerciaux pour l'exportation des produits d'aquaculture entre les pays voisins et l'activation du rôle de la diplomatie économique à cet effet.
- Attribution d'une subvention spéciale à l'exportation au profit du produit (par kilogramme).
- Généraliser la subvention du transport à l'occasion de l'exportation vers tous les marchés les marchés (traditionnels et non conventionnels) et pour tous les moyens de transport.

Recherche et formation

- Renforcement des travaux de recherche et encouragement des projets utilisant des technologies modernes telles que l'éclosion et la sélection de nouvelles variétés locales pour améliorer la rentabilité du secteur (poissons marins, poissons d'eau douce, les crustacés, les huîtres, algues, ...) et l'élevage intégré et Multitrophique Aquaculture.
- Agir pour améliorer les variétés locales moyennant la recherche dans le domaine de la résistance aux maladies, l'amélioration génétique et l'amélioration de la qualité et la performance des nutriments.
- Amélioration les compétences des cadres et des techniciens (départements et professions) dans les domaines des couvoirs, de l'industrie de l'alimentation animale, des maladies et des systèmes d'information, la sécurité, la plongée et ma préservation de l'environnement...;
- Développer les programmes de formation conformément aux évolutions de l'activité aquacole pour augmenter le taux d'encadrement et se concentrer davantage sur la formation appliquée selon la diversité des systèmes d'élevage.

4. Identification des plus importantes lacunes à l'indicateur :

- La non-conformité avec la législation actuelle sur la pêche maritime pour le développement de l'activité aquacole
- Incapacité des structures de gestion actuelle à suivre les évolutions du secteur
- Manque de cadres techniques spécialisés dans l'aquaculture aux niveaux des administrations et des représentations régionales
- Un manque de formation et de soutien logistique dans les filières géographiques et l'équipement de ses utilisateurs avec des outils de travail adaptés.
- L'émergence de signes de baisse de rendement, ce qui affecte la durabilité du secteur (quasi-stagnation de la production, baisse des intentions d'investissement, ...)
- Lien organique des projets de pisciculture avec l'approvisionnement en poussins et fourrages, ce qui contribue à l'augmentation des coûts de production et limite la capacité compétitive des produits.
- Défaut de fournir des statistiques fiables de la part des investisseurs, faiblesse du dispositif des mécanismes de suivi des opérations de production ce qui ne facilite pas le suivi et l'évaluation avec précision l'activité par les autorités de tutelle et ne permet pas de peaufiner les programmes appropriés.
- La difficulté de mettre en place les projets d'élevage sur sol et dans le domaine public, notamment pour la création d'écloseries, au regard du code de concessions.

Fiche d'indicateur

Code de l'indicateur : 2.2.2

Nom de l'indicateur : pourcentage cumulé d'achèvement des projets de plan directeur provisoirement

Date de mise à jour de l'indicateur : nouvel indicateur septembre 2019

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur :** la pêche et l'aquaculture
- 2. Sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** sous-programme central de la pêche et l'aquaculture
- 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture
- 4. Définition de l'indicateur :** c'est le pourcentage cumulé des projets de plan directeur achevé par rapport au nombre total de projets programmés au cours de la période 2011-2025
- 5. Type d'indicateur :** un indicateur activé
- 6. Déclinaisons :** central

II. détails techniques de l'indicateur :

- 1. La méthode de calcul de l'indicateur :** recueillir les pourcentages annuels des projets de plan directeur réceptionnés provisoirement par rapport au nombre total de projets programmés au cours de la période couverte 2010-2025
- 2. Unité de l'indicateur :** pourcentage
- 3. Données de base pour le calcul de l'indicateur :** achèvement des travaux finis matériellement, y compris l'aménagement des quais, des bassins et des commandités.
- 4. Méthode de collecte des données de référence pour le calcul des indicateurs :** en coordination avec les chefs de projets de l'administration générale des services régionaux et maritimes du Ministère de l'équipement, du logement et de l'aménagement du territoire.
- 5. Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur :** administration générale de la pêche et de la pisciculture
- 6. Date de disponibilité de l'indicateur (indicateur périodique) :** des réceptions temporaires
- 7. Valeur cible de l'indicateur :** 50% à l'horizon de 2025
- 8. Responsable de l'indicateur :** Abdelmajid Shal Email magidshel1960@gmail.com

III. lecture des résultats de l'indicateur :

- 1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques de l'indicateur :**

	Unité	Réalizations			Prévisions			
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
L'indicateur. 2.2.2 Pourcentage cumulé de réalisation des projets du plan directeur réceptionnés provisoirement	Nombre	42						
	Nombre	4	3	0	21	23	23	26
	%	10	17	17	21	23	23	26

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur

L'application du plan directeur est prévue sur la période de 2010-2025.

- Il à signaler que jusqu'à 2016, le pourcentage de projets achevés a atteint environ 10%, parmi lesquels il y a le projet « d'extension du port de pêche de Ghar El Melh » et de « protection du port d'El Haouaria des dépôts sableux, les travaux d'extension du port de Zarzis », « travaux de réparation du quai flottants du port AJIM »

Le premier projet, « extension du port de pêche de Ghar El Melh, a été réceptionné le 18 juin 2013, la réception du projet « protection du port El Haouaria des dépôts sablés » le 13 février 2014.

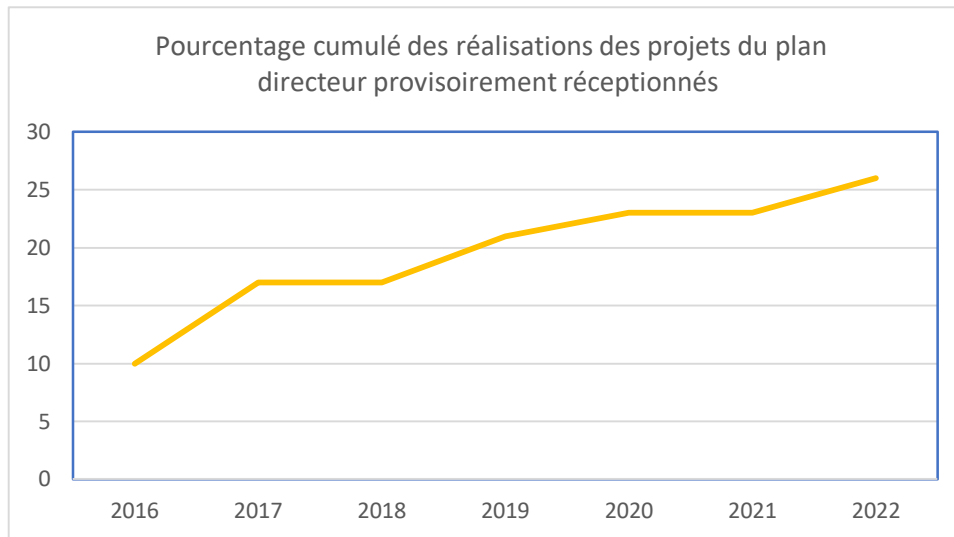
La réception du projet des travaux d'extension du port de Zarzis le 29 octobre 2015

La réception du projet des travaux de réparations des quais flottants au port d'AJIM le 8 septembre 2016

Au cours de l'année 2017, une réception provisoire de trois projets a été réalisée, avec un taux d'achèvement à 17% comme suit :

- travaux d'extension du port « Alktif » le 27 avril 2017
- travaux d'extension du port de Bizerte le 3 mai 2017
- travaux d'extension et d'aménagement du port de « Chebba » le 3 octobre 2017

- Aucun projet n'a été livré au cours de l'année 2018. Ils sont tous en cours d'exécution.
- Au cours de 2019, il est prévu que deux projets seront achevés atteignant ainsi un taux d'achèvement de 21% et qui sont :
 - Travaux de construction du port Sidi Mansour
 - Travaux de protection du port de la pêche de Gabès
- Pour l'année 2020, les travaux du projet du port « Sidi Youssef » seront achevés
- Pour l'année 2021, aucune réception n'est prévue
- Pour l'année 2022, il est prévu d'achever les travaux d'agrandissement et de réhabilitation du port de « Teboulba »



3. Les plus importantes activités programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur :

- Renforcer l'équipe avec des ingénieurs et des techniciens
- Renforcement de la flotte disponible pour surveiller et suivre les travaux

4. Identification des plus importantes lacunes à l'indicateur :

- Retard dans le recouvrement des entrepreneurs, à cause du manque de crédits d'engagement nécessaires
- L'absence des textes juridiques régissant les relations entre maître d'œuvre et maître d'ouvrage

Fiche d'indicateur

Code de l'indicateur : 2.2.3

Nom de l'indicateur : Pourcentage de femmes détenant une carte de pêcheur professionnel

Date de mise à jour de l'indicateur : janvier

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. Le programme auquel se réfère l'indicateur : Programme 2 : Pêche et aquaculture

2. Sous-programme auquel se réfère l'indicateur : Le sous-programme central est la pêche et l'aquaculture et les sous-programmes régionaux (3) qui ont une activité de collecte des huîtres.

3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur : amélioration des méthodes et des conditions du travail des femmes collectant les huîtres.

4. Définition de l'indicateur : Il consiste à suivre le taux des femmes qui collectent les huîtres et inscrites dans les registres des pêcheurs marins

5. Type d'indicateur : indicateur quantitatif

6. Nature de l'indicateur : Inviter les Commissariats régionaux de Développement Agricole à encourager les femmes actives dans la collecte d'huîtres dans les trois délégations concernées par cette activité à s'inscrire dans les registres des pêcheurs marins délivrés par les services techniques spécialisés (départements de la pêche)

II. détails techniques de l'indicateur :

1. La méthode de calcul de l'indicateur : Le nombre de femmes titulaires d'une carte professionnelle par rapport au nombre réel (estimé) de femmes pratiquant ce type de pêche

2. Unité de l'indicateur : pourcentage (%)

3. Données de base pour le calcul de l'indicateur :

4. Méthode de collecte des données de référence pour le calcul des indicateurs : Le nombre réel (estimé) de femmes qui pratiquent ce type de pêche est estimé sur la base de techniques statistiques et une moyenne est calculée.

5. Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur : Commissariat Régionale pour le Développement Agricole de Gabès, Sfax et Médenine

6. Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement (janvier)

7. Valeur cible : atteindre 50% en 2020

8. Responsable de l'indicateur : Les administrations concernées par la collecte des données : la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture et les trois Commissariats Régionaux de Développement Agricole (sections et arrondissements de la pêche)

Remarques :

- Veiller à améliorer la fiabilité des données statistiques disponibles.
- Les difficultés qui empêchent les femmes collectant les huîtres sont nombreuses. On en cite :
 - La possibilité d'accéder aux services pour constituer un dossier d'obtention de la carte professionnelle, comprenant les photos d'identité, des cartes d'identité nationales et des certificats médicaux en plus des services administratifs de la pêche
 - Matérielles : frais des services
 - Sociales : dans certains cas, les maris/pères refusent d'autoriser la femme d'être photographiée par un homme
 - Négligence, indifférence ... (ne donnant pas d'importance au côté organisationnel)

Les Commissariats Régionaux Développement Agricole de Sfax, Gabès et Médenine concernés par l'activité de collecte d'huîtres, sont invités à motiver et à encourager les femmes actives dans le domaine.

Objectif	Indicateur de mesure de performance	Unité	2019	2020	2021
Améliorer les méthodes et les conditions de travail des femmes collectant les huîtres	Taux de titularisation des femmes collectant les huîtres au Golf de Gabes	%	35	45	55

Problématique

La filière des huîtres est basée sur le processus de collecte, qui est la composante principale. C'est une activité traditionnelle vulnérable qui est souvent gérée par les femmes de la campagne près des rives du golf de Gabes (les femmes représentent environ 95% de la main-d'œuvre). L'activité souffre encore du manque de l'organisation et de l'instabilité.

La collecte des huîtres est une activité difficile dans laquelle les femmes doivent parcourir de longues distances à la recherche du produit dans une position physique inconfortable et des conditions de travail difficiles (la coïncidence de la saison de récolte des huîtres avec la période hivernale de l'année alors que les travailleurs n'ont souvent pas de tenue adéquate pour se protéger contre l'humidité notamment en travaillant pieds dans l'eau. Ce qui rend les femmes plus exposées aux risques professionnels et aux maladies.

L'activité de collecte des huîtres est relativement limitée dans le temps. (Certaines saisons ne dépassent pas 140 jours de travail. La filière connaît un déséquilibre dans la chaîne de valeur en faveur des

intermédiaires (revendeurs) qui jouent le rôle de lien entre les femmes collectant les huîtres et les centres de collecte et d'exportation.

Les solutions proposées sont :

- mettre en place un programme de sensibilisation et d'accompagnement des femmes collectant les huîtres pour organiser leurs activités en structures professionnelles ;
- agir pour améliorer la transparence des circuits de commercialisation et de promotion des huîtres et à réduire le désordre causé par l'intervention des intermédiaires ;
- mettre en place un programme de relance des régions de production face à la forte baisse de la réserve naturelle d'huîtres ;
- chercher à fournir d'autres activités génératrices de revenus ;
- aider les femmes collectant les huîtres à accéder au système de microcrédits.

Exemple : crédits d'engagements pour la fourniture d'accessoires de pêche (vêtements) au profit des femmes de la région de Sfax

Année	2020	2021	2022
Nombre de femmes bénéficiaires	350	550	800
Coût en dinar	35000	55000	800000

Fiche N°1 : Agence des Ports et Installations de pêche

1. Programme incluant l'établissement public : Programme 2 : Pêche et aquaculture

I : Définition

1. **Activité principale** : Exploitation et entretien des ports de pêche
2. **Nature juridique** : Entreprise publique
3. **Classement de l'établissement** : classe A
4. **Référence de création** : loi n°32 de 1992 du 7 avril 1992
5. **Référence d'organisation administrative et financière** : Décret n°2110 de 1992 daté de 30 novembre 1992 révisé par le décret n°660 de 1999 du 22 mars 1999
6. **Date de signature du dernier contrat de programme ou objectif entre le Ministère et l'établissement/institution (le cas échéant)**

II- Cadre de la capacité de performance :

1. **Stratégie générale** :

- Maintien de l'infrastructure des ports.
- Améliorer la rentabilité des équipements utilisés à cet effet.
- Assurer l'amélioration et la continuité des services portuaires.

2. **Déterminer la contribution des objectifs du programme** : contribution indirecte

3. **Les propriétés et objectifs les plus importants** :

- Atteindre un chiffre d'affaires de 11 Million de Dinars (MD).
- Réalisation de travaux d'entretien et réalisation d'installations et d'équipements constructifs pour environ 1,1 MD.
- Réalisation d'investissements d'environ 3, 333 MD.

4. **Indicateurs des mesures de performance et principales activités** :

5. **Les mesures jointes** :

III – Budget :

Présentation générale du budget de l'entreprise / établissement public pour l'exercice 2019 :

En mille de dinar	Ressources propres	Budget de l'Etat	Prêt du Trésor	Total
-------------------	--------------------	------------------	----------------	-------

Exploitation	13142			13142
Equipement	3160	1410	1000	5570
Total	16302	1410	1000	18712

Fiches des indicateurs de mesure de
performance stratégique du programme n°03
:
Les eaux

Fiches d'indicateur

Code de l'indicateur : 3.1.1

Nom de l'indicateur : Le pourcentage d'équipement des surfaces irriguées en matériel d'économie d'eau

Date de mise à jour de l'indicateur : chaque six mois

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. Le programme auquel se réfère l'indicateur : eau

2. Sous-programme auquel se réfère l'indicateur : sous-programme centrale des génie civil et utilisation de l'eau + sous-programmes régionaux : eau

3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur :

Définition de l'indicateur : Gérer la demande en eau

4. Type d'indicateur : pourcentage de terres irrigables intensivement équipées en matériel d'économise de l'eau (amélioration de l'irrigation de surface, irrigation par arrosage, irrigation localisée)

5. Nature de l'indicateur : indicateur de mesure des résultats

6. Type d'indicateur : Indicateur d'efficacité

7. Déclinaisons : selon les régions

II. Détails techniques de l'indicateur :

1. La méthode de calcul de l'indicateur : Pourcentage d'équipement en matériel d'économie d'eau
$$= \frac{\text{Superficies des terres irrigables et équipées de matériel d'économie d'eau}}{\text{Superficie des terres irrigables intensivement}} * 100$$

2. Unité de l'indicateur : pourcentage

3. Données de base pour le calcul de l'indicateur :

- Superficie des terres irrigables équipées de matériel d'économie d'eau
- Superficie totale irrigable

4. Méthode de collecte des données de référence pour le calcul des indicateurs :

Adopter la correspondance semestrielle par les Commissariats régionaux de Développement Agricole

- Base de données dans l'administration générale du génie rural et de l'exploitation de l'eau (par méthode d'irrigation et le gouvernement)

5. Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur : Commissariats régionaux de Développement Agricole

6. Date de disponibilité de l'indicateur : le premier et le deuxième semestre de chaque année

7. Valeur cible de l'indicateur : 94,5% des périmètres irrigués sont équipés de matériel d'économie d'eau en 2020

8. Responsable de l'indicateur : - Mr. Nabil RHAÏM de l'administration générale du génie rural et exploitation d'eau (courriel /téléphone : 71.781.756 -directeurs de départements des périmètres irrigués dans les délégations régionales au développement agricole

III. lecture des résultats de l'indicateur :

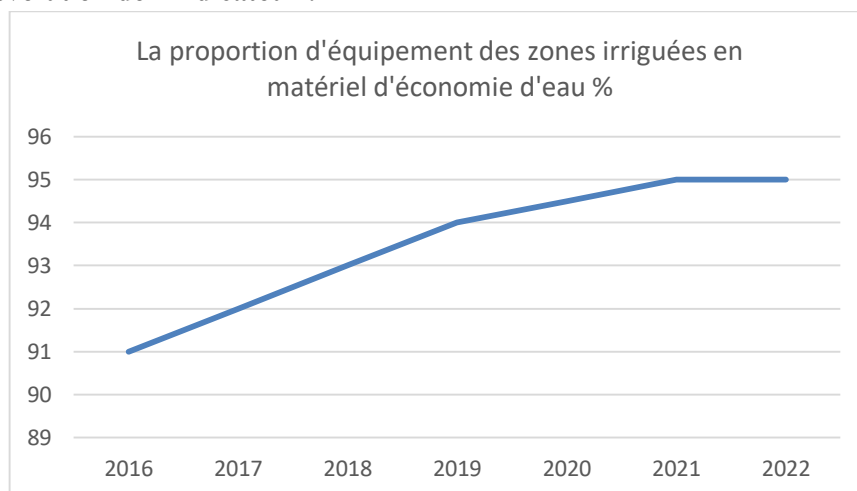
1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques de l'indicateur :

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
La proportion d'équipement des périmètres irrigables en matériel d'économie d'eau	%	91	92	93	94	94.5	95	95

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

La majorité des exploitants agricoles sont équipés de matériel d'économie d'eau grâce aux efforts de sensibilisation, de formation et d'encouragement financier assignés par l'État depuis les années 1990. Les efforts de l'Etat dans ce domaine se poursuivent avec la tendance des agriculteurs à renouveler les anciens équipements.

3. Figure de l'évolution de l'indicateur :



4. Les plus importantes activités programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur

Indicateur	Valeur cible de l'indicateur	Valeur cible selon les sous-programmes	Prévisions de l'indicateur pour 2020	Interventions	Activités	Prévisions des crédits d'engagements 2020

Taux d'équipement des périmètres irrigués avec des matériaux d'économie d'eau	95		94.5	Equipement des exploitations agricoles avec le matériel d'économie d'eau (renouvellement et remplacement par une méthode plus efficace)	Création, Gestion et exploitation des périmètres irrigués	37
---	----	--	------	---	---	----

5. Identification des plus importantes lacunes à l'indicateur :

- Une pénurie de capacités matérielles et humaines pour accompagner l'équipement des exploitations agricoles,
- Un manque de pilotage de l'opération d'irrigation sur terrain, à cause du manque de la vulgarisation agricole et de l'information technique aux agriculteurs.
- Un inventaire complet sur le terrain est nécessaire pour mettre à jour les surfaces équipées depuis longtemps.

Fiches d'indicateur

Code de l'indicateur : 3.1.2

Nom de l'indicateur : Les quantités d'eaux usées réutilisées dans l'irrigation agricole.

Date de mise à jour de l'indicateur : fin de l'année

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1. programme auquel se réfère l'indicateur** : eau
- 2. Sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : Sous-programme central, génie rural, utilisation de l'eau et sous-programmes Régionaux : Eau.
- 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : gérer la demande en eau.
- 4. Définition de l'indicateur** : Les quantités d'eaux usées réutilisées dans l'irrigation agricole.
- 5. Type d'indicateur** : indicateur de mesures de résultats
- 6. Nature de l'indicateur** : indicateur d'efficacité
- 7. Déclinaisons** : selon les régions

II. Détails techniques de l'indicateur :

- 1. La méthode de calcul de l'indicateur** : Les quantités d'eau traitées consommées annuellement dans les périmètres irrigués habilités à utiliser cette eau (millions de m³)
- 2. Unité de l'indicateur** : millions de m³
- 3. Données de base pour le calcul de l'indicateur** : Quantités d'eaux usées traitées et consommées chaque année
- 4. Méthode de collecte des données de base pour le calcul des indicateurs** : Correspondance des Commissariats Régionaux de Développement Agricole + rapports annuels.
- 5. Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Commissariats Régionaux de Développement Agricole (arrondissement des périmètres irrigués)
- 6. Date de disponibilité de l'indicateur** : la fin de chaque année
- 7. Valeur cible de l'indicateur** : 17 millions de m³ en 2020 et 19 millions de m³ sur 2022
- 8. Responsable de l'indicateur** : Mme Souad Sassi Dakhil: Administration générale du génie rural et de l'exploitation de l'eau, Téléphone: 71781756/71891341, Email : souad.dekhil@laposte.tn

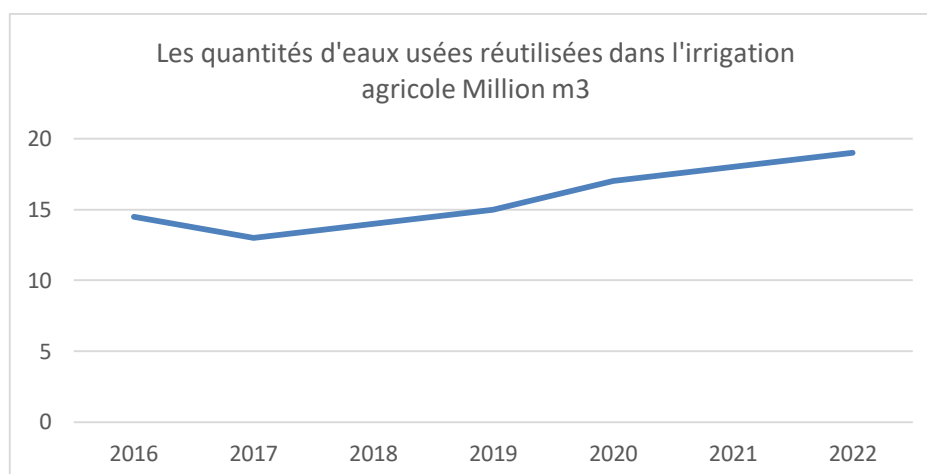
III. lecture des résultats de l'indicateur :

- 1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques de l'indicateur** :

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Les quantités d'eaux usées réutilisées dans l'irrigation agricole	Million m3	14.5	13	14	15	17	18	19

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur : Les quantités d'eaux usées changent en fonction du climat (pluvieux ou sec) à mesure que la consommation diminue en période pluvieuse et augmente en période sèche. La création de nouveaux périmètres irrigués pourrait également entraîner une augmentation du volume d'exploitation de cette eau, selon les autorités.

3. Diagramme de l'évolution de l'indicateur :



4. Les plus importantes activités programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur

Indicateur	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour 2020	Interventions	Activités	Prévisions des crédits d'engagements 2020
Les quantités d'eaux usées réutilisées dans l'irrigation agricole	19 mille m3 en 2022	17	Exécution des interventions urgentes	Création, Gestion et exploitation des zones irriguées publiques	2 MD

5. Identification des plus importantes limites de l'indicateur :

- La qualité de l'eau traitée est toujours considérée comme un obstacle à l'exploitation de cette eau par les agriculteurs.
- Un manque de sensibilisation résultant d'un manque de capacités matérielles et humaines qui contribue à un faible taux d'exploitation.
- Le niveau de tarification est très bas (20 mm / m³) ce qui ne couvre pas les coûts d'exploitation et représente un obstacle important à la pérennité des périmètres irrigués concernés.
- La liste limitée des cultures autorisées à utiliser l'eau traitée et l'interdiction des légumes à haute performance économique
- Vieillesse des installations d'eau nécessitant une rénovation
- La pluie et les ressources traditionnelles sont disponibles dans certaines régions du nord.

Fiches d'indicateur

Code de l'indicateur : 3.1.3

Nom de l'indicateur : Le pourcentage d'exploitation des ressources hydrauliques souterraines

Date de mise à jour de l'indicateur : fin d'année

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur** : les eaux
- 2. Sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : sous-programme central : barrages, grands ouvrages hydrauliques, ressources en eau et sous-programmes régionaux : les eaux.
- 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : gestion de la demande des eaux
- 4. Définition de l'indicateur** : Le pourcentage d'utilisation des ressources en eau représenté par la quantité d'eau utilisée par rapport aux ressources totales
- 5. Type d'indicateur** : indicateur de mesure de résultats
- 6. Nature de l'indicateur** : indicateur d'efficacité
- 7. Déclinaisons** : selon les régions

II. détails techniques de l'indicateur :

1. La méthode de calcul de l'indicateur :

Le taux d'exploitation des ressources en eaux souterraines = $\frac{\text{La quantité d'eau utilisée}}{\text{Total des ressources}} * 100$

2. Unité de l'indicateur : pourcentage

3. Données de base pour le calcul de l'indicateur :

- Quantité d'eau utilisée
- Totalité des ressources

4. Méthode de collecte des données de base pour le calcul des indicateurs : Rapports, enquêtes et registres d'échantillonnage

5. Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur : Les arrondissements des ressources en eau dans les régions - Administration générale des ressources en eau

(Annualité de l'exploitation des eaux profondes - Périodique de l'utilisation des nappes phréatiques basses – Périodique de la qualité de l'eau pour un an)

6. Date de disponibilité de l'indicateur : chaque fin d'année

7. Valeur cible : Les ressources totales disponibles sont estimées à 2196,5 Million de m³ en 2016. L'important est de ne pas dépasser ce volume pour assurer une exploitation durable des ressources en eau disponibles.

8. Responsable de l'indicateur : Mme Yosra Bin Saleh, Email : yosra_bensalah@yahoo.com :

Téléphone 71.565.000 poste 213

III. Lecture des résultats de l'indicateur :

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques de l'indicateur :

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations					Prévisions				
		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ressources en eaux souterraines exploitées sans tenir compte des puits anarchiques	Million m3	2330	2487	2608.5	2630	2206.4	2196	2196.5	2196.5	2196.5	2196.5
Total des ressources en eau souterraines	Million m3	2175	2175	2196.5	2196.5	2196.5	2196.5	2196.5	2196.5	2196.5	2196.5
Taux d'exploitation des ressources en eaux souterraines	%	107	114	119	120	100.44	100	100	100	100	100

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

En 2017, 100,44% est le taux d'utilisation (nappe de surface et souterraines) qui a été enregistré sans tenir compte des puits illégaux et 117% en considérant les puits illégaux, ce qui souligne que les puits anarchiques exploitent environ 17% des ressources totales, ce qui dépasse le taux de pompage de sûreté estimé à 100%. A noter que ce pourcentage a été dépassé de 4% en 2012, 7% en 2013, 14% en 2014, 19% en 2015 et 20% en 2016. Il faut donc se méfier des dépassements croissants d'année en année en identifiant les régions d'exploitation intensive en réservoirs phréatiques et les protéger moyennant une intervention urgente pour réduire le phénomène de creusement anarchique et illégal.

Les données sur l'exploitation des nappes phréatiques de surface montrent également l'étendue de l'utilisation intensive des nappes phréatiques de surface et profondes.

Les nappes phréatiques sont considérées comme totalement exploitées au-dessus de leur capacité, avec un taux d'utilisation moyen de 121% par rapport aux ressources de surface (profondeur inférieure à 50 m)

(année 2015 et émise tous les 05 ans) réparties sur 226 nappes phréatiques, dont environ 139 nappes exploitables normalement et 63 nappes exploitées intensivement. Les taux d'utilisation de ces tableaux varient selon les régions, car ils sont estimés à 100% au nord, 140% au centre et 95% au sud.

Quant aux ressources en eau souterraine profonde (profondeur supérieure à 50 m), elles sont également exploitées à 117%, réparties sur 340 nappes phréatiques.

Elles sont exploitées par 15 000 puits profonds et environ 10 000 puits profonds anarchiques, qui drainent 17% des ressources totales. Les taux d'utilisation de ces nappes varient selon les régions.

3. Les plus importantes activités programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur :

Activité N° 01 : Mobiliser et protéger les ressources en eau

- Réalisation des forages d'exploration à la recherche de nouvelles ressources dans les régions arides (assoiffées)
- Créer des forages contrôlés
- Identification des zones d'exploitation intensive des réservoirs phréatiques et les protéger
- Etude d'impact de l'alimentation artificielle des réservoirs d'eau souterrains par les eaux usées traitées sur les quantités et qualités des eaux souterraines.
- Bonne gestion des eaux souterraines partagées (bassin d'eau du désert du nord)
- Explorer les ressources en eaux souterraines par des forages profonds, notamment dans les zones assoiffées, tout en limitant le phénomène de surexploitation et en améliorant les réserves.
- Mettre en place, dans les meilleurs délais, une nouvelle structure appelée « la police de l'eau » pour éviter d'épuiser les ressources en eau non renouvelables et difficilement renouvelables et consacrer le budget nécessaire pour garantir le contrôle et le suivi.
- Prendre les décisions relatives aux régions de maintenance et d'interdiction.
- Protéger les ressources en eau de la pollution en adoptant des méthodes techniques et en appliquant le cadre législatif.

4. Identification des plus importantes lacunes à l'indicateur :

Activité N°02 : Maintenance des équipements hydrauliques

- Modernisation, développement et maintenance de divers réseaux de mesure des eaux de surface
- Mise à jour et développement de bases de données et de systèmes d'information

Afin de maintenir le niveau d'exploitation dans les limites des ressources renouvelables et disponibles, il faut :

- Intensifier les campagnes de sensibilisation sur la nécessité de conserver les ressources en eau.
- Programmer les études nécessaires pour dénombrer les puits illégaux et s'opposer aux forages anarchiques.
- Programmer une étude sur la localisation des sites d'entretien et d'interdiction.
- Agir pour soutenir les programmes d'exploitation participative des nappes phréatiques

Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur :

Indicateur	Valeur cible de l'indicateur	Valeur cible des sous-programmes	Prévisions de l'indicateur pour 2020	Interventions	Activités	Prévisions des crédits d'engagements 2020
Ressources en eaux souterraines exploitées sans tenir compte des puits anarchiques	100%	100%	100%	Réalisations de forages d'exploration et de contrôle	Mobilisation et protection des ressources en eau Maintenance des réseaux hydrauliques	11257
				Une étude sur l'exploitation des nappes phréatiques souterraines par la technique de l'imagerie satellitaire du bassin d'Al-Jafara - Une étude pour délimiter le domaine public de l'eau sur environ 10000 hectares		

5. Identification des plus importantes lacunes à l'indicateur :

- Absence d'études permettant de déterminer avec précision le nombre de puits anarchiques afin de connaître la véritable exploitation des nappes phréatiques.
- Manque d'études liées à l'identification des zones d'entretien et d'interdiction pour plus de contrôle d'exploitation des ressources en eau.
- Un indicateur basé sur des estimations (estimation de l'exploitation et des ressources renouvelables ou disponibles) et donc il est non suffisamment fiable.

Afin de maintenir le niveau d'exploitation dans les limites des ressources renouvelables et disponibles, il faut :

- Intensifier les campagnes de sensibilisation sur la nécessité de conserver les ressources en eau.
- Programmer des études nécessaires pour dénombrer les puits illégaux et s'opposer aux forages anarchiques.
- Programmer des études portant sur les zones d'entretien et d'interdiction et agir pour soutenir les programmes d'exploitation participative des nappes phréatiques

Fiche d'indicateur

Code de l'indicateur : 3.2.1

Nom de l'indicateur : pourcentage d'eau potable dans les régions rurales

Date de mise à jour de l'indicateur : fin de l'année

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur** : eau
- 2. Sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : Sous-programme central : Génie rural, utilisation de l'eau et sous-programmes régionaux de l'eau.
- 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : Répondre aux besoins en eau potable au milieu rural
- 4. Définition de l'indicateur** : La possibilité d'alimentation en eau potable au milieu rural pour une distance maximale de 500 mètres.
- 5. Type d'indicateur** : indicateur de mesure de résultats
- 6. Nature de l'indicateur** : indicateur d'efficacité
- 7. Déclinaisons** : Selon le participant (génie rural / Société nationale pour l'exploitation et la distribution de l'eau) et selon les régions

II. détails techniques de l'indicateur :

- 1. La méthode de calcul de l'indicateur** : approvisionnement d'eau potable au milieu rural = disponibilité des ressources en eau à une distance maximale de 500 mètres.
- 2. Unité de l'indicateur** : pourcentage
- 3. Données de base pour le calcul de l'indicateur** :
- 4. Méthode de collecte des données de base pour le calcul des indicateurs** : rapports annuels
- 5. Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Direction Générale du Génie Rural et de l'Exploitation des Eaux
- 6. Date de disponibilité de l'indicateur** : fin de chaque année
- 7. Valeur cible** : Atteindre un taux d'approvisionnement de 94,9% en 2020 et 96,5% de l'approvisionnement en eau potable fin 2022
- 8. Responsable de l'indicateur** : Mme Mouna Ben Noureddine : Direction Générale du Génie Rural et de l'Exploitation des Eaux (71 781 756/ Téléphone : 71891341 /e-mail : BennoureddineMouna@yahoo.fr)

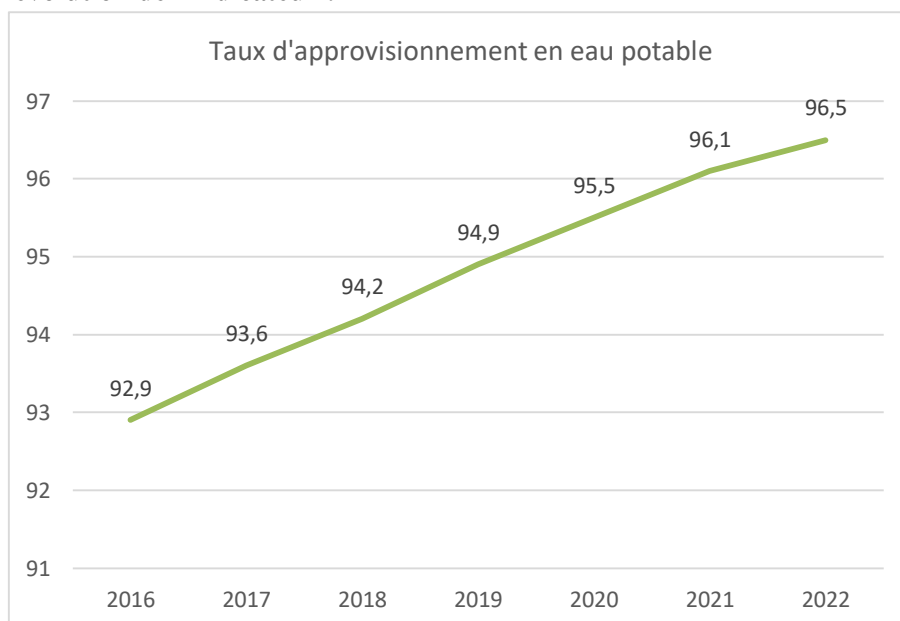
III. Lecture des résultats de l'indicateur :

- 1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques de l'indicateur** :

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'approvisionnement d'eau potable par Génie Rurale	%	41.3	41.5	41.5	41.6	42	42.5	42.8
Taux d'approvisionnement en eau potable par la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution d'Eau	%	51.6	52.1	52.7	53.3	53.5	53.6	53.7
Total		92.9	93.6	94.2	94.9	95.5	96.1	96.5

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

3. Figure de l'évolution de l'indicateur :



4. Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur :

Indicateur	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour 2020	Interventions	Activités	Prévisions des crédits d'engagements 2020
Satisfaire la demande en eau potable dans le milieu rural	Atteindre le taux d'approvisionnement en eau potable de 96,5% en 2022	95.5%	Création ou réhabilitation des réseaux d'eau potable dans le milieu rural	Création, Gestion et exploitation des réseaux d'eau dans le milieu rural	Création de 17 projets au profit de 28 milles bénéficiaires et réhabilitation de 33 projets au profit de 70 milles bénéficiaires pour un coût total de 92 551 Million de dinars, dont 18170 Mille dinars au Trésor et 74 381 Mille dinars par des ressources d'emprunt
			Création des Puits profonds pour l'approvisionnement en eau potable		Création de 18 puits d'eau potable, au coût de 3920 Mille dinars, par les ressources d'emprunt
			Maintenance des systèmes hydrauliques dans le domaine de l'eau potable et maintenance des stations de pompage d'eau potable		2920 Mille dinars par les ressources de trésorerie, dont 1 500 pour l'entretien des réseaux d'eau potable et 1 420 pour l'entretien des stations de pompage d'eau potable

5. Identification des plus importantes lacunes (limites) liées à l'indicateur :

Evolution du taux d'approvisionnement en eau potable au milieu rural durant la période 2016-2022 (Prévisions)

Composantes	2016			2017			2018			2019			2020			2021			2022		
	SON EDE	GR	SONE DE +GR	SON EDE	GR	SONE DE+GR	SON EDE	GR RURAL	SON EDE+GR	SON EDE	GR	SON EDE+GR	SON EDE	GR	SON EDE+GR	SON EDE	GR	SONE DE+GR	SON EDE	GR	SON EDE+GR
Tunis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ariana	94.5	3.6	98.1	94.5	3.6	98.1	94.5	3.6	98.1	94.5	3.6	98.1	94.5	3.5	98	94.5	3.5	98	94.5	3.5	98
Ben Arous	82.4	17	99.4	82.4	17	99.4	82.4	17	99.4	82.4	17	99.4	82.4	17.4	99.8	82.4	17.4	99.8	82.4	17.4	99.8
Manouba	84.8	15	99.8	84.8	15	99.8	84.8	15	99.8	84.8	15	99.8	84.8	15.1	99.9	84.8	15.1	99.9	84.8	15.1	99.9
Grand Tunis	87.1	12.1	99.2	87.2	12	99.1	87.3	11.9	99.1	87.5	11.8	99.1	87.5	11.8	99.2	87.5	11.8	99.2	87.6	11.6	99.2
Nabeul	60	36.4	96.3	60.2	36.9	97.6	60.2	37.4	97.6	60.2	37.4	97.6	60	37.4	97.6	60	37.4	97	60	37	97
Zaghouan	47	50	97	49.2	47.8	97	49.2	47.8	97	49.2	47.8	97	49.2	47.8	97	49.2	47.8	97	49.9	49.9	99.8
Bizerte	50.5	32.2	82.7	53.6	32.2	87.8	55.5	32.4	91	55.7	35.3	91	57	38	93.7	57	38	96	51.9	45	96.9
Nord Est	54.2	37.4	91.6	55.9	37.3	94.1	56.6	37.5	95.2	57.9	38.5	95.2	58	38.9	95.7	58	38.9	96.6	55.4	42.1	97.5
Beja	42	52.6	94.6	42.7	53.7	96.8	44.8	51.9	96.9	42.4	51.9	96.9	42.7	54.2	96.6	42.7	54.2	98.3	43.1	55.9	99
Jendouba	38.4	51.2	89.6	38.9	51.7	92.5	40.5	52	92.8	37.8	52.4	92.8	38.6	52.9	90.8	38.6	52.9	91.6	39.4	52.9	92.4
Kef	30.9	57.7	88.6	30.9	58.6	90.3	30.9	59.4	91.6	32.7	60.4	91.6	34.3	59.1	91.7	34.3	59.1	93.8	34.8	59.5	94.3
Siliana	38.6	53.4	92	39.2	54	96	42	54	96	39.6	54	96	40.7	55.7	95.4	40.7	55.7	97.6	41.2	56.6	97.8
Nord-Ouest	38.2	53	91.2	38.7	53.7	93.9	40.4	53.5	94.2	38.6	53.8	94.2	39.4	54.7	93.2	39.4	54.7	94.7	40	55.3	95.3
Kairouan	32.4	49.9	82.3	32.4	50.6	84.1	32.4	51.7	85.1	32.5	52.7	85.1	32.8	57.5	89.9	32.8	57.5	90.3	32.9	57.5	90.3
Kasserine	13	82	95	13	82	95	13	82	95	13	82	95	13	84.6	97.5	13	84.6	97.5	13	84.7	97.7
Sidi Bouzid	32.4	57.9	90.3	32.4	57.9	90.3	32.4	57.9	91.9	35.2	57.9	91.9	35.6	59.9	95.1	35.6	59.9	96	36.1	60.9	97
Centre Est	27.2	61.1	88.4	27.2	61.5	89.1	27.3	61.8	90	28.2	62.2	90	28.5	65.5	93.7	28.5	65.5	94.1	28.8	65.8	94.6
Sousse	79.8	19.9	99.7	79.8	19.9	99.7	79.8	19.9	99.7	79.8	19.9	99.7	79.8	19.9	99.7	79.8	19.9	99.7	79.8	19.9	99.7
Monastir																					
Mahdia	74	24.7	98.7	74	24.7	98.7	74	24.7	99.6	74.7	24.7	99.6	74.7	24.8	99.5	74.7	24.8	99.5	74.7	24.8	99.5
Sfax	61.9	32.9	94.9	61.9	33	94.9	61.9	33	97.3	61.8	33	97.3	62.5	32.8	94.6	62.5	32.8	95.4	62.5	33	95.4
Centre Ouest	69	28	96.9	68.9	28	97	68.9	28	98.4	69	28	98.4	69.3	28	97.1	69.3	28	97.5	69.3	28.2	97.4
Gafsa	34.7	64.8	99.5	35	64.8	99.7	35	64.8	99.7	34.7	64.8	99.7	34.7	64.4	99	34.7	64.4	99	34.7	64.4	99
Tozeur	91.3	6.3	97.6	92.8	6.3	99.1	92.8	6.3	99.1	91.8	6.3	99.1	91.8	6.2	98	91.8	6.2	98	91.8	6.2	98
Kébili	97.1	2.8	99.9	79.1	2.8	99.9	97.1	2.8	99.9	97.1	2.8	99.9	97.2	2.8	99.9	97.2	2.8	100	97.2	2.8	100
Sud-Ouest	67.9	31.4	99.3	68.4	31.3	99.7	68.6	31.1	99.7	68.3	30.9	99.7	68.5	30.9	99.2	68.5	30.9	99.2	68.6	30.6	99.2
Gabes	82.1	10.5	92.6	82.1	11.2	93.3	82.1	11.2	93.3	82	11.2	93.3	82.5	13.1	95	82.5	13.1	95.6	82.8	13.1	95.8
Médenine	67.6	29.6	97.1	67.7	30	98.2	67.7	30.4	98.2	67.6	30.4	98.2	67.6	29.2	96.7	67.6	29.2	96.7	67.6	29.2	96.7
Tataouine	83.8	14.8	98.6	83.8	14.8	98.6	83.8	14.8	98.6	83.9	14.8	98.6	83.9	15.4	99.3	83.9	15.4	100	83.9	16.1	100
Sud Est	76.8	18.7	95.5	76.9	19.2	96.2	76.9	19.3	96.2	76.8	19.3	96.2	77	19.7	96.5	77	19.7	96.9	77.1	19.9	97
Total	51.6	41.3	92.9	52.1	41.5	94.1	52.7	41.5	94.9	53.5	41.6	94.9	53.6	42	95.5	53.6	42	96.1	53.7	42.8	96.5

LA DESSERTÉ EN EAU : ANNEE 2018

-Milliers d'habitants-

DESIGNATION	EFFECTIF DE LA POPULATION			POPULATION DESSERVIE				TAUX DE DESSERTÉ					Ensemble	
	Communal	Non Communal	Ensemble	SONEDE			GR	SONEDE			GR	SONEDE + GR		
				Communal	Non Communal	Ensemble	Non Communal	Communal	Non Communal	Total	Non communal			
Tunis	1072,1		1072,1	1072,1	-	1072,1	-	100%	-	100,0%	-	-	-	100,0%
Ariana	573,1	76,6	649,7	573,1	72,4	645,4	2,7	100%	94,5%	99,3%	3,6%		98,1%	99,77%
Ben Arous	633,0	64,8	697,7	633,0	53,4	686,3	11,0	100%	82,4%	98,4%	17,0%		99,4%	99,9%
Manouba	315,2	98,5	413,7	315,2	83,6	398,8	14,8	100%	84,8%	96,4%	15,0%		99,8%	99,96%
Grand Tunis	2593,3	239,9	2833,2	2593,3	209,3	2802,7	28,5	100%	87,3%	98,9%	11,9%		99,1%	99,9%
Nabeul	581,5	267,7	849,2	581,5	161,2	742,7	100,1	100%	60,2%	87,5%	37,4%		97,6%	99,2%
Zaghouan	84,3	102,9	187,2	84,3	50,6	134,9	49,2	100%	49,2%	72,1%	47,8%		97,0%	98,3%
Bizerte	390,7	200,5	591,2	390,7	111,2	501,9	64,9	100%	55,5%	84,9%	32,4%		87,8%	95,9%
Nord Est	1056,4	571,2	1627,6	1056,4	323,1	1379,5	214,1	100%	56,6%	84,8%	37,5%		94,1%	97,9%
Beja	137,4	169,7	307,1	137,4	76,0	213,5	88,1	100%	44,8%	69,5%	51,9%		96,8%	98,2%
Jendouba	126,9	276,9	403,8	126,9	112,1	239,0	144,0	100%	40,5%	59,2%	52,0%		92,5%	94,8%
Le Kef	141,2	105,5	246,6	141,2	32,6	173,8	62,6	100%	30,9%	70,5%	59,4%		90,3%	95,9%
Siliana	100,2	127,2	227,4	100,2	53,4	153,5	68,7	100%	42,0%	67,5%	54,0%		96,0%	97,8%
Nord Ouest	505,7	679,2	1184,9	505,7	274,1	779,8	363,4	100%	40,4%	65,8%	53,5%		93,9%	96,5%
Nord	4155,4	1490,3	5645,7	4155,4	806,5	4961,9	606,1	100%	54,1%	87,9%	40,7%		94,8%	98,6%
Kairouan	211,6	379,6	591,2	211,6	122,9	334,5	196,2	100%	32,4%	56,6%	51,7%		84,1%	89,8%
Kasserine	203,0	253,8	456,7	203,0	32,9	235,9	208,0	100%	13,0%	51,6%	82,0%		95,0%	97,2%
Sidi Bouzid	122,2	328,5	450,7	122,2	106,4	228,6	190,4	100%	32,4%	50,7%	57,9%		90,3%	93,0%
Centre Ouest	536,8	961,9	1498,7	536,8	262,2	799,0	594,6	100%	27,3%	53,3%	61,8%		89,1%	93,0%
Sousse	595,9	136,5	732,4	595,9	108,9	704,8	27,2	100%	79,8%	96,2%	19,9%		99,7%	99,9%
Monastir	594,1		594,1	594,1	-	594,1	-	100%	-	100,0%	-		-	100,0%
Mahdia	201,0	236,7	437,7	201,0	175,1	376,1	58,4	100%	74,0%	85,9%	24,7%		98,7%	99,3%
Sfax	625,8	383,0	1008,8	625,8	237,2	863,1	126,4	100%	61,9%	85,6%	33,0%		94,9%	98,1%
Centre Est	2016,8	756,1	2772,9	2016,8	521,3	2538,1	212,0	100%	68,9%	91,5%	28,0%		97,0%	99,2%
Centre	2553,6	1718,0	4271,6	2553,6	783,5	3337,1	806,5	100%	45,6%	78,1%	46,9%		92,6%	97,0%
Gafsa	259,9	90,5	350,4	259,9	31,7	291,5	58,6	100%	35,0%	83,2%	64,8%		99,7%	99,9%
Tozeur	80,0	34,0	114,0	80,0	31,6	111,5	2,1	100%	92,8%	97,9%	6,3%		99,1%	99,7%
Kebili	89,5	77,7	167,2	89,5	75,5	165,0	2,1	100%	97,1%	98,7%	2,8%		99,9%	99,9%
Sud Ouest	429,3	202,3	631,6	429,3	138,7	568,0	62,9	100%	68,6%	89,9%	31,1%		99,7%	99,9%
Gabes	281,5	116,5	398,0	281,5	95,6	377,1	13,1	100%	82,1%	94,7%	11,2%		93,3%	98,0%
Medenine	403,7	106,9	510,5	403,7	72,4	476,1	32,5	100%	67,7%	93,2%	30,4%		98,2%	99,6%
Tataouine	96,7	54,1	150,8	96,7	45,4	142,1	8,0	100%	83,8%	94,2%	14,8%		98,6%	99,5%
Sud Est	781,9	277,5	1059,4	781,9	213,4	995,3	53,6	100%	76,9%	93,9%	19,3%		96,2%	99,0%
Sud	1211,2	479,8	1691,0	1211,2	352,1	1563,3	116,5	100%	73,4%	92,4%	24,3%		97,7%	99,3%
Total	7920,201	3688,110	11608,311	7920,2	1942,1	9862,3	1529,2	100%	52,7%	85,0%	41,5%		94,1%	98,1%

Fiches d'indicateur

Code de l'indicateur : 3.3.1

Nom de l'indicateur : pourcentage de mobilisation des ressources en eau de surface

Date de mise à jour de l'indicateur : fin de l'année

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur** : eaux
- 2. Sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : sous-programme central : barrages, grands chantiers hydrauliques et ressources en eau.
- 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : soutenir la mobilisation des ressources en eau de surface
- 4. Définition de l'indicateur** : Le pourcentage de mobilisation des ressources en eau de surface représente le volume d'eau de surface des grands barrages par rapport au volume total d'eau mobilisable.
- 5. Type d'indicateur** : Indicateur de mesure des résultats.
- 6. Nature de l'indicateur** : indicateur d'efficacité
- 7. Déclinaisons** : selon les régions

II. détails techniques de l'indicateur :

- 1. La méthode de calcul de l'indicateur** :

$$\text{Pourcentage de mobilisation des ressources en eau de surface} = \frac{\text{Quantités d'eau de surface dans les grands barrages}}{2500 \text{ million m}^3} * 100$$

Unité de l'indicateur : pourcentage

- 2. Données de base pour le calcul de l'indicateur** : Quantités d'eau de surface dans les grands barrages
- 3. Méthode de collecte des données de référence pour le calcul des indicateurs** : Rapports et études
- 4. Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Direction Générale des Barrages et des Grands Travaux Hydrauliques
- 5. Date de disponibilité de l'indicateur** : fin de l'année
- 6. Valeur cible** : 93 % fin 2019, compte tenu des volumes d'eau dans les Grands Barrages qui devraient atteindre 2323 millions m³
- 7. Responsable de l'indicateur** : Mr. Mehrez Rejab email:mehrez.bgth@gmail.com,
Direction Générale des Barrages et des Grands Travaux Hydrauliques, Tél : 98133832

III. lecture des résultats de l'indicateur :

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques de l'indicateur :

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio de mobilisation des ressources en eau de surface	%	91.7	92	92	93	96	96	96
Quantités d'eau de surface dans les grands barrages	Million m3	2294	2310	2310	2323	2410	2410	2410

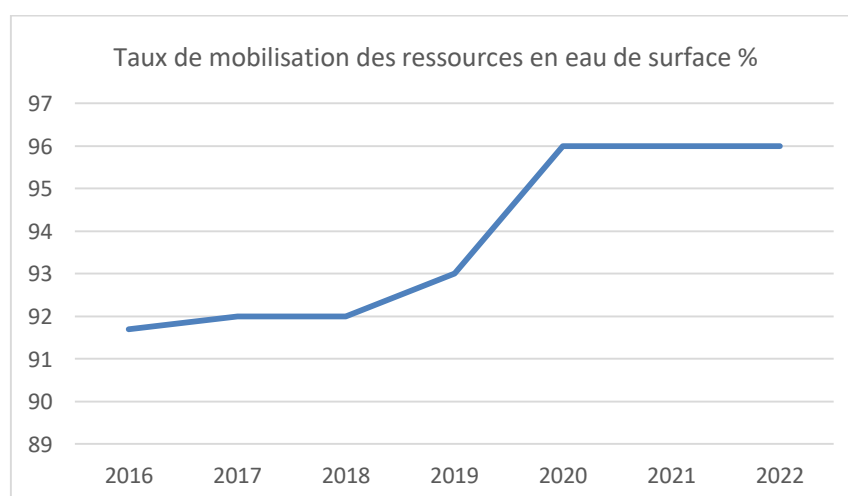
2. Analyse des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

- En 2012, les travaux du barrage de Zarqa (16 millions de m3) et du barrage de Zayatin (19 millions de m3) et du barrage de kamdoum (9 millions de m3) ont été achevés.
- En 2013 : Achèvement des travaux du barrage Elkbir (35 millions de m3), du barrage El-Moula (15 millions de m3)
- Année 2014 : les barrages prévus n'ont pas été réalisés
- Année 2015 : Barrage Ettine (18 millions de m3), le barrage d'Al-Maleh (16 millions de m3)
- Année 2016 : Barrages Elharka (22 millions de m3)
- Année 2017 : Barrage Sirat (16 millions de m3)

Les travaux de barrage suivants devraient être achevés :

- L'année 2019 : Barrage Edwimes (13 millions de m3)
- L'année 2020 : Barrage Mallag Supérieur (87 millions de m3)
- L'année 2022 : Barrage Essaïda (45 millions de m3) et Barrage de Kalâa Kebira (33 millions de m3)

Figure de l'évolution de l'indicateur :



3. Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur :

Indicateur	Valeur cible de l'indicateur	Valeur cible de l'indicateur des sous-programmes	Prévisions de l'indicateur pour 2020	Interventions	Activités	Prévisions des allocations de crédits pour les activités 2020
Taux de mobilisation des ressources en eau de surface	93% en 2019	93% en 2019	96%	Achèvement de construction des barrages d'Al-Dwimis et supérieur d'Oued Mellègue Continuer les travaux du barrage Khazen du Kalâa Kebira	Mobilisation et préservation des ressources en eau	250 MD

5. Identification des plus importantes lacunes (limites) liées à l'indicateur :

Perturbations au niveau de la passation des marchés et des travaux, ce qui a ralenti le rythme d'achèvement (Al-Dwimis et du barrage supérieur d'Oued Mellègue)

Objectif : Améliorer le rôle des femmes dans la gestion de l'eau en milieu rural

Fiches d'indicateur

Code de l'indicateur : 3.2.2

Nom de l'indicateur : pourcentage de participation de femmes aux conseils d'administration des Groupements de Développement Agricole (GDA) consacrés à l'eau potable en milieu rural et en tant que superviseurs technique (directrices techniques)

Date de mise à jour de l'indicateur : fin de l'année

I- Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. **Le programme auquel se réfère l'indicateur** : eau
2. **Sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : génie rural et exploitation d'eau
3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : Améliorer le rôle des femmes dans la gestion de l'eau en milieu rural

Définition de l'indicateur : Le nombre des GDA dans le domaine de l'eau potable est de 1471, dont 116 ont un double rôle pour l'eau potable et l'irrigation.

- 1471 conseils d'administration gèrent des GDA,
- Chaque conseil d'administration est composé de 3 à 6 membres élus par les abonnés dans le groupement
- En 2018 il y a 11 femmes élues au conseil d'administration des GDA
- Il y a 39 femmes gestionnaires dans les conseils des GDA dont les salaires sont financés à partir de la vente d'eau.

4. **Type d'indicateur** : indicateur d'efficacité

5. **Nature de l'indicateur** : selon les régions

II. détails techniques de l'indicateur :

1. La méthode de calcul de l'indicateur :

Nombre de femmes participant aux conseils d'administration des GDA de l'eau potable en milieu rural et en tant que superviseurs Techniciens (directrice technique) / nombre total des membres des conseils d'administration des GDA

Unité de l'indicateur : pourcentage

2. **Données de base pour le calcul de l'indicateur** : Pourcentage de participation des femmes participant aux conseils d'administration des GDA de l'eau potable en milieu rural et en tant que superviseurs Techniciens (directrice technique)

3. **Méthode de collecte des données de base pour le calcul des indicateurs** : Rapports annuels des gouvernorats

4. **Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Direction Générale du Génie Rural et l'Exploitation des Eaux (DGGREE).

5. **Date de disponibilité de l'indicateur** : fin d'année

6. **Valeur cible** : Veiller à ce que l'indicateur atteigne un taux de 5% en 2020

7. **Responsable de l'indicateur** : Yasmina ESSID, Direction Générale du Génie Rural et l'Exploitation des Eaux (DGGREE). Email : yasminaessid@yahoo.fr

III. lecture des résultats de l'indicateur :

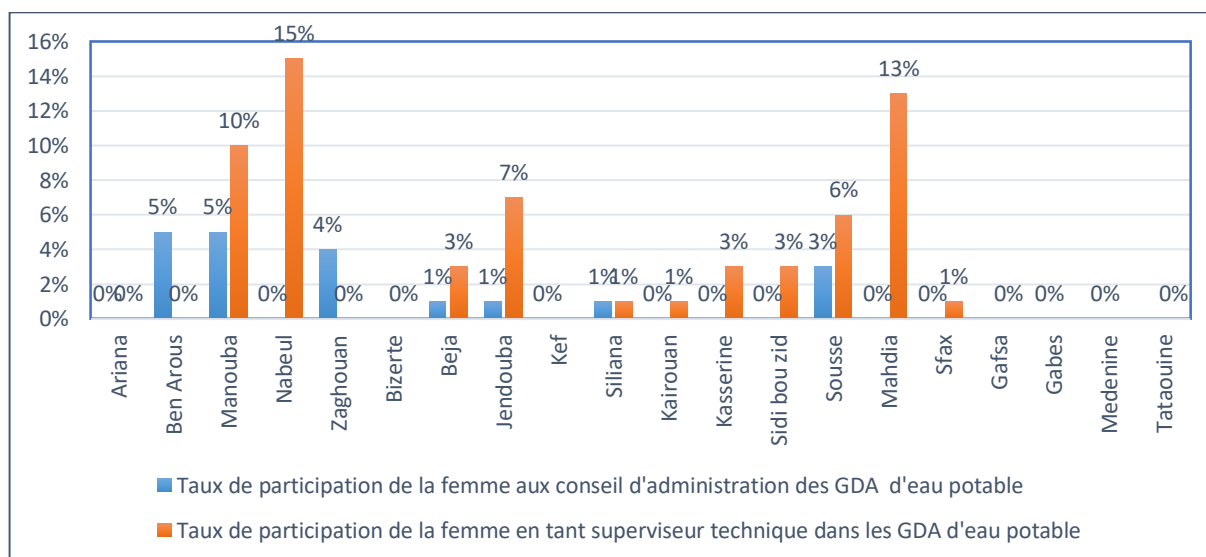
1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques de l'indicateur :

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2018	2019	2020	2021	2022
Indicateur : Le pourcentage de participation des femmes dans les conseils des GDA d'eau potable dans le milieu rural en tant que superviseurs techniques	%	3	3	5	6	7

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

Le pourcentage de participation des femmes dans les conseils des GDA d'eau potable dans le milieu rural en tant que superviseurs techniques d'une année à l'autre est faible, ce qui est lié aux problèmes sociaux.

3. Organigramme de l'évolution de l'indicateur :



3. Les plus importantes activités programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur :

Dans le cadre de l'achèvement de la deuxième phase du programme d'approvisionnement en eau potable en milieu rural financé par la Banque Africaine de Développement, une amélioration dans le pourcentage de femmes participant aux conseils d'administration des GDA de l'eau potable est attendue. Il y aura encore l'application d'un programme d'encadrement technique de formation, d'information et de sensibilisation des femmes et des jeunes ruraux dans le domaine de l'éducation sanitaire et des problèmes de santé liés à l'eau.

Les résultats les plus importants de l'encadrement technique sont :

- Préparer un diagnostic détaillé pour déterminer le niveau de participation des femmes et des jeunes dans la gestion des GDA, identifier les obstacles les plus importants contre leurs participations et proposer les solutions et mesures à prendre.
- Elaboration et développement d'un programme de formation et d'éducation au milieu rural pour les femmes et les enfants.
- Mettre en œuvre un programme de formation et d'éducation sanitaire pour la population locale (femmes, hommes et jeunes enfants dans les écoles)
- Préparer et adopter un guide sur les méthodologies et les approches utilisées pour assurer l'intégration du genre et la participation effective des femmes et des jeunes,
- Un rapport résumant les résultats obtenus à la suite de l'application des bonnes pratiques et les enseignements tirés à partir de la mission en question.
- Améliorer la performance des GDA en introduisant plus de professionnalisme dans la gestion technique, administrative et financière.

Fiche N°1 : Société Nationale d'Exploitation et de Distribution d'Eau

1. **Programme incluant l'établissement public** : Programme 3 : eaux

I : Définition

1. **Activité principale** : exploitation et distribution d'eau

2. **Nature juridique** : Institution publique

3. **Classement de l'établissement** : classe exceptionnelle

4. **Référence de création** : Loi n° 22 de 1968 du 2 juillet 1968, telle que révisée par la loi n° 21 de 1976 du 21 janvier 1976

5. **Référence d'organisation administrative et financière** : Loi n° 22 de 1968 du 2 juillet 1968, telle que révisée par la Loi n° 21 de 1976 du 21 janvier 1976

7. **Date de signature du dernier contrat de programme ou objectif entre le Ministère et l'établissement/institution (le cas échéant)** :

II- Cadre de la capacité de performance :

1. **Stratégie générale** : Poursuivre les projets de développement liés à l'eau potable

2. **Déterminer la contribution des objectifs du programme** : Contribution directe

3. **Les propriétés et objectifs les plus importants** :

- Amélioration du taux d'importation rural.
- Améliorer le taux de lien des familles aux régions urbaines et rurales.
- Amélioration de la rentabilité des réseaux de distribution et de récupération.

4. **Indicateurs des mesures de performance et principales activités** :

Indicateur	2017	2018	2019
Ratio d'approvisionnement total	84.60%	84.80%	85%
De nouvelles connexions	93.716 connexions	90000 connexions	90000 connexions
Nombre d'abonnés	2885 milles abonnés	2975 milles abonnés	3070 milles abonnés

5. **Les mesures d'accompagnement** :

III – Budget :

IV-Présentation générale du budget établissement / établissement public pour l'exercice 2019 :

<i>En mille dinar</i>	Prévisions 2019		
	Volume des dépenses	Sources de financement	Montants
Gestion	576,3 MD	Ressources propres	-
Investissements	362,2 MD	Ressources propres	-
		Budget de l'Etat	88,5 MD
		Prêts	128,4 MD
		Autres sources	145,3 MD

Fiche 2 : Société d'Exploitation du Canal et des Adductions des Eaux du Nord (SECADENORD)

1. Le programme qui comprend l'établissement public : Programme 3 : Eau

I. Présentation

1. L'activité principale : gestion, évacuation et entretien du canal et des pipelines préparés pour transporter les eaux des barrages de Sidi Salem et Echkel et les barrages de l'extrême nord vers leurs lieux d'utilisation
2. Forme juridique : établissement public
3. Classement de l'établissement : Classe A.
4. Référence des événements : loi n ° 26 de 1984 du 11 mai 1988.
5. Référence administrative et financière : Décret n ° 988 de 1984 du 27 août 1984 et révisée par l'ordonnance n ° 661 de 1999 du 22 mars 1999
6. La date de la signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'établissement / l'institution (le cas échéant).

II. Cadre de la capacité de performance

1. Stratégie générale : Préserver les installations d'eau et approvisionner en eau divers clients
2. Déterminer la contribution aux objectifs du programme : une contribution directe
3. Les priorités et objectifs les plus importants : Approvisionnement en eau des clients de l'entreprise, que ce soit en matière d'eau d'irrigation par le biais Commissariats Régionaux de Développement Agricole ou d'eau potable par le biais de la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution d'Eau.
4. Indicateurs de mesure de la performance et des activités les plus importantes : La mission de l'entreprise est la gestion et l'entretien des différentes installations et équipements placés sous son autorité pour transférer les eaux des barrages de Sidi Salem et Echkel et les barrages de l'extrême nord vers leurs lieux d'utilisation. Ainsi que toutes les autres et tâches qui lui sont assignées par l'État.
5. Mesures d'accompagnement : (soutien financier, ratification de certains textes réglementaires, renforcement de la structure avec les ressources humaines nécessaires ...)

III. Budget

Présentation générale du budget de de l'entreprise publique pour l'exercice 2019

Les dépenses

En dinar	Montant
Achats consommés	11.036.000
Services externes	2.810.900
Autres Services externes	218.800
Frais divers	497.800
Les frais du personnel	10.059.600

Charges financières	30.000
Impôts et Taxes et dépenses assimilées	347.200
Provisions pour la consommation	900.000
Impôt sur bénéfice	2.000
Total	25.902.300

Les revenus

<i>En dinar</i>	Montant
Ventes d'eau	25.785.717
Divers revenus ordinaires	35.000
Revenus financiers	50.000
Gains exceptionnels	40.000
Total	25.910.717

Budget d'équipement 2019

En dinar	Montant
Logiciels informatiques	170.000
Constructions administratives et industrielles	280.000
Constructions de clôtures	550.000
Machines	350.000
Equipements et outils	239.000
Equipements électriques	91.000
Equipements légers de transport	240.000
Voitures	50.000
Motos	5.000
Equipements généraux et diverses opérations de montage et de réhabilitation	507.000
Equipements de bureau	33.000
Equipements informatiques	100.500
Autres Equipements de bureaux	19.500
Investissements exceptionnels	215.000
Total	2.850.000

Les Fiches des indicateurs de mesure de performance
des objectifs stratégiques du programme n ° 04 : Forêts
et aménagement des terres agricoles

Fiche de l'indicateur

Code de l'indicateur : 1-1-4

Dénomination de l'indicateur : Ratio du couvert forestier

Date de mise à jour de l'indicateur : 20 mai 2019

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Le programme auquel se réfère l'indicateur** : les forêts et l'aménagement des terres agricoles
2. **Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : les sous-programmes régionaux : les forêts et l'aménagement des terres agricoles.
3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : développer les fonctions et les services du secteur forestier et contribuer au développement économique et social.
4. **Définition de l'indicateur** : Calcul de la proportion de couvert forestier par rapport à la superficie totale du pays.
5. **Type d'indicateur** : Indicateur de résultats
6. **La nature de l'indicateur** : un indicateur d'efficacité
7. **Déclinaisons** : selon les régions et les structures impliquées.

II. Détails techniques de l'indicateur

1. **Méthode de calcul de l'indicateur** : $\text{ratio de couvert forestier} = \frac{\text{superficies plantées} *}{\text{superficie totale du pays, estimée à 16 millions d'hectares}} * 100$

Les plantations sont calculées sur la base de celles réalisées par l'administration, les entrepreneurs, les plantations de fixation, les brises vent, les plantations des bordures des routes, les plantations des privés, les plantations à intérêts multiples et le boisement pastoral.

2. **Unité de l'indicateur** : pourcentage

3. **Les données de base pour le calcul de l'indicateur** : agrégation des efforts de boisement de la Direction Générale des forêts, de la Direction Générale de l'aménagement et la conservation des terres agricoles, de l'office de l'élevage et de pâturage, de l'office de développement sylvopastoral du nord-ouest et des commissariats régionaux de développement agricole.

4. **Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Collecte des données de chaque intervenant à l'occasion de la fête nationale de l'arbre.

5. **Sources des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Direction Générale des Forêts, Direction Générale de l'aménagement et de la conservation des terres agricoles, office de l'élevage et de pâturages, Office de Développement Sylvo-Pastoral du Nord-Ouest, commissariats régionaux de développement agricole.

6. **Date de disponibilité de l'indicateur (fréquence):** annuelle.

7. **Valeur cible de l'indicateur :** 8,55% en 2022

8. Le responsable de l'indicateur : Mme Najwa Rejaibi, rjeibianajoua@gmail.com, Téléphone: 5054

III. Lecture dans les résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indicateur 1.1.4: la proportion du couvert forestier par rapport à la superficie totale du pays, 16 millions d'hectares	%	8.33	8.35	8.39	8.43	8.47	8.51	8.55

Le programme de l'année 2019 et des années postérieures sera ajusté en fonction des réalisations effectives mentionnées dans le rapport annuel de performances de l'année 2018 et du rythme d'évolution de l'indicateur tel qu'indiqué dans les fiches des indicateurs de mesure de performance.

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations spécifiques à l'indicateur

L'objectif consiste à porter la proportion du couvert forestier de 8,10% en 2010 à 8,53% à la fin de l'année 2022, soit une augmentation de 0,04%, et l'équivalent de près de 5000 ha par an, et cette superficie comprend, en plus de l'espace forestier naturel, les zones suivantes :

- Zones montagneuses et bassins hydrographiques en vue de la conservation des sols et de la protection des installations hydrauliques et des rives des vallées
- Zones d'irrigation à travers l'établissement des brise-vent pour améliorer la productivité agricole.

Gouvernorat	Pourcentage du couvert forestier, selon les gouvernorats						
	Réalizations				Prévisions		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tunis	14.96	15.02	15.25				
Ariana	12.87	12.88	12.88				
Manouba	17.2	17.29	17.38				
Ben Arous	34.35	34.86	34.93				
Bizerte	30.51	30.66	31				
Beja	26.99	27.12	27.3				

Jendouba	42.53	42.66	42.87				
Kef	29.53	29.59	29.74				
Zaghouan	33.07	33.12	33.2				
Siliana	34.74	34.82	35.16				
Nabeul	29.75	29.82	30.16				
Sousse	7.52	7.54	7.57				
Monastir	5.28	5.31	5.42				
Mahdia	3.74	3.75	3.76				
Kasserine	24.23	24.23	24.34				
Kairouan	14.89	14.9	15.01				
Sidi Bouzid	5.93	5.95	6				
Gafsa	2.34	2.39	2.43				
Sfax	2.82	2.82	2.85				
Gabes	1.6	1.62	1.67				
Médénine	0.55	0.56	0.59				
Kébili	1.75	1.76	1.77				
Tataouine	0.12	0.12	0.13				
Tozeur	0.42	0.43	0.46				
Indicateur national	8,33	8.35	8.39	8.41	8.47	8.53	8.59

3. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur

- Adopter des indicateurs régionaux et élaborer des programmes de boisement dans les zones forestières prioritaires (zones brûlées, protection des berges des vallées, zones menacées d'érosion).
- Préparation de projets de développement forestier et pastoral, lutte contre la désertification et recherche de financement.

4. Identification des principales limites liées à l'indicateur :

Les disparités dans le rythme de boisement et des taux de réussite par région et par année.

Fiche de l'indicateur

Code de l'indicateur : 2-1-4

Dénomination de l'indicateur : proportion des forêts disposant de plans d'aménagement en vigueur.

Date de mise à jour de l'indicateur : juin 2019.

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Le programme auquel se réfère l'indicateur** : les forêts et l'aménagement des terres agricoles
2. **Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : les forêts et les pâturages
3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : développer les fonctions et les services du secteur forestier et contribuer au développement économique et social.
4. **Définition de l'indicateur**: La proportion de forêts qui se basent sur un plan d'aménagement en vigueur par rapport à la superficie totale des forêts aménageables. .
5. **Type d'indicateur** : Indicateur de résultats
6. **La nature de l'indicateur** : un indicateur d'efficacité
7. **Déclinaisons** : Direction Générale des forêts, office de développement sylvopastoral du Nord-Ouest, commissariats régionaux de développement agricole.

II. Détails techniques de l'indicateur

1. **Méthode de calcul de l'indicateur** : Pourcentage des forêts qui ont des plans d'aménagement en vigueur (= (superficie des forêts qui ont des plans d'aménagement / superficie totale des forêts aménageables) * 100
2. **Unité de l'indicateur** : pourcentage
3. **Les données de base pour le calcul de l'indicateur**: La situation des études d'aménagement forestier, en termes de validité et d'effort de mise à jour des études dont la validité est expirées.
4. **Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur** : suivi des études relatives à l'aménagement.
5. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Direction Générale des Forêts, Office de Développement Sylvopastoral du Nord-Ouest, Commissariats régionaux de Développement Agricole.
6. **Date de disponibilité de l'indicateur (fréquence)**: annuelle.
7. **Valeur cible de l'indicateur** : augmentation de 3% par an
8. **Le responsable de l'indicateur** : Mme Sihem Laouinti, sihem_aoun@yahoo.fr, Téléphone: 5014

III. Lecture dans les résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur

Les études d'aménagement forestier constituent des plans et des références techniques, qui fixent annuellement sur une période de 20 ans, tous les travaux qui doivent être réalisés au niveau de chaque forêt avec un budget prévisionnel décrivant le coût annuel des travaux programmés et les revenus attendus. Ces études visent à améliorer la gestion rationnelle du système forestier et montagnoux (production, protection et loisirs) afin de garantir sa pérennité tout en tenant compte de son rôle environnemental, économique et social.

Indicateur de mesure de la performance de l'indicateur 1-4 : Promotion des fonctions et services du secteur forestier et de sa contribution au développement économique et social.	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indicateur 2.1.4 : proportion de forêts aménagées (représentée par la proportion des forêts aménagées et en exploitation)	%	35.5	35.5	26	31	41	42	54

* Le programme de l'année 2019 et des années postérieures sera ajusté en fonction des réalisations effectives et le rythme d'évolution de l'indicateur...

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations spécifiques à l'indicateur

Proportion des forêts qui ont des plans d'aménagement valides par gouvernorat

Délégations	Réalizations				Prévisions		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tunis							
Ariana	37.08	56.43	37	37			
Manouba							
Ben Arous							
Bizerte	65.64	65.64	20	11	28	28	79
Beja	59.49	59.49	39	39	69	46	81
Jendouba	24.76	30.46	27	27	56	56	79
Kef	36.5	36.5	36	36	36	100	64
Zaghouan	18.2	18.2	18	15	15		
Siliana	66.28	69.5	46	71	84	55	55
Nabeul	45.53	11.807		40	47	47	47
Sousse							
Monastir							

Mahdia	56.52	56.52					
Kasserine	15.36	15.36	15	15	15	15	23
Kairouan							
Sidi bou zid							
Gafsa							
Sfax							
Gabes							
Médenine							
Kébili							
Tataouine							
Tozeur							
Indicateur national	35.5	35.5	26	31	41	42	54

*Ne concerne pas les plans d'aménagement de tous les gouvernorats.

3. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur

La Direction Générale des forêts œuvre à intensifier davantage les études liées à l'aménagement intégré, en augmentant les fonds alloués à cet effet, qui ne dépassent pas 100 000 dinars par an imputés sur le programme national. Il convient de noter que le Ministère de l'agriculture, des Ressources hydrauliques et de la pêche est en train de réaliser le projet de « Disposition intégrée des scènes dans les régions les moins développées du nord-ouest et du centre-ouest ». Dans le cadre de ce projet, la Direction Générale des forêts a élaboré un programme de réalisation d'études d'aménagement participatif et intégré, pour environ 170.000 hectares de forêts dans les gouvernorats suivants : Bizerte, Beja, Jendouba, Siliana, Kef, Kasserine, Kairouan et Sidi Bouzid.

4. Identification des principales limites liées à l'indicateur

- Expiration de la validité de nombreux plans d'aménagement chaque année
- Faiblesse des fonds alloués pour la mise à jour les études qui ont expiré et qui étaient de 100 000 dinars par an (permettant d'étudier environ 7 000 hectares de forêts) au cours des dernières années et qui ont été supprimés.
- Insuffisance manifeste des bureaux d'études et d'experts en aménagement forestier, qualifiés pour effectuer de telles études au niveau national.

Fiche de l'indicateur

Code de l'indicateur : 3-1-4

Nom de l'indicateur : Le taux d'exploitation du produit forestier

Date de mise à jour de l'indicateur : Avril 2016

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Le programme auquel se réfère l'indicateur** : les forêts et l'aménagement des terres agricoles
2. **Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : Sous-programme central : forêts et pâturages
3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : développer les fonctions et services du secteur forestier et contribuer au développement économique et social.
4. **Définition de l'indicateur**: il représente le pourcentage d'exploitation du produit forestier (bois) par rapport aux potentialités disponibles.
5. **Type d'indicateur** : Indicateur de résultats
6. **La nature de l'indicateur** : un indicateur d'efficacité
7. **Déclinaisons** : Direction Générale des forêts, commissariats régionaux de développement agricole, régie d'exploitation forestière.

II. Détails techniques de l'indicateur

1. **Méthode de calcul de l'indicateur** : Calcul du pourcentage des ventes et de l'exploitation des produits ligneux par rapport aux potentialités disponibles, et qui sont les quantités proposées à la vente annuellement.
2. **Unité de l'indicateur** : pourcentage
3. **Les données de base pour le calcul de l'indicateur** : les ventes aux enchères publiques réalisées par la régie de l'exploitation forestière ainsi que les micro-ventes.
4. **Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur** : suivi des ventes aux enchères publiques et des micro-ventes.
5. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Direction Générale des Forêts, Commissariats régionaux de Développement Agricole, Régie d'exploitation forestière.
6. **Date de disponibilité de l'indicateur (fréquence)**: annuelle.
7. Valeur cible de l'indicateur : 85% des capacités disponibles annuellement (après examen de l'indicateur)
8. **Le responsable de l'indicateur**: Mr Mohamed Mokhtar, directeur de la régie d'exploitation forestière, mohamedmokhtar1@yahoo.fr, Tél: 3318

III. Lecture dans les résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur

Les forêts tunisiennes fournissent plusieurs produits dont les plus importants sont le bois et le liège, en plus d'autres produits forestiers secondaires. Leur exploitation annuelle génère un revenu estimé à 16,9 millions de dinars par an au cours des cinq dernières années (2014-2018). Le décret relatif à son organisation administrative et financière a confié à la régie d'exploitation forestière, afin de mettre en œuvre et de contrôler le programme annuel d'exploitation des ressources forestières, en coordination avec les services forestiers régionaux.

Les quantités moyennes annuelles des produits forestiers sont estimées, au cours des cinq dernières années (2014- 2018) à :

- 313161 m³ de bois
- 47726 quintaux de liège.

Et ce, en plus des produits secondaires des forêts, tels que les plantes odorantes, les semences, les matériaux de carrière, l'apiculture et tous les autres matériaux autres que le bois de chauffage et le liège, qui proviennent des forêts publiques (89 mille hectares par an de bourgeons de romarin et 22 mille hectares par an de bourgeons de basilic ...).

Les produits forestiers ligneux sont exploités par 50 institutions privées après cession à leur profit aux enchères ou de gré à gré par le biais de la régie d'exploitation forestière, qui est un établissement public à caractère administratif.

Les produits ligneux forestiers de différents types permettent de satisfaire les besoins du pays en bois pour l'agriculture et les, mines, en bois de pâte et en bois de feu, mais la Tunisie enregistre un déficit important en bois scié qui est importé pour répondre aux besoins du pays.

Les arrondissements forestiers des commissariats régionaux de développement agricole et la régie d'exploitation forestière, entreprennent la mise en œuvre de programmes annuels d'exploitation forestière tout en tenant compte des aspects techniques fixés par les plans d'aménagement et, procédures stipulées dans le code forestier et des orientations de développement dans le secteur des forêts et des pâturages (Le développement des forêts de liège dans leur environnement naturel, la bonne utilisation et la valorisation des produits ligneux et non ligneux, une gestion rationnelle des systèmes forestiers ...) Cependant, l'exploitation des produits forestiers est restée en deçà de la capacité de production disponible pour une valorisation efficace du produit.

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalisations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022

Indicateur 4.1.3: Pourcentage d'utilisation des produits forestiers (pourcentage des ventes et de l'exploitation des produits forestiers par rapport aux capacités)	%	56	49	80	85	85	85	85
--	---	----	----	----	----	----	----	----

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations spécifiques à l'indicateur

Pourcentage d'exploitation des produits forestiers selon les autorités							
Délégations	Réalizations			2019	Prévisions		
	2016	2017	2018		2020	2021	2022
Tunis	100				Ces prévisions se basent sur les estimations proposées annuellement par les arrondissements forestiers		
Ariana	100						
Manouba	36.4						
Ben Arous	100						
Bizerte	94.7						
Beja	71.3						
Jendouba	43.4						
Kef	62.4						
Zaghouan	61						
Siliana	65.2						
Nabeul	25.4						
Sousse	100						
Monastir	100						
Mahdia	100						
Kasserine	88.9						
Kairouan	100						
Sidi bouzid	100						
Gafsa	100						
Sfax	100						
Gabes	85.6						
Médenine	100						
Kébili	100						
Tataouine	100						
Tozeur	100						
Indicateur national	59.6	49	80	85	85	85	85

La quantité totale de production de bois en 2018 était d'environ 396285 m³ par rapport à des prévisions d'environ 651135 m³: Le tableau suivant montre la production de bois pour l'année 2018

Catégorie du produit	Prévisions selon les programmes d'exploitation m3	Quantités produites (m3)	Taux de réalisation	Quantités à vendre aux enchères m3	Quantités déjà vendues aux enchères m3	Quantités vendues de gré à gré	Quantités vendues (facturation des petites ventes m3)	Total des quantités vendues m3
Bois de Charpente	164000	43,346,206	26,4	25151	25087	306,8	16,333,453	41,727,253
Arbres sans taille	487135	352939 (quantités à vendre)	72,4	320709	202968	27126		230094
أحراج				32230	25255	20280		45535
Total	651135	396,285,206	60,9	378090	253310	47712,8	16,333,453	317,356,253

Remarque : Il est à signaler que les quantités de bois retirées de la vente aux enchères en date du 10/5/2017 et qui ont été vendues de gré à gré en 2018 sont estimées à:

- Arbres : 18297 m³
- Forêts : 20280 m³

Les principaux produits forestiers sont le bois, le liège, l'alpha, les unités fourragères, les plantes médicinales et aromatiques, les semences de pin et le pignon.

Les opérations de récolte du liège pour la saison 2018 ont abouti à la production d'environ 60 737 quintaux, ce qui représente 81,6% des estimations finales évaluées à 74 356 quintaux. La non-exploitation de la totalité des potentialités disponible est due aux facteurs suivants :

- Le manque de main-d'œuvre spécialisée dans un certain nombre de zones.
- La réticence de la main-d'œuvre à travailler dans les chantiers de récolte du liège dans certaines zones.
- La faible rentabilité de la main-d'œuvre et la pénurie constatée au niveau des moyens de transport auprès des arrondissements forestiers pour permettre aux agents d'assurer un encadrement et un suivi intensif de certains centres forestiers.
- La présence d'épaisses forêts sous les lièges, ce qui entrave le processus d'exploitation.

3. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur

Augmentation du taux d'exploitation du produit forestier à 85 %.

4. Identification des principales limites liées à l'indicateur

Le niveau d'exploitation reste inférieur aux potentialités disponibles pour la valorisation efficace du produit forestier diversifié, principalement en raison des violations constatées au niveau de ce secteur après la révolution et du manque des cadres techniques et de transport routier. .

La nécessité de mettre à jour les plans d'aménagement et d'inclure les produits forestiers non ligneux, dont l'exploitation annuelle génère des revenus importants.

Fiche de l'indicateur

Code de l'indicateur : 4.1.4

Nom de l'indicateur : la superficie brûlée pour chaque incendie

Date de mise à jour de l'indicateur : fin octobre de chaque année

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Le programme auquel se réfère l'indicateur** : les forêts et l'aménagement des terres agricoles
2. **Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : Sous-programme central: forêts, pâturages et sous-programmes régionaux : forêts et aménagement des terres agricoles.
3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : développer les fonctions et les services du secteur forestier et contribuer au développement économique et social.
4. **Définition de l'indicateur** : la vitesse d'intervention pour réduire la moyenne des superficies brûlées.
5. **Type d'indicateur** : Indicateur de résultats
6. **La nature de l'indicateur** : un indicateur d'efficacité
7. **Déclinaisons** : Direction Générale des forêts, commissariats régionaux de développement agricole.

II. Détails techniques de l'indicateur

1. **Méthode de calcul de l'indicateur** : Superficie moyenne brûlée par incendie, en hectare (superficie totale brûlée / nombre total des incendies)
2. **Unité de l'indicateur** : hectare
3. **Les données de base pour le calcul de l'indicateur** : La superficie n brûlée de chaque incendie dans les régions, tel qu'enregistré au Centre de protection des forêts de Radès, relevant de la Direction Générale des forêts.
4. **Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur** : suivi des incendies enregistrés.
5. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Direction Générale des Forêts, Commissariats régionaux de Développement Agricole
6. **Date de disponibilité de l'indicateur (fréquence)**: annuelle.
7. **Valeur cible de l'indicateur** : 3 Ha par incendie (cette valeur a été revue en fonction du taux enregistré durant les années précédentes)
8. **Le responsable de l'indicateur** : Mr Samir Belhadj Salah, samir.belhaj.salah@gmail.com, Téléphone : 5029

III. Lecture dans les résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur

Les incendies sont considérés comme l'un des facteurs les plus dangereux qui menacent les ressources forestières, en raison des graves dommages causés à l'environnement et aux biens. Les forêts tunisiennes, comme le reste des forêts méditerranéennes, se caractérisent par son exposition aux incendies, en particulier pendant les années sèches et en été avec des températures élevées, en plus de la difficulté de maîtriser les incendies et leur propagation rapide, en raison de la difficulté à atteindre les zones de feu.

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indicateur 4.1.4: Superficie brûlée pour chaque incendie (en mesurant la rapidité d'intervention pour réduire la moyenne de la superficie brûlée)	%	4.6	27.86	6.31	3	3	3	3

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations spécifiques à l'indicateur

Délégations	Superficie brûlée pour chaque incendie par gouvernorat						
	Réalizations				Prévisions		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tunis	0.1						
Ariana	1.9						
Manouba	1.1						
Ben Arous	5.3						
Bizerte	1						
Beja	1.7						
Jendouba	1.2						
Kef	21						
Zaghouan	1.6						
Siliana	14						
Nabeul	0.9						
Sousse							
Monastir							
Mahdia							

Kasserine	0.6						
Kairouan	1.9						
Sidi bouzid							
Gafsa							
Sfax							
Gabes							
Médenine							
Kébili							
Tataouine							
Tozeur							
Indicateur national	4.64	27.86	6.31	3	3	3	3

Au cours de la période allant du 01 janvier 2018 jusqu'à la fin du mois de décembre de la même année, 183 incendies ont été enregistrés, causant des dommages à environ 1088 hectares de forêts denses), soit une moyenne de 5,94 hectares par incendie, contre 334 incendies, qui ont endommagé 17241 hectares et un taux moyen de 51,61 ha pour un incendie au cours de l'année 2017 et 415 incendies endommageant plus de 1739 ha avec une moyenne de 4,19 ha par incendie au cours de l'année 2016 et ce, en plus des incendies exceptionnels dans des zones classées militaires, notamment à Kasserine.

Il est à noter que durant la période du 15 au 28 juillet 2018, 35 incendies ont été enregistrés, dont 06 incendies ont été enregistrés dans plus de 892 ha de forêts, soit 82% de la superficie totale brûlée au cours de l'été 2018.

Ces incendies ont été enregistrés principalement dans les gouvernorats de Siliana (Kesra: 672 Ha, sud de Siliana: 15 Ha et krib: 10 Ha), le -Kef (Nebr: 155 Ha), Ariana (Raoued: 30 Ha) et Béja (Nord de Beja 10 Ha).

Les superficies incendiées n'ont pas dépassé les taux annuels normaux (1500 Ha par an), grâce, notamment aux facteurs suivants :

- Pleine vigilance, intensification des patrouilles et renforcement de la sécurité dans les zones forestières menacées par les incendies et les interventions rapides.
- Entretien des infrastructures (travaux d'ouverture et d'entretien des instruments préventifs, pistes forestières, tours de contrôle, points d'eau, nettoyage des bordures des routes).
- Coordination étroite entre les différentes structures impliquées dans les forêts, la protection civile, l'armée nationale et l'équipement.
- Mener des campagnes de sensibilisation et organiser des réunions de sensibilisation avec les habitants des forêts.
- Suivi sur le terrain et entretien des instruments d'extinction des incendies et des équipements lourds (camions de pompiers, balayeuses et essuyeuces, tracteurs équipés de réservoirs d'eau).
- L'organisation du travail selon le programme de permanence du programme du Centre National d'Intervention et de Coordination pour la protection des forêts contre les incendies à Radès pendant la période estivale et se déplacer sur le terrain en cas d'incendie pour effectuer un suivi avec les autorités régionales et soumettre un rapport à ce sujet à la direction centrale.

Année	Nombre d'incendies	Superficie incendiée (hectare)	Moyenne d'un incendie (hectare)
2018	170	1072,15	6,31

	Nombre d'incendies	Superficie incendiée (hectare)	Indicateur
Tunis	2	0.8	0.4
Ariana	9	35.85	3.98
Ben Arous	4	5.5	1.38
Nabeul	11	35.18	3.2
Zaghouan	15	17.05	1.14
Bizerte	19	6.91	0.36
Beja	55	76.15	1.38
Jendouba	10	29.14	2.91
Kef	4	155.05	38.76
Siliana	24	700.21	29.18
Kasserine	11	1.99	0.18
Kairouan	2	8	4
Sousse	4	0.32	0.08
Total	170	1072.15	6.31

Il est à signaler que les travaux se poursuivent pour lutter contre les incendies de forêt par la réalisation des travaux préventifs pour protéger les forêts contre les incendies et en assurant des séances de permanence pendant la période allant du 1er mai au 30 octobre de chaque année et la coordination avec les services de la protection civile ainsi qu'avec le Ministère de la Défense nationale à travers un accord d'intervention par voie aérienne pour lutter contre les incendies de forêt.

De même et afin de réduire l'aggravation du phénomène des incendies de forêt, un projet a été mis en œuvre dans le cadre du Projet de protection des forêts contre les incendies (équipement des centres de protection des forêts) (prêt préférentiel italien dans le cadre du programme d'appui à la balance des paiements):

- Acquisition de 28 camions de pompiers d'une capacité de 600 litres et un autre camion d'une capacité de 2500 litres
- Soutien dans le cadre de la coopération Tuniso-turque en fournissant 5 camions de pompiers de 4000 litres.
- L'annonce d'un appel d'offres international pour l'acquisition de 100 camions de pompiers, 3 balayeuses, 2 essuyeuces, 2 camions, 15 voitures de liaison, 3 camions de transport et un ensemble d'outils manuels et d'équipements. .
- Conclusion d'un accord avec le Ministère de la Défense nationale en vue d'intervenir avec les moyens aériens pour lutter contre les incendies de forêt.

3. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur

Il est à signaler que les travaux se poursuivent pour lutter contre les incendies de forêt par la réalisation des travaux préventifs pour protéger les forêts contre les incendies et en assurant des séances de permanence pendant la période allant du 1er mai au 30 octobre de chaque année et la coordination avec les services de la protection civile ainsi qu'avec le Ministère de la Défense nationale à travers un accord d'intervention par voie aérienne pour lutter contre les incendies de forêt.

De même et afin de réduire l'aggravation du phénomène des incendies de forêt, un projet a été mis en œuvre dans le cadre du Projet de protection des forêts contre les incendies (équipement des centres de protection des forêts) (prêt préférentiel italien dans le cadre du programme d'appui à la balance des paiements):

- Acquisition de 28 camions de pompiers d'une capacité de 600 litres et un autre camion d'une capacité de 2500 litres
- Soutien dans le cadre de la coopération tuniso-turque en fournissant 5 camions de pompiers de 4000 litres.
- L'annonce d'un appel d'offres international pour l'acquisition de 100 camions de pompiers, 3 balayeuses, 2 essuyeuces, 2 camions, 15 voitures de liaison, 3 camions de transport et un ensemble d'outils manuels et d'équipements. .
- Conclusion d'un accord avec le Ministère de la Défense nationale en vue d'intervenir avec les moyens aériens pour lutter contre les incendies de forêt.

4. Identification des principales limites liées à l'indicateur

- La pénurie en matière de maintenance des infrastructures comme l'ouverture de pistes forestières, la maintenance et l'entretien des coupes feu qui nécessitent des équipements mécaniques et une main d'œuvre importante.
- L'insuffisance des ressources humaines dont notamment les techniciens et ingénieurs forestiers dans les centres forestiers vacants, les ouvriers spécialisés, les agents de communication, les chauffeurs d'engins et les pompiers.
- La non révélation des véritables causes des incendies, qui sont le plus souvent provoqués. .

Propositions de solutions

- Mise à niveau et formation des conducteurs de classe C et E (chauffeurs pompiers de balayeurs et de porte-engins lourds) en allouant des crédits et en concluant des accords pour couvrir les frais des cours de conduite et les frais d'hébergement dans un centre de formation ou dans des écoles privées pour la conduite automobile dans tous les gouvernorats. .
- Renforcer les opérations d'entretien et de réparation des équipements.
- Fourniture de carburant pendant la période estivale ainsi que des réserves en carburant et les mettre à la disposition des départements forestiers, notamment pendant les week-end, les vacances et le mois de Ramadan.
- Fournir des rations, surtout pendant le mois de Ramadan.

- Tenir les sessions des commissions régionales de prévention des catastrophes et d'organisation des secours.
- Sensibilisation des services de sécurité quant au suivi des dossiers d'incendies provoqués .
- Sensibiliser les services de sécurité sur les préventions dans les zones frontalières et la protection des intervenants.
- La formation d'une commission technique spécialisée au sein de la Direction Générale des forêts qui aura pour missions de rechercher et d'enquêter sur les circonstances des crimes perpétrés contre les forêts tunisiennes, à l'instar de ce qui est pratiqué dans les pays voisins comme l'Italie et l'Espagne.
- La protection des habitants des forêts et leur sensibilisation aux dangers des incendies, d'autant plus que certains incendies recensés annuellement sont dû à l'utilisation du feu à des fins personnelles pour faire du charbon de bois ou de l'apiculture
- La réparation du réseau de communication : Suite aux pannes constatées au niveau du réseau radio, un contrat a été conclu avec une entreprise spécialisée pour une période de trois ans (2016, 2017 et 2018) pour réparer ces pannes, à condition que les CRDA fournissent les pièces de rechange liées aux générateurs d'énergie solaire et des câbles nécessaires à cet effet.

Fiche de l'indicateur

Code de l'indicateur : 1-2-4

Nom de l'indicateur : proportion de terres renforcées et entretenues

Date de mise à jour de l'indicateur : Mars 2019

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Le programme auquel se réfère l'indicateur** : les forêts et l'aménagement des terres agricoles
2. **Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : sous-programmes régionaux d'aménagement et de protection des terres agricoles.
3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : réduire les zones menacées d'érosion, la conservation et la gestion des ressources en sols.
4. **Définition de l'indicateur**: Le pourcentage de terres qui ont été entretenues, renforcées et où des travaux de conservation des eaux et des sols ont été réalisés, par rapport au total des terres qui ont fait l'objet de travaux de conservation des eaux et des sols au cours de la deuxième décennie (2001-2011), et estimées à 841 mille hectares, étant donné que les travaux de conservation des eaux et des sols achevés au cours de la première décennie, ont été renforcés au cours de la deuxième décennie.
5. **Type d'indicateur** : Indicateur de résultats
6. **La nature de l'indicateur** : un indicateur d'efficacité
7. **Déclinaisons** (Cet indicateur peut être suivi au niveau des régions en raison de la disponibilité d'informations s-y rapportant dans tous les arrondissements de conservation des eaux et des sols dans les CRDA.

II. Détails techniques de l'indicateur

1. **Méthode de calcul de l'indicateur** : Superficie totale des terres dans lesquelles des travaux d'entretien et de fixation des eaux et de conservation des sols ont eu lieu rapportée à la S superficie totale des terres ayant fait l'objet d'interventions contre l'érosion (2001-2011), et estimées à 641 000 hectares.
2. **Unité de l'indicateur** : pourcentage
3. **Les données de base pour le calcul de l'indicateur** : Rapports sur l'état d'avancement des réalisations dans les commissariats régionaux de développement agricole en ce qui concerne :
 - Les travaux d'aménagement agricole (consolidation des travaux, plantations pastorales, plantations fruitières, pâturage, plantations de protection et plantations forestières).
 - Entretien et maintenance (entretien des institutions, entretien des ponts, entretien des plantations)
4. **Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Les données sont collectées par le biais des rapports de suivi mensuels et annuels fournis par les arrondissements de conservation des eaux et des sols des gouvernorats à la direction centrale.

5. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Direction Générale de l'aménagement et de la conservation des terres agricoles.

6. **Date de disponibilité de l'indicateur (fréquence)**: annuelle.

7. **Valeur cible de l'indicateur** : 62,93% en 2022

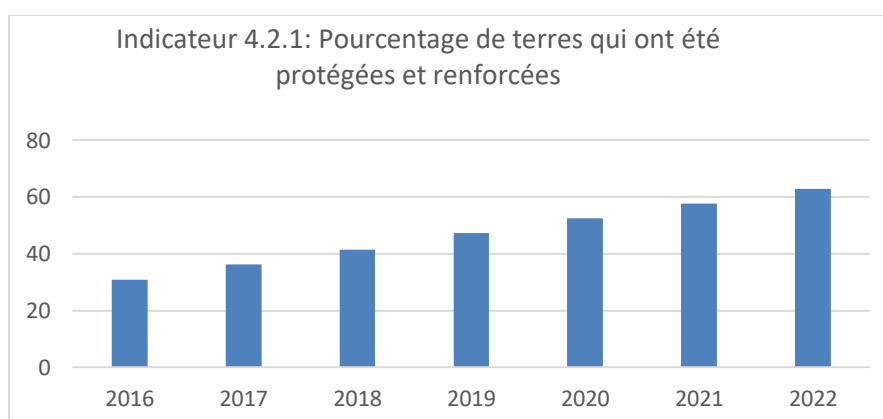
8. **Le responsable de l'indicateur** : Mme Najoua ben Slimene Chaouch, chef du service de la consolidation des installations au sein de la Direction Générale de l'aménagement et de la préservation des terres agricoles, najoua_chaouch@yahoo.fr, Téléphone 3351 - Mobile 20080562.

III. Lecture dans les résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indicateur 4.2.1: Pourcentage de terres qui ont été protégées et renforcées (du total des superficies ayant fait l'objet d'interventions contre l'érosion 2001-2011 et estimées à 641 mille hectares)	%	30.95	36.23	41.41	47.4	52.58	57.75	62.93

2. Diagramme de l'évolution de l'indicateur



3. Analyse des résultats et estimation des réalisations spécifiques à l'indicateur :

L'indicateur de mesure du rendement détermine les progrès dans la mise en œuvre de l'objectif stratégique de préservation des ouvrages achevés pour protéger le sol contre l'érosion et maintenir sa fertilité.

	Réalizations			2019	Prévisions		
	2016	2017	2018		2020	2021	2022
Tunis	2,42	2,42	2,42	4,22	5,44	6,67	7,89
Ariana	53,60	53,70	53,70	55,62	58,61	61,60	64,60
Manouba	16,88	18,57	21,75	23,20	26,14	29,08	32,02
Ben Arous	31,61	37,72	43,61	49,65	56,54	63,44	70,33
Nabeul	17,73	20,50	24,63	30,26	36,47	42,68	48,90
Zaghouan	4,99	7,79	9,19	11,39	13,47	15,55	17,63
Bizerte	29,54	35,39	40,14	44,85	49,37	53,89	58,41
Beja	31,47	33,56	35,99	45,84	54,63	63,42	72,21
Jendouba	32,61	36,12	41,46	45,35	50,94	56,53	62,13
Kef	73,17	84,82	96,26	109,79	123,01	136,23	149,45
Siliana	28,60	32,99	36,74	39,54	42,17	44,79	47,42
Sousse	52,63	57,11	62,91	68,53	74,06	79,59	85,12
Monastir	20,74	26,12	28,67	30,39	32,60	34,80	37,00
Mahdia	11,70	13,20	14,51	16,58	18,11	19,65	21,19
Kairouan	13,32	14,40	15,86	18,72	20,95	23,18	25,40
Kasserine	16,63	20,73	25,60	27,96	29,89	31,82	33,74
Sidi bou zid	18,02	18,08	18,80	21,34	24,06	26,79	29,51
Sfax	20,68	24,28	26,39	28,07	30,60	33,12	35,65
Gafsa	106,33	127,07	145,71	162,98	178,47	193,96	209,45
Tozeur	79,56	96,52	111,75	128,84	138,58	148,32	158,06
Kébili	14,91	17,23	18,67	21,23	23,35	25,47	27,59
Gabes	50,46	61,18	71,79	94,67	108,45	122,23	136,02
Médenine	23,39	26,12	30,07	33,94	37,92	41,90	45,88
Tataouine	16,46	22,18	29,34	32,69	35,53	38,37	41,21
Indicateur National	30,95	36,23	41,41	47,40	52,58	57,75	62,93

4. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur

Sensibiliser l'agriculteur à l'importance de la consolidation des travaux par les plantations et d'assurer leur entretien et maintenance continus en vue de garantir leur pérennité. .

	Prévisions 2020	Principales activités programmées pour 2020	Crédits alloués

Indicateur 4.2.1: Pourcentage des terres déjà protégés (du total des superficies où il y a eu interventions contre l'érosion 2001-2011 évaluée à 641 milles hectare)	52,58%	Intensification des opérations de réhabilitation dans les zones aménagées en leur donnant la priorité dans le cadre des Programmes de développement	
---	---------------	---	--

4. Identification des principales limites liées à l'indicateur

- L'initiative privée demeure modeste, que ce soit chez les grands agriculteurs ou chez les sociétés de mise en valeur et les lots techniciens.
- Les travaux d'aménagement agricole et pastoral adoptés pour mesurer cet indicateur sont affectés par la chute des pluies pour assurer son succès en raison des difficultés rencontrées dans l'irrigation par les réservoirs et de la rareté de certains points d'approvisionnement en eau dans certaines régions.

Fiche de l'indicateur

Code de l'indicateur : 2-2-4

Nom de l'indicateur : pourcentage de périmètres irrigués qui ont été contrôlés et évalués.

Date de mise à jour de l'indicateur : le mois de mars de chaque année

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Le programme auquel se réfère l'indicateur** : les forêts et l'aménagement des terres agricoles
2. **Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : les sous-programmes régionaux : l'aménagement des terres agricoles.
3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : Maîtrise de la gestion des ressources en sols
4. **Définition de l'indicateur** : L'indicateur représente le pourcentage de périmètres irrigués qui ont été suivis et évalués par rapport à la totalité des périmètres irrigués publics et privés.
5. **Type d'indicateur** : Indicateur de résultats
6. **La nature de l'indicateur** : un indicateur d'efficacité
7. **Déclinaisons** : Réalisation par les commissariats régionaux de développement agricole (arrondissements des Sols).

II. Détails techniques de l'indicateur

1. **Méthode de calcul de l'indicateur** : Division de la superficie des périmètres irrigués contrôlés chaque année par la superficie totale des périmètres irrigués publics et privés.
2. **Unité de l'indicateur** : pourcentage
3. **Les données de base pour le calcul de l'indicateur** : Rapports annuels des arrondissements des sols relevant des commissariats régionaux de développement agricole
4. **Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Collecte des superficies concernées par les analyses par rapport à la superficie des périmètres irrigués.
5. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Direction Générale de l'aménagement et de la conservation des terres agricoles.
6. **Date de disponibilité de l'indicateur (fréquence)**: annuelle.
7. **Valeur cible de l'indicateur** : Atteindre un taux de contrôle de 27% du total des périmètres irrigués publics et privés d'ici 2020.
8. **Le responsable de l'indicateur**: Mme Samiha Maalaoui épouse Ben Mansour, samihamaalaoui@yahoo.fr, Tél : +216 98 566 278

III. Lecture dans les résultats de l'indicateur

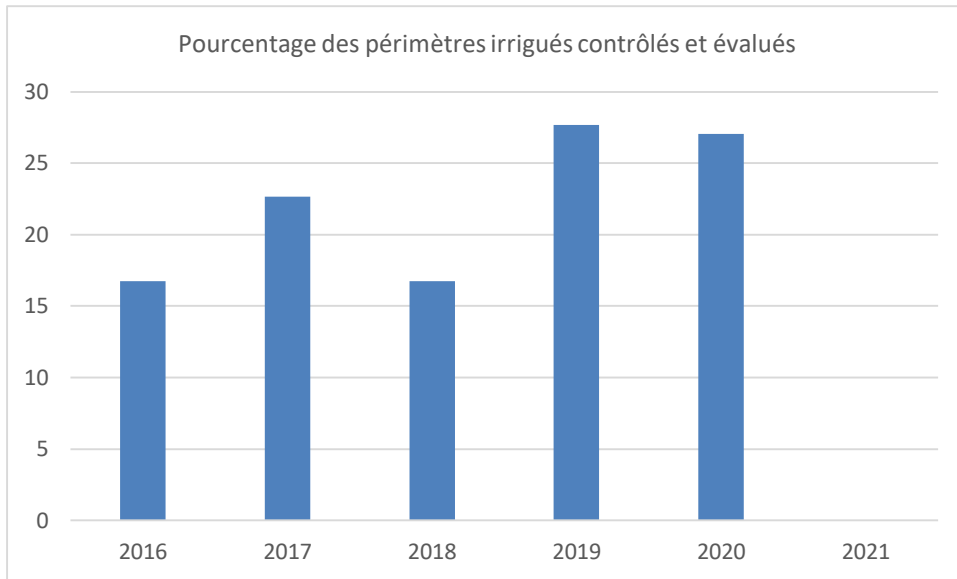
1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur

Indicateur de mesure de la performance de l'indicateur 2-4 : Maîtrise de la gestion des ressources en sols.	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indicateur 2-2-4 : Pourcentage des périmètres irrigués contrôlés et évalués.	%	16.73	22.68	16.76	27.68	27.06		

Remarque: En attente de l'élaboration du plan quinquennal 2021-2025

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations spécifiques à l'indicateur

Gouvernorat	Pourcentage des périmètres irrigués contrôlés et évalués						
	Réalizations			Prévisions			
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Beja	21,1	21.1	21.1	21.1	21,1	-	-
Médenine	30,63	42.7	37.83	62.34	73,15	-	-
Siliana	14,52	12.18	12.44	11.92	11,74	-	-
Tataouine	29,81	46.79	40.81	46.79	25,11	-	-
Kébili	44,34	44.56	44.56	44.56	44,56	-	-
Bizerte	11,25	14	16	18	20	-	-
Zaghouan	16,54	27.2	29.56	28.88	21,66	-	-
Gafsa	3,83	5	7.45	6.49	7,02	-	-
Sfax	3,25	3.25	3.25	3.25	3,25	-	-
Tozeur	22,79	22.86	34.28	41.29	43,15	-	-
Nabeul	1,05	21.45	0	22.92	23,47	-	-
Ariana	32,84	100	100	100	100	-	-
Tunis	64,28	26.67	0	73.32	100	-	-
Kasserine	2,27	2.27	2.41	2.41	2,53	-	-
Sidi bouzid	1,7	2.61	3.1	3.57	3,91	-	-
Mahdia	0,71	1.57	0	1.3	1,2	-	-
Sousse	44,65	45.18	0	45.8	46,29	-	-
Manouba	0	5.9	0	7.56	8,55	-	-
Ben arous	18,15	31.53	31.53	31.53	31,53	-	-
Kairouan	2,93	4.3	4.38	4.37	4,36	-	-
Jendouba	21,51	41.7	0	63.99	33,46	-	-
Gabes	11,99	12.05	2.99	12.13	12,15	-	-
Kef	0	1.41	1.9	2.27	2,76	-	-
Monastir	1,37	8.04	8.41	8.41	8,41	-	-
Indicateur national	16.73	22.68	16.76	27.68	27.06	-	-



Fiche de l'indicateur

Code de l'indicateur : 5-1- 4

Nom de l'indicateur : Le taux de représentativité des femmes dans les conseils d'administration des groupements de développement du secteur forestier.

Date de mise à jour de l'indicateur : Novembre

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Le programme auquel se réfère l'indicateur** : les forêts et l'aménagement des terres agricoles

2. **Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : le sous-programme central : forêts et pâturages et sous-programmes régionaux : forêts et aménagement des terres agricoles.

3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : Soutenir le rôle des femmes dans la gestion des systèmes forestiers.

4. **Définition de l'indicateur** : Il consiste à mesurer l'étendue de la participation réelle des femmes dans les groupements de développement actifs dans le secteur forestier, en leur permettant d'occuper des postes clés en tant que présidentes, secrétaires généraux ou trésorières de groupements.

5. **Type d'indicateur** : Indicateur de valeur

6. **La nature de l'indicateur** : un indicateur d'efficacité

7. **Déclinaisons** : Les commissariats régionaux de développement agricole jouent un rôle important en tant que structures d'appui et de soutien à la structuration des populations locales sous forme de groupements, ainsi qu'en encourageant les femmes à se porter candidates aux conseils d'administration des groupements lors du renouvellement du conseil d'administration à l'occasion de la session plénière.

Dans le cadre de l'orientation actuelle dans la gestion des ressources forestières visant à impliquer davantage les habitants des forêts dans l'exploitation des produits forestiers, des accords de partenariat ont été signés lesquels accords sont suivis à l'échelle régionale.

II. Détails techniques de l'indicateur

1. **Méthode de calcul de l'indicateur** : Pourcentage de la représentativité des femmes dans les conseils d'administration des groupements de développement actifs dans le secteur forestier / nombre total de femmes adhérentes aux groupements de développement actifs dans le secteur forestier.

2. **Unité de l'indicateur** : pourcentage

3. **Les données de base pour le calcul de l'indicateur** : Tableaux de suivi des groupements de développement actifs dans le secteur forestier.

4. **Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Collecte de données relatives aux groupements auprès des arrondissements forestiers régionaux et à l'occasion du renouvellement des structures des groupements. .

5. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Direction Générale des forêts, Office de développement sylvopastoral du Nord-Ouest, Commissariats régionaux de développement agricole.
6. **Date de disponibilité de l'indicateur (fréquence)** : annuelle.
7. **Valeur cible de l'indicateur** : atteindre un taux de 50% en 2020
8. **Le responsable de l'indicateur** : le sous-directeur de l'économie forestière et de l'encadrement des habitants des forêts.

III. Lecture dans les résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur

Objectif: Soutenir le rôle des femmes dans la gestion des systèmes forestiers	Unité	Réalizations			Prévisions			
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
L'indicateur : le pourcentage de femmes représentées dans les conseils d'administration des groupements de développement actifs dans le secteur forestier	%		43	L'indicateur est nouveau et les données seront mises à jour, l'objectif est d'atteindre 50% en 2020				

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations spécifiques à l'indicateur

Le groupement de développement de l'agriculture et de la pêche constitue une structure juridique qui tire sa légitimité de la loi n° 99_43 de l'année 1999 en date du 10 mai 1999 telle que modifiée par la loi n° 2004-24 en date du 15 mars 2004. Le groupement est formé à l'échelle locale, sur initiative des habitants de la région, en vue de soutenir ses adhérents et de répondre à leurs exigences économiques, sociales et environnementales. Le groupement est dirigé par un conseil d'administration composé de six membres : le président, le trésorier, le secrétaire général et trois membres et la plupart de ses interventions se font par le biais des projets financés.

L'orientation actuelle dans la gestion des ressources forestières vise à impliquer davantage les habitants des forêts dans l'exploitation des produits forestiers en échange de services qui s'intègrent dans le cadre de la préservation des systèmes forestiers. Sur la base de cette approche, des accords de partenariat ont été conclus entre la Direction Générale des forêts et les groupements de développement exerçant dans ce domaine dans le but de permettre à ces groupements d'exploiter les ressources forestières non ligneuses.

Le rôle des femmes dans ces activités est particulièrement important, notamment en ce qui concerne l'extraction des huiles essentielles et la valorisation des plantes aromatiques et

médicinales. Le taux d'intégration des femmes dans le secteur, considéré comme étant l'un des secteurs prometteurs, doit être suivi afin de se positionner dans les postes de décision. De même, l'indice peut inclure les femmes d'affaires détentrices de diplômes scientifiques et les superviseurs du premier maillon de la chaîne de valeur qui se rapporte au cycle de transformation primaire. .

3. Identification des principales limites liées à l'indicateur :

La représentativité des femmes dans les conseils d'administration des groupements de développement n'a pas atteint le niveau souhaité qui permet d'ancrer la participation des femmes dans les traditions des zones rurales.

Fiche numéro 1 : Office de Développement Sylvopastoral du Nord-Ouest

1. Le programme qui inclut l'établissement public : Programme n °4 : Forêts et aménagement des terres agricoles.

I. Définition

- 1. Activité principale :** développement rural régional intégré
- 2. Nature juridique :** Un établissement public à caractère non administratif.
- 3. Classification de l'établissement :** Classe A
- 4. Référence juridique de création :** loi n ° 17 de l'année 1981 en date du 9 mars 1981
- 5. Référence juridique de l'organisation administrative et financière :** Décret n ° 508 de l'année 1999 en date du 1er mars 1999
- 6. La date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'établissement / l'institution (le cas échéant).**

II. Cadre de la capacité de performance :

- 1. Stratégie globale :** le développement des régions du nord-ouest.
- 2. Détermination de la contribution aux objectifs du programme :** une contribution directe
- 3. Les priorités et objectifs principaux :** Maitriser la gestion des ressources naturelles, les préserver, améliorer le couvert forestier et végétal, protéger les terres agricoles contre l'érosion, protéger les barrages contre les sédiments et améliorer l'infrastructure.
- 4. Indicateurs de mesure de performance et principales activités :** soutenir la production végétale et animale / création d'activités visant à renforcer le revenu familial / renforcer les capacités des structures professionnelles / soutenir les habitants des forêts et améliorer leurs conditions économiques et sociales / réduire la dispersion des propriétés agricoles / fournir des infrastructures.
- 5. Mesures d'accompagnement :** (soutien financier, approbation de certains textes réglementaires, renforcement de la structure par les ressources humaines nécessaires ...)

III. Le budget

	Budget de l'Etat	Ressources propres	Prêts extérieurs	Participation des bénéficiaires	Total
Titre I					
Dépenses de Gestion	8514	190			8704
Dépenses de rémunérations	8114				8114
Dépenses de fonctionnement	400	190			590
Titre II					
Dépenses de développement	2000			603,6	2603,6
Programme de soutien	2000			603,6	2603,6

Fiche numéro 2 : L'Agence Foncière Agricole

1. Le programme qui comprend l'établissement public : Programme n ° 9: Leadership et soutien

I. Définition

- 1. L'activité principale** : la réforme agraire dans les périmètres irrigués et l'organisation foncière dans les zones agricoles.
- 2. Nature juridique** : un établissement public à caractère non administratif.
- 3. Classification de l'établissement** : classe B
- 4. Référence juridique de création** : Loi n ° 17 de l'année 1977 en date du 16 mars 1977 relative à la création de l'Agence de réforme agricole dans les périmètres publics irrigués.
- 5. La référence de l'organisation administrative et financière** : Décret n ° 1273 de 1999 en date du 31 mai 1999
- 6. Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'établissement / institution** 2010/2011 en date du 01 avril 2010.

II. Cadre de la capacité de performance

- 1. Stratégie globale** :
- 2. Détermination de la contribution aux objectifs du programme** : une contribution indirecte.
- 3. Les priorités et objectifs principaux** :
 - Organisation et protection des terres agricoles.
 - Accélération du rythme de recouvrement des créances.
- 4. Indicateurs de mesure de performance et principales activités** :

Taux de réalisation des projets :

 - Préparer les dossiers pour la création des zones d'intervention et les présenter au Comité consultatif national.
 - L'intensification des journées de sensibilisation des agriculteurs.
 - Préparation et publicité des projets.
 - Approbation des projets.
 - L'installation des agriculteurs dans les nouveaux lots en fonction des projets arrêtés.

Le pourcentage d'étude des autorisations dans les opérations immobilières :

- Mettre en place une base de données contenant toutes les informations sur tous les domaines d'intervention de l'agence.
- Œuvrer à réduire les délais d'étude et de réponse aux demandes d'autorisation d'achèvement des opérations foncières en attendant la décentralisation de leur traitement.

Taux de recouvrement :

- Une plus grande coordination avec l'Office de la Topographie et du Cadastre pour achever la répartition finale des titres fonciers dans les délais convenus et délimiter les superficies définitives.
- Une plus grande coordination et la tenue de sessions de travail avec le Tribunal Immobilier et l'Administration de la conservation de la propriété foncière pour statuer rapidement sur les dossiers se rapportant aux titres de propriété et aux enregistrements transférés par l'agence.
- Informer les agriculteurs des montants qu'ils doivent payer.
- Echelonnement des montants dus réclamés afin de faciliter les opérations de paiement par l'agriculteur.
- Augmenter le nombre de demandes de licences pour l'achèvement des opérations foncières étudiées, ce qui nécessite le paiement par l'agriculteur du montant dû. .

Nombre des procès du paiement.

- Augmenter le nombre des correspondances adressées aux agriculteurs pour les informer des montants qui leurs sont dus.
- Suivi des montants non payés dans les délais et alerter l'agriculteur redevable du passage au stade contentieux.

Objectif	Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations				Prévisions		
			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif 1: Organisation foncière des terres agricoles	Taux d'approbation des projets	%	57	14	33	28	29	30	32
Objectif 2: Lutte contre les divisions et le morcellement des terres agricoles	Taux d'étude des demandes de licence pour les opérations foncières	%	83	89	88	88	89	90	92

5. Mesures d'accompagnement

III. Le budget

Unité : en dinar	Crédit d'engagements pour 2019		
	Subventions de l'Etat	Ressources propres	Total
Budget de Gestion	6 327 000		
Rémunérations	4 727 000	480 000	5 207 000
Fonctionnement	1 213 600	1 120 000	
Budget d'investissement	1 550 000		
	1 550 000		1 550 000

**Fiches des indicateurs de mesure de performance
pour les objectifs stratégiques du programme N° 5 :
L'enseignement supérieur, la recherche, la
formation et la vulgarisation agricoles.**

Fiche de l'indicateur

Code de l'indicateur : 1-1-5 **Dénomination de l'indicateur :** Encadrement des étudiants de l'enseignement supérieur agricole.

Date de mise à jour de l'indicateur : 2015

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Le programme auquel se réfère l'indicateur :** Enseignement supérieur, recherche, formation et vulgarisation agricoles.
2. **Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** Sous-programme central 5.1 : Enseignement supérieur et recherche agricole.
3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Amélioration de la qualité de la formation, de la recherche, de l'innovation et du transfert technologique pour le développement du secteur de l'agriculture et de la pêche.
4. **Définition de l'indicateur_:** Le nombre d'étudiants pour chaque enseignant universitaire permanent
5. **La nature de l'indicateur_:** indicateur d'activité (indicateur de moyen)
6. **Déclinaisons_:** Les données sont collectées au niveau central

II. Détails techniques de l'indicateur

1. **Méthode de calcul de l'indicateur :** Nombre d'étudiants inscrits / nombre de professeurs universitaires permanents
Unité de l'indicateur : un enseignant universitaire permanent pour chaque nombre d'étudiants (ratio)
2. **Les données de base pour le calcul de l'indicateur :** Le nombre d'enseignants universitaires permanents et le nombre d'étudiants inscrits (préparatoire, cycle d'ingénieur, licence appliquée, master appliqué et de recherche et doctorat)
3. **Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Correspondance des directeurs d'établissements d'enseignement agricole pour fournir à la direction des Affaires pédagogiques les données nécessaires (L'application spécifique à l'enseignement supérieur agricole)
4. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Direction des affaires pédagogiques de l' institution de la recherche et de l' enseignement supérieur agricoles
5. **Date de disponibilité de l'indicateur (fréquence):** le premier semestre de l'année universitaire
6. **Valeur cible de l'indicateur :** 1/10 (un enseignant universitaire permanent pour 10 étudiants)
7. **Responsable de l'indicateur:** Mr Mohamed Saadallah, saadallah.med@iresa.agrinet.tn, Tél : (97551756)

III. Lecture dans les résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indicateur 1.1.5: Encadrement des étudiants de l'enseignement supérieur agricole (nombre de professeurs d'université / nombre d'étudiants inscrits)	Enseignant pour chaque nombre d'étudiants	11.35/1	10/01	8.9/1	10/1	10/1	10/1	10/1

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations spécifiques à l'indicateur

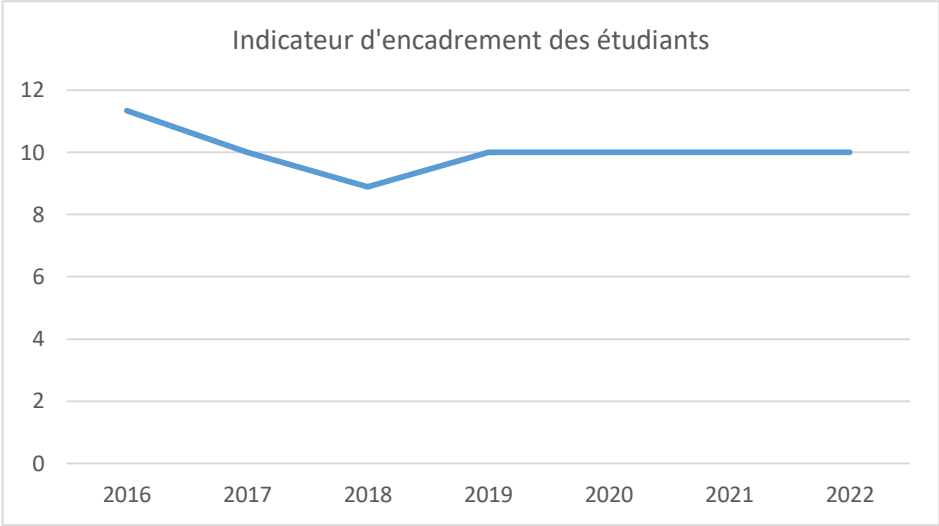
Il est attendu que l'indice reste stable dans les limites d'un enseignant chercheur permanent pour 10 étudiants, en raison de la diminution du nombre d'étudiants d'une année à l'autre et du nombre d'enseignants à cause des départs à la retraite (19 enseignants en 2019, 16 enseignants en 2020, 8 enseignants en 2021 et 16 enseignants en 2022). Cependant, l'indicateur pourrait connaître une baisse en cas de non recrutements et le non remplacement des enseignants-chercheurs qui partent à la retraite, notamment en début de l'année 2022.

3. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

4. Renforcement des recrutements et des promotions (indicateurs 1, 2 et 3) tout en œuvrant à maintenir le nombre d'étudiants orientés vers les établissements d'enseignement supérieur agricole.

5. Identification des principales limites liées à l'indicateur :

- Ressources financières et humaines liées à la réalisation des objectifs fixés.
- L'indicateur ne reflète pas le pourcentage de l'encadrement par institution.



Fiche de l'indicateur

Code de l'indicateur : 2-1-5

Dénomination de l'indicateur : Pourcentage d'enseignants-chercheurs ayant publié au moins une recherche dans une revue avec comité de lecture au cours de la dernière année.

Date de mise à jour de l'indicateur : Mai 2017

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

7. **Le programme auquel se réfère l'indicateur** : Enseignement supérieur, recherche, formation et vulgarisation agricole.

8. **Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : Sous-programme central : Enseignement supérieur et recherche agricole.

9. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : Amélioration de la qualité de la formation, de la recherche, de l'innovation et du transfert technologique pour le développement du secteur de l'agriculture et de la pêche.

10. **Définition de l'indicateur**: Cet indicateur constitue, en quelque sorte, une base statistique qui peut être utilisée à des fins de comparaison et fournit aux responsables du système de recherche et d'enseignement supérieur agricoles des réponses aux questions liées aux modes de fonctionnement de la recherche agricole et permet des comparaisons au fil des années ou entre des enseignants-chercheurs de différents grades ou entre des instituts de recherche et l'enseignement supérieur agricole ou encore entre les niveaux national et leurs homologues régionaux ou internationaux, et ce, en relation directe avec les orientations globales et objectifs du secteur de la recherche scientifique. Cet indicateur permet le suivi des publications des enseignants-chercheurs des institutions de recherche scientifique agricole et crée une dynamique concurrentielle entre les enseignants chercheurs aux niveaux national, régional et international.

11. **Type d'indicateur** : Indicateur de produit

12. **La nature de l'indicateur** : indicateur de performance

13. **Déclinaisons** : Les données sont collectées au niveau central, selon les grades des enseignants-chercheurs

II. Détails techniques de l'indicateur

8. **Méthode de calcul de l'indicateur** : Le nombre d'enseignants chercheurs d'établissements de recherche scientifique agricole (travaillant à temps plein) tout en leur ajoutant le nombre d'enseignants chercheurs dans les établissements d'enseignement supérieur agricole (équivalent à temps plein), qui ont publié au moins une recherche dans une revue à comité de lecture au cours de l'année écoulée rapporté au nombre total d'enseignants chercheurs dans les établissements de recherche scientifique agricole (travaillant à temps plein) auquel est ajouté le nombre d'enseignants chercheurs dans les établissements d'enseignement supérieur agricole (équivalent à plein temps). L'activité d'enseignant chercheur dans les établissements d'enseignement supérieur agricole dans le domaine de la recherche est calculée à 20% de son activité globale. Ainsi, l'enseignant chercheur dans les établissements d'enseignement supérieur

agricole dans le domaine de la recherche représente 20% de son homologue dans les établissements de recherche scientifique agricole.

9. Unité de l'indicateur : pourcentage

10. Les données de base pour le calcul de l'indicateur : Listes des publications publiées au cours de l'année écoulée et listes des enseignants-chercheurs des institutions de recherche scientifique agricole par rang.

11. Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur : Thomson Reuters (Web of science), Scopus et Scholar Google.

12. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Direction de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes de recherche de l'établissement de recherche et d'enseignement supérieur agricoles.

13. Date de disponibilité de l'indicateur (fréquence) : annuellement

14. Valeur cible de l'indicateur : 55% des enseignants chercheurs au sein des institutions de recherche scientifique agricole, qui ont publié au moins une recherche dans une revue à comité de lecture au cours de l'année écoulée (année de publication).

Déclinaisons :

1) Enseignants chercheurs classe A.

55% des enseignants-chercheurs ayant publié au moins une recherche dans une revue à comité de lecture au cours de la dernière année (année de publication).

2) Enseignants chercheurs classe B.

25 % des enseignants-chercheurs qui ont publié au moins une recherche au cours de la dernière année (année de publication)

15. Responsable de la réalisation de l'indicateur : Mr. Hichem ben Salem, bensalem.hichem@iresa.agrinet.tn

Responsable du calcul de l'indicateur : Mme Ahlem Laroussi, ahlem.laroussi@iresa.agrinet.tn,

Responsable des données de l'indicateur : Mme Olfa Dridi, olfa.dridi@iresa.agrinet.tn.

III. Lecture dans les résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indicateur 2.1.5: Proportion d'enseignants-chercheurs dans les institutions de recherche scientifique agricole avec au moins une recherche publiée au cours de la dernière année.	%			50	50	55	60	65

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations spécifiques à l'indicateur

L'indice vise à suivre les activités de recherche des enseignants chercheurs dans les instituts de recherche, et ce à travers le nombre de publications scientifiques qu'ils réalisent dans le cadre de la contribution à rendre le système de recherche et d'innovation du secteur agricole productif pour des valeurs ajoutées qui répondent aux enjeux de l'étape et qui s'articule autour des programmes de recherche prioritaires suivants :

- a) Des systèmes de production durables dans un contexte caractérisé par la dégradation des ressources naturelles et les changements climatiques.
- b) Exploitation et gestion durable des systèmes de production aquacole et halieutique.
- c) Exploitation et valorisation des ressources naturelles à la lumière des changements climatiques.
- d) Gestion durable des ressources forestières et pastorales.
- e) Politiques agricoles et développement du milieu rural.
- f) Les chaînes de valeur des produits agricoles

3. Diagramme de l'évolution de l'indicateur :

Il n'est pas possible de représenter l'évolution de l'indicateur, étant donné que celui-ci a été approuvé à partir de l'année 2018 (les deux indicateurs liés au sous-programme sur la recherche agricole ont été modifiés comme indiqué dans la note explicative ci-jointe).

4. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

- Organisation de sessions de formation au profit des enseignants chercheurs sur la rédaction des publications scientifiques
- Suivre l'encadrement des doctorants et les inciter à présenter leurs travaux dans les meilleurs délais. .

Indicateur	Valeur cible de l'indicateur	Valeur cible selon les sous-programmes	Prévisions de l'indicateur pour 2020	Interventions	Activités	Prévisions des crédits alloués aux activités en 2020 (mille dinar)
Indicateur 2-1-5 : Proportion d'enseignants chercheurs dans les institutions de recherche scientifique agricole qui ont publié au moins une recherche au cours de l'année écoulée	50%	50%	55%	Délimitation des priorités de la recherche agricole à l'horizon 2030 et diffusion auprès de tous les intervenants dans le secteur	Continuer à financer de la réalisation de 20 projets de recherche impactant au profit des structures de la recherche au sein des institutions de la recherche et de l'enseignement supérieur agricole. Ces projets ont été acceptés dans le cadre de l'appel d'offre publié au mois de novembre 2018 et dont la durée de réalisation s'étale sur 4 ans à partir de l'année 2019.	1505
					Lancement du financement de réalisation des projets de recherche et développement orientés vers les centres régionaux de recherche agricole (4 centres régionaux de recherche agricole et un pôle régional de la recherche et développement agricole au Kef) et ce, dans le cadre des priorités de recherche agricole à l'horizon 2030	300

5. Identification des principales limites liées à l'indicateur :

Difficulté à calculer le nombre de publications scientifiques en lien avec la classification qui prend en compte la valeur scientifique du processus de recherche, d'une part, et la valeur statistique de la publication, d'autre part.

Les publications sont calculées comme suit :

- Prise en compte de l'auteur mentionné en premier, deuxième ou dernier pour les enseignants-chercheurs "classe A"
- Prise en compte de l'auteur mentionné en premier, deuxième, dernier ou avant-dernier pour les enseignants-chercheurs "classe A" et pour les publications dans le cadre d'une thèse de doctorat en co-encadrement.
- Prise en compte de l'auteur mentionné en premier ou en deuxième pour les enseignants-chercheurs "classe B"

Fiche de l'indicateur

Code de l'indicateur : 1-2-5

Dénomination de l'indicateur : Niveau qualitatif de l'encadrement et de la formation

Date de mise à jour de l'indicateur : Mars 2016

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Le programme auquel se réfère l'indicateur** : Enseignement supérieur, recherche, formation et vulgarisation agricole.
2. **Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : Sous-programme central 2.5 : Formation professionnelle et vulgarisation agricole.
3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : Objectif 2.5: Développer les qualifications des agriculteurs et des travailleurs du secteur de l'agriculture et de la pêche.
4. **Définition de l'indicateur** : Le niveau qualitatif de l'encadrement = ((le nombre de formateurs A1, A2 / le nombre total de formateurs) * 100, vise à mesurer l'ampleur du développement du niveau général de l'encadrement et de la formation, après recrutement d'ingénieurs et leur préparation à la profession de formateur et la dispensation de la formation continue pour la promotion professionnelle au profit des formateurs en exercice.
5. **Type d'indicateur** : Indicateur d'activité
6. **La nature de l'indicateur** : indicateur de performance
7. **Déclinaisons** : Selon les institutions de formation agricole, et il est calculé au niveau central (l'Agence de vulgarisation et de formation agricoles).

II. Détails techniques de l'indicateur

1. **Méthode de calcul de l'indicateur** : (Le nombre des formateurs A1 et A2 / le nombre total des formateurs) * 100
2. **Unité de l'indicateur** : pourcentage
3. **Les données de base pour le calcul de l'indicateur** : Le nombre de formateurs A1, A2 et le nombre total des formateurs
4. **Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Etats extraits du système INSAF, rapports administratifs
5. **Source des données de base pour le calcul de l'indice** : Données quantitatives - Agence de vulgarisation et de formation agricoles
6. **Date de disponibilité de l'indicateur (fréquence)**: 31 décembre de chaque année
7. **Valeur cible de l'indicateur** : 88% en 2022
8. **Responsable de l'indicateur**: Mr Lotfi Abdeli, (lotfi.ingénieur@yahoo.fr)

III. Lecture dans les résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur

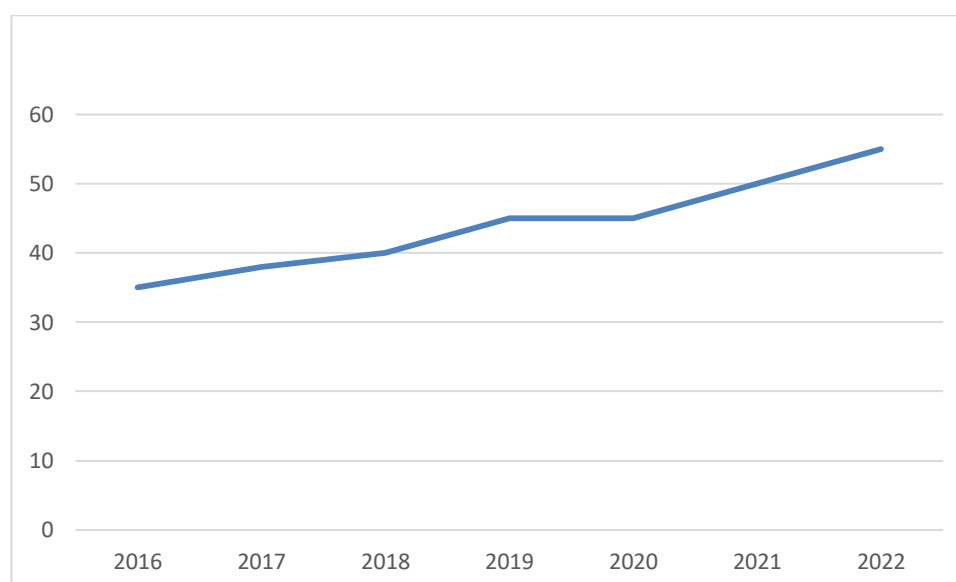
	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indicateur 5.2.1: Niveau qualitatif d'encadrement et de formation (nombre de formateurs A1 et A2 / nombre total des formateurs)	%	72	74	76	80	85	87	88

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations spécifiques à l'indicateur

, Cet indicateur a connu, au cours de cette année, une amélioration relative en raison, notamment :

- De la programmation de nouveaux recrutements pour l'année 2018-2019
- De l'amélioration du pourcentage de promotion professionnelle des formateurs
- Et ce, en dépit du départ à la retraite de certains formateurs, entraînant, ainsi, des difficultés à réaliser les programmes de formation de base et continue.

Ratio nombre total des centres/nombre des centres habilités



3. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

- Accélérer, avec les services du Ministère, l'accomplissement des recrutements 2018-2019.

- Renforcer les institutions de formation en ressources humaines (des formateurs, des encadrants, personnel de direction).
- Mettre en place de nouveaux mécanismes de promotion des formateurs en s'appuyant sur des programmes de formation continue.
- Soutenir les qualifications des cadres de formation en organisant des sessions de formation technique pour la formation des formateurs
- Réviser les montants en vigueur des heures de formation supplémentaires pour attirer les compétences de façon temporaire.

5. Identification des principales limites liées à l'indicateur :

Fiche de l'indicateur

Code de l'indicateur : 2.2.5

Dénomination de l'indicateur : Le taux d'adoption des techniques de production

Date de mise à jour de l'indicateur : Avril 2019

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Le programme auquel se réfère l'indicateur :** Enseignement supérieur, recherche, formation et vulgarisation agricole.

2. **Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** Sous-programmes régionaux : vulgarisation agricole au niveau des commissariats régionaux de développement agricole.

3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Objectif 2.5: Développer les qualifications des agriculteurs et des travailleurs du secteur de l'agriculture et de la pêche.

4. **Définition de l'indicateur :** L'adoption est le processus effectif par lequel un individu passe de l'écoute de la nouvelle idée pour la première fois jusqu'à son adoption et son intégration dans son comportement. L'adoption est un processus mental qui suit une séquence d'actions spécifiques, et le processus peut être divisé en cinq étapes consécutives, qui sont les suivantes :

– **Étape de prise de conscience et d'alerte (attention à l'idée) :** À ce stade, l'agriculteur entend pour la première fois l'idée ou la méthode moderne ou innovante et l'individu peut connaître le nom de la nouvelle idée, mais beaucoup ne connaissent pas leurs avantages et la manière de la mettre en œuvre. La fonction principale de cette étape est que cette dernière constitue un début qui véhicule le passage de l'individu aux étapes suivantes, de sorte qu'elle peut éventuellement l'amener à accepter l'idée et, partant à l'adopter ou à la rejeter.

– **L'étape de l'envie et de l'intérêt :** la fonction principale de cette étape est d'approfondir l'information de l'individu ou de l'agriculteur sur cette idée ou cette innovation, car l'individu génère à ce stade un intérêt pour en savoir plus sur cette idée, puis il commence à chercher des détails sur la méthode et comment l'utiliser dans ses propres circonstances et quels sont les avantages attendus de l'obtention de la méthode et les possibilités de sa mise en œuvre.

– **L'étape de l'évaluation:** l'agriculteur fait une appréciation des informations recueillies et des éventualités pour décider de l'utilité de nouvelle idée par rapport à sa propre situation, et apprécie ses avantages pour l'accepter ou la refuser. Il se pose, également, de nombreuses questions: peut-il l'appliquer !, cela augmente-t-il ses revenus !, quels sont les sacrifices et les coûts !, et cela vaut la peine d'essayer cette tentative risquée ? et selon sa discrétion, il prend une décision ' d'adoption ou de rejet de cette l'idée, et la fonction principale de cette étape consiste à faire un arbitrage entre les avantages et inconvénients de cette idée.

– **Étape de l'expérimentation :** après avoir décidé de l'importance de la nouvelle idée sur la base d'une évaluation mentale et après avoir obtenu les informations nécessaires pour mener l'expérience dans ses propres circonstances et à la lumière de ses capacités, l'agriculteur commence à appliquer la nouvelle idée à petite échelle. Et la fonction principale de cette étape est d'expérimenter la nouvelle idée dans la pratique selon ses propres circonstances et de

déterminer son utilité et la possibilité de sa pleine adoption. Il s'agit d'un test pratique pour être édifié sur la validité de l'idée à la lumière de laquelle il est décidé de l'adopter ou de la rejeter.

– **Étape d'adoption** : La fonction principale de cette étape consiste à évaluer les résultats de l'expérience et de décider de continuer à utiliser l'idée à grande échelle à l'avenir après avoir vérifié la pertinence de l'idée, son utilité et sa conviction et, dans ce cas, il la met en œuvre et en fait une partie intégrante de son comportement.

5. Type d'indicateur : Indicateur de résultat

6. La nature de l'indicateur : indicateur de performance

Déclinaisons : Les commissariats régionaux de développement agricole et la collecte de données est effectuée au niveau central.

II. Détails techniques de l'indicateur

1. **Méthode de calcul de l'indicateur** : (Nombre d'agriculteurs adoptant des techniques de production / nombre d'agriculteurs encadrés) * 100

2. **Unité de l'indicateur** : pourcentage

3. **Les données de base relatives à l'indicateur** : Le nombre d'agriculteurs adoptant des techniques de production et le nombre d'agriculteurs encadrés par des vulgarisateurs

4. **Méthode de collecte des données de base** : Rapports périodiques écrits ou par e-mail

5. **Source et type des données de base** : commissariats régionaux de développement agricole : données quantitatives.

6. **Date de disponibilité de l'indicateur (fréquence)** : mars- avril de chaque année

7. **Valeur cible de l'indicateur** : 57,6% en 2020

8. **Responsable de l'indicateur** : Mme Moufida Touayi, moufida.touayi@iresa.agrinet.tn

Agence de vulgarisation et de formation agricoles, Tél : 71797086

III. Lecture dans les résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur

	Unité	Réalisations			Prévisions			
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indicateur 2.2.5: Proportion d'adoption de techniques de production: (Nombre d'agriculteurs adoptant des techniques de production / Nombre d'agriculteurs encadrés	%	43,5	67,8	49,8	55,4	57,6	58,5	59,6

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations spécifiques à l'indicateur

Le taux des réalisations pour l'année 2018 de l'indicateur « adoption des techniques de production » a été estimé à 49,8%.

- Ce pourcentage représente le taux annuel de cet indicateur qui varie selon les gouvernorats et les axes abordés par les vulgarisateurs, à travers la mise en œuvre du programme pilote annuel de vulgarisation auprès des agriculteurs (journées d'information, séances appliqués, visites organisées, visionnage ...), et selon les résultats de l'indicateur associé à l'encadrement de terrain pour les agriculteurs qui est estimé à 25% contre 28,16% pour l'année 2017.

Cette baisse a été enregistrée en raison du manque des moyens humaines et matériels. Afin de renforcer les qualifications des agriculteurs et d'améliorer, ainsi, leur production et d'augmenter leurs revenus, des activités collectives et des interventions individuelles ont été réalisées par le dispositif de vulgarisation agricole. Toutefois, le taux de participation des agriculteurs à ces manifestations a été de l'ordre de 61,2%, et ce, en raison de l'adoption de méthodes de vulgarisation classiques au lieu d'utiliser des méthodes avancées, telles que les écoles pratiques qui nécessitent, certes, des moyens matériels et logistiques plus importants ...

	Commissariats Régionaux de Développement Agricole	Réalizations			Prévisions			
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	Tunis	50	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
2	Ariana	45,0	48,0	42,0	45,0	52,0	55,0	60,0
3	Manouba	55,0	60,0	60,0	60,0	65,0	65,0	65,0
4	Ben arous	11,7	14,6	11,7	14,6	15,4	16,9	16,1
5	Bizerte	83,64	79,5	76,6	82,6	83,0	83,6	84,5
6	Nabeul	30,0	30,0	31,0	31,0	32,0	33,0	33,0
7	Zaghouan	55,0	60,0	60,0	63,0	63,0	63,0	63,0
8	Beja	36,0	36,0	53,0	61,0	73,0	73,0	73,0
9	Jendouba	27,0	29,0	28,0	29,0	30,0	31,0	33,0
10	Kef	65,0	65,0	69,0	71,0	75,0	75,0	75,0
11	Siliana	65,0	68,0	70,0	72,0	73,0	75,0	76,0
12	Sousse	34,0	36,0	38,0	40,0	43,0	43,0	43,0
13	Monastir	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0
14	Mahdia	50,0	50,0	50,0	54,0	58,0	58,0	58,0
15	Sfax	76,7	84,0	78,0	80,0	81,0	81,0	81,0
16	Kairouan	50,0	50,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0
17	Kasserine	42,0	42,0	42,0	41,0	41,0	41,0	41,0
18	Sidi bouzid	56,0	69,4	36,0	36,4	36,6	36,6	36,7
19	Gafsa	80,0	85,0	85	90,0	90,0	90,0	91,0
20	Tozeur	71,0	75,0	74,0	78,0	79,0	79,0	79,0
21	Kébili	72,0	77,8	85,0	87,0	89,0	91,0	95,0
22	Gabes	20,0	21,0	21,0	22,0	23,0	23,0	23,0
23	Médenine	61,5	59,0	40,0	37,0	45,0	56,0	70,0
24	Tataouine	60,0	61,0	63,0	64,0	65,0	65,0	65,0
	Moyenne	43,6	67,8	49,8	55,4	57,6	58,5	59,6

3. Identification des principales limites liées à l'indicateur :

- Manque de fournitures et moyens nécessaires pour assurer la réalisation des pièces idéales et des écoles pratiques.
- Manque de l'encadrement rapproché des agriculteurs en raison du manque des moyens humains et matériels. .
- Manque de formation des vulgarisateurs dans les domaines pédagogique et technique.
- Manque de moyens financiers, en particulier ceux des petits agriculteurs, pour l'adoption des nouvelles technologies.
- L'instabilité de la main d'œuvre agricole.

4. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

Pour améliorer davantage la valeur souhaitée de l'indicateur de vulgarisation agricole, il est recommandé ce qui suit :

- Renforcer les cellules territoriales de vulgarisation agricole par les moyens humains et les instruments de travail nécessaires et leur équipement en moyens de connexion au réseau Internet en vue de leur permettre de suivre les nouvelles technologies de communication et les évolutions scientifiques.
- Davantage d'encadrement et de renforcement des structures professionnelles de base et leur motivation pour mener des activités de vulgarisation agricole
- Une plus grande implication du secteur privé dans le système de vulgarisation.
- Formation des vulgarisateurs, notamment les nouveaux recrutés dans les domaines technique et pédagogique, pour améliorer leurs connaissances.
- Œuvrer pour le développement et la diversification des méthodes de vulgarisation, telles que les écoles pratiques et autres qui travaillent en particulier avec des groupes cibles homogènes ayant les mêmes préoccupations et besoins au lieu de l'encadrement individuel que les vulgarisateurs accomplissent actuellement, et en choisissant, aussi, des thèmes prioritaires pour les agriculteurs tels que le marketing et la préservation de l'environnement, la gestion du budget...

Fiche N° 1 : Institut des régions arides

1. Le programme qui comprend l'établissement public : Programme N° 5 : L'enseignement supérieur, la recherche, la formation et la vulgarisation agricoles.

I. Définition

1. **Activité principale** : Réalisation de toutes les études, travaux de recherche, expériences et interventions liées aux domaines d'amélioration de la production et de mise en valeur les terres dans les régions arides et dans le domaine de la désertification.
2. **Statut juridique** : un établissement public à caractère non administratif
3. **Classification de l'établissement** : classe B
4. **Référence juridique** : loi n ° 6 de l'année 1976 en date du 7 janvier 1976.
5. **Références juridiques de l'organisation administrative et financière** : Décret n ° 508 de l'année 1999 en date du 1^{er} mars 1999 et décret n ° 89 de l'année 1977 en date du 24 janvier 1977 tel que modifié par le décret n ° 2400 de l'année 1993 en date du 29 novembre 1993
6. **La date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'établissement / l'entreprise (le cas échéant).**

II. Cadre de capacité de performance :

1. Stratégie globale :

- Effectuer les recherches nécessaires pour développer le secteur agricole, conserver les ressources naturelles et lutter contre la désertification dans les régions arides.
- Formation et apprentissage des techniciens spécialisés dans la culture des régions arides et la lutte contre la désertification.
- Contribuer à la vulgarisation et à l'encadrement technique du secteur agricole.
- L'étude des projets de développement dans la région.

2. Détermination de la contribution aux objectifs du programme : (contribution indirecte)

3. Les priorités et les objectifs principaux :

Laboratoire d'éremologie t et de la lutte contre la désertification :

- Suivi du phénomène de désertification
- Suivi du phénomène de sécheresse
- L'exploitation et l'économie des ressources en eau dans les régions arides
- Préserver et améliorer l'eau et le sol

Laboratoire d'aridoculture et cultures Oasiennes

- Exploration, évaluation et amélioration des origines génétiques des plantes agricoles dans les zones arides et désertiques
- Biotechnologie appliquée à la culture des zones sèches et des oasis
- Amélioration des techniques et des modes de production dans les oasis, et dans les steppes ainsi que ceux se rapportant aux plantations dans la réserve.
- Lutter contre les calamités agricoles dans les oasis et des cultures sous serres.

Laboratoire d'élevage et de la faune sauvage

- Production de lait de chameau et exploitation d'antibiotiques pour les peptides extraits.
- Reproduction chez les chameaux.
- Étudier les effets du déséquilibre minéral sur la santé des chameaux dans les pâturages.
- Utilisations biotechnologiques des anticorps de chameau.
- Caractérisation génétique, diffusion des résultats et analyse des données.
- Valorisation du poil de chameau.
- Suivi technique et économique des troupeaux de petits ruminants dans les régions arides.
- Caractérisation des ressources génétiques locales des petits ruminants.

Laboratoire d'économie et des sociétés rurales

- Gestion optimale des ressources naturelles à la lumière des changements climatiques et des transformations sociales et économique dans les régions arides.
- Développement et durabilité dans les régions arides.

Laboratoire de l'environnement et des pâturages

- Maintenir la biodiversité et suivre la dynamique des systèmes interstitiels sur le long terme.
- Réhabiliter les systèmes interstitiels et étudier leur dynamique sous des conditions climatiques instables.
- Évaluer les qualifications de production des herbes sauvages et déterminer leur capacité d'adaptation.
- Évaluation des résultats de recherche.
- La formation.

4. Indicateurs de mesure de la performance et principales activités :

5. Mesures d'accompagnement : (accord pour la préparation du projet de statut des agents.)

III. Le budget

<i>en mille dinar</i>	Loi de Finance 2018	Loi de Finances 2019
Budget de Gestion	13111	12 956
Dépenses de rémunérations	11585	11 430
Dépenses de fonctionnement	1350	1350
Dépenses d'intervention	176	176
Ressources	13111	12956
Subvention de l'Etat	12670	12515
Ressources propres	441	441

Budget d'équipement pour l'année 2019

Catégorie de dépense (mille dinar)	2018	2019
Aménagements divers	625	390
Equipements divers	270	280
Valorisation des résultats de recherche	20	20
Equipements informatiques	70	80
Etudes	30	35
Construction (bureaux et laboratoires)	120	185
Equipements scientifiques	80	80
Moyens de transport		80
Total	1215000	1150

Fiche N° 2 : Technopole du Sud

1. Le programme qui comprend l'établissement public : Programme N° 5 « enseignement supérieur, la recherche, la formation et la vulgarisation agricoles ».

I. Définition

1. **Activité principale** : Valorisation de la production végétale et animale dans les zones arides et désertiques.

- Exploitation rationnelle des ressources en eau (économie d'eau et dessalement et valorisation de l'eau salée)
- Exploitation les énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire, pour son utilisation dans le domaine agricole

2. **Statut juridique** : un établissement public à caractère non administratif.

3. **Classification de l'établissement** : classe B

4. **Référence juridique de création** : loi n ° 6 de l'année 1976 en date du 7 janvier 1976

5. **La référence juridique de l'organisation administrative et financière** : Décret n ° 2974 de l'année 2010 en date du 15 novembre 2010.

6. **La date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'établissement / l'entreprise (le cas échéant).**

II. Cadre de capacité de performance :

1. **Stratégie globale** : les caractéristiques de la stratégie générale de l'établissement / entreprise publique sont déterminées conformément à la stratégie du programme dans lequel elle s'insère.

2. **Détermination de la contribution aux objectifs du programme : (contribution directe ou indirecte)**

3. **Les priorités et les objectifs principaux :**

Déterminer les principaux objectifs de l'établissement public ou de l'entreprise, qui sont totalement ou partiellement compatibles avec les objectifs et priorités du programme (mentionner les objectifs de l'établissement public / entreprise et les objectifs correspondants du programme).

4. **Indicateurs de mesure de la performance et principales activités :**

Présenter les principales activités de l'établissement ou de l'entreprise (les investissements les plus importants et les grands projets ...) qui contribuent directement à atteindre les valeurs souhaitées des indicateurs (en mentionnant les indicateurs de l'établissement / entreprise publique en cohérence avec les indicateurs du programme et les estimations des pourcentages attendues selon le calendrier des indicateurs).

III. Le budget

<i>en mille dinars</i>	Loi de Finances 2018	Loi de Finances 2019
Budget de Gestion	430	460
Dépenses de rémunération	340	370
Dépenses de fonctionnement	90	90
Ressources	430	460
Subventions de l'Etat	430	460

Budget d'équipement pour l'année 2018

Catégorie de dépense (mille dinar)	Loi de Finances 2018	Loi de Finances 2019
Réhabilitations et réparations diverses	70	70
Equipements divers	55	100
Equipements informatiques	10	20
Etudes	150	
Moyens de transport		60
Total	285	250

Fiche N° 3 : Institut National des Grandes Cultures

1. Le programme qui comprend l'établissement public : Programme N° 5 « enseignement supérieur, recherche, formation et vulgarisation agricoles ».

I. Définition

1. **Activité principale** : le développement de la productivité des grandes cultures en termes de production et de la qualité et adéquation avec les besoins de transformation.
2. **Statut juridique** : un établissement public à caractère non administratif
3. **Classification de l'établissement** : classe B
4. **Référence juridique de création** : loi n ° 15 de l'année 2009 en date du 16 mars 2009
5. **La référence juridique de l'organisation administrative et financière** : Décret n ° 1603 de l'année 2009 en date du 25 mai 2009
6. **La date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'établissement / l'entreprise** : le 10 juin 2010

II. Cadre de capacité de performance :

1. **Stratégie globale** : le développement de la productivité des grandes cultures en termes de production et de la qualité et adéquation avec les besoins de transformation.
2. **Détermination de la contribution aux objectifs du programme : (contribution directe ou indirecte)**
3. **Les priorités et objectifs principaux** :
 - Mener des recherches dans divers axes qui concernent le développement des grandes cultures et des technologies modernes telles que la filière agricole, identifier les foyers de chrysanthèmes résistants aux pesticides et évaluer de nouvelles cultures pour les légumineuses et le fourrage et ce, en plus de la continuation de l'institut à travailler selon les accords conclus avec certaines sociétés mutualistes.
 - Organiser des journées d'information, des visites de terrain, des réunions et des sessions de formation pour les agriculteurs et les techniciens dans le domaine des techniques de production des grandes cultures dans la limite de 70 jours.
 - Réalisation de 04 études technico-économiques et prospectives.
 - Réalisation de 94 recherches appliquées.
 - Mise en place de 37 champs d'observation dans les plates-formes d'expérimentation et 74 champs d'observation dans le cadre du projet de sécurité alimentaire.
 - Mise en place de 55 champs de veille.

4. Indicateurs de mesure de la performance et principales activités :

		Réalizations			Prévisions			
Objectifs	Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Participation à l'amélioration du rendement des grandes cultures	Taux d'amélioration du rendement des Céréales %	Blé dur	24.3	21.6	75.6	30	32	30
		orge	2.2	0	0	12	13	15
	Taux d'amélioration du rendement des légumes %	Haricots	1.94	5.94	33.94	6.5	6.5	6.5
		Pois chiches		19.8	8.92	20	20	20
Simplification et transfert des nouvelles technologies vers les grandes cultures	Taux d'écart entre le rendement au niveau des champs d'observation et le rendement des agriculteurs encadrés	32.4	30.5	26.2	20	18	16	
	Taux des agriculteurs bénéficiaires des services d'encadrement et de transfert de technologies %		10	14.2	20	22	25	

5. Les mesures d'accompagnement

III. Le budget

Présentation générale du budget de l'établissement / entreprise publique pour l'exercice 2019

– **Dépenses de gestion : 3 525 mille dinars**

1. Dépenses de rémunération : 2 688 mille dinars
2. Dépenses des moyens de services : 757 mille dinars
3. Frais d'intervention publique : 80 000 dinars

– **Dépenses d'investissement et d'intervention technique : 1 572 mille dinars**

1. Programme d'intervention technique : 838 mille dinars
2. Investissements : 734 mille dinars

Fiches des indicateurs de mesure de
performance pour les objectifs stratégiques du
programme N° 9 :
Leadership et soutien

Fiche de l'indicateur

Code de l'indicateur : 9.1.1

Dénomination de l'indicateur : Taux d'encadrement

Date de mise à jour de l'indicateur : Avril 2018

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Le programme auquel se réfère l'indicateur :** Leadership et soutien
2. **Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** Supervision, soutien et suivi.
3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Mettre les compétences nécessaires à la disposition des services pour assurer la mise en œuvre des programmes.
4. **Définition de l'indicateur :** La qualité de gestion des services du Ministère de l'Agriculture est liée au niveau de compétence et de qualification du personnel d'encadrement. Mettre un effectif suffisant de cadres de la classe A à la disposition du Ministère de l'Agriculture afin de renforcer le taux d'encadrement pour le développement des compétences techniques, administratives, juridiques et législatives.
5. **Type d'indicateur :** Indicateur de résultats
6. **La nature de l'indicateur :** indicateur de performance
7. **Déclinaisons :** Les services centraux et les commissariats régionaux de développement agricole

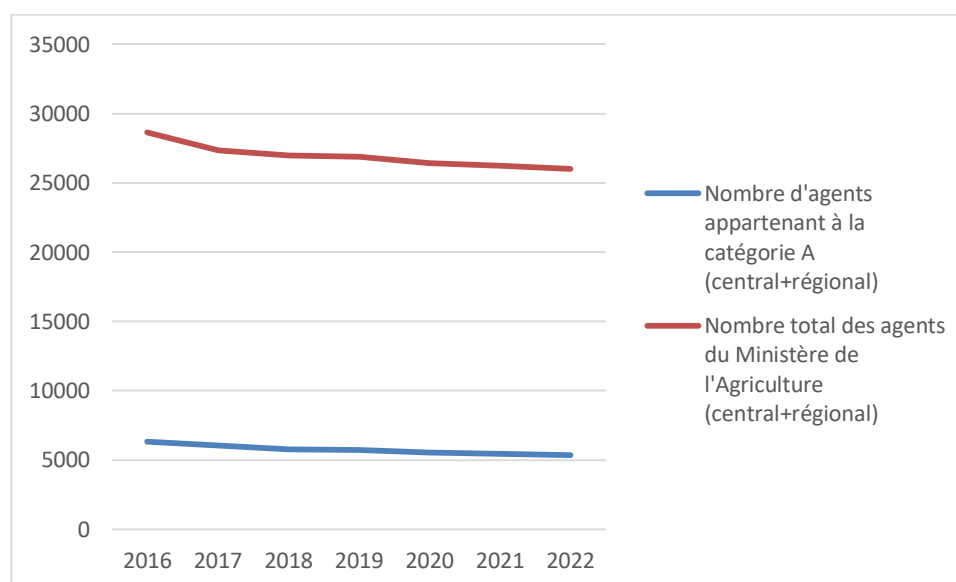
II. Détails techniques de l'indicateur

1. **Méthode de calcul de l'indicateur :** le nombre des agents appartenant à la classe A / nombre total des employés du Ministère de l'Agriculture
2. **Unité de l'indicateur :** pourcentage
3. **Les données de base pour le calcul de l'indicateur -** Nombre des agents appartenant à la classe A.
Le nombre total des employés du Ministère de l'agriculture
4. **Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Collecte de données à partir du système Insaf.
5. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Direction Générale des services administratifs et financiers (Service des concours)
6. **Date de disponibilité de l'indicateur (fréquence) :** le premier et le second semestre de chaque année
7. **Valeur cible de l'indicateur :**
8. **Responsable de l'indicateur :**

III. Lecture dans les résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur

	Réalisations			Prévisions			
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'agents appartenant à la catégorie A (central + régional)	6303	6065	5772	5699	5551	5430	5350
Nombre total des agents du Ministère de l'Agriculture (central + régional)	28650	27338	26974	26886	26436	26236	26000
Indicateur 1.1.9 : Taux d'encadrement	22	22.1	21.4	21.2	21	20.7	20.5



2. Analyse des résultats et estimation des réalisations spécifiques à l'indicateur

Amélioration de l'encadrement du personnel administratif et technique et des ouvriers.

3. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

Le recrutement

5. Identification des principales limites liées à l'indicateur :

Rien à signaler

Fiche de l'indicateur

Code de l'indicateur : 1-2-9

Dénomination de l'indicateur : La consommation moyenne du carburant par les voitures du service.

Date de mise à jour de l'indicateur : Mai 2019

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Le programme auquel se réfère l'indicateur** : Leadership et soutien
2. **Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : Supervision, soutien et suivi.
3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : Une meilleure maîtrise de la gestion des moyens matériels.
4. **Définition de l'indicateur** : Réduire le coût de la consommation de carburant en maîtrisant l'utilisation des moyens de transport à travers un meilleur contrôle du parc des véhicules de transport et en comparant approchant les moyennes enregistrées avec les données de l'usine de fabrication.
5. **Type d'indicateur** : Indicateur de mesure des résultats.
6. **La nature de l'indicateur** : indicateur de performance
7. **Déclinaisons** : Selon la puissance du moteur de la voiture et selon les régions.

II. Détails techniques de l'indicateur

1. **Méthode de calcul de l'indicateur** : La quantité de carburant consommée en litres / distance totale parcourue par 100 km.
2. **Unité de l'indicateur** : 1litre / 100 km.
3. **Les données de base pour le calcul de l'indicateur** : - La quantité de carburant consommée en litres.
- Distance totale parcourue en 100 km.
4. **Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Calcul de la quantité de carburant consommée et comparaison avec la distance parcourue.
5. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Statistiques provenant d'une source administrative
6. **Date de disponibilité de l'indicateur (fréquence)** : le premier et le second semestre de chaque année
7. **Valeur cible de l'indicateur** :
8. **Responsable de l'indicateur** : Mr Seifeddine Amdouni, Direction Générale des services administratifs et financiers (Direction des Bâtiments et équipements), seyf.amdouni.mec@gmail.com, Tél : 2220

III. Lecture dans les résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur

	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Quantité de carburant consommée (central + régional)	Mille litres	4598	4587	4800	4920	4800	4900	4920
Distance totale parcourue (centrale + régionale)	Mille Km	55388	54281	59676	60000	60000	60000	60000
Indicateur 1.2.9 : la consommation moyenne de carburant des véhicules de services	Litre/100Km	8,0%	8,0%	8,2%	8,2%	8,0%	8,0%	8.20%

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations spécifiques à l'indicateur

Moyens de transport dont la puissance du moteur ne dépasse pas 7 chevaux -au niveau central-

	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Quantité de carburant consommée (central + régional)	Mille litres	202	196	190	190	190	190	191
Distance totale parcourue (centrale + régionale)	Mille Km	2880	2885	2900	2906	2906	2906	2910
Moyenne de la consommation	Litre/100Km	7	6.8	6.4	6.4	6.4	6.4	6.5

Moyens de transport à moteur supérieurs à 7 chevaux au niveau central

	Unité	Réalizations			Prévisions			
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Quantité de carburant consommée (central + régional)	Mille litre	63	70	72	70	70	70	71
Distance totale parcourue (centrale + régionale)	Mille Km	660	700	720	700	700	700	710
Moyenne de la consommation	Litre/100Km	9.5	10	10	10	10	10	10

Transport au niveau central

	Unité	Réalizations				Prévisions			
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Quantité de carburant consommée (central + régional)	Mille litre	266	268	272	262	252	260	260	262
Distance totale parcourue (centrale + régionale)	Mille Km	3564	3512	3541	3520	3600	3600	3600	3620
Moyenne de la consommation	Litre/100Km	7,5%	7,6%	7,7%	7,4%	7,0%	7,2%	7,2%	7,2%

3. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

Renouveler le parc-auto, poursuivre la formation et la sensibilisation pour une meilleure utilisation des moyens de transports et la généralisation du système de contrôle par satellite.

4. Identification des principales limites liées à l'indicateur :

Rien à signaler

Fiche de l'indicateur

Code de l'indicateur : 9.2.2

Dénomination de l'indicateur : Le coût moyen de l'entretien, de la maintenance et de la réparation des moyens de transports.

Date de mise à jour de l'indicateur : Mai 2019

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Le programme auquel se réfère l'indicateur :** Leadership et soutien
2. **Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** Supervision, soutien et suivi.
3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Une meilleure maîtrise de la gestion des moyens matériels.
4. **Définition de l'indicateur :** Réduire les coûts d'entretien et de réparation des moyens de transport en renouvelant le parc-auto et en réduisant la durée de l'utilisation de ces moyens.
5. **Type d'indicateur :** Indicateur de mesure des résultats.
6. **La nature de l'indicateur :** indicateur de performance
7. **Déclinaisons :** selon les régions.

II. Détails techniques de l'indicateur

1. **Méthode de calcul de l'indicateur :** Coût d'entretien / nombre de voitures dans le parc.
2. **Unité de l'indicateur :** en Dinar
3. **Les données de base pour le calcul de l'indicateur :** - Le coût de la maintenance
- Nombre de voitures
4. **Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Calcul du coût d'entretien en comparaison avec - le nombre de voitures.
5. **Source des données de base pour le calcul de l'indice :** Statistiques provenant d'une source administrative
6. **Date de disponibilité de l'indicateur (fréquence) :** le premier et le second semestre de chaque année
7. **Valeur cible de l'indicateur :**
8. **Responsable de l'indicateur :** Mr Seifeddine Amdouni, Direction Générale des services administratifs et financiers (Direction des bâtiments et équipements), seyf.amdouni.mec@gmail.com, Tél : 2220

III. Lecture dans les résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur

	Unité	Réalizations				Prévisions			
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cout de la maintenance (central + régional)	Mille dinars	4850	4900	4950	4920	4920	4930	4930	4930
Nombre de véhicules (central + régional)	Nombre	7800	6882	6800	6810	6840	6860	6860	6860
Indicateur 2.2.9 : Moyenne du coût d'entretien, de maintenance et de réparation des moyens de transport	Dinar	621	712	727	722	719	718	718	718

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations spécifiques à l'indicateur

	Unité	Réalizations			Prévisions			
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Coût de la maintenance	Mille dinars	300	290	290	290	289	286	286
Nombre de véhicules	Nombre	582	600	608	519	630	630	630
Moyenne du coût d'entretien, maintenance et réparation des moyens de transport	Dinar	600	582	582	550	458	453	453

Rationaliser l'utilisation des voitures et les entretenir.

3. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

Renouveler le parc-auto, poursuivre la formation et la sensibilisation pour une meilleure utilisation des moyens de transports et la généralisation du système de contrôle par satellite.

4. Identification des principales limites liées à l'indicateur :

Rien à signaler

Fiche de l'indicateur

Code de l'indicateur : 9.3.1

Dénomination de l'indicateur : Taux de connexion au réseau Internet

Date de mise à jour de l'indicateur : Mars 2019

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Le programme auquel se réfère l'indicateur :** Leadership et soutien
2. **Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** Les études et les systèmes d'information.
3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Amélioration de la qualité des services administratifs.
4. **Définition de l'indicateur:** Mise en place d'un réseau d'information qui permet l'exploitation des systèmes nationaux et spécifiques et la transmission électronique de données afin de développer l'échange d'informations en interne entre les agents du Ministère de l'Agriculture aux niveaux central et régional et en externe entre les services du Ministère et les citoyen, de veiller à la continuité de la connexion et de l'exploitation et d'assurer la sécurité des données échangées.
5. **Type d'indicateur :** Indicateur de mesure des résultats.
6. **La nature de l'indicateur :** indicateur de performance
7. **Déclinaisons :** les services centraux et les commissariats régionaux de développement agricole.

II. Détails techniques de l'indicateur

1. **Méthode de calcul de l'indicateur :** Taux de connexion au réseau Internet = nombre des agents utilisant un ordinateur aux caractéristiques techniques avancées et connectés à Internet / nombre de travailleurs utilisant un ordinateur aux caractéristiques techniques avancées * 100
2. **Unité de l'indicateur :** Pourcentage
3. **Les données de base pour le calcul de l'indicateur :** - Le nombre d'agents qui utilisent un ordinateur avec des caractéristiques techniques avancées et sont connectés à Internet
- Le nombre d'agents qui utilisent un ordinateur avec des caractéristiques techniques avancées
4. **Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Collecte de données sur la base des nouvelles acquisitions d'ordinateurs avec des caractéristiques techniques avancées, de l'installation, du développement et de l'exploitation des réseaux d'information.
5. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** - Direction Générale de l'organisation, de l'informatique et de la gestion des documents et des archives.
- Commissariats régionaux de développement agricole.
6. **Date de disponibilité de l'indicateur (fréquence) :** le premier et le second semestre de chaque année

7. **Valeur cible de l'indicateur** : (100% en 2021 pour les directions centrales / 90% en 2021 pour les commissariats régionaux de développement agricole).

8. **Responsable de l'indicateur** : Mr Anis Mansour : Direction Générale de l'organisation, de l'informatique et de la gestion des documents et archives, anis.mansour@iresa.agrinet.tn, Tél : 71 781.940

IV. Lecture dans les résultats de l'indicateur

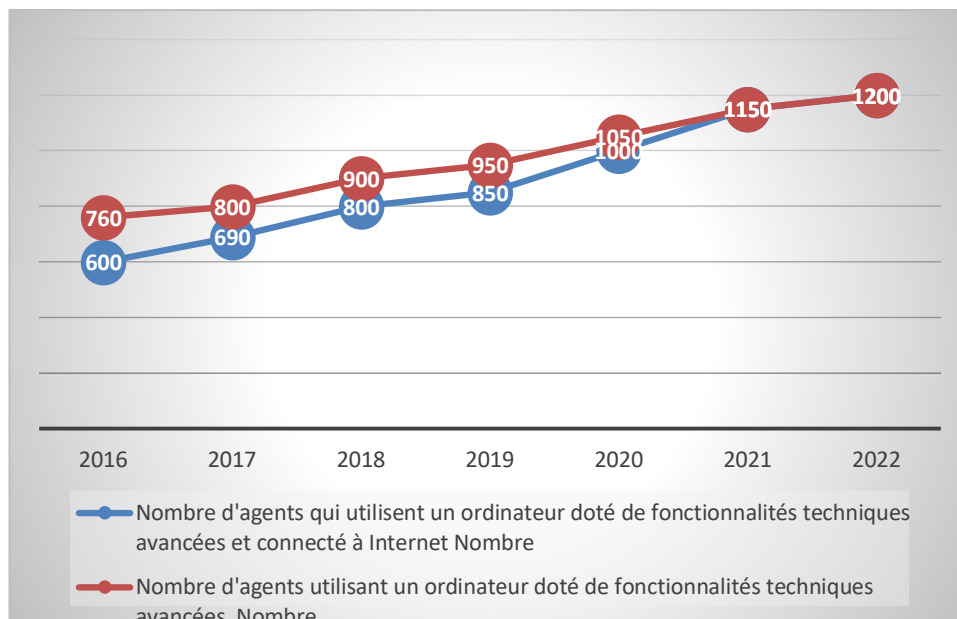
1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur

	Unité	Réalizations			Prévisions			
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'agents qui utilisent un ordinateur doté de fonctionnalités techniques avancées et connectés à Internet (central + régional)	Nombre	1965	2226	2510	2735	3303	3750	3870
Nombre d'agents utilisant un ordinateur doté de fonctionnalités techniques avancées (central + Régional)	Nombre	2692	2852	3072	3250	3690	4030	4080
Indicateur 1-3-9 : Taux de connexion au réseau Internet (central + régional)	%	73	78,1	81,7	84,2	89,5	93,1	94,9

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations spécifiques à l'indicateur : Augmenter le niveau de connexion Internet

Au Niveau central

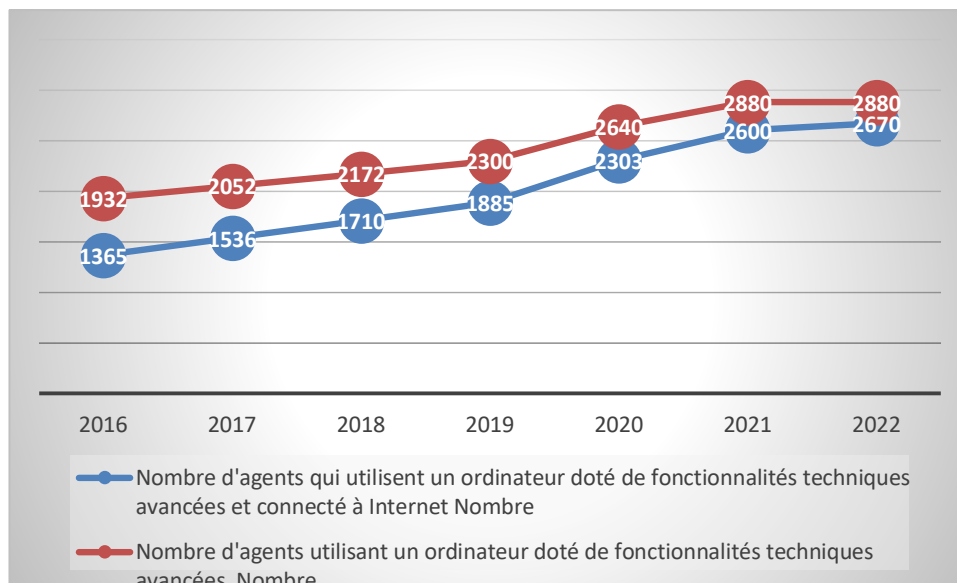
	Unité	Réalizations			Prévisions			
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'agents qui utilisent un ordinateur doté de fonctionnalités techniques avancées et connecté à Internet	Nombre	600	690	800	850	1000	1150	1200
Nombre d'agents utilisant un ordinateur doté de fonctionnalités techniques avancées	Nombre	760	800	900	950	1050	1150	1200
Indicateur 9.3.1 : Taux de raccordement au réseau Internet	%	79	86	88	89	95	100	100



Commentaire : L'objectif au niveau central est d'atteindre un taux de couverture complet, soit 100% à l'horizon 2021, tout en maintenant ce taux au profit des agents utilisant des ordinateurs avec des caractéristiques techniques avancées, avec une connexion sécurisée au réseau d'information pour obtenir des services Internet et intranet, en plus des applications spécifiques (agricoles) et nationales (ADEB/INSAF/ TTN/...SIAD).

Au niveau des Commissariats régionaux de Développement Agricole

	Unité	Réalizations			Prévisions			
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'agents qui utilisent un ordinateur doté de fonctionnalités techniques avancées et connectés à Internet	Nombre	1365	1536	1710	1885	2303	2600	2670
Nombre d'agents utilisant un ordinateur doté de fonctionnalités techniques avancées	Nombre	1932	2052	2172	2300	2640	2880	2880
Indicateur 9.3.1 : Taux de raccordement au réseau Internet	%	70,7	74,9	78,7	82,0	87,2	90	92,7



Commentaire : L'objectif au niveau régional est d'atteindre un taux maximum de couverture, si les capacités disponibles au niveau des CRDA en terme de possession d'ordinateurs aux caractéristiques techniques avancées le permettent, tout en assurant une connexion sécurisée au réseau d'information pour bénéficier des services Internet en plus des applications spécifiques (agricoles) et nationales (ADEB / INSAF/ TTN/SIAD,...).

A l'horizon de l'année 2021, il ne sera, en principe, pas possible d'atteindre 100% en raison de la multiplicité et de l'éloignement des bâtiments et de la nécessité d'y installer les réseaux locaux. Le pourcentage précité pourrait être atteint à l'horizon 2022 dans certaines structures.

Pourcentage estimé de raccordement Internet, par gouvernorat

	Réalizations			Prévisions			
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tunis	97	97	97	97	97	98	100
Ariana	89	92	95	98	98	98	100
Manouba	67	71	75	77	84	89	91
Ben Arous	82	87	92	97	97	98	100
Bizerte	85	90	90	91	95	98	100
Beja	67	79	84	86	90	95	97
Jendouba	57	60	63	66	75	80	82
Kef	60	70	75	80	90	95	97
Zaghouan	83	88	90	95	95	98	100
Siliana	63	68	73	78	85	90	92
Nabeul	77	81	85	89	95	98	100
Sousse	100	100	100	100	100	98	100
Monastir	84	87	89	90	95	98	100
Mahdia	62	64	67	71	80	85	87
Kasserine	80	85	90	92	95	98	100
Kairouan	64	66	75	83	90	95	97

Sidi Bouzid	36	41	46	50	60	65	67
Gafsa	46	51	56	60	70	75	77
Sfax	87	92	95	97	97	98	100
Gabes	49	51	53	54	70	75	77
Médenine	80	85	90	95	95	98	100
Kébili	80	82	84	85	90	95	97
Tataouine	48	53	58	63	75	80	82
Tozeur	54	58	67	75	75	80	82
Indicateur régional (commissariats) %	70,7	74,9	78,7	82	87,2	90	92,7

Commentaire : Le pourcentage de connexion à Internet varie selon les CRDA, compte tenu des disparités de leurs capacités financières, de la densité de leurs centres de travail et de la multiplicité et de l'éloignement des structures, d'où la nécessité de déployer des efforts supplémentaires pour les interconnecter, pour installer des réseaux informatiques locaux et acquérir les équipements nécessaires à cet effet. Il est à signaler que le taux moyen qui peut être atteint en 2022 est de l'ordre de 92,7% et que certaines structures pourraient atteindre un taux de 100% à partir de l'année 2021.

Certaines autres structures n'atteindront pas 100% en 2022, à cause de leurs moyens limités, étant signalé que ce taux sera atteint au cours des années suivantes.

3. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

Réhabilitation et maintenance du réseau d'information, mise à disposition des équipements informatiques et de réseau, et garantie de la continuité de leur utilisation. .

4. Identification des principales limites liées à l'indicateur :

L'aspect quantitatif de l'indicateur renvoie à la nécessité de satisfaire aux exigences techniques nécessaires pour relier le plus grand nombre possible des cadres et agents au réseau Internet et au réseau local. Il s'agit, en d'autres termes de fournir des centres de travail équipés pour l'exploitation des applications (postes opérationnels) mais cet indicateur ne permet pas de donner une idée sur les centres de travail qui accomplissent réellement le travail requis (postes fonctionnels) et que, de ce fait, ce même indicateur est dépourvu de l'élément qualitatif (l'indicatif non qualitatif).

Agence de promotion des investissements agricoles

1. Le programme qui comprend l'établissement public : Programme N° 9 : Leadership et soutien

I. Définition

1. **Activité principale** : Promouvoir l'investissement privé, moderniser la production et orienter les services gratuits vers les agriculteurs, les pêcheurs marins, les jeunes promoteurs et tous les investisseurs tunisiens et étrangers dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et des services associés.

2. **Statut juridique** : Etablissement public à caractère non administratif.

3. **Référence juridique de création** : L'Agence de Promotion des Investissements AAgricoles a été créée en vertu de la loi n° 67 de l'année 1982 en date du 6 août 1982 relative à la promotion des investissements dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, et, notamment son article 16.

4. Les références juridiques de l'organisation administrative et financière :

- Loi n° 9 de l'année 1989 en date du 1er février 1989 relative aux participations, entreprises et établissements publics, notamment ses articles 18 à 22,
- Décret n°370 de l'année 1999 en date du 15 février 1999 [fixant l'organisation administrative et financière ainsi que les modalités de fonctionnement de l'agence de promotion des investissements agricoles.](#)
- Décret n° 866 de 2001 du 18 avril 2001 tel que modifié par le décret n° 345 de 2010 du 22 février 2010 fixant l'organigramme de l'agence de promotion des investissements agricoles,
- Décret n° 2014 de 2010 du 16 août 2010, portant approbation du statut particulier du personnel de l'agence de promotion des investissements agricoles.
- [Décret gouvernemental n° 2018-13 du 8 janvier 2018, portant modification du statut particulier du personnel de l'agence de promotion des investissements agricoles approuvé par le décret n° 2010-2014 du 16 août 2010.](#)

5. **La date de signature du dernier contrat de programme** : En 2011. L'agence s'emploie à organiser le travail selon un contrat d'objectifs et un programme de travail clairs. À cet effet, le dernier contrat d'objectifs de l'agence a été signé par le Ministère en janvier 2010. Aussi, il est à rappeler qu'un contrat d'objectifs pour la période (2012- 2014) a été élaboré et approuvé par le conseil de l'agence mais non ratifié par le ministère en l'absence d'un plan de développement pour la période post révolution.

II. Cadre de capacité de performance :

1. **Stratégie globale** : L'Agence continuera à œuvrer pour la promotion de l'investissement agricole privé, par la mise en œuvre de ses programmes de développement et de ses activités liées à la formation et à l'encadrement des promoteurs, au traitement des dossiers d'investissement, à leur évaluation et au suivi de leur mise en œuvre.

L'agence axera ses efforts sur une plus grande vulgarisation de la loi d'investissement auprès des promoteurs en mettant l'accent, non seulement sur l'importance des incitations mais également sur les conditions requises pour en bénéficier garantissant, de la sorte, l'assimilation des finalités de leur institution et, partant, d'en bénéficier d'une manière adéquate sans, pour autant, faillir à ses conditions d'attribution à travers la préservation de ces incitations et leur utilisation dans les activités concernées par ces encouragements.

2. **Détermination de la contribution aux objectifs du programme** : Une contribution indirecte

3. **Les priorités et objectifs principaux** :

Au cours de l'année 2020, l'Agence de promotion des investissements agricoles continuera à mettre en œuvre ses programmes et activités de développement relatifs à la formation et l'encadrement des promoteurs à travers le traitement de leurs dossiers d'investissement, leur évaluation et le suivi de leur mise en œuvre.

Les activités de l'Agence ont connu, au cours de l'année 2018, une évolution significative reflétée par une augmentation remarquable du volume des activités et leur diversification aux niveaux central et régional, notamment avec la promulgation de la nouvelle loi sur l'investissement depuis 2017, et grâce, aussi, aux efforts qui ont été déployés en vue d'attirer le plus grand nombre de promoteurs et d'hommes d'affaires, de traiter leurs dossiers et de les soumettre aux commissions d'attribution des avantages. De même, les rencontres, les ateliers de travail et les journées d'information, organisés par l'agence, ont contribué, de leur côté, à l'identification de nouveaux investisseurs qualifiés pour créer des projets rentables et contribuer au développement du secteur ; étant signalé que l'agence a pu atteindre des proportions avancées des objectifs fixés en atteignant les résultats suivants :

- Les investissements approuvés ont atteint 5199 opérations d'investissement pour un montant d'environ 720 MD ; soit un taux d'évolution de 4% en valeur et de 6% en nombre par rapport à 2017.
- La réalisation de 8574 opérations de déclaration d'investissement d'une valeur de 1488,4 MD, avec une baisse de 22% en termes de nombre et 21% en valeur par rapport à 2017. étant donné que l'année 2017 a été une année exceptionnelle compte tenu de la publication de la nouvelle loi sur l'investissement et de ses décrets d'application et de ce qui en a découlé en termes d'adhésion des investisseurs.
- La réalisation de 3543 enquête de terrain pour le décaissement des subventions en coordination avec les services des commissariats régionaux de développement agricole, ayant abouti au décaissement de subventions pour un montant de l'ordre de 52,8 millions de dinars.
- La participation à 10 salons spécialisés dans l'agriculture et la pêche à l'étranger

- La participation à 7 salons en Tunisie,
- L'organisation de 15 séminaires régionaux et journées d'information pour faire connaître la nouvelle loi d'investissement et les opportunités d'investissement disponibles dans les régions (Nord-Ouest, Sud-Est, Centre-Ouest, Centre-Est et Nord ...)
- L'organisation du Salon International des Investissements agricoles et des Technologies Agricoles « SIAT 2018 »
- L'organisation de 14 ateliers d'entrepreneuriat au profit de 418 promoteurs.
- L'organisation de 11 séances d'encadrement au profit de 215 jeunes promoteurs, qui souhaitent obtenir des prêts fonciers et créer des projets agricoles.
- Organisation de 150 manifestations d'information au sein du réseau d'incubateurs, permettant d'attirer près de 3 000 participants.

4. Indicateurs de mesure de performance et principales activités (voir le tableau des indicateurs techniques)

Dans le cadre de la concrétisation des objectifs fixés, les programmes et les activités suivants seront réalisés au cours de l'année 2020 :

- Intensifier les activités de développement et les programmes de sensibilisation des travailleurs du secteur, y compris les agriculteurs, les pêcheurs marins, les investisseurs et les hommes d'affaires et les orienter vers les domaines prometteurs et les opportunités dans l'agriculture et la pêche, tout en veillant à la vulgarisation des incitations prévues dans la nouvelle loi d'investissement.
- Continuer à organiser des séminaires pour la promotion de l'investissement dans les régions et intensifier les activités de développement sur le terrain en vue de la vulgarisation des incitations et encouragements réservés à l'investissement agricole privé, notamment à la lumière de l'application des dispositions du nouveau code de l'investissement.
- Continuer à organiser des rencontres de partenariat en Tunisie et à l'étranger,
- Attirer de jeunes promoteurs pour adhérer au le nouveau système d'accompagnement et d'encadrement, et mettre à contribution ce dispositif pour créer des projets dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et des services connexes ainsi que dans les activités de la transformation primaire intégrée.
- Maîtriser le traitement des dossiers d'investissement privé dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des services connexes et les activités de transformation primaire. Ainsi, un taux de croissance d'environ 10% peut être enregistré au niveau du volume des déclarations d'investissement, et un taux de croissance au niveau des investissements approuvés, ainsi que le suivi de réalisation de ces projets et l'octroi des subventions y afférentes.
- Suivre des échantillons d'opérations d'investissement approuvées et contrôler le respect des conditions de bénéficier des avantages fiscaux et financiers qui leur sont accordés, en coordination avec les administrations régionales.
- Continuer à soutenir le système d'incubateurs des entreprises agricoles à travers la mise en place de noyaux des expériences pilotes, l'organisation d'ateliers d'entrepreneuriat, de tables rondes et bureaux extérieurs afin d'attirer plus de candidats à l'investissement.

Quant aux indicateurs techniques de l'Agence de promotion des investissements agricoles, qui visent principalement le développement des investissements agricoles privés dans le cadre du programme de leadership et de soutien, ils se présentent comme suit :

	Unité	Réalizations			Prévisions			
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Le pourcentage d'évolution du nombre de participants aux manifestations nationales	%	18		20		25		26
Le pourcentage d'évolution du nombre de participants aux ateliers d'entrepreneuriat et incubateurs.	%	6.8	15.6	3	4.2	4	5.1	5.3
Le pourcentage des dossiers déposés pour obtenir des avantages financiers	%	71	71.9	72	72.7	74.3	75.1	76
Pourcentage de dossiers d'investissement approuvés	%	72	79	80	80.8	81.1	81.8	82
Le pourcentage de lancement de projets approuvés	%	73	75	77	80	81	85	86
Le nombre des participants à des salons à l'étranger et à des rencontres	Nombre	1070	825	1260	980	1350	1070	1400
Le nombre de bénéficiaires du système d'accompagnement et des sessions de formation horizontale	Nombre	230	290	300	310	320	350	380
Nombre de projets faisant l'objet d'un suivi et d'un encadrement après réalisation du projet	Nombre	250	385	390	400	420	450	460

5. Le programme de travail de l'agence pour développer les indicateurs :

- Renforcer le suivi des investisseurs qui ont obtenu des reçus de dépôt de déclarations d'investissement à travers la vérification de leur jouissance des avantages fiscaux et leur invitation à déposer des dossiers d'investissement pour obtenir les avantages financiers.
- Intensifier les activités de développement et les séminaires de promotion des investissements dans les régions et réhabiliter le système des incubateurs d'entreprises agricoles et former et encadrer les jeunes promoteurs.
- Assurer un suivi optimal des projets approuvés et s'assurer du commencement de leur concrétisation effective ainsi que de leur bénéfice des avantages financiers.
- Participation aux manifestations économiques à l'étranger et aux sessions de formation organisées par l'agence dans le cadre de l'accompagnement personnalisé et de l'amélioration

de la qualité des produits agricoles et ce, en plus de l'établissement des liens, à travers l'agence, entre les investisseurs et leurs homologues tunisiens ou étrangers dans le cadre de rencontres de partenariat.

- Renforcer la direction centrale de suivi et les directions régionales par des ressources humaines
- Soutenir la flotte de transport de l'agence en vue d'intensifier les visites de terrain et les inspections techniques.

6. les mesures d'accompagnement

Les mesures à prendre par les structures d'appui et les services techniques relevant de l'autorité de tutelle sont :

- Organiser des séances de travail pour étudier les problèmes en suspens qui empêchent le développement de l'investissement (problèmes immobiliers, problèmes du secteur aquacole, créances au titre des eau d'irrigation ...)
- Simplification des procédures d'obtention des licences et des cahiers de charges techniques.
- Programmation de journées d'information sur les incitations et avantages prévus au titre des investissements agricoles dans le cadre du nouveau code d'investissement.
-

III. Le budget

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et activités de l'agence, des dotations globales de l'ordre de 10833 milles dinars seront allouées au titre premier, contre 9637 milles dinars en 2019 se répartissant comme suit :

En Dinar

Répartition des dépenses et des ressources	Budget 2019	Projet de budget 2020	Ecart	
			Valeur	%
1. Répartition des dépenses				
Dépenses de rémunération	8089.000	9183.000	1094.000	13.50%
Dépenses de fonctionnement	1336.000	1431.000	95.000	7.50%
Prestations sociales	112.000	169.000	57.000	50.80%
Fonds social	100.000	50.000	-50	-50%
Total des dépenses	9637.000	10833.000	1196.000	12.40%
2. Ressources				
Subvention de l'Etat	9137.000	10333.000	1196.000	13%
Ressources propres	500.000	500.000	0	0%
Total Ressources	9637.000	10833.000	1196.000	12.40%

Par ailleurs, le total des crédits réservés au titre II sont estimés à 1600 milles dinars se répartissant comme suit :

	Réalizations			Prévisions			
	2016	2017	2018	Loi de finances 2019	2020	2021	2022
Foires et salons spécialisés en Tunisie	24.006	51.900	24.181	20.000	30.000	35.000	40.000
Salon international des investissements et des technologies agricoles	313.58	0.48	312.274		330.000		360.000
Foires et salons spécialisés à l'étranger	550.913	577.459	600.679	740.000	840.000	950.000	1000.000
Séminaires, journées d'information et ateliers de travail	35.116	40.725	69.009	30.000	30.000	50.000	60.000
Journées de développement et de partenariat	26.855	60.774	53.66	10.000	20.000	30.000	35.000
Amélioration de la qualité et promotion des exportations	31.395	114.200	64.808	10.000	20.000	65.000	70.000
Documents de développement, dossiers sectoriels et bandes documentaires	57.955	67.915	104.265	40.000	40.000	50.000	60.000
Informatique	90.08	87.249	97.84	80.000	40.000	200.000	250.000
Rénovation de la flotte de transport	92.980	59.980		200.000	200.000	200.000	200.000
Equipements divers	41.255	27.030	37.878	20.000	20.000	25.000	30.000
Suivi des projets agricoles	24.514	126.004	46.939		30.000	200.000	250.000
Total général	1281.626	1213.646	1411.533	1150	1600	1805	2755

Fiche : Etablissement public à caractère non administratif : le Centre National des Etudes Agricoles.

1. Le programme qui comprend l'établissement public : Programme N° 6 : Leadership et soutien

I. Définition

1. **Activité principale** : La réalisation des études techniques et économiques des projets agricoles
2. **Statut juridique** : Etablissement public à caractère non administratif.
3. **Classification de l'établissement** : classe A
4. **Référence juridique de création** : Loi n ° 23 de l'année 1974 en date du 18 mars 1974.
5. **La référence juridique de l'organisation administrative et financière** : Décret n ° 795 de l'année 1974 en date du 18 mars 1974 tel qu'il a été modifié par le décret n ° 2556 de l'année 1999 en date du 08 novembre 1999.
6. **La date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'établissement / l'entreprise** (le cas échéant).

II. Cadre de capacité de performance :

1. **Stratégie globale** :
2. **Détermination de la contribution aux objectifs du programme** : contribution indirecte
3. **Les priorités et objectifs principaux** :
 - Réalisation, au profit de l'administration et des institutions publiques et privées, d'études techniques et économiques liées aux projets de développement agricole.
 - Préservation, autant que possible, des équilibres financiers de l'établissement.
 - Amélioration du rythme de réalisation des études.

4. Indicateurs de mesure de performance et principales activités :

Compte tenu de la phase de transition et de restructuration par laquelle passe l'établissement, les orientations du centre ont concerné le court terme et ont porté, principalement, sur la préservation des équilibres financiers de l'établissement.

5. Les mesures d'accompagnement

Accélérer les procédures liées à l'exclusion de cette structure du cadre des activités compétitives et visant à rechercher les formules susceptibles de développer son activité de manière à garantir la valorisation des acquis et expériences accumulées depuis sa création.

III. Le budget

Présentation générale du budget de l'établissement / entreprise publique au titre de l'exercice 2019

Crédits proposés pour l'année 2019			
<i>En Dinar</i>	Subvention de l'Etat	Ressources propres	Total
Dépenses de Gestion		1 451.000	
Rémunération		999.000	999.000
Fonctionnement		452.000	452.000
Budget d'investissement		130.000	
		130.000	130.000